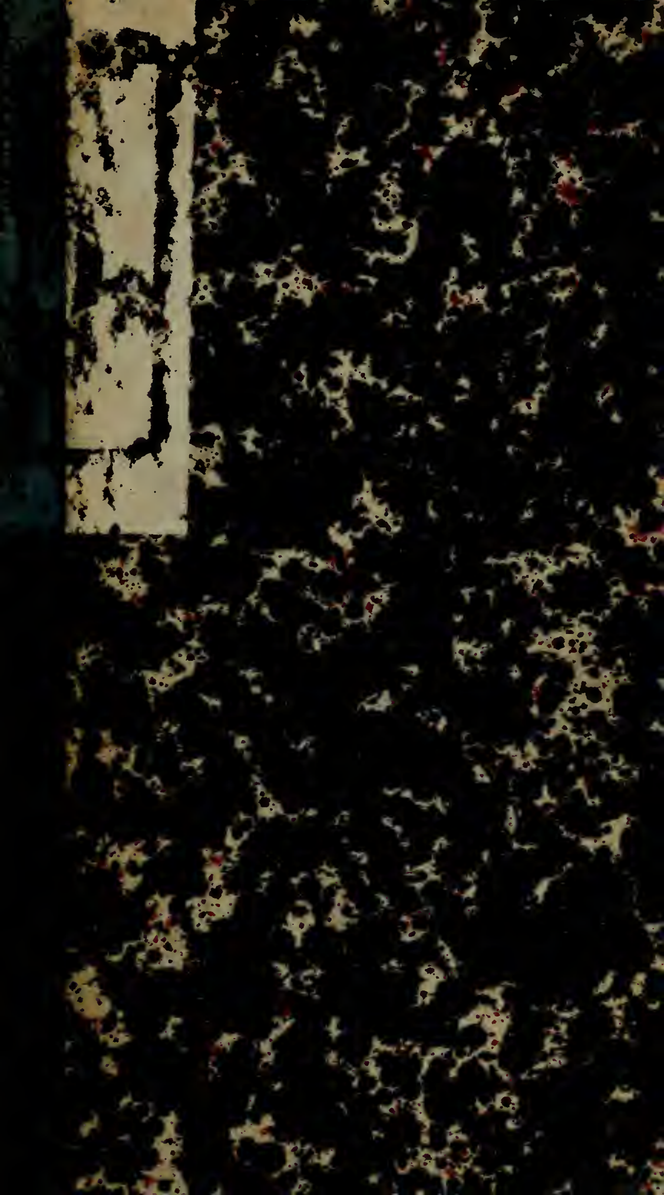
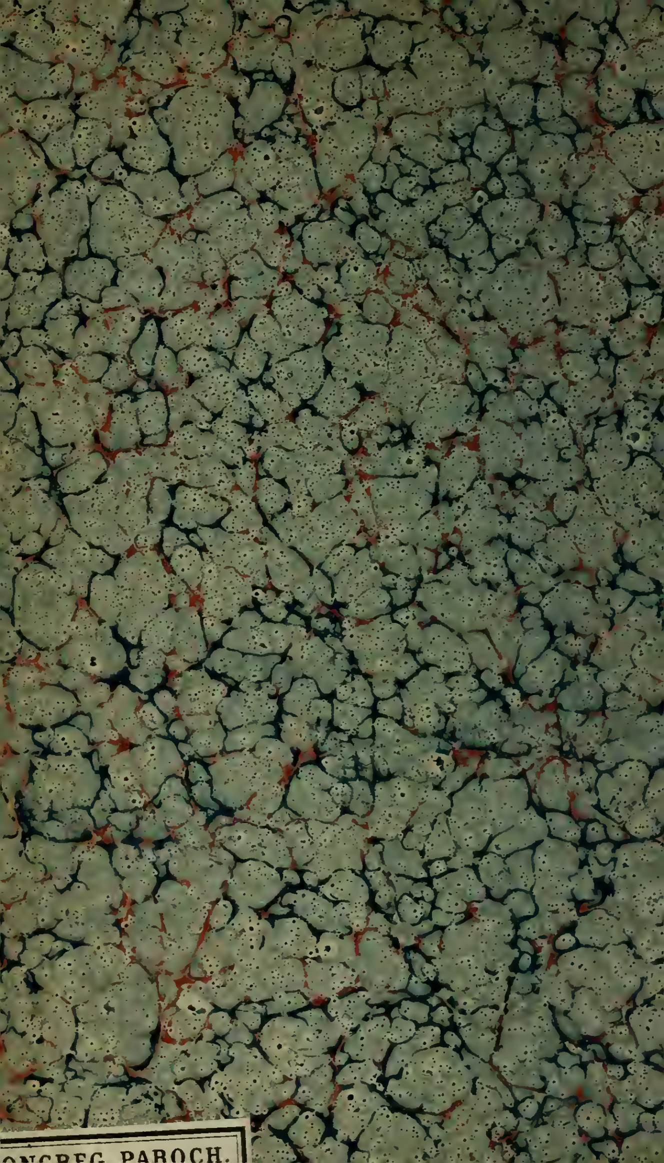
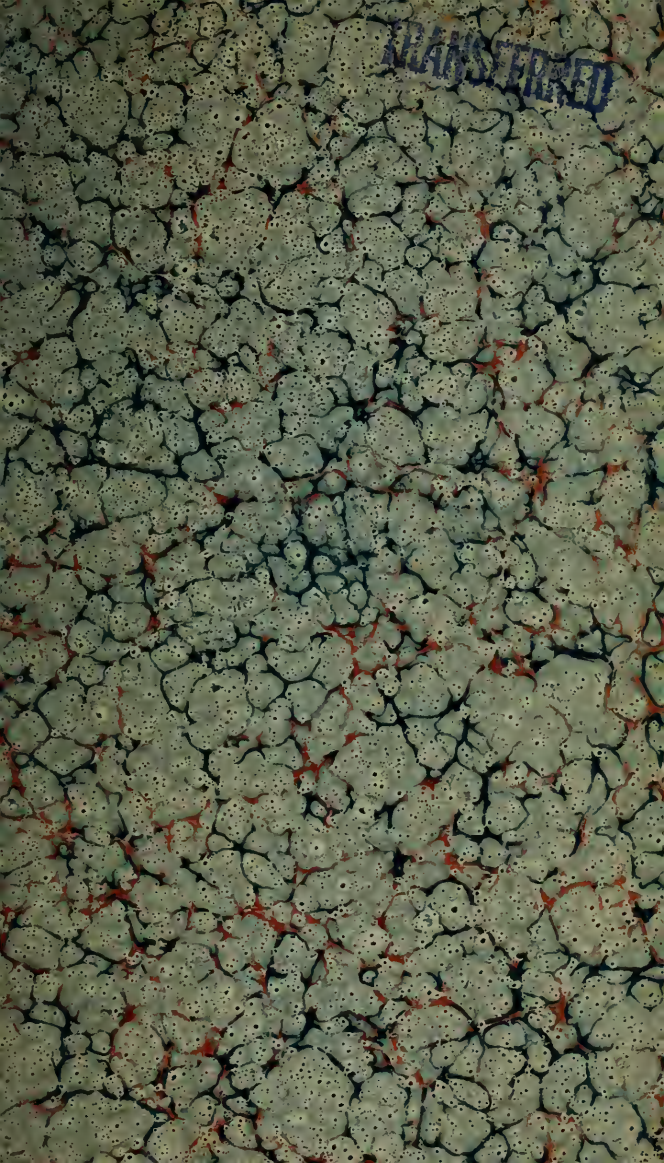



ONGREG. PAROCH.


TRANSFERRED





HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII.

II.

Ouvrages du même Auteur,

Qui se trouvent à la même Librairie.

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis Constantin jusqu'à Pie VII, 1 vol. in-8° avec 96 planches, prix : 5 fr. 30 c.

VIE ET TRAVAUX POLITIQUES DU COMTE D'HAUTERIVE, 1 gros vol. in-8°. 7 fr. 50 c.

PARIS. — IMPRIMERIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

HISTOIRE

DU

PAPE PIE VII,

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD,

ANCIEN CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A ROME,
A FLORENCE ET A VIENNE,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE L'ACADÉMIE DE LA CRUSCA ET DE GOTTINGUE,
OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE ROYAL ESPAGNOL DE CHARLES III.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
(PRIX MONTHYON.)

TOME DEUXIÈME.

Troisième Edition.



PARIS.

LIBRAIRIE D'ADRIEN LE CLERE ET Cie,
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE,
RUE CASSETTE, N° 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

M DCCC XXXIX.

HISTOIRE

DU

DU PAPE PIE VII.

CHAPITRE PREMIER.

DEMANDES D'INFORMATIONS SUR LA FAMILLE DE LA PRINCESSE DE LAMBALLE. M. DUVEYRIER. LE GRENADIER DE LA GARDE CONSULAIRE. LE CONCORDAT AVEC LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE. LA RÉPUBLIQUE DE LUCQUES. LA RÉPUBLIQUE LIGURIENNE.

VERS ce temps-là on fut singulièrement préoccupé à Paris du sort de la famille de la princesse de Lamballe, dont nous avons déjà parlé. On croit que sur le récit qui fut fait de ce qui s'étoit passé au dîner donné par le prince Borghèse au général Murat, l'épouse du premier consul, Joséphine, manifesta des opinions d'intérêt touchant, qui émurent son époux. On proposoit à Rome d'envoyer, comme ablégat à Paris, un neveu de l'infortunée victime de septembre. Joséphine avoit accueilli cette ouverture avec sensibilité; toutefois le gouvernement voulut en savoir plus que n'avoit dit le général Murat. Quelques personnes craignant peut-être que les paroles de M. Cacault ne fussent à l'ordinaire trop favorables, engagèrent à écrire plutôt à M. Alquier, résidant à Naples.

Mais celui-ci ne pouvant obtenir des informations complètes, ou ne voulant pas se mêler de cette affaire, la renvoya à M. Cacault, qui ne fit pas attendre les informations que l'on désiroit de lui.

« J'ai reçu une lettre de l'ambassadeur Alquier, par laquelle il me mande, citoyen ministre, que vous l'avez chargé, il y a déjà quelque temps, de prendre des informations sur l'existence des deux dames de Carignan, et il me prie de vous informer de ce que je puis savoir à ce sujet.

» Les deux dames de Carignan, sœurs de la princesse Lamballe, ont été mariées à Rome, l'une il y a plus de trente ans, et l'autre il y a environ vingt ans. La plus âgée a épousé M. le prince Doria Pamphili, frère du cardinal Doria, qui a été autrefois nonce à Paris. Cette dame, mère d'un grand nombre d'enfans, se porte à merveille, et tient à Rome l'un des premiers rangs.

» L'autre princesse de Carignan est mariée à M. le prince connétable Colonne. Elle est aussi mère de plusieurs enfans, et jouit d'une parfaite santé : c'est la première dame de Rome.

» Ces deux dames ont toujours montré beaucoup de considération pour le ministre de France. Elles ont dîné plusieurs fois chez moi avec leur famille ; elles se sont rendues avec empressement et beaucoup de politesse à mes invitations, toutes les fois que j'ai eu occasion de réunir la noblesse de Rome, et particulièrement pendant que le général Murat étoit ici. »

Il arriva à la fois à M. Cacault deux sortes d'instructions : l'ordre de solliciter en faveur du citoyen Duveyrier, tribun, et acquéreur de biens nationaux à Rome, et l'ordre de faire réussir les projets d'organisation ecclésiastique pour la république italienne.

M. Cacault ne mêla pas les deux affaires, mais plus il vit que la seconde ne réussiroit pas comme il le demandoit, plus il parut s'attacher à obtenir un avantage pour la première. Il s'étoit passé à

Paris quelque chose de remarquable entre le premier consul et le citoyen Duveyrier. Celui-ci étoit du nombre des Français qui avoient résidé à Rome pendant la courte apparition de la république romaine. Il avoit acquis une assez grande quantité de biens nationaux. De retour à Paris, il faisoit partie du tribunat, et dans un moment de vivacité, à propos de quelques lois imposées un peu violemment par le premier consul, le tribun s'étoit écrié : « Nous avons renversé une idole de huit siècles (les Bourbons), seroit-il si difficile de renverser une idole de huit jours (Bonaparte)? » Ce propos rapporté au premier consul, avoit excité en lui une vive colère. Nous ne répéterons pas toutes les menaces et les emportemens de ce magistrat d'une république contre un membre d'un des corps de l'État. On parla de sac de cuir, de rivière, de Saint-Cloud, de filets; on récrimina contre la personne du citoyen Duveyrier lui-même. Néanmoins il parut utile aux intérêts réciproques de consentir à un rapprochement. Il fut convenu que le citoyen Duveyrier solliciteroit une audience du premier consul, que cette audience seroit accordée incontinent, et qu'il accueilleroit avec bienveillance le Gracchus mécontent.

Dans l'audience, le créancier de la cour de Rome expliqua ses prétentions. Bonaparte savoit qu'elles ne se fondoient que sur peu de sacrifices, mais il avoit promis d'être bienveillant, il avoit intérêt à maintenir sa parole; le tribun étoit un homme d'esprit, de franc-abord, généreux; il parloit bien, il avoit sa puissance à Paris. On jouissoit à Rome d'un grand crédit; M. Cacault étoit là pour y opérer des miracles politiques. La conversation fut,

de la part du tribun, respectueuse, gracieuse et dévouée, et de la part du maître, aisée, caressante et affectueuse. On s'entretint de la ville de Rome que le général n'avoit jamais vue; mais où le citoyen interlocuteur avoit récité en société, dans l'année 1798, la tragédie de *Brutus*. Le conspirateur romain avoit frappé César au pied de la statue même de Pompée (du palais Spada), que l'on avoit fait apporter exprès sur le théâtre. Du reste, le tribun ne mettoit aucune malice dans cette conversation. Quand le citoyen Duveyrier sortit, le premier consul, contre son ordinaire, le reconduisit, tout en ayant l'air de continuer l'entretien, jusqu'à la porte même de la première antichambre, où se trouvoit en faction un grenadier de la garde consulaire.

Là, le premier consul dit au citoyen Duveyrier, avec une expression d'intérêt remarquable; « Allez, allez, je vous donnerai un coup de main. » Au même instant, le grenadier, tout en présentant les armes; grommela entre ses dents, mais cependant de manière à être entendu : « *Ah! un coup de cette main-là!* » Le premier consul et Duveyrier se regardèrent en riant, et ils se séparèrent, le premier bien déterminé à tenir sa parole, le second rempli d'espérance et de la confiance la plus entière (1). En conséquence de cette bonne intelligence, M. Cacault avoit été invité, dans des

(1) On dit, dans le temps, qu'on ne sait comment il arriva que le grenadier fut promu une semaine après au grade de caporal pour quelques jours, et ensuite à celui de sergent : l'ordre du jour portoit que cette récompense étoit accordée au grenadier, *parce qu'il savoit lire*. Ce brave soldat savoit mieux parler que lire.

termes peu usités, à servir avec obligeance M. Duveyrier. Le ministre répondit sur-le-champ.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe la réponse de M. le cardinal secrétaire d'État, au mémoire du fondé de procuration de M. Duveyrier. J'ai plaidé sa cause, et j'ai obtenu que les bons avec lesquels ses acquisitions ont été faites, et qui perdoient alors plus de 70 p. 100, ainsi qu'il est constaté par les pièces les plus authentiques, fussent admis dans les liquidations, comme si les paiemens eussent été faits en argent comptant. D'après cela, M. Duveyrier, en ne recevant que le quart, aura tous ses déboursés effectifs. »

On n'a jamais assez dit combien il est imprudent de faire marcher de front les demandes d'un gouvernement, quelles qu'elles soient, et les sollicitations de faveur pour les particuliers. Le cardinal Consalvi avoit servi, et au-delà peut-être du droit, les intérêts d'un Français, et il n'en eut que plus de force pour résister aux demandes du gouvernement.

« Vous jugez bien, écrivit M. Cacault, que je n'ai pas cessé de faire, de mon côté, les plus vives instances pour obtenir vos demandes concernant la république italienne, telles qu'elles sont conçues dans les mémoires venus de Paris, et qui ont servi de base à des conférences *où j'ai été appelé.*

» Mais Rome est toujours Rome, et il n'est pas de notre intérêt que l'on saute ici aussi lestement sur certaines choses qu'on peut le faire à Paris. Car c'est *le catholicisme et non une nouvelle doctrine*, qui peut nous rallier les fidèles. Les innovations trop tranchantes doivent au moins être amenées doucement. Le Pape, en les accordant gratuitement à une puissance, se met dans l'impossibilité de les refuser à une autre. On sent bien même à Rome que ce que la France a gagné par suite d'événemens les plus extraordinaires, s'introduira peut-être un jour dans tous les pays catholiques; mais quel Pape oseroit le faire, en cédant facilement, *comme un philosophe*, à toutes les demandes? Seroit-il sûr, en opérant à présent une

telle révolution, de ne pas donner à l'Italie, à l'Allemagne, à l'Espagne, au Portugal, une secousse très-dangereuse?

» Le Pape est le souverain Pontife des catholiques de l'univers entier. Pie VII, très-pieux et dévot de cœur et d'ame, a un cœur doux et un caractère bienfaisant et sensible, qui lui feroit accorder au monde entier ce qu'il a fait pour la France, si partout on en étoit au point où nous sommes, et s'il étoit évident, comme à l'égard de la république française, que toutes ces concessions opéreroient le bien (1).

» Le Pape considère les vues du premier consul avec un grand respect. Il entend très-bien comment elles sont toujours très-lumineuses et justes, mais en même temps il met dans la rectitude des idées du premier consul, et dans la douceur et l'élévation de son caractère, une confiance qui le rend très-assuré dans le maintien de ce qu'il croit les bonnes règles. On a cessé ici d'être en proie à *la terreur*, et j'aime mieux voir agir pour nous par affection que par peur; les affaires deviennent ainsi des négociations où la considération de la France et surtout les vues toujours sages de son gouvernement obtiendront du Pape, à mesure que le besoin naîtra, tout ce que le premier consul voudra, et sans le moindre effort : mais il faut de la patience dans la manière de traiter avec cette cour.

» Lorsque le cardinal légat aura reçu les décisions qui se préparent, si elles ne sont pas toutes satisfaisantes, il faudra, *sans se fâcher*, revenir à la charge et continuer *par voie de négociations*, sans brusquer (*sans urter*, comme diroit le cardinal Consalvi), et tout réussira, car on veut ici très-sincèrement satisfaire le premier consul. Nous attendons les noms des cardinaux qu'il veut avoir. M. de Giustiniani, frère du prince qui est à Paris, est le garde noble qui portera la calotte rouge. M. Georges Doria, fils du prince Doria Pamphili, et neveu des deux cardinaux Antoine et Joseph Doria, portera le bonnet carré rouge. Le Pape a cherché à satisfaire le premier consul, en choisissant des envoyés des principales maisons de Rome.»

(1) M. Cacault répète ici toutes les doctrines que le Pape lui avoit manifestées dans une conversation précédente, et dont il avoit été rendu compte à Paris avec un peu moins de détails.

Il avoit bien raison, M. Cacault, de dire que tout le monde demanderoit ce qui seroit accordé à la France. La république de Lucques, *régénérée* par la France, avoit des dettes à payer, et pour les acquitter, elle désiroit obtenir du Pape le droit de vendre quelques biens ecclésiastiques. Le soin de solliciter le bref nécessaire avoit été remis au sieur Mencarelli, envoyé de la république. M. Cacault donnoit des conseils modérés à cet envoyé. En attendant, la république, désirant acquitter sur-le-champ ses engagemens, recherchoit un emprunt, et ne pouvoit trouver des fonds. Mécontente de ces embarras, la république venoit d'écrire des lettres de colère, comme le faisoit quelquefois Bonaparte. M. Cacault, protecteur par position de tous les gouvernemens qui dépendoient de la France, reçoit une de ces lettres. Vingt minutes après, la réponse étoit dictée et signée.

« J'avois obtenu pour vous la promesse d'un bref qui autorisoit la vente de biens pour procurer au gouvernement 66,000 piastres, j'avois obtenu de plus que vous pussiez lever une contribution annuelle sur le clergé, contribution destinée à vous mettre en état de pourvoir aux besoins des curés. J'avois mis votre député à Rome, M. Mencarelli, dans la bonne voie. D'avance vous avez voulu emprunter de l'argent, et n'en ayant pas trouvé, vous écrivez avec amertume. J'ai repris la négociation de vos affaires dans les règles et les *formes douces* avec lesquelles la république française traite ses propres affaires près du Saint Siége, et vous avez l'expédition de votre bref qu'il faut faire exécuter. »

La république ligurienne avoit ordonné qu'il seroit élevé une statue au premier consul, et une autre statue à Christophe Colomb.

M. Cacault développe, à cet égard, dans une

dépêche, les idées les plus spirituelles sur les arts en Italie, et il jette en avant la première pensée du style dans lequel Canova exécutera probablement la statue du premier consul.

« Dieu nous garde, s'écrie le ministre, de l'artiste qui a représenté dans un palais de Gênes, une bienfaitrice de la ville habillée à la manière du temps avec un manchon ! »

On verra plus tard à quel point M. Cacault aimoit les beaux arts. Sa collection qui est aujourd'hui au Musée de Nantes en fait foi; on accusoit ce ministre de n'acheter qu'à bon marché les tableaux qui alors avoient peu de valeur en Italie : cela n'empêchoit pas qu'il ne dissertât sur les arts avec un talent et une intelligence qui surprenoient souvent Canova et les plus grands professeurs de Rome.

CHAPITRE II.

LEGS FAIT AU PAPE PAR MONSIGNOR CORNARO. M. LE COMTE DE KHEVENHULLER MINISTRE D'AUTRICHE. ENTRÉE DE DEMI-GALA DE M. LE COMTE DE SOUZA. LE PREMIER CONSUL FAIT DON AU PAPE DES BRICKS LE SAINT-PIERRE ET LE SAINT-PAUL. AUDIENCE DONNÉE PAR PIE VII A DES OFFICIERS DE MARINE FRANÇAIS.

Un Vénitien, monsignor Cornaro, qui avoit été frappé à Venise de l'éclat des vertus du Pape, et qui depuis sentoit toujours redoubler son admiration, laissa par testament au Pontife un palais à Venise, avec tous les tableaux qu'il contenoit.

La cour de Vienne, voyant que véritablement Rome devenoit un centre très-important des affaires d'Europe, y accrédita un ministre, le comte de Khevenhuller. Le comte de Souza, ambassadeur de Portugal, fit alors une entrée de demi-gala, et demanda au Pape une audience publique, où, par ordre de la cour de Lisbonne, il étala beaucoup de magnificence. L'ambassadeur avoit pour secrétaire d'ambassade son fils, le chevalier de Souza, aujourd'hui duc de Palmella.

Conformément aux instructions données par le Pape au sacré collége, les lettres des cardinaux pour le premier consul partirent le 1er décembre. Toutes les demandes de M. Cacault réussissoient à Paris. On ne s'occupoit plus du refus de l'An-

tinois. Le premier consul pensa même à envoyer en présent, au Saint Père, deux bricks de guerre destinés à protéger son commerce. Ces deux bricks appelés exprès, l'un le *Saint-Pierre,* l'autre le *Saint-Paul,* furent amenés à Civita-Vecchia par le commandant Dornaldegny. La remise des bâtimens munis de leurs agrès et complétement armés, fut faite dans ce port avec toutes les formalités convenables. Le Pape ordonna d'aller chercher dans des voitures tous les officiers, et les fit traiter à Rome avec des égards pleins de bienveillance. Naturellement les Français formant l'état-major des équipages de marine, et d'un autre bâtiment qui avoit accompagné les bricks, demandèrent avant de partir, à être présentés au Saint Père. J'écrivis à monsignor Odescalchi, *maestro di camera* (premier gentilhomme de la chambre), pour le prier de soumettre cette demande à Sa Sainteté. Il me répondit que le lendemain Sa Sainteté recevroit avec beaucoup de plaisir les officiers que je lui présenterois au nom de M. Cacault, qu'il savoit être malade et retenu au lit. J'avertis les officiers; nous nous rendons à Monte-Cavallo : c'étoit une armée toute entière. Les employés chargés de diverses fonctions à bord, s'étoient réunis aux officiers. Arrivé dans la pièce qui précède le cabinet du Pape, je ne rencontre pas monsignor Odescalchi, mais un de ses subalternes qui le remplaçoit. A la vue de ce cortége, il s'étonne, il s'embarrasse, il me comble de politesses, de félicitations; comme Romain, il me remercie aussi du don des bricks, il manifeste une joie extrême, il dit que le Pape va être charmé. Je fais déposer les épées de ceux que je dois présenter, en n'exceptant que

M. Dornaldegny (1). L'introducteur reprend un peu ses sens ; il dit à nos Français comment il faut entrer, comment il faut sortir, et les endoctrine dans cet autre genre de manœuvre. « J'entends, dit un jeune aspirant provençal : c'est comme à la guerre, toujours en avant et sans jamais tourner le dos, même en se retirant. »

Lorsque tout est disposé, l'introducteur, encore un peu hors de lui, oublie une formalité importante, il ne va pas prévenir Sa Sainteté. Il ouvre la porte du cabinet du Pape, se met à genoux, et me nomme seul. Le Pape étoit assis sur une estrade devant une table où il écrivoit. Je m'approche le premier, précédant M. Dornaldegny, et je m'aperçois à l'instant que Sa Sainteté éprouve un saisissement, et que nous n'étions pas attendus. Tous les officiers entroient à la suite, et cette vue de tant d'hommes en uniformes étrangers qui encombroient la chambre, augmentoit la surprise du bon vieillard. Il me dit tout bas : « *Cos'è, caro?* » Je balbutiai le nom de monsignor Odescalchi, qui m'avoit écrit que Sa Sainteté recevroit l'état-major du Saint-Pierre et du Saint-Paul. « *Ma tanti!* » répliqua tout bas le Saint Père. Il étoit bien naturel que ce modeste religieux accoutumé à une vie si tranquille, à des habitudes si calmes, à des visites annoncées d'avance, éprouvât quelque trouble au premier moment d'une telle invasion. Je ne m'éloi-

(1) L'usage étoit de faire laisser dans l'antichambre les épées et les chapeaux de ceux qui étoient présentés au Saint Père : d'après la règle, on n'exemptoit de cette formalité que les ambassadeurs, les ministres et chargés d'affaires, les officiers généraux, les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et les chevaliers de l'Ordre royal et distingué de Charles III d'Espagne.

gnois pas d'un tabouret que je connoissois très-bien, et sur lequel il daignoit me faire asseoir, quand j'obtenois de lui les audiences ordinaires, et je croyois qu'il alloit nous recevoir assis, mais il se leva et s'apprêta à descendre de l'estrade. Je voulus lui offrir le bras pour l'aider; il me fit signe avec un sourire angélique de passer à sa droite, il appuya sa main sur mon épaule, et m'imprimant le mouvement avec une douce pression, il s'avança en s'appuyant toujours sur moi, au milieu de nos officiers. Là, il prononça quelques paroles pour me remercier, ensuite il salua le commandant : je ressentis à un certain tremblement de la main du Pontife, l'émotion qu'il éprouvoit encore. Le commandant lui adressa un compliment respectueux. Peu à peu le tremblement cessa, mais le Pape ne retiroit pas sa main. Il dit à plusieurs reprises : « *Bella, bella gioventù;* » puis se reprenant il ajouta : « Mais ils auront du plaisir à recevoir *des couronnes* (des chapelets) pour les porter à leurs mères et à leurs sœurs. » Alors, sans retirer sa main, il me conduisit à la porte de sa chambre, où il entra seul. Après quelques minutes il en sortit, portant dans ses deux mains un papier rempli de chapelets qu'il distribua aux Français, à mesure qu'ils se présentèrent. Il remarqua le chirurgien et le commissaire de la comptabilité, parce qu'ils avaient des broderies différentes. Il parla ensuite à voix plus haute. Il loua le courage des Français dans tant de batailles; puis avec une présence d'esprit toute tendre, il vanta les voyages scientifiques des marins qui conduisent et protégent les missionnaires dans les Indes. Ensuite, m'ayant fait rapprocher, il me dit à moitié voix :

« Nous ferons écrire en faveur de ce brave commandant pour qu'il ait de l'avancement : nous vous apprendrons aussi une chose qui nous est agréable ; le comte de Souza veut recevoir dans un banquet tous ces messieurs : nous en remercierons beaucoup cet ambassadeur. »

L'état-major se retira comme l'avoit prescrit l'introducteur. Sa Sainteté s'avança jusque près de la porte, me dit qu'elle désiroit que les matelots des bricks vinssent voir les fêtes de Noël ; ensuite elle nous fit avec les deux mains le salut le plus obligeant. J'ai rapporté cette scène pour prouver la profonde sensibilité du Pape, sa disposition à s'émouvoir, à s'affecter ; la simplicité candide avec laquelle il laissoit faire auprès de lui-même, *le service d'honneur*. Nous étions arrivés là, comme à la porte de la cellule du bénédictin. Et qu'il y a de grâce, et de charme et de mansuétude dans ces deux mots : « *ma tanti.* » Le Pape n'adressa aucun reproche à monsignor Odescalchi qui s'étoit trompé d'heure, et qui, s'il eût été présent, auroit empêché cette confusion, parce qu'il seroit entré seul d'abord pour prévenir le Saint Père, qui alors nous auroit reçus assis, et auroit eu devant lui sur sa table, les chapelets destinés aux officiers.

Les Romains de tous les partis accueilloient en général nos Français avec affection. M. Cacault avoit la satisfaction d'écrire à Paris : « Enfin, les Romains sont rentrés dans leurs anciennes habitudes, et bientôt personne ne se souviendra qu'il y ait eu une révolution. »

Tous ces miracles étoient opérés, en ce qui concernoit la France, par l'esprit ferme, juste, conciliant d'un seul homme.

Deux cardinaux n'avoient pas encore écrit au premier consul, le cardinal Busca et le cardinal Fabrice Ruffo : mais ils remirent les lettres d'usage, comme leurs confrères.

En envoyant celle du premier de ces cardinaux, M. Cacault rappela que des dépêches interceptées de ce cardinal avoient déterminé à marcher sur Rome. « Ce cardinal a fait perdre au Saint Siége les deux Légations et la Romagne. » M. Cacault avoit oublié, ou ne vouloit pas dire, que sans l'interception de ces lettres, l'expédition auroit toujours eu lieu, et que Pie VI fut attaqué, non pas pour qu'il fût puni, mais parce qu'il étoit condamné Du reste, l'intention de M. Cacault étoit de prévenir la mauvaise humeur du premier consul. En paroissant croire que, dans la circonstance, quelque mauvaise humeur devenoit un sentiment naturel, il vouloit arriver à dire définitivement que c'étoient là des choses auxquelles il ne falloit plus penser.

Ce qui fut dit sur M. le cardinal Ruffo étoit plus sévère, et peut-être même injuste, car ce cardinal ne fut pas maître de faire respecter par les Anglais la capitulation de Naples.

« Je vous envoie la lettre de bonnes fêtes adressée par le cardinal Fabrice Ruffo au premier consul.

» Ce cardinal est dans la disgrâce de M. Acton. Il se conduit bien à Rome; mais je sens qu'il répugnera toujours à la grande ame du premier consul de voir de bon œil *le prêtre* (M. le cardinal Ruffo n'a jamais été prêtre) qui a été général d'une armée abominable. Cependant notre situation et notre politique sont si élevées au-dessus du passé, qu'il convient peut-être de ne refuser la réponse d'étiquette à aucun des cardinaux qui ont écrit. Si l'on ne fait pas de réponse à tous, on désobligera le corps entier.

Paris envoya toutes les réponses, et M. Cacault n'a jamais su qu'un jour ce cardinal devoit, dans les querelles du Saint Siége avec l'empereur, se montrer favorable à ce dernier.

CHAPITRE III.

LE BAILLI RUSPOLI REFUSE LA GRANDE MAITRISE DE MALTE. LES MATELOTS FRANÇAIS AUX FÊTES DE NOEL. LES ENTRAILLES DE PIE VI ENVOYÉES A VALENCE. PORTRAIT DU PREMIER CONSUL PAR CANOVA. LE CORPS DIPLOMATIQUE OFFRE SES RESPECTS AU PAPE, A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE.

CEPENDANT le chevalier Bussi avoit atteint le bailli Ruspoli dans une ville de l'Écosse; il lui remettoit le bref du Pape. Le bailli, dès le premier moment, manifestoit de la répugnance. Des agens anglais s'entremêlèrent, sous prétexte d'offrir des conseils, dans les débats du bailli et du chevalier. Celui-ci employa les argumens les plus forts pour obtenir l'acceptation que Rome et tout l'Ordre désiroient. Le bailli croyant voir des obstacles à un rétablissement franc de l'Ordre tel qu'il le souhaitoit, donna son refus par écrit. Le premier consul apprenant cette nouvelle par le cardinal Caprara, fit recommander à M. Cacault de solliciter promptement une autre élection. Le Pape promit d'accorder encore ce qui seroit agréable au premier consul, surtout parce qu'on voyoit à Rome que la cour de Londres feroit des difficultés de remettre la souveraineté à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, si l'état d'interrègne devoit continuer.

Les affaires furent interrompues quelque temps par les longues fêtes de Noël. Le Pape n'oublioit

pas qu'il avoit invité les matelots français à venir voir ces cérémonies. Ils accoururent de Civita-Vecchia, toujours bien traités et choyés au nom du Saint Père. Un homme attaché au service du Pape, et vêtu de sa robe violette, fut chargé exprès de les conduire dans l'église, à côté du maître-autel. La place qu'on leur destinoit étoit si honorable qu'on ne pouvoit pas les introduire avant le commencement des *fonctions*, puisqu'ils devoient être rangés devant les bancs où sont assis les généraux d'ordre et les protonotaires apostoliques, à quatre pas en arrière du banc des cardinaux diacres, mais sur la même ligne. Lorsque le célébrant parut à l'autel, en face du grand trône du Pape, élevé le long des marches de porphyre qui conduisent à la chaire de Saint-Pierre, les matelots arrivèrent précédés de leur guide et marchant un à un sous la direction de leurs maîtres et de leurs contre-maîtres. Du haut de notre tribune, nous voyions leur contenance à la fois militaire et respectueuse. Parmi tous ces Provençaux et ces Bretons, il n'y en avoit pas un seul qui eût pu préparer son esprit à se voir ainsi amené en face d'une assistance aussi solennelle et des plus admirables magnificences du culte catholique ; je puis assurer en même temps qu'il n'y eut pas un seul de ces hommes qui ne sentît et ne montrât qu'il sentoit la dignité de sa situation. Le comte de Cassini, chargé d'affaires russe, avoit demandé la même faveur pour des matelots de la flotte impériale. Cette demande contraria Consalvi, mais il l'accorda. Ceux-ci, par des raisons que je ne connois pas, ne furent amenés que plus tard, et comme on ne put et qu'on ne voulut pas les mettre en ar-

rière, ce qui auroit causé peut-être des inconvéniens, on les rangea devant les matelots français. Il ne tarda pas, il est vrai, à se manifester entre les marins des deux nations une sorte de fusion fondée sur une estime réciproque ; quelques Français s'avancèrent bien pour n'être pas au second rang, et quelques Russes passèrent en saluant derrière des Français : mais tout le front ne se composoit à peu près que de Russes, dont l'immobilité étoit remarquable et paroissoit devoir durer jusqu'à la fin de la messe. Le moment de *l'élévation* approchoit ; M. de Cassini, Piémontais et catholique, n'avoit pas prévu que ses Moscovites continueroient de rester immobiles. Les Français, gênés devant des hommes de haute stature et debout, ne faisoient aucun mouvement. Le Pape voyoit très-distinctement la fausse position de ses hôtes et l'approche d'un grand scandale, si tout ce premier rang, appartenant à un culte non réuni, restoit ainsi debout presque sur la même ligne que le sacré collége déjà agenouillé devant ses bancs. Le prélat maître des cérémonies regardoit cette scène d'un air stupéfait. Le cardinal Consalvi, avant de s'agenouiller, l'appelle et ne lui dit que ces mots : « *I Francesi si facciano avanti.* » L'intendant des cérémonies marcha gravement, les bras croisés, vers le maître qui commandoit le détachement français, et lui dit : « Ordonnez à vos hommes de vous suivre un à un ; vous, vous me suivrez pas à pas : puis vous ferez comme moi. » Chaque Français avertit du coude et de l'œil le voisin qui doit marcher après lui. Lorsque le *ceremoniere* juge que la petite conjuration télégraphique est connue du dernier matelot, il touche légèrement de la main

le commandant, et marche le long de la colonne russe, que notre détachement couvre peu à peu toute entière. Arrivé immédiatement sur la ligne des bancs des cardinaux diacres, monsignor *ceremoniere* s'arrête, se tourne vers l'autel, et tombe à genoux. La ligne française, après avoir fait front, s'agenouille comme un seul homme. Alors les Russes, emportés électriquement par ce mouvement, s'inclinèrent, et la cérémonie s'acheva avec toutes les convenances que pouvoient désirer des catholiques. On savoit que le Pape avoit invité les matelots français; nous n'avions pas laissé ignorer l'aimable à-propos de sa réflexion sur les marins et les missionnaires, et toute la ville applaudit au sang-froid de Consalvi et à son urbanité envers les *invités* de son souverain.

Il faut s'accoutumer, en parlant d'un pontificat, à voir les affaires, les demandes, s'accumuler tous les jours. Il n'arrive pas un courrier à Rome qu'il n'apporte des sollicitations imprévues. A ce grand centre viennent aboutir les vœux et les consultations de l'univers catholique. Cette fois, ce sera de la France que le Pape recevra une supplique qui excitera vivement sa sensibilité.

Les habitans de Valence, en Dauphiné, rappeloient qu'au moment où l'on remettoit à l'archevêque de Corinthe le corps de Pie VI, ils avoient demandé que l'on voulût bien envoyer ses entrailles, pour qu'elles fussent déposées dans l'église de la ville. Le Pape avoit accordé cette demande.

Le 29 décembre, un archevêque partit de Rome pour aller à Civita-Vecchia, placer sur le brick français, l'*Alcyon*, qui retournoit à Toulon, le

dépôt funéraire adressé à Valence. En même temps on remit au commandant Dornaldegny, pour être offertes en présens au premier consul, une cheminée de la plus grande dimension, ornée de marbres précieux, et une pendule d'un grand prix.

La translation des entrailles de Pie VI, dernier des devoirs funèbres que le Pape avoit à remplir envers son bienfaiteur, eut lieu avec des cérémonies imposantes. Ce don devenoit un gage de véritable réconciliation. Les Français rendirent les honneurs militaires dus à un souverain. A cette occasion, M. Cacault s'exprimoit ainsi dans une dépêche à M. de Talleyrand :

« Les sujets du Pape pleurent de joie de retrouver les Français aussi bons catholiques. Ils les voient, avec acclamation, reprendre leur rang de fils aînés de l'Eglise ; ils se tiennent maintenant assurés de la vie douce, tranquille et molle qu'ils aiment à mener sous la protection de la foi des Français et de l'épée du premier consul. Les anciens sentimens des peuples sont toujours les mêmes. Ce qui fut écrit dans l'ame dès l'âge le plus tendre, ne sauroit s'effacer, et c'est faire le plus grand plaisir aux hommes que de leur rendre ainsi la jouissance des contemplations et de la vénération pour ce qu'ils aiment à imaginer au-dessus d'eux et dont ils attendent la protection.

» M. Canova est arrivé ici avant-hier soir en bonne santé. Le buste du premier consul est arrivé avec lui en très-bon état dans son enveloppe, qui le couvre encore, de sorte que jusqu'à ce moment je n'ai pas pu satisfaire mon empressement de le voir. »

Canova s'étoit fait considérer à Paris par la conduite la plus sage et la plus courageuse. Il avoit dit dès le premier abord au premier consul, que Rome languissoit dans l'indigence ; le com-

merce étoit ruiné, les anciennes statues les plus belles étoient aux mains des étrangers. Le premier consul avoit répondu : « Je restaurerai Rome. J'aime le bien de l'humanité, et je le veux accomplir. »

Nous savons par une relation extraite des papiers de Canova lui-même, beaucoup de détails importans sur ce qui se passa entre le grand statuaire et le grand guerrier.

Pendant le travail, le premier consul lisoit, ou s'amusoit à plaisanter avec Joséphine, ou parloit politique avec l'artiste.

Il avoit été question de l'enlèvement des chevaux de bronze de la façade de Saint-Marc, et il étoit échappé à Canova de dire ces propres paroles : « La subversion de cette république m'affligera tout le reste de ma vie. »

Le premier consul ne paroissoit pas avoir fait attention à ces plaintes du Vénitien ; mais il avoit ordonné qu'on le traitât avec une grande cordialité. Les artistes français lui donnoient des fêtes, l'Institut lui avoit témoigné sa haute estime, en se félicitant de l'avoir admis dans son sein, comme associé étranger. A l'audience de congé, le premier consul ayant auprès de lui un envoyé de Tunis, le montroit à Canova, et lui avoit dit : « Monsieur, saluez le Pape de ma part, et annoncez-lui que vous m'avez entendu recommander la liberté des chrétiens. » En même temps, il avoit fait adresser à cet envoyé, par l'interprète des affaires étrangères, des paroles de paix, de conciliation et de vif intérêt pour les esclaves professant notre religion. Nous aurons plus d'une fois occasion de parler de la statue du premier consul qu'entreprit

alors Canova, et qui devoit avoir les proportions de l'Hercule Farnèse (dix pieds de hauteur).

M. Cacault crut devoir réunir dans un banquet tous les artistes de Rome, pour qu'ils entendissent Canova parler de Paris, de ses arts, de ses monumens, de l'Institut, de M. Quatremère de Quincy, l'homme de France et même d'Europe qui écrit le mieux sur les arts; de Gérard, de Guérin, de Chaudet, de Percier, et détailler les genres d'observations qu'il avoit pu faire dans son voyage. Il rendit compte ensuite au gouvernement des bonnes dispositions où il avoit laissé Canova, qui, avant même l'arrivée de son marbre de Carrare, alloit exécuter le grand modèle de la statue, conformément aux engagemens renouvelés avec M. de Bourienne, par ordre du premier consul.

Ici finissent les dépêches de M. Cacault pour l'année 1802.

On voit avec quel soin le ministre aimoit à consolider la paix, et à ne conduire son gouvernement que dans des voies de bonne intelligence, de modération et de probité politiques.

De concert avec le cardinal Consalvi, il ne montroit que les égards les plus délicats pour la légation autrichienne, pour celle de Sa Majesté Catholique, l'ambassade de Sa Majesté Très-Fidèle, la légation de Russie. Il n'y avoit qu'un point sur lequel il n'eût pas, et ne pouvoit pas avoir les mêmes sentimens : je veux parler des relations avec le ministère de Sa Majesté Sicilienne. Les opinions de l'envoyé Français étoient toujours défavorables à M. le chevalier Acton; et celui-ci croyant avoir à se plaindre souvent de la France, il ne naissoit pas de circonstance qui pût affoiblir ces préven-

tions si enracinées. Quant à la ville de Rome, tout entière elle partageoit les sentimens d'affection, d'estime et de considération que le Saint Père se plaisoit à témoigner à M. Cacault. La noblesse accouroit en foule à ses fêtes : le jour de l'Ascension, il avoit réuni dans un dîner plus de trente cardinaux, et je me rappelle même que placé près du cardinal Antonelli, j'obtins de lui quelques informations amicales sur le conclave de Venise, informations que j'ai consignées plus haut. Les étrangers se faisoient présenter à leur arrivée, et le palais de France étoit le rendez-vous habituel de toutes les illustrations de l'Europe qui se rassemblent en si grand nombre dans la capitale du monde chrétien. Les Anglais avoient été les premiers à déclarer que partout où il n'y a pas de légation britannique, leur légation de préférence est celle de la France : aussi dans les cérémonies de Noël, où M. Cacault ne pouvoit pas assister à cause de ses incommodités, j'avois eu à conduire plus de sujets de la Grande-Bretagne que de nationaux, et je jouis abondamment dans mon cœur français, des complimens que nos rivaux donnoient eux-mêmes à la dextérité, à la tenue guerrière, et à l'intelligence de si bon goût de nos équipages. Cet hommage rendu par nos ennemis naturels n'affligeoit pas les Romains, et ils se flattoient de voir fleurir les arts de la paix qui alimentent leur ville, et qui la rendent, surtout pendant l'hiver, si animée, si florissante et si riche.

L'usage à Rome est de souhaiter la bonne année vers les fêtes de Noël. C'est ce qu'on appelle les bonnes fêtes, comme on l'a vu plus haut. Lorsque le corps diplomatique alla offrir ses respects à Sa

Sainteté, on eut lieu de remarquer que sa santé s'étoit encore affermie. Un air de joie se manifestoit sur cette figure *placide* remplie de bonté et de douceur. Le Pape adressoit à tous des paroles touchantes; il parloit en père commun de la chrétienté. Il s'applaudissoit de l'état de paix où se trouvoit l'Europe : il disoit que l'on pourroit achever partout plusieurs opérations trop retardées, et relatives à la religion. Les souverains protestans et séparés par des schismes, demandoient des concordats pour leurs catholiques. La Prusse et la Russie vouloient surtout régler ces importantes affaires. Il sembloit que l'année nouvelle alloit encore apporter un sûr appui aux mesures d'ordre et de tranquillité. Mais les hommes, même les plus sages, ne peuvent pas lire dans les décrets de la providence, et d'autres spectacles de misères et de combats devoient encore, en illustrant la France, humilier, épouvanter et irriter le reste de l'Europe.

CHAPITRE IV.

TRIBUNAL DE LA ROTE. M. D'ISOARD NOMMÉ AUDITEUR FRANÇAIS. NOMINATION DE CARDINAUX. MONSIGNOR GEORGE DORIA ABLÉGAT A PARIS. BREF DU PAPE AU PREMIER CONSUL, A SON ÉPOUSE, AU MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES. LE BAILLI TOMMASI NOMMÉ GRAND-MAITRE. DERNIÈRE LETTRE SUR LES ACQUÉREURS DE BIENS NATIONAUX DE ROME.

Encore quelques mois, et le Pontife alloit atteindre sa soixantième année. Ses soins s'étendoient avec zèle et persévérance sur tous les intérêts de la chrétienté, mais toujours il falloit que ses regards restassent comme fixés sur la France, qui devenoit l'arbitre de tant de destinées en Europe. D'ailleurs le gouvernement consulaire sembloit se plier assez volontiers à tous les anciens usages. M. de Bayane, Français, doyen de la Rote, alloit être nommé cardinal. Il falloit penser à lui chercher un successeur.

La Rote est une cour ou juridiction particulière composée de douze membres, recevant la dénomination d'auditeurs de Rote. Dans les premiers temps, elle avoit été composée presqu'uniquement d'Italiens : mais comme beaucoup d'affaires ecclésiastiques allemandes, espagnoles et françaises ressortissoient à ce tribunal, et se trouvoient ainsi jugées exclusivement par des Italiens, il fut convenu

que l'Allemagne nommeroit un auditeur Allemand, l'Espagne un auditeur Aragonais et un auditeur Castillan, et la France un auditeur Français, et que les huit autres places seroient dévolues à huit Italiens : savoir, trois Romains, un Toscan ou un Pérugin à tour de rôle, un Milanais, un Bolonais, un Ferrarais et un Vénitien. Les quatre juges étrangers à l'Italie sont présentés par leurs nations respectives, institués par le pays, et déclarés inamovibles. La Rote alors n'avoit plus d'autres fonctions que celles de juger les procès des sujets du Pape.

M. Cacault prévint le gouvernement qu'il y avoit lieu à nommer un successeur à M. de Bayane, et il proposa M. Pisani de La Gaude, ancien évêque de Vence, qui avoit rempli auparavant les fonctions de conseiller au parlement d'Aix ; mais ce choix ne convint pas au premier consul. Il nomma le fils d'un ami de sa famille, natif d'Aix, auquel étoient recommandés tous les membres de la famille Bonaparte, qui passoient de Corse en France pour aller à Paris. Le 1er janvier 1803, M. Joachim-Xavier-D'Isoard fut pourvu de la charge d'auditeur de Rote en la cour de Rome, vacante par la promotion au cardinalat de M. de Bayane, dernier possesseur de ladite charge, pour la tenir et exercer, en jouir et user avec les mêmes honneurs, autorité, prérogatives, prééminence, franchises, libertés, gages, droits, fruits, profits, revenus et émolumens qui y appartenoient. Rien ne manquoit à l'énoncé des clauses usitées le plus anciennement.

Le 17 janvier, le Pape préconisa les cardinaux dont la nomination étoit annoncée. Dans son allo-

cution au sacré collége, Sa Sainteté s'exprimoit ainsi :

« Comme anciennement après le concordat conclu entre Léon X, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, et François I[er] roi de France, ce sage Pontife plaça extraordinairement quelques sujets distingués de cette nation au nombre des cardinaux, nous avons décidé d'agir de même. En conséquence nous avons nommé cardinaux de la sainte Eglise Romaine, Joseph Fesch, archevêque de Lyon; Jean de Dieu Raymond de Boisgelin, archevêque de Tours; Etienne-Hubert Cambacérès, archevêque de Rouen; nous nous réservons *in petto* par de justes raisons un quatrième sujet également digne de ces honneurs (c'étoit M. Bernier). »

Ici, il y avoit un éloge pour les Vénitiens : *Venise qui avoit été pour nous un port sûr...* « En conséquence, nous nommons Pierre-Antoine Zorzi, Vénitien, de l'ordre des Clercs réguliers de la congrégation des Somasques et archevêque d'Udine. » Les autres prélats nommés en même temps furent François-Marie Locatelli, évêque de Spolette; Jean Castiglioni, percepteur général de l'Ordre de l'hôpital du Saint-Esprit; Charles Erskine, Anglais, *uditore Santissimo;* M. de Colloredo, évêque d'Olmutz; Grégoire Cadello, archevêque de Cagliari, et Jean-Baptiste de Belloy, archevêque de Paris. Les trois premiers Français, et M. de Bayane, étoient les quatre cardinaux accordés à l'occasion du concordat. M. de Belloy étoit le cardinal de la couronne de France. Le cabinet de Madrid et le Portugal devoient ensuite nommer celui qu'ils présentoient au Saint Père.

Le 22 janvier, le Pape adressa au premier consul un bref par lequel il lui annonçoit que monsignor Doria étoit chargé, comme ablégat, de porter à Paris les quatre barrettes françaises : il le prioit d'accueillir avec une particulière bienveillance cet excellent jeune homme, orné de tous les avantages de la naissance, du cœur et de la vertu.

Un bref fut aussi adressé à Joséphine.

Pie PP. VII.

« Chère fille en Jésus-Christ, salut.

» Comme nous devons envoyer la barrette de pourpre à nos chers fils Jean de Boisgelin, Joseph Fesch, Etienne-Hubert Cambacérès et Jean-Baptiste de Belloy, que nous avons élevés dernièrement au cardinalat à cause de leur mérite distingué, nous avons choisi pour notre ablégat apostolique, notre cher fils Georges Doria, camérier secret, qui leur portera les insignes de leur dignité. A cette occasion nous avons ordonné qu'en notre nom il se présentât devant vous, qu'il vous saluât, et qu'il vous exprimât tous les témoignages de notre paternelle bienveillance à votre égard. Nous désirons aussi vous faire participer aux actes de gratitude adressés à l'illustre premier consul votre époux, pour tout ce qui a été fait par son aide et avec tant de gloire dans le rétablissement de la religion en France, ce qui rendra son nom immortel pour le bonheur de la république française. Nous vous prions d'accorder votre affection à notre ablégat, jeune homme aussi illustre par sa naissance, que par ses vertus et la candeur de son esprit, et qui pour ces raisons nous est très-cher. Accordez-lui votre appui dans toutes les circonstances où il sera nécessaire. Ce que, par votre bonté singulière, vous ferez en sa faveur, nous le regarderons comme fait à nous-même. Chère fille en Jésus-Christ, nous vous accordons la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, le 22 janvier de l'an 1803, de notre Pontificat, le troisième.

» PIUS PP. VII. »

Une lettre de recommandation étoit aussi adressée à M. de Talleyrand, suivant l'usage, afin qu'en sa qualité de ministre des relations extérieures, il connût la mission de monsignor Georges Doria, et que cet ablégat pût être officiellement accrédité à Paris. Autrefois ces sortes de lettres étoient envoyées au grand chambellan : depuis plusieurs siècles, la cour de Rome les adressoit aux ministres des affaires étrangères.

La pensée du concordat se présentoit toujours à l'imagination de M. Cacault; il avoit voulu que les arts lui consacrassent un souvenir durable, et il écrivoit au ministre :

« Notre fameux dessinateur, le citoyen Wicar, a fait un dessin historique du portrait du Pape et de celui du cardinal Consalvi, dans l'acte où le Pape remet sa ratification à son secrétaire d'Etat qui lui a présenté la convention signée à Paris : les portraits faits d'après nature sont de la ressemblance la plus frappante ; si le dessin est bien gravé à Paris, il en résultera une estampe classique du premier ordre. M. Canova nous a apporté ici le portrait du premier consul, nous envoyons en échange celui de Sa Sainteté, où nos Français verront au naturel la mule du Pape dont ils parlent tant, ainsi que l'anneau du pêcheur, et le beau costume du Saint Père et des cardinaux, si favorable au dessin et à la peinture. »

Mais l'Europe pressoit le Pape de penser aux affaires de Malte. La Russie alléguoit qu'il suffisoit de nommer un lieutenant du magistère, parce que le Pape *avoit consommé son droit et ses facultés dans la nomination*. La France de bonne foi, l'Angleterre avec une arrière pensée, l'Autriche dans des sentimens de concorde, et même le cabinet de Naples, marchant cette fois avec les intérêts de la vraie politique, sollicitoient l'élection d'un autre grand-

maître. Le Pape nomma le bailli Tommasi, Toscan, qui résidoit en Sicile à portée de l'île de Malte. Le chevalier Bussi, à peine revenu d'Ecosse, créé à cet effet commandeur, fut chargé de porter à ce bailli le bref d'élection. M. le chevalier Acton offrit obligeamment une corvette du roi pour conduire le commandeur à Messine. Le bailli Tommasi accepta la dignité, et s'empressa d'adresser ses remercîmens à M. Cacault, qui, en cherchant à faire quelque chose d'agréable à la Toscane, avoit rencontré dans le cardinal Consalvi, le désir de faire un choix qui seroit approuvé par l'Autriche.

Cette nouvelle nomination déplaisoit à l'Espagne : d'ailleurs elle continuoit d'insister sur les demandes qui restreignoient l'autorité du nonce; mais elle céda, et consentit à admettre le nonce Gravina qu'elle ne vouloit pas recevoir depuis plus d'un an. La Russie qui avoit aussi fait attendre le passeport d'entrée au nonce Arezzo, finit par ne plus le refuser.

« Voici l'état de Rome, écrivoit M. Cacault : tout reprend en Europe une marche civile et régulière; c'est au génie du premier consul qui en donne l'exemple, que les souverains qui n'ont pas d'armée doivent l'indépendance et la considération raisonnable. Tout se remonte ici sur le ton de dignité et d'honneur pour le Saint Siége et pour le Saint Père, homme de bien et vertueux, d'après l'exemple de la considération que nous montrons au Pape. Cette souveraineté que la révolution avoit accoutumé à regarder avec mépris, reprend ici son autorité. Les ministres étrangers jouissent de leurs prérogatives, sans se permettre des actes impérieux; et la considération de la France est telle, qu'ils n'oseroient être insolens, quand le ministre d'une grande nation ne l'est pas.

» Oui, le mot du premier consul sur *les cinq cent mille hommes du Pape* est aujourd'hui dans ce pays la loi de tout le

monde..... Cependant, le roi de Naples, souverain catholique, est le seul dont les rapports avec la cour de Rome ne soient pas rétablis parfaitement. Il n'y a pas de nonce du Pape à Naples; il n'y a qu'un chargé d'affaires de Sa Sainteté. Le roi des Deux-Siciles a donné au cardinal Fabrice Ruffo le titre de ministre plénipotentiaire à Rome; mais ce cardinal n'a ni la confiance ni l'amitié de M. le chevalier Acton. »

Le 15 mars, le bailli Tommasi trouvant dans M. le commandeur Bussi, de l'activité, du zèle, le nomma bailli, et son lieutenant commissaire à Malte, avec ordre de s'apprêter à recevoir la consigne de Malte, des îles du Gozo et de Cumino, pour les gouverner. Mais le commandant Anglais suscitoit tous les jours de nouvelles difficultés qui affligeoient le gouvernement Pontifical, et le ministre de France.

Celui-ci avoit aussi sujet de se plaindre des menaces des acquéreurs de biens nationaux. Parmi eux se trouvoient des Vénitiens, des Allemands. Ils réclamoient la protection de leurs souverains, et en définitive, ils excitoient les créanciers Français à parler plus fort, pensant que *le coup de main* du premier consul seroit plus efficace. De nouvelles sollicitations étoient adressées à M. Cacault. Il dit qu'il alloit discuter cette affaire pour la dernière fois.

Citoyen Ministre,

« J'ai appuyé les demandes du citoyen Duveyrier avec l'adresse et la douceur faites pour réussir à raccommoder de semblables affaires. A l'époque présente, ce qu'on appelle *affaires* dans lesquelles il faut partager, en donnant au protecteur un tiers ou la moitié, ne sauroit avoir lieu, et pareille chose ne s'est jamais faite, dans aucun temps, *en ma présence*. Les ministres du pays et ses bureaux sont purs, et ne deman-

deront rien à personne. Il en est de même de la légation française. Les intéressés en affaires de biens nationaux recevront, sans la diminution d'un sou, tout ce qui résultera de la liquidation, et j'ai calculé qu'en vertu de ces avantages, le citoyen Duveyrier et compagnie devroient être infiniment contens. Dans une autre circonstance, en réalisant avec toute l'étendue la spéculation, et partageant comme il auroit fallu le faire, les véritables intéressés n'auroient pas touché plus qu'ils ne pourront toucher aujourd'hui. Les espérances *chimériques* de haute protection du citoyen Duveyrier et compagnie ont retardé de plus d'un an la fin de cette affaire, et, comme la conduite du citoyen Duveyrier tribun a été le fanal sur lequel les autres intéressés ont dirigé leur marche, il en est résulté une stagnation contraire aux intérêts des autres acheteurs des biens nationaux, qui, après avoir perdu du temps et les intérêts de ce qui leur revient, perdent encore, en s'éloignant de l'époque où tout étoit permis, d'autres avantages. Tous se sont exposés à subir la déchéance de leurs droits en négligeant de se présenter avant le terme fatal. Le premier consul veut favoriser les intérêts des Français, et j'aime à accomplir ses intentions; mais le premier consul veut aussi que tout soit réglé dans le système de justice et de paix qui fait aujourd'hui le bonheur du monde, où partout les gouververnemens et les peuples marchent en avant sur les ruines des divers arriérés, en faisant des liquidations, chacun suivant ses moyens. Si vous aviez comme moi sous les yeux la révélation de tout ce que l'avidité a opéré ici, secondée par le vandalisme des Romains soi-disant patriotes, vous seriez comme moi étonné de ce qui reste, et indigné des espérances et des projets de ceux qui considèrent Rome comme soumise aux mêmes violences, et qui voudroient que tout y fût mené comme on faisoit alors. Sans les ménagemens et la protection du premier consul, ce pauvre pays ne se releveroit jamais; le Pape, qui est un saint, et le meilleur des hommes, mais qui ne sait pas se faire craindre, seroit tombé, *renversé* du Saint Siége; toute sa puissance est dans celle de la France, et c'est cette fermeté à défendre l'autorité appartenant au Pape seul, qui soutient tout ici; et lorsque vous voudrez que tout s'écroule à Rome, il n'y a autre chose à faire que de retirer la main protectrice du premier consul qui fait tout ici, et qui ne peut continuer à

être aimé et respecté, qu'en continuant à être bienfaisant avec justice.

» J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

» CACAULT. »

Quel triomphe pour l'honneur et la morale, quand le représentant d'une puissance formidable ne parle que le langage des convenances, de la plus exacte probité, et donne ainsi l'exemple des plus rares vertus politiques! aussi le nom de M. Cacault n'étoit-il toujours prononcé qu'avec de justes louanges, et d'éclatantes bénédictions.

CHAPITRE V.

LA PROTECTION DES FONDATIONS FRANÇAISES RENDUE A LA FRANCE. IGNOBLES SATIRES CONTRE LE PAPE. M. CACAULT FRAPPÉ PAR UN FACINOROSO. BELLE CONDUITE DE CE MINISTRE DANS CETTE CIRCONSTANCE. NÉGOCIATION AVEC L'ANGLETERRE. CENOTAPHE ÉLEVÉ EN L'HONNEUR DU CARDINAL DE BERNIS. CITATION DE DEUX LETTRES DE CE CARDINAL A M. DE MONTMORIN.

Nous ne pouvons nous lasser d'entendre parler ce *Thraséas*, ce *Las-Cases* politique. Il y avoit encore à traiter une dernière affaire jusque-là passée sous silence. C'étoit celle des fondations françaises faites de temps immémorial par nos rois et des nationaux généreux. M. Cacault pensoit à donner une direction sage et sensée à cette affaire.

Citoyen Ministre,

« Lorsque j'ai eu l'honneur de signer avec le général Bonaparte le traité de Tolentino, les intentions et les sentimens du général à l'égard de la paix universelle et du Saint Siége étoient les mêmes qui ont été manifestés depuis avec tant d'éclat et de succès pour le bien du monde entier. Ce traité, *dicté comme une capitulation*, a pourtant été fait dans les vues de stabilité et de durée perpétuelle de paix et de bonne harmonie entre la France et le Saint Siége. Nous avions pris en considération que la France avoit à Rome et dans l'État ecclésiastique des fondations religieuses de toute espèce, et que, suivant l'esprit qui *embrasoit* alors, il ne pouvoit manquer de s'élever des prétentions sur la vente des fondations françaises à Rome, qui feroient naître de nouveau la guerre et des divisions entre les deux puissances. Pour ôter tout prétexte à l'es-

prit d'avidité, à la fermentation des têtes, de faire éclater sur ce point aucune querelle entre le gouvernement français et le Saint Père, nous avons stipulé à Tolentino l'abandon de tous les droits et prétentions sur les fondations religieuses. Dans le fait ce n'étoit rien céder, car les Allemands et les Anglais, qui se sont séparés de Rome et qui ont vendu dans leur pays les biens ecclésiastiques, n'ont jamais prétendu exercer, depuis, aucun droit sur les fondations dans ce pays, et s'ils ont prétendu à quelque chose à cet égard, les réclamations n'ont pas été écoutées. Les ministres des Souverains catholiques ont à Rome la protection honorifique des fondations nationales religieuses; mais les corps des moines ou des prêtres séculiers, ou les hôpitaux en faveur de qui les fondations ont été faites, en jouissent et les administrent selon leur règle et les contrats des fondations, sous la protection et les lois des souverains du pays, qui sont les garans de toutes ces propriétés comme de toutes les autres. Nous rentrerons quand nous voudrons, malgré la stipulation du traité de Tolentino, dans l'exercice de droit, de la protection honorifique des établissemens français religieux à Rome, parce qu'il n'en coûtera rien au Pape de nous le rendre, et parce que ces établissemens même viennent spontanément rechercher ma protection, et me rendre les honneurs qu'ils ont toujours rendus aux ambassadeurs français. Lorsqu'il y aura ici un cardinal protecteur, tout se remettra naturellement sur l'ancien pied. Le bien qui naît et qui se développe tous les jours par un effet de la confiance de la cour de Rome dans les hautes idées du premier consul, et dans le système de justice et de paix du gouvernement français, amènera tout au terme désirable; mais nous avons à écarter les aboyeurs accoutumés à regarder ce pays comme un bien appartenant à tout le monde, et comme un Etat où le souverain doit céder à toutes les demandes et à toutes les impulsions.

» J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement.

« *P. S.* M. d'Avaray, attaché au Prétendant, est arrivé depuis quelques jours à Rome. En partant d'ici il y a un an, il a été à Varsovie, d'où il a passé à Naples. De retour à Rome, il ne fait aucune sensation. On le dit accompagné d'un ancien garde-du-corps nommé Vernègues.

Tout marchoit bien d'un côté, mais de l'autre, nous avions des ennemis à Rome. Le Pape ayant éprouvé une légère incommodité, son médecin lui avoit défendu de parler. A ce sujet, des méchans publièrent que pour avoir trop parlé avec les Français, Pie VII perdoit la parole. Nous ne faisions aucune attention à ces sottises, mais on voulut nous y faire prendre part malgré nous.

J'avois reçu des lettres anonymes, pendant que je résidois seul à Rome : on n'avoit pas discontinué d'en envoyer à M. Cacault. Un jour on lui apporta, de la poste de Florence (la France, Milan, Florence, Naples et Venise avoient alors à Rome des postes aux lettres particulières), une assez grosse lettre d'un port très-cher. Quand on l'eut ouverte, on ne trouva, après avoir écarté beaucoup de feuilles de papier blanc, qu'une feuille distincte sur laquelle on avoit écrit le mot *Pax*. Il étoit difficile de comprendre le sel de cette singulière communication. Les ennemis du cardinal Consalvi faisoient courir le bruit que la santé du Pape s'altéroit; mais cette circonstance n'avoit aucun rapport avec le mot *Pax* qui, nous disoient aussi nos amis, est le mot gravé sur la porte du chef de l'Ordre des Bénédictins. Cela vouloit-il dire que le Pape étoit un religieux de l'Ordre de Saint-Benoît? Un pareil fait n'étoit pas bien malaisé à deviner. Une autre lettre arrivée quelques jours plus tard étoit plus détaillée, et nous apprenoit que bien que nous ne manquassions pas de Bénédictins auprès de nous, qui devoient être familiarisés avec le mot *Pax*, il sembloit extraordinaire que nous ne comprissions pas le sens de ce mot; qu'alors on accouroit à notre secours; qu'il falloit écrire ainsi ce mot si bref :

P. A. X., et qu'il vouloit dire, *Puer annorum decem.* Au bas de cette explication injurieuse on avoit écrit comme en note : « *Nescio loqui, quia sum Puer.* Je ne sais pas parler, parce que je suis un enfant. » Cette fois je montrai la lettre à mon ami le père Torelli, en lui disant combien j'étais affligé de cette injustice envers un Pontife si digne de vénération. Le père prend le papier, le retourne, cherche à en connoître la marque et la fabrique, puis jette les yeux sur le *Nescio loqui, etc.* Rougissant tout à coup d'un sentiment de colère qu'il sut bientôt contenir, et qui fit place à un mouvement de joie et d'entière satisfaction, il s'écria : « Le malheureux! il ne sait pas bien ce qu'il veut citer; Dieu soit loué, ce n'est point un ecclésiastique qui se livre à ces indignités : mais, moi, j'ai la réponse. » A l'instant, il saisit avec vivacité la plume qui étoit sur mon bureau, et il écrit sur la lettre anonyme même : « *Et dixit Dominus ad me : Noli dicere Puer sum, quoniam ad omnia quæ mittam te, ibis, et universa quæcumque mandavero tibi, loqueris.* » « Et le Seigneur me dit : Ne dites pas, je suis un enfant, parce que vous irez partout où je vous enverrai, et vous porterez toutes les paroles que je vous commanderai de dire. » Il paroît que le calomniateur sans nom avoit entendu citer le ℣ 6 du chapitre premier des *Prophéties de Jérémie*, et qu'il ne connoissoit pas la magnifique réponse de Dieu, ℣ 7, qui consoloit son serviteur.

Le Pape a su un jour tout ce qui s'est passé à cet égard : et il n'a pu s'empêcher de montrer une grande joie en apprenant avec quel bonheur le père abbé Torelli, son ancien confrère, bénédictin de la réforme des Sylvestrins, avoit répondu par le

verset suivant, qui se trouva, avec le temps, une véritable prophétie.

Je passerai sous silence les autres satires, où le bon goût étoit souvent offensé : mais les mêmes ennemis que nous n'avons pu connoître assez distinctement pour pouvoir les nommer, et que je crois étrangers, tendirent un autre piége à M. Cacault.

Souvent quand il se portoit bien, il alloit seul se promener à pied ; il appeloit cela « aller penser dans Rome à sauver Rome. » Depuis long-temps il connoissoit les détours de la ville, dont à plusieurs reprises il avoit habité tous les quartiers. Un jour, de bonne heure, se trouvant dans une rue écartée de *Trastevere*, il rencontra un de ces hommes que les Italiens appellent un *facinoroso*, un mauvais sujet.

Cet homme lui dit violemment : « Pourquoi ne m'as-tu pas salué? » M. Cacault, sans lui répondre, continua de marcher; il espéroit atteindre un corps-de-garde qui n'étoit pas éloigné, mais l'insolent s'approcha encore davantage et lui répéta, d'un air furieux, ces mêmes paroles. Il ajouta : « Serois-tu Français, par hasard? — Oui, répondit M. Cacault, croyant que cet homme alloit cesser de l'insulter. — Puisque tu es Français, reprit l'homme qui paroissoit plus irrité, je suis bien aise de te rencontrer, tu feras ce qui me plaît (*a modo mio*), tu me salueras. »

M. Cacault, d'une petite stature, vêtu d'un habit très-ordinaire, et généralement dépourvu de manières fort imposantes, ne paroissoit pas un homme d'un rang supérieur ; et à Rome, les seigneurs du pays vont rarement à pied, surtout dans

de pareils quartiers. Le lâche agresseur se mit en devoir d'enlever le chapeau de M. Cacault. Celui-ci imagina que cet homme alloit éprouver pour lui un sentiment de respect, et lui cria : « Laisse-moi, malheureux, je suis le ministre de France. » A ces mots, le *facinoroso,* sans se déconcerter, répliqua par ces terribles mots..... *Meglio, meglio, per Cristo!* et voulut continuer ses violences ; et comme M. Cacault, quoique d'une forte corpulence et lent à se mouvoir, doubloit le pas, il lui lança une pierre qui le blessa à la figure, et il le poursuivit en vomissant des injures. Au détour d'une rue, l'assassin voyant venir un soldat, s'enfuit, et le ministre, après avoir étanché son sang le mieux qu'il avoit pu, et caché sa figure dans son mouchoir, étoit rentré dans son palais.

Quelle situation pour un homme modéré, pour un vieillard représentant d'une courageuse nation, si indignement insulté dans une ville dont le souverain et le premier ministre lui avoient constamment voué une affection sincère, pour un homme dont les souffrances auroient causé une affliction universelle dans tous les bons esprits de cette capitale!

Sur-le-champ, M. Cacault me fit prier de venir lui parler, ferma la porte de son cabinet, et me raconta ce qui venoit d'arriver. Malgré, et peut-être à cause des soins qu'avoit pris le ministre pour se cacher de ses gens, surtout de son *Guardaportone* qui tenoit singulièrement à rendre des honneurs à son maître, chaque fois qu'il rentroit, et qui ne lui faisoit jamais grâce des trois saluts de sa canne à pomme d'argent, ils avoient bien vu qu'il étoit blessé. Mon premier mouvement fut de dire

qu'il falloit faire arrêter et punir avec la plus grande rigueur le coupable qui avoit outragé sciemment le caractère sacré d'ambassadeur. M. Cacault me laissa écrire au cardinal Consalvi une lettre très-animée, et quand il fallut la signer, après l'avoir lue, il posa la plume. « C'est bien, c'est très-bien, dit-il; mais que va-t-il arriver? On dit, depuis long-temps, que les ambassadeurs sont envoyés pour *faire les affaires* de leur gouvernement, et non pas pour leur *faire des affaires.* On va arrêter mon coquin et le pendre. D'un autre côté, on criera que l'ambassadeur de France a été assasiné. Le général français, voisin, n'attendra peut-être pas dans sa colère et dans son ambition, un ordre pour envahir l'Etat romain. A quelles satisfactions bornera-t-on la vengeance? Le concordat n'a été obtenu qu'à force de patience. Ce gouvernement-ci proposera, en outre du supplice de ce scélérat, mille réparations; notre gouvernement, qui est tout militaire et qui ressent profondément les injures, surtout parce qu'il est un gouvernement nouveau, ne voudra peut-être pas accepter ces réparations : que deviendra, dites-le moi, notre concordat? Et aux yeux des gens sages, qui a eu tort le premier? Je savois et j'ai écrit cent fois qu'il existoit à Rome des misérables associés à l'armée de Ruffo, qui tous les jours provoquoient les Français et leur adressoient des malédictions Plus qu'un autre je connoissois Rome, le caractère de quelques méchans; on me dira, je me dirai, moi, qu'un ministre de France qui réside à cette époque dans un tel pays, ne doit jamais se promener seul, quand il a onze domestiques; qu'il a été chercher lui-même l'affront dont il se plaint :

je ne suis pas sûr d'avoir des témoins qui déposent comme moi, et je suis sûr que cette lettre produiroit le plus grand mal.

« Il y a certainement un soldat qui nous a vus. Il fera son rapport; on lui ordonnera ensuite de se taire sous les peines les plus terribles. Les agens du gouverneur de Rome, Cavalchini, pourroient nier cette insulte, parce que je suis hors d'état de la prouver, et ils feroient bien. Leur premier intérêt est celui de leur gouvernement. Consalvi sera cependant assez informé pour apprécier mon silence. C'est une bien petite gloire d'être cité dans les gazettes comme une victime. Alors on diroit qu'il est vrai que Duphot a été rencontré seul et frappé par trahison. Tout en ne demandant pas ici de satisfaction, laissons cependant douter si j'ai rendu compte à Paris, et dans l'intervalle nécessaire pour avoir une réponse, profitons de l'état de consternation où sont peut-être nos adversaires, pour obtenir cette légère révision de la circonscription des diocèses, qui est si raisonnable et qu'on nous refuse malgré Consalvi. Dites à mes gens que je suis tombé dans un fossé, et que j'en suis honteux; que je ne veux pas que qui que ce soit se hasarde à me parler de ma maladresse; que je chasserai sans pitié les indiscrets : qu'ils donnent ensuite le mot à tous ceux qui viendront chez moi! Je plains sincèrement ce pauvre Consalvi; il ne dormira pas au moins pendant vingt jours; mais à cela, tout son ami que je suis, je ne puis rien : nous avons tous deux des devoirs bien différens à remplir. Ce sera la seule circonstance dans laquelle je ne lui dirai pas tout ce que je pense. Dieu m'a envoyé ma sottise et cette blessure pour

que j'en tire apparemment quelque leçon et quelque avantage. Cette aventure, n'est-ce pas, a aussi un côté ridicule, quoique je sois blessé par devant? Encore une fois, mon secret m'appartient comme le coup que j'ai reçu. Mon pays, mon grand pays, il a beau être grand, il n'a droit à une satisfaction que pour une insulte publique, connue, avouée, et que je dénonce. Je suis bien persuadé que le secret sera gardé par la cour romaine, et s'il y a dans tout ceci embûches et malveillance, ce dont je ne suis pas sûr, c'est moi qui en profiterai. Déchirez cette lettre. »

En admirant un raisonnement aussi sensé, j'aidai M. Cacault à panser sa plaie, et aucun domestique n'osa dire une parole. Il arriva ce qu'avoit prévu le prudent ministre. A la première insistance, il obtint, non-seulement ce qu'il sollicitoit en vain, mais encore bien d'autres avantages honorables qu'il n'avoit pas espérés. M. Cacault gouverna Rome à son caprice pendant un mois. Le Pape et Consalvi ne parloient du ministre qu'avec respect, et le secrétaire d'État avoit plus que jamais à la bouche tous les mots gracieux et tendres qui annoncent le consentement, l'obligeance, la prévenance, le langage de l'amitié et de la reconnoissance.

Le *facinoroso* fut immédiatement envoyé aux galères pour un autre crime que l'on découvrit, et dont il ne fut pas difficile de le convaincre; il n'étoit pas à son coup d'essai. Plus qu'un autre il garda le secret; il dut aussi bénir M. Cacault qui n'avoit pas parlé, car nécessairement, à la voix formidable du premier consul, déjà à moitié roi, ce malheureux auroit été, et justement, attaché

au gibet comme criminel d'état. La blessure fut guérie en huit jours, et le ministre alla lui-même montrer une figure riante au palais de Monte-Cavallo.

M. le cardinal Consalvi avoit recommandé au bailli Bussi de lui rendre compte exactement de ce qui se passoit à Malte. Dans la première audience que le plénipotentiaire du grand-maître obtint du général Ball, gouverneur anglais, celui-ci refusa d'accorder l'évacuation des troupes britanniques. Le bailli, qui ne manquoit pas de détermination, écrivit à M. Tommasi qu'il étoit convenable d'agir avec une résolution et un courage dignes des anciens grands-maîtres, et de tâcher d'arriver escorté par des frégates de Sa Majesté sicilienne, que M. le chevalier Acton tenoit à la disposition de Son Altesse Éminentissime. Mais ce n'étoit pas à Malte que devoit se décider la question ; la lutte étoit tout entière entre Londres et Paris. M. de Talleyrand donnoit les informations suivantes à M. Cacault, qui se hâta d'en instruire le Saint Père.

« Je vous ai fait connoître, citoyen, par une lettre du 23 ventôse, l'état de nos rapports avec l'Angleterre. J'ai l'ordre du premier consul de vous informer de la suite de cette importante discussion. L'Angleterre se montre de plus en plus obstinée dans les premières dispositions hostiles qu'elle a manifestées par le message du roi au parlement. A la non-évacuation de Malte, elle a joint le refus d'évacuer Gorée et le Cap de Bonne-Espérance. Ses armemens, ses préparatifs semblent indiquer la volonté d'appuyer par un appareil de forces offensives la prétention de retenir les possessions qu'elle garde injustement. J'ai l'ordre d'informer officiellement la cour d'Espagne de la nécessité de pourvoir à la défense de l'île de Minorque, contre laquelle l'Angleterre paroît avoir des vues, et de celle d'armer des vaisseaux pour la protection de son commerce.

» Ce n'est que sur l'offensante opinion de la foiblesse des États du continent, sur l'espoir aussi offensant de leur concours, que l'Angleterre se fonde pour présumer le succès des menaçantes tentatives dont elle s'occupe. Que les puissances continentales se montrent aussi tranquilles que le sentiment de leur dignité le leur commande; qu'elles manifestent l'intention d'être justes, que surtout elles annoncent la volonté de ne plus favoriser le commerce de l'Angleterre et de fermer leurs ports à ses vaisseaux, et l'Europe ne tardera pas à être tranquille !

» Ce dernier point est celui qu'il importe le plus de recommander à la sagesse et à la justice des gouvernemens étrangers. Dans cette mesure, se trouve la garantie de la paix, non-seulement pour le présent, mais encore pour l'avenir et pour le plus long avenir.

» Le premier consul me charge de vous dire qu'il lui a paru utile de retenir jusqu'à présent, dans ses mains, le fil des communications officielles écrites aux gouvernemens étrangers, relativement à l'importante et délicate discussion des affaires d'Angleterre. Je vous renouvelle en conséquence, par son ordre, la recommandation de ne rien écrire jusqu'à de nouveaux ordres, de borner vos représentations, vos recommandations à la forme des communications verbales, et de m'informer assidûment de l'effet et des progrès de l'impression qu'elles feront sur le gouvernement romain. »

Le génie infatigable du ministre français ne se bornoit pas à rassurer le Pape sur les bruits de guerre, à contenir les malveillans, à répandre partout des idées de justice et de modération ; il lui vint dans l'idée, un jour qu'il visitoit l'église de Saint-Louis des Français, d'y consacrer un monument au cardinal de Bernis (1), qui étoit

(1) Quand il eut cette pensée, M. Cacault me dit : « Il faut toujours rattacher la France à la France. Voici deux des dernières lettres que le cardinal de Bernis écrivit à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, en 1790 et en 1791. Lizez ces lettres, et vous y

mort, à la suite de tant d'honneurs, dans un état de détresse aggravé encore par les malheurs de la

verrez comment ce cardinal a su descendre d'une grande élévation politique.»

Rome, 17 novembre 1790.

« En attendant, monsieur, l'arrivée de notre courrier ordinaire, je dois vous entretenir de la sommation qui m'a été faite au nom du département de Castres, par le procureur-général syndic de ce directoire, dont le nom m'est inconnu. J'ai fait passer l'original de cet acte à mon coadjuteur, parce qu'il l'intéresse autant et plus que moi.

» Le plus ancien des ministres d'état, employé par le roi dans ce moment, après avoir servi vingt ans avec succès, à Rome, la cour et la nation, après avoir fait les honneurs de la France à toute l'Europe, se voit dépouillé ainsi que son coadjuteur, non-seulement de tous ses revenus, mais même de ses droits de métropolitain qu'aucun pouvoir temporel ne peut lui enlever sans la décision du Saint Siége. Cet ancien ministre d'état est donc, à 76 ans, réduit aux fonctions de curé de la petite ville d'Alby, dont il étoit archevêque et seigneur; il ne s'en est pas plaint jusqu'ici, car qui peut se plaindre aujourd'hui apres tant d'exemples mémorables qui étonnent l'univers entier? mais dès qu'on le force de rompre le silence, il ne peut ni ne doit trahir sa conscience et son honneur.

» Son coadjuteur (M. de Bernis, neveu du cardinal, et depuis archevêque de Rouen), est dans le même cas. Canoniquement institué depuis plusieurs années, il ne peut être dépouillé de ses droits reconnus de toute l'Eglise catholique; c'est à un accord qu'on devroit travailler, au lieu de traiter avec mépris et dureté les princes de l'Eglise. Si on aimoit le bien, la paix et l'ordre, si l'on étoit de bonne foi, si l'on étoit attaché à la religion qui seule est l'appui de toute autorité, et de toute forme de gouvernement, jamais Pape n'a été plus porté à la conciliation que celui-ci, et son amour pour la tranquillité générale et le repos des consciences n'a d'autres bornes que celles du devoir prescrit par les canons de l'Eglise dont il est le chef; si l'on se décidoit à s'entendre avec lui et avec les évêques du royaume, au lieu de jeter à bas toutes les règles de la catholicité, on parviendroit avec un peu de temps à tout concilier et à tout arranger. Mais, si l'on veut tout détruire, et faire une religion nouvelle, on y rencontrera des difficultés plus grandes qu'on ne croit; *on n'arrache pas facile-*

révolution. Le sculpteur Maximilien fut employé à élever un cénotaphe à ce digne et honorable

ment des cœurs et des esprits d'un grand royaume les racines profondes de la religion, et la politique se trouve être parfaitement d'accord en ce point avec le catholicisme, qui veut qu'on obéisse à qui a droit de commander.

» Au surplus, peut-on espérer que le Pape approuvera sans un très-long examen, des nouveautés qui, en plusieurs points, touchent de très-près au dogme? Le Saint Siége, centre de l'unité et de la vérité, ne peut jamais approuver ce qui est contraire à la discipline générale et à la doctrine universelle de l'Église. Mais on peut convenir plus aisément d'arrangemens utiles, éviter les schismes et les conséquences funestes et incalculables. Il est temps encore de prendre ce parti salutaire, si l'on veut le bien : si on a d'autres vues, on ne doit pas s'étonner de trouver une résistance qui s'accroîtra de jour en jour, et trompera sûrement la prévoyance des nouveaux législateurs.

» Vous avez pu remarquer, monsieur, que dans cent occasions il n'y a jamais eu d'évêque ministre du roi, à Rome, plus modéré que moi, plus ami de la paix et plus conciliant, mais si l'on me pousse à bout par des sommations injustes, et peu décentes, je me souviendrai que dans un âge avancé, on ne doit s'occuper qu'à rendre au juge suprême un compte satisfaisant de l'accomplissement de ses devoirs.

» Je travaille à une réponse au procureur-général du directoire de Castres, dont je ne ferai usage, que lorsque vous l'aurez mise sous les yeux du roi, et que j'aurai obtenu l'agrément de Sa Majesté.

» On croit ici que le vrai but de la signification qui m'a été faite est de me remplacer à Rome par un ministre moins attaché que moi aux anciens et vrais principes; qu'on veut me prendre par famine, et m'effrayer par l'idée de la misère inévitable, si mes appointemens sont supprimés; je serai toujours sage, mais ferme dans les principes, toujours prêt, si on veut être raisonnable, à travailler à la conciliation, à laquelle personne n'a plus de droits que moi de prétendre pouvoir réussir.

» Cette explication, monsieur, étoit nécessaire, et je me fie à votre honnêteté et à votre amitié pour en faire usage. Il m'a paru superflu d'entrer avec vous dans des détails théologiques et canoniques. J'en ai assez dit pour un esprit aussi juste et aussi pénétrant que le vôtre.

ministre de France, qui avoit acquis une si haute réputation à Rome, et dont le corps avoit été transporté dans l'église cathédrale de Nîmes.

» On croit que lundi prochain le Pape annoncera au consistoire l'élection de l'empereur Léopold dans les formes ordinaires, et tiendra chapelle le lendemain.

» Le mardi suivant, le cardinal Herzan, ministre de Sa Majesté, invitera le sacré collége à venir assister au *Te Deum* qui sera chanté après la messe dans l'Eglise nationale des Allemands, et il y aura illumination pendant trois jours dans la ville de Rome, et des fêtes chez le ministre de l'empereur. »

Voici la seconde lettre adressée à M. de Montmorin :

Rome, 30 mars 1791.

« J'ai reçu, monsieur, la dépêche, numéro 10, dont vous m'avez honoré, le 15 de ce mois. La joie que m'a causé le rétablissement de la santé du roi est bien supérieure à l'impression qu'a dû me faire l'annonce de mes lettres de rappel. Je vous plains, monsieur, de tout mon cœur d'avoir été forcé de m'annoncer une nouvelle qui surprend et afflige tout le monde. Je vous ai donné, avant même d'avoir aucune liaison avec vous, des preuves certaines de l'intérêt le plus vif. Ainsi, il doit vous en coûter beaucoup d'être obligé de réduire à l'aumône le plus ancien des ministres du roi, le plus fidèle de ses sujets, et certainement le meilleur citoyen qui existe en France. Je ne me plaindrai pas de la rigueur exercée contre moi. Il falloit trahir mes anciens sermens, en prononçant sans aucune interprétation ni restrictiom celui qu'on exigeoit de moi; la religion et l'honneur me le défendoient également. Aussi, je suis bien loin de regretter les restes d'une fortune acquise par des services longs et utiles et par une conduite irréprochable. J'ai tout sacrifié à la foi de mes pères et à l'honneur dont ils ont toujours été jaloux. L'indigence, quelqu'affreuse qu'elle soit pour un homme de mon état et de mon âge, ne m'a pas épouvanté, et *sans savoir ce que la providence me destine au bout de ma longue carrière, je me jette dans son sein, je m'y trouve heureux et tranquille.*

» On ne peut rien ajouter, monsieur, à l'inviolable attachement avec lequel je fais profession de vous honorer. »

Le cardinal de BERNIS.

CHAPITRE VI.

RAPPEL DE M. CACAULT. IL EST REMPLACÉ PAR M. LE CARDINAL FESCH. EXPOSTULATIONS CANONIQUES DE TRENTE-HUIT ÉVÊQUES FRANÇAIS OPPOSANS.

Mais il est donc vrai qu'on ne developpe pas sans danger un grand caractère! Il l'avoit bien dit ce judicieux ministre : *On ne redresse jamais impunément ceux qui gouvernent.* Le 8 avril, M. de Talleyrand écrivit à M. Cacault :

Citoyen,

« Les circonstances actuelles relativement aux liens politiques et religieux qui unissent la France et la cour de Rome, ont paru exiger du gouvernement qu'il donnât à la légation de la république à Rome, le même appareil qu'elle avoit avant la révolution, et en conséquence le premier consul a déterminé qu'elle seroit remplie par un cardinal français. Il n'y avoit qu'une considération de cette nature qui pût le décider à changer votre résidence en vous nommant un successeur. Mais en me donnant l'ordre de vous annoncer cette détermination, il m'a expressément chargé de vous marquer qu'il ne cessoit pas d'être satisfait de vos services, et qu'un motif de gouvernement tel que celui que je viens de vous exposer, avoit pu seul lui faire mettre un terme à la mission que vous avez, à son gré, si sagement et si honorablement remplie. Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, a été nommé pour vous remplacer; il doit partir avant le 1er floréal, et arriver à Rome avant le 20. En faisant part de cette nomination à la cour de Rome, vous lui ferez observer, sans qu'il soit besoin que je vous le re-

commande, qu'un tel choix, par les rapports qui unissent M. l'archevêque de Lyon au chef du gouvernement français, et par son mérite personnel, est un témoignage particulier de la considération que le premier consul a pour Sa Sainteté, et qu'il est charmé par cette espèce de profession publique de ses égards pour le Saint Siége, d'accomplir le grand et mémorable ouvrage de la réunion de la France à la Métropole de la catholicité.

» L'intention du premier consul est que vous jouissiez de votre traitement (le ministre avoit 60,000 fr.) jusqu'à ce que vous ayez été nommé à une autre légation. Mais il veut, avant d'avoir déterminé votre nouvelle résidence, que je puisse l'informer des motifs de préférence que vous pourriez avoir. Les principales légations d'Italie peuvent et doivent probablement être vacantes, d'une manière avantageuse pour ceux qui les remplissent. Je voudrois encore savoir si vous auriez formé le désir d'entrer dans le Sénat : mais de toutes les manières que le gouvernement de la république peut avoir de récompenser votre zèle, cette distinction ne seroit pas celle qui me conviendroit le plus, parce qu'elle interromproit nécessairement le cours des services que vous rendez au département que je dirige, et le priveroit d'un agent dont personne ne connoît et n'apprécie plus que je ne le fais, les talens, la prudence et l'habileté.

» Recevez, je vous prie, Citoyen, l'assurance de mon sincère attachement. »

» Ch.-Mau. TALLEYRAND. »

Cette lettre fut portée au Saint Père, qui resta immobile, et qui cherchoit en vain à articuler quelques plaintes. Le cardinal Consalvi écrivit sur-le-champ à M. Cacault en ces termes :

« L'affection et l'estime de Sa Sainteté pour Votre Excellence, mon amitié pour sa digne personne, la considération et l'amour de Rome toute entière, que Votre Excellence a si bien mérités, nous remplissent tous de déplaisir de la voir s'éloigner de nous. Votre Excellence connoît trop mes sentimens à son

égard pour ne pas comprendre combien je suis sensible à la douleur de me séparer d'elle, ainsi qu'à la juste récompense que vont obtenir ses talens et ses vertus. »

Deux coups devoient frapper à la fois le Saint Père. Il arriva de Londres des représentations signées dans plusieurs villes de l'Europe par trente-sept évêques français, et par M. de La Tour, évêque *nommé* de Moulins. Elles étoient intitulées : « Expostulations canoniques et très-respectueuses, adressées à notre Saint Père, Pie VII, Pape par la Providence divine, sur divers actes concernant l'Église de France. » Elles portoient la date du 6 avril. Le début annonçoit dans quel sentiment de respect les évêques s'avançoient au pied du trône de Sa Sainteté.

Très-saint Père,

« Nous supplions ardemment Votre Sainteté, avec un sentiment profond de vénération et de piété, comme il convient à des fils, de daigner nous entendre dans son esprit d'équité : nous allons traiter la cause la plus grande et la plus importante qui puisse se présenter. »

Ils annoncent qu'ils vont imiter le langage de saint Bernard, parlant à Innocent II, à qui il disoit : « *Je parle fidèlement, parce que j'aime fidèlement.* » Ils déclarent qu'ils partagent la confession de saint Jérôme, disant au Pape saint Damase, Espagnol : « Ne suivant personne que Jésus-Christ, » je m'associe de communion à votre Béatitude, » c'est-à-dire à la chaire de Pierre ; je sais que » sur cette pierre a été bâtie l'Église. Quiconque » mange l'agneau hors de cette maison, est profane..... quiconque ne recueille pas avec vous,

» dissipe..... » Les évêques examinent ensuite la bulle de circonscription et les autres publications faites par ordre du Saint Père. Ils attaquent une lettre du conseiller d'État Portalis, en date du 8 juin 1802 ; ils citent le Pontife Libère, qui disoit à l'empereur Constance : « Il ne peut pas arriver que nous condamnions qui que ce soit sur qui on n'a pas prononcé un jugement. » Ils continuent : « La cause n'a pas été plaidée (*indicta causa*) » Saint Célestin parle ainsi : « Que les règles nous dominent ; ne nous élevons pas au-dessus des règles, soyons soumis aux canons ! » Saint Martin dit : « Nous ne pouvons détruire les canons ; nous sommes les défenseurs et les gardiens, et non les transgresseurs des canons. » Ils rapportent les termes dans lesquels Grégoire VII écrivoit au roi d'Aragon. Saint Zosime, le Pape Adrien II, saint Léon-le-Grand, avoient professé la même doctrine. Les évêques n'oublient pas les propres termes d'une Encyclique que leur a adressée Pie VII, datée du monastère de Saint-George, à Venise, le 15 mai 1800, l'an premier de son pontificat : « Par les saintes lois de l'Église fleurissent la piété et la vertu ; par ces lois, l'épouse de Jésus-Christ est terrible comme une armée retranchée. Ces lois sont ces fondations jetées pour soutenir les poids de la foi. » Le concile de Trente, sess. 23, cap. 4, fournit de nouvelles armes. Ici il y a peut-être, si j'ose m'exprimer ainsi, mais je ne parle que littérairement, il y a peut-être un peu de confusion. Les lettres *Qui Domini Christi vices*, déjà citées, sont reprises, abandonnées, citées encore : je crains, mais je désire qu'on sache que je le dis avec réserve, je crains que les anciens Pères et

les autorités nouvelles ne parlent ici tous à la fois. Il y avoit une sorte de méthode à suivre, puisqu'il s'agit toujours du même argument, de l'*indestructibilité* des canons.

Page 75 de ces *Expostulations*, on lit : « Il n'en faut que plus s'affliger de voir la manière d'agir qu'on a suivie dans la douloureuse affaire dont il est question. En conséquence, la religion catholique, apostolique romaine (1), religion que professe la majorité des Français, recevra de ce qui a été fait, au lieu d'avantages, des pertes et de graves dommages. »

La démission de M. Grégoire est rapportée en entier. « Il descend volontiers, dit-il, d'un siége où il est monté sans opposition canonique. » — « Peut-on, s'écrient les évêques, ne pas reconnoître là ceux que le prédécesseur de Pie VII appelle *pseudo-episcopi ?* » Ce n'est pas assez, M. Lacombe a dit : « Le légat a voulu de nous une rétractation, il ne l'a pas obtenue ; je regarde comme les meilleurs actes de ma vie, et les plus dignes des récompenses éternelles, les actes que la constitution civile du clergé m'a dictés. » Les évêques sont ici sur un terrain où ils parlent en vainqueurs, même aux applaudissemens de Sa Sainteté. Selon ces évêques, M. Lacombe ayant appris qu'il avoit été offert à des constitutionnels un *decretum* d'absolution, déclare que ceux-ci l'ont jeté au feu ; on ne l'a pas offert à lui, parce qu'on a pensé qu'il seroit moins patient que les autres.

(1) Ce passage où la religion catholique est dénommée comme elle l'est à Rome, trahiroit-il quelque intervention italienne dans ce débat si solennel? *Voyez la note de la page* 8 du premier volume.

Nous verrons combien ces paroles frappèrent l'esprit de Pie VII ; elles lui inspirèrent un des traits de courage et de présence d'esprit les plus audacieux que nous offre l'histoire des Pontifes. Ce jour-là seul, il vainquit moralement, en bataille rangée, le vainqueur de tant de peuples.

Les évêques paroissent mieux informés peut-être que le gouvernement français, et sans doute que le gouvernement pontifical. M. Fouché est mis en scène. Il a écrit aux préfets : « L'organisation des cultes est dans l'Église ce que le 18 brumaire est dans l'état : ce n'est le triomphe d'aucun parti, mais la réunion de tous dans l'esprit de la république et de l'Église. » Ici je remarque une singulière expression. La lettre du ministre de la police générale aux préfets, dont il s'agit, et qui est datée du 7 juin 1802, est appelée dans les Expostulations *Encyclique.* Comment trente-huit évêques français se sont-ils accordés pour laisser subsister une pareille méprise (pag. 102)? Qui auroit jamais cru qu'il existât des *Encycliques* de M. le duc d'Otrante? Plus bas, il est dit qu'une lettre d'une autorité ministérielle au préfet de la Somme, porte ces propres expressions ; « J'ai reçu les pièces qui constatent la rétractation publique faite par Claude de La Cour, prêtre marié, et la nullité dont il frappe son mariage. Cette démarche est un véritable scandale. Les prêtres qui administrent la paroisse dans laquelle de La Cour a fait sa rétractation solennelle, auroient dû veiller à ce que pareil scandale n'eût pas lieu, et vous les avez très-justement rendus responsables de tout événement pareil. » A ce refus de laisser la liberté d'une rétractation, les évêques répondent avec

saint Hilaire : « Le nom de la *paix* est imposant, l'opinion de l'unité est éclatante ; mais qui ne sait pas que la seule unité de l'Église et des Evangiles est la *paix* de Jésus-Christ ! » Ici il y a une longue et touchante définition de la *paix* de Jésus-Christ. Voici un mouvement de style de la plus haute éloquence. « L'Église gallicane déroule l'ordre de ses évêques, qui se développe dès son commencement par des successions, de manière qu'on voit que cet ordre est né des Apôtres eux-mêmes, ou au moins des premiers personnages apostoliques. »

Dans une récapitulation des autorités invoquées, trouve-t-on plus de méthode que dans les citations? cependant il étoit aisé de procéder ici par suite de dates, d'autant que les faits frappés, disoit-on, de nullité, étoient toujours les mêmes dans cette importante discussion.

A la fin, en combattant des faits nouveaux, il étoit permis, j'en conviens d'ailleurs, de redescendre à des dates anciennes, qui auroient fourni des armes mieux trempées pour la nouvelle lutte. Cette publication si grave se terminoit ainsi : Nous finirons avec les paroles d'un archevêque de Rheims(1), du temps d'Alexandre III : « Les yeux de tous sont » fixés sur votre Paternité : veillez à votre hon-

(1) Il est extraordinaire que le nom de cet archevêque soit omis. Les prélats qui gouvernèrent le siége de Rheims sous Alexandre III, de 1159 à 1181, furent les archevêques Samson, Henri, et Guillaume. La pièce dont nous parlons est signée par un archevêque de Rheims ; quel est l'évêque ou l'archevêque qui ne sait pas les noms de tous ses prédécesseurs?

La mention du nom convenoit d'autant plus que cette citation est le *trait final*, et qu'il y est dit : « Veillez à votre honneur. » Quand Alexandre III étoit en France, le siége de Rheims étoit occupé par Henri, cinquantième archevêque de cette ville.

» neur, à la liberté, ainsi qu'à la conservation de » l'Eglise. » Il y avoit ici des expressions encore plus fortes, mais qui ont disparu dans l'édition de Londres (décembre 1803), celle que j'ai sous les yeux. Les prélats qui avoient signé ces expostulations étoient :

Le cardinal de Montmorency-Laval, (celui qui n'étoit plus Français); Arthur-Richard de Dillon, archevêque de Narbonne; Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque duc de Rheims, premier pair de France; Louis-Charles Duplessis-d'Argentré, évêque de Limoges; Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras; Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier; Louis-André de Grimaldi, évêque comte de Noyon, pair de France; Jean-Louis d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen; Pierre-Joseph de Lastic, ancien évêque de Rieux; Aymard-Claude de Nicolaï, évêque de Béziers; François de Clugny, évêque de Riez; Jean-François de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon; Emmanuel-Louis de Grossoles Flamarens, évêque de Périgueux; Jean-Baptiste Duplessis-d'Argentré, évêque de Séez; Pierre-Augustin de Belbeuf, évêque d'Avranches; Marie-Joseph de Galard de Terraube, évêque du Puy; Sébastien-Michel-Amelot, évêque de Vannes; Alexandre-Amédee-Joseph de Lauzières de Thémines, évêque de Blois; Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, évêque duc de Laon, pair de France; Henri-Benoît-Jules de Béthizy, évêque d'Uzès; Sébastien-Charles-Philibert-Roger de Cahuzac de Caux, évêque d'Aix; Seignelay de Colbert, évêque de Rhodez; Jean-Baptiste du Chilleau, évêque de Châlons-sur-Saône; François de Gain de Montagnac, évêque de Tarbes; Charles-Eutrope de la Laurencie, évêque de Nantes; François de Mouchet de Villedieu, évêque de Digne; Philippe-François d'Albignac, évêque d'Angoulême; François-Henri de la Broue de Vareilles, évêque de Gap; Elléon de Castellane-Mazaugue, évêque de Toulon; Anne-Louis-Henri de la Fare, évêque de Nancy; Henri de Chambre-d'Urgons, évêque d'Orope, Alexandre-Henri de

Chauvigny de Blot, évêque de Lombez; Gabriel-Melchior de Messey, évêque de Valence; François-Marie-Fortuné de Vintimille, évêque de Carcassonne; François de Bovet, évêque de Sistéron; Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle; Jean-René Asseline, évêque de Boulogne; Etienne-Jean-Baptiste-Louis de Galois de La Tour, évêque nommé de Moulins.

J'ai signalé quelques petites irrégularités purement littéraires, dans cette pièce si remarquable d'ailleurs, parce que les ecclésiastiques français, du moins chez eux, savent les éviter, et que nous avons pour l'ensemble de la composition d'un ouvrage, des règles très-exactes auxquelles les autres nations n'ont jamais pensé à se soumettre. Il faut observer ensuite qu'il n'est question qu'une fois de ce que l'on appelle les libertés gallicanes, expliquées ainsi, comme dans la déclaration de 1682 : « Elles respirent un religieux respect pour l'antiquité, un attachement invariable aux règles, aux mœurs, aux institutions anciennes, afin que les bornes posées par nos Pères demeurent inébranlables. » Il étoit bien difficile que cela ne fût pas dit; mais dans quels *termes ménagés* (expression de d'Aguesseau) ce développement n'est-il pas encadré, et combien de fois la sage cour de Rome n'a-t-elle pas tenu ce langage, et répété, sans en faire honneur uniquement à une seule nation : « *Il faut que les bornes posées par nos Pères demeurent inébranlables?* » Poursuivons l'examen. Bossuet n'est pas nommé une seule fois par trente-huit évêques français; Fénelon ne l'est pas davantage. Naturellement on n'est pas descendu aux illustrations inférieures de la chaire gallicane. Je conçois ensuite le silence profond gardé sur les opérations de nos par-

lemens. Le système de latinité se rapproche un peu de la latinité italienne; monsignor Tosi n'étoit-il-pas là, à Rome, et sous la main d'une opposition puissante dans le Vatican même? Les évêques français, voulant entretenir le Saint Père de leurs douleurs, ont-ils chargé un Italien d'être l'interprète de leurs doléances, pour que les termes fussent adoucis, pour que les reproches portassent ce ton de discussion toujours sérieuse que peut conserver un écrivain moins vivement intéressé à la querelle, moins blessé dans sa tendresse, dans sa fidélité à son Eglise? S'il en est ainsi, nous trouvons dans ce fait inconnu un témoignage d'une exquise délicatesse française, et d'une magnanimité évangélique que Dieu a su récompenser plus tard.

Il y a encore une autre supposition à faire. L'ouvrage a pu être celui d'un Français (et en effet, on ne peut disconvenir qu'il ne renferme des argumens très-français), mais d'un Français qui se sera imposé, le plus habituellement possible, la loi d'une retenue calculée, et qui ainsi sera parvenu à écrire comme un Italien à opinions austères et opposées à ce qu'on appeloit les complaisances du cardinal Consalvi (1).

Quoi qu'il en soit, en lisant, en relisant ces *Expostulations* (dénomination aussi modeste que juste),

(1) L'opinion de M. Picot, cet écrivain si estimable et si pieux, dont j'aurai occasion de reparler, est que ces *Expostulations* sont l'ouvrage de monseigneur Asseline, évêque de Boulogne. Je regarderai toujours une opinion de M. Picot comme une des plus respectables que l'on puisse citer. Il y a long-temps que M. Picot, par des écrits remplis d'une modération courageuse, ne cesse en France de bien mériter du Saint Siége.

on a devant ses regards, à part les petits défauts que je soupçonne, on contemple comme un *immense concile.* On lit en peu de pages le résumé de la sagesse des Pères, de la grandeur des bienfaits de l'unité, la définition la plus attendrissante de la *paix* de Jésus-Christ, toute la haute érudition de Baronius et de Benoît XIV, les préceptes si purs de Pie VI, et jusqu'aux premières exhortations de Pie VII, qui ne sont pas rappelées avec amertume. Cet ouvrage, enfin, devra toujours être consulté par ceux qui voudront étudier à fond les négociations du concordat de 1801. Pour suivre mon raisonnement, il faut lire l'édition latine de Londres (1).

(1) In-8° de 134 pages. Londini, ex officinâ Cox filii et Baylis *Great Queen street*, déc. 1803. Si l'on veut consulter une très-bonne traduction française, on la trouvera chez M. Le Clere, rue Cassette, n° 29, près Saint-Sulpice.

CHAPITRE VII.

LE PAPE PROJETTE UNE RÉORGANISATION DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE. M. DE CHATEAUBRIAND NOMMÉ SECRÉTAIRE DE LÉGATION A ROME. DISCUSSION SUR LE TITRE DIPLOMATIQUE QUE PEUT RECEVOIR UN CARDINAL. INSTRUCTIONS DONNÉES AU CARDINAL FESCH. LETTRE DU PAPE AU PREMIER CONSUL SUR LES ÉGLISES D'ALLEMAGNE.

Il est dans la destinée d'un Pontife romain, de ne pouvoir que rarement goûter un repos moral, surtout après les troubles qui ont pu désoler la chrétienté. Elle étoit livrée à de graves désordres depuis plus de vingt ans, car il faut remonter aux temps où Joseph II commença ses réformes, qui du reste n'ont fait qu'augmenter et confirmer la piété de la Belgique, comme on peut s'en convaincre encore aujourd'hui.

L'Allemagne, que Grégoire V, Allemand et parent de l'empereur Othon III, appeloit le *grand bras du christianisme,* ce qui vouloit dire alors *du catholicisme,*) certainement, si l'on considère les puissances opposantes qui s'y étoient établies, ne pouvoit plus prétendre à un nom si glorieux. Le Saint Père n'avoit proféré aucune plainte pendant que les opérations qui sembloient nécessaires à la paix faisoient perdre aux ecclésiastiques de si grands domaines. Sa Sainteté n'avoit point protesté, n'avoit point réclamé; elle savoit réduire ses demandes et

régler sa conduite avec sagesse : mais un Pontife tel que Pie VII, à quelque douleur qu'il fût en proie d'ailleurs pour d'autres motifs, ne pouvoit être indifférent à l'intérêt spirituel des catholiques devenus sujets des protestans, et qui avoient perdu leurs évêques. Il désiroit réorganiser et rétablir sur la base des traités entre les puissances, la hiérarchie ecclésiastique d'Allemagne. Les princes protestans souhaitoient eux-mêmes de semblables mesures ; les catholiques les demandoient avec instance : aussi le Pape se décida-t-il à nommer, pour résider à Ratisbonne, un nonce chargé d'écouter toutes les demandes, de lui rendre compte des besoins des fidèles et des intérêts des gouvernemens.

« Il va arriver, disoit M. Cacault, que la puissance du Pape confirmera tacitement à Ratisbonne ce qui a été réglé par les grandes puissances ; cela fait dire à Rome que sur le même autel sur lequel la victime a été égorgée, tout ce qui a été fait de préjudiciable au Saint Siége sera ratifié. »

Mais ce n'étoit pas sans des informations exactes que *les Débats* avoient annoncé à l'avance la nomination de M. de Chateaubriand. Le 19 floréal an XI (9 mai 1803), M. de Talleyrand lui écrivit :

« Je m'empresse, citoyen, de vous envoyer une copie de l'arrêté par lequel le premier consul vous nomme secrétaire de légation de la république à Rome. Vos talens et l'usage que vous en avez fait, n'ont pu que vous faire connoître d'une manière avantageuse dans votre pays et dans celui où vous allez résider, et je ne doute point du soin que vous mettrez à justifier la confiance du gouvernement.

» J'ai l'honneur, etc. »

A cette nouvelle, M. Cacault s'écria : « Mais que devient mon fils, mon ami, *ma politesse?* » C'est ainsi qu'il m'appeloit quelquefois.

M. de Fontanes avoit beaucoup contribué à la nouvelle nomination, ainsi qu'on le voit dans la réponse officielle de M. de Chateaubriand, qui ne fut datée que du 22 floréal (12 mai). Mais M. le cardinal Fesch y étoit resté étranger, car il se contenta de répondre, quand il connut l'arrêté de la nomination : « Je vous remercie de votre attention à m'envoyer l'arrêté de la nomination du citoyen Chateaubriand à la place de secrétaire de légation à Rome. Je saisis, etc.... »

On savoit à Paris toute la douleur de la cour de Rome au moment où elle avoit appris le rappel de M. Cacault. Le premier consul écrivit au Pape directement à ce sujet, selon l'usage.

Très-saint Père,

« Je me suis déterminé à rappeler auprès de moi le citoyen Cacault, qui vient de résider auprès de Votre Sainteté, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république française. Le motif qui m'a guidé n'a sa source dans aucun sujet de mécontentement. Sa conduite pendant toute la durée de ses fonctions a mérité au contraire mon entière approbation. Mais le désir de le remplacer auprès de Votre Sainteté par un personnage revêtu d'un caractère éminent, et de donner à Votre Sainteté une preuve plus manifeste de mon attachement et de mon respect filial, est la seule raison qui a dû me déterminer à ordonner son rappel. Je lui *enjoins* en conséquence de prendre congé de Votre Sainteté, et mon intention est qu'en remplissant cette dernière fonction de son ministère, il renouvelle à Votre Sainteté les assurances de mon attachement et de mon respect filial, ainsi que les vœux que je ne cesserai de faire pour la conservation de Votre Sainteté et la prospérité de son pontificat.

» Donné à Saint-Cloud, le 7 prairial an XI de la république française (27 mai 1803).

» BONAPARTE. »

C'étoit la première fois peut-être que la cour romaine s'affligeoit de voir un ministre laïque remplacé par un cardinal. Mais il fallut recevoir la lettre et se décider à attendre quelle seroit la conduite du nouvel ambassadeur, *le cardinal de Lyon*, ainsi qu'on l'avoit annoncé. Il paroît qu'à Paris ce titre de *cardinal de Lyon*, auquel la cour romaine n'avoit rien vu à reprendre, fut abandonné à cause de quelques plaisanteries de journaux sur *M. de Meaux* et *M. de Paris, etc.* Quant au titre d'ambassadeur, la cour de Rome réclama, et soutint que jamais un cardinal n'avoit pris ce titre ; que M. de Rochechouart, évêque, étant *ambassadeur* à Rome, en 1761, et ayant été préconisé cardinal le 23 novembre de la même année, cessa d'être *ambassadeur,* et prit le titre de ministre plénipotentiaire. Le gouvernement pontifical se fondoit sur une décision du concile de Bâle (Sess. 23, *De qualit. cardinal.*), qui défend aux cardinaux de prendre le titre *d'ambassadeur,* même de leur souverain ; on citoit encore l'exemple du cardinal d'Estouteville, du cardinal Borgia de Montréal; Léon X avoit confirmé cette détermination : « Que les *ambassadeurs* des princes, créés cardinaux, cessent d'être *ambassadeurs,* parce qu'ils sont des membres mystiques du souverain Pontife. *Oratores principum creati cardinales desinant esse oratores, quia sunt membra mystica summi Pontificis.* »

Les représentations du cardinal Consalvi à cet égard portoient encore :

« Un cardinal fait partie du sacré collége ; il naît de cela, que dans la *cour de Rome* (1), il n'est pas permis à un *ambas-*

(1) M. le cardinal Pacca, dans ses *Memorie*, Rome 1830, 2e *édit.*

sadeur de déployer son caractère public, et d'obtenir une audience publique du Saint Père, si outre les lettres de créance adressées au souverain Pontife, il n'apporte pas encore des lettres qui l'accréditent individuellement auprès de chaque cardinal, et qu'il doit lui-même présenter dans une visite publique de formalité au cardinal doyen. Si donc un cardinal pouvoit prendre publiquement le titre d'Ambassadeur, il y auroit alors dans le même sujet et dans le même point *l'actif* et le *passif*, ce qui s'oppose à toute règle. Le cérémonial des ambassadeurs publics est fixé avec une étiquette et une régularité telles, que dans le corps diplomatique elles n'admettent pas d'exception. Ces règles ne pourroient plus avoir lieu, si parmi les ambassadeurs publics il se trouvoit un cardinal, puisque les règles et les *honorificences* dues à la dignité cardinalice seroient en contradiction avec celles de la *représentation* d'un ambassadeur. Par suite de cette réflexion, M. le cardinal Fesch ne peut être que ministre plénipotentiaire. »

C'étoit en effet le titre que prenoit alors M. le cardinal Fabrice Ruffo. Sous M. de Bernis, on avoit encore porté plus loin cet *abaissement auguste*, car cette Éminence ne se donnoit que le titre de *chargé des affaires de France.*

Il n'y avoit pas trop de précautions à prendre quand on se décidoit à enlever de Rome une célébrité semblable à celle de M. Cacault : aussi le premier consul adressa-t-il au cardinal Consalvi une lettre remplie d'affection. M. Cacault écrivit à ce sujet :

« M. le cardinal Consalvi, infiniment laborieux, et qui a beaucoup d'esprit, est probe, désintéressé, incorruptible, pauvre et pourtant envié. C'est un grand encouragement pour

p. 3, s'étonne de ce que le étrangers se servent de ces mots, la *cour Romaine*. Mais je possède beaucoup de notes où le cabinet de Rome se nomme ainsi à peu près lui-même, et particulièrement dans l'instruction dont je donne ici un extrait, il se sert de la dénomination de *cour de Rome*.

son zèle et son attachement au premier consul, que d'avoir une lettre qui lui garantit l'estime et la protection du chef de notre gouvernement. »

M. le cardinal Fesch, nouveau ministre plénipotentiaire, ayant témoigné le désir d'aller au ministère des relations extérieures, lire les *cartons de Rome,* le premier consul lui dit, assure-t-on, ce peu de paroles : « Ne lisez rien, partez, et ayez du tact. » M. de Talleyrand remit au cardinal Fesch des instructions détaillées datées du 20 mai.

Il y parle du traité de Tolentino, appelé la principale base des rapports politiques des deux États. Il ordonne de protéger les établissemens religieux français, restitués dernièrement sur les sollicitations de M. Cacault. L'école des arts est mise sous l'appui spécial de son Éminence. Cette partie des instructions excite un vif intérêt. Les avantages à faire accorder au commerce français sont développés avec patriotisme. La légation doit veiller à ce que le Pape ait une force armée capable d'assurer le maintien de sa police intérieure. « C'est surtout à la suite des événemens dont Rome a été le théâtre, qu'elle doit adopter les moyens d'assurer sa tranquillité et de *prévenir de nouveaux mouvemens* par la facilité de la répression. » Les acquéreurs de biens nationaux sont recommandés. Il faut ne pas perdre de vue les intérêts de la France dans l'affaire de Malte. Rome conservera sans inquiétude ses principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo. Naples et Rome sont divisées pour la suzeraineté des Deux-Siciles, le tribut de *la haquenée*, et un concordat religieux. Si ces discussions se renouvellent, le ministre de France n'y prendra aucune part ; il en rendra compte, pour que le gou-

vernement français puisse prévoir les résultats. Le ministre cherchera, sans correspondance officielle, à diriger les démarches de la cour de Sardaigne résidant à Rome. Le premier consul et la Russie sont bien disposés en faveur de cette cour. Il est possible que ces deux puissances s'entendent pour procurer un meilleur sort au roi de l'île de Sardaigne. « Rome a toujours été un des principaux centres de la politique de l'Europe, soit par la réunion d'ambassadeurs du premier rang, soit par l'affluence des étrangers et des hommes distingués qui s'y rendent de toutes parts, soit par les relations du Saint Siége avec les différentes parties du monde et par la considération générale dont il jouit. » Le cardinal doit être très-attentif pour ce qui concerne les affaires de cette résidence.

Toujours attaché à ses idées d'organisation catholique en Allemagne, le Pape crut devoir adresser au premier consul la lettre suivante :

Recevez, notre très-cher fils en Jésus-Christ, nos salutations et notre bénédiction apostolique.

« Vous nous avez donné tant de preuves de zèle et d'affection, que dans toutes les circonstances où nous avons besoin de secours, nous ne devons pas hésiter à nous adresser à vous avec confiance.

» Les Églises d'Allemagne ont fait dans les derniers temps des pertes sans nombre. Elles ont été dépouillées à notre grand regret de presque tous leurs biens temporels, et vous concevez sans peine de quelle profonde douleur nous avons été accablé, lorsque nous les avons vues privées en un instant d'un si grand nombre de solides appuis qui garantissoient leur stabilité et maintenoient leur splendeur. Ce qui augmente chaque jour notre affliction, c'est la crainte peut-être trop fondée où nous sommes, que la perte bien plus déplorable du bien spirituel ne suive de près celle du bien temporel. En effet, si nous ne pre-

nons promptement les mesures nécessaires pour maintenir dans ces contrées la religion catholique, conserver les Églises et assurer le salut des ames, il est à craindre que dans un si grand bouleversement, qui engloutit les intérêts temporels de l'Église, ses intérêts spirituels n'éprouvent eux-mêmes de très-grands dommages. Obligé donc, par le devoir de notre ministère, de réunir tous nos moyens pour régler d'une manière stable les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne, pour empêcher que dans ces contrées la religion catholique ne souffre aucun dommage en elle-même ou dans les choses qui lui sont nécessaires pour maintenir dans son intégrité ce qui subsiste encore, et conserver au moins les biens spirituels, après avoir perdu d'une manière si déplorable les biens temporels, nous avons résolu d'implorer votre secours, notre très-cher fils en Jésus-Christ, et de vous prier de nous aider dans une affaire si importante. Vous nous avez secondé avec tant de zèle, lorsqu'il s'est agi de rétablir la religion en France, et de lui rendre la paix et la sécurité, qu'après Dieu c'est à vous que nous sommes redevable de tout ce qui s'est fait, dans ce pays, d'avantageux à la religion, tourmentée si long-temps par d'aussi horribles attaques. C'est un motif pour nous de vous offrir cette nouvelle occasion de prouver votre attachement à la religion catholique, et d'acquérir de nouveaux titres de gloire.

» Bien persuadé, d'après les preuves d'affection que vous nous avez données, qu'à notre prière vous ne refuserez pas votre appui à la religion catholique, et que vous nous seconderez de tous vos efforts dans une entreprise aussi importante, nous vous accordons affectueusement, très-cher fils en Jésus-Christ, la benédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 juin de l'an 1803, de notre Pontificat le quatrième.

» PIUS PP. VII. »

CHAPITRE VIII.

ARRIVÉE DE M. DE CHATEAUBRIAND A ROME. SES PREMIÈRES ÉMOTIONS. ARRIVÉE DE M. LE CARDINAL FESCH. PRÉSENS DU PAPE A LA LÉGATION QUI SE RETIRE. DÉPART DE M. CACAULT.

Nous avons vu M. Cacault portant sur divers actes et diverses questions de haute politique, les méditations de son génie actif, déterminé, courageux, et à la fois réservé, sage et prudent. Nous avons vu, et il est inutile de le répéter davantage, à quel point ce *révolutionnaire corrigé* s'étoit fait chérir du souverain Pontife et de son ministre : nous avons même vu le général consul rendre un hommage éclatant à ses talens, et les ministres de ce souverain magistrat de la France témoigner à un si habile négociateur leur estime et leur considération. Un coup inattendu, ou plutôt qu'il prévoyoit depuis long-temps, et qu'il savoit n'être que différé, vient de le frapper : il se résigne ; il refuse les légations d'Italie ; selon lui il est juste, puisqu'il n'a pas de fortune, qu'on ne suspende pas son traitement ; en même temps il ne veut plus rien dire sur Rome, sur ses destinées, sur la vénération éternelle due au Pape. Son esprit n'est plus libre, mais aucun pouvoir n'enchaîne les sentimens de son cœur. Il se croit insulté dans *son ami*, et au risque de refroidir les bonnes dispositions qui assurent un sort à *sa misère*, il va, sans avertir celui qui l'intéresse

tant, tâcher à sa manière de conjurer la disgrâce qui menace son ami. Il écrit à M. de Talleyrand :

« M. de Chateaubriand est un grand auteur, un homme d'un grand mérite ; cependant c'est gâter le bon effet que doit produire à Rome la légation de M. le cardinal Fesch, que de le faire arriver avec un secrétaire de légation, auteur célèbre, dans les livres duquel on ira chercher quelle est la doctrine et la théologie du cardinal. Il naît déjà, à cette occasion, des idées troubles et inquiètes. Tâchez de placer mieux M. de Chateaubriand.

» On dit ici qu'un moine défroqué, patriote romain réfugié, viendra aussi avec la légation. M. le cardinal Fesch est excellent ; mais si sa mission est gâtée par ce dernier alentour mal combiné, il n'aura pas tous les agrémens qu'il mérite. Il faudra bien cependant que la chose marche et qu'il s'en trouve content : mais considérez que Rome a besoin d'un soutien sur lequel le Pape s'appuie avec confiance. Si les choses ne s'établissent pas de cette manière, M. Fesch se tireroit d'affaire, mais le Saint Siége s'écrouleroit.

» J'ai l'honneur de vous saluer respectueusement. »

Le 7 juin, M. de Talleyrand répondoit aux premières lettres que M. Cacault avoit écrites en apprenant la prochaine arrivée du cardinal Fesch, et il lui disoit que le gouvernement étoit satisfait de la conduite de son secrétaire, dont le rappel n'étoit l'effet d'aucun mécontentement. Cependant M. de Chateaubriand entroit déjà dans Rome ; M. Cacault rend compte de cette circonstance.

« Le secrétaire de légation, de Chateaubriand, est arrivé à Rome, citoyen ministre. L'arrêté par lequel il a été nommé est dans les mêmes termes que celui en vertu duquel M. Artaud est secrétaire de la même légation. Je les ai logés ensemble dans ma maison ; ils y vivent en frères, sans qu'il y ait ni premier ni second. »

Je me chargeai d'être le *cicerone* à Rome du

nouveau secrétaire : je le conduisis par la rue détournée qui est à droite de la rue du *Borgo*, presqu'à la façade de Saint-Pierre, pour qu'il eût tout à coup la surprise de ce coup d'œil, et j'eus beaucoup de plaisir à jouir de ses émotions, qu'il exprimoit d'une manière simple, franche, et en même temps imprévue. Il parloit peu, parce qu'il étoit comme hors de lui, d'admiration. Sans doute rien de si grand, de si magnifique n'avoit frappé ses yeux; il paroissoit ravi de contempler ainsi le plus beau temple de notre culte. Je conduisis aussi mon nouvel hôte vers le Colysée : là, les émotions du voyageur devoient se reporter plutôt vers les immenses préceptes de l'histoire. C'étoit, d'ailleurs, toujours avec une aménité si douce et si élégante qu'il manifestoit ses moindres sensations, qu'on ne tarda pas à l'aimer dans Rome, et à montrer le désir que la légation nouvelle fût unie comme la légation précédente, et que tout en servant avec zèle les intérêts du gouvernement, elle montrât avec constance les égards respectueux auxquels le Saint Siége avoit tant de droits après ses malheurs.

M. Cacault, qui, comme tous les hommes vifs, laissoit apercevoir promptement ses opinions, et ne reculoit pas devant un repentir, écrivit après avoir vu quelque temps M. de Chateaubriand :

« M. de Chateaubriand m'a paru un digne homme, très-intéressant, incapable de faire ici le dogmatiseur. Je suis fâché de m'être prévenu et alarmé en vous écrivant qu'il me paraissoit bien mal vu d'envoyer un auteur imprimé, à Rome qui a le privilége exclusif du savoir divin. M. de Chateaubriand ne cherchera pas ici à faire bruit de son ouvrage, ni à se montrer théologien; il s'attachera au travail de la Légation.

Ainsi tout est bien. M. le cardinal Fesch n'amène pas le Ragusais Gagliuffi (1) ; il arrive avec des abbés français de son diocèse, et vient se mettre avec moi dans ma maison. Tout ira bien. L'inquiétude que je vous ai témoignée n'avoit aucun fondement, mais elle vous prouve le désir qui m'anime pour le service de la légation qui vient remplacer la mienne. »

M. le cardinal Fesch fit son entrée à Rome, sans aucune cérémonie, le 2 juillet. Il sembloit que tout devoit se passer, de part et d'autre, dans les termes de la meilleure intelligence. Il n'en fut pas ainsi. Jamais M. le cardinal ne s'entendoit avec le ministre son prédécesseur, quoiqu'ils eussent été liés auparavant : on voyoit qu'une discorde sourde et mal réprimée les divisoit sur les points les plus ordinaires de la conversation. M. Cacault devoit rester à Rome plusieurs mois, mais il ne tarda pas à se sentir plus vivement incommodé qu'à l'ordinaire, et il désira prendre les bains de Lucques. Comme il n'étoit rien parvenu de positif à mon égard, je lui proposai de l'accompagner ; il accepta avec empressement, et nous résolûmes de quitter Rome. Le ministre commença ses préparatifs. Il aimoit beaucoup ses tableaux, dont une partie avoit été envoyée en France ; il fit emballer dans des caisses les derniers qu'il avoit acquis, et se donna mille soins jusqu'à ce qu'ils fussent embarqués à Civita-Vecchia, à bord d'un bâtiment danois qui alloit faire voile pour Marseille.

Le Pape offrit de nouveaux présens à M. Cacault,

(1) M. Gagliuffi dont il est ici question, avoit été un patriote romain, mais de bonne foi, comme quelques personnes ardentes et passionnées de ce temps-là. D'ailleurs, c'étoit un homme instruit, et surtout un admirable improvisateur en latin.

et il daigna me faire remettre la collection des médailles de tous les Papes depuis Martin V, Colonna : il nous consola avec bonté, ajoutant qu'il espéroit un jour nous revoir. M. Cacault lui dit que le cardinal Fesch étoit entouré d'ecclésiastiques remplis de talens et de piété, que ces hommes de choix méritoient confiance; que M. de Chateaubriand étoit un Breton éprouvé dans les nobles sentimens, et porté d'inclination à vénérer hautement le Saint Siége. « Cela est vrai, reprit le Pape en serrant la main de M. Cacault, mais M. le cardinal et M. de Chateaubriand ne sont pas unis; ni l'un ni l'autre ne connoît bien nos affaires, et au besoin, pour régler tant d'embarras qui s'annoncent, où trouverions-nous un bon conseil? » Le cardinal Consalvi en dit davantage en embrassant le ministre. « Que va-t-il arriver? Vous partez, j'en suis sûr, brouillé avec le cardinal Fesch. Il veut jouir seul de sa situation. Il n'a pas adressé la parole à Monsieur une seule fois, ajouta-t-il en me regardant (cela étoit vrai). Nous ne pourrons plus confier si sûrement nos autres affaires d'Europe, de Russie, d'Autriche, sur lesquelles nous causions avec vous en toute satisfaction. »

Le jour du départ de M. Cacault étoit connu. Plus de trois cents Français, des Romains attachés à sa personne, des membres du corps diplomatique, les gentilshommes des cardinaux, un *cameriere* secret du Pape, envoyé exprès, les *pauvres du ministre* (ceux à qui il faisoit habituellement des aumônes), avoient rempli les appartemens, les escaliers et les cours. Il n'y eut jamais un départ accompagné de plus de larmes, de marques d'at-

tendrissement et de respect; les derniers mots du ministre furent ceux-ci : « Adieu, messieurs; si vous avez voulu voir un Breton pleurer, vous êtes satisfaits. »

CHAPITRE IX.

ENTRÉE EN FONCTIONS DU NOUVEAU MINISTRE. PACCANARI. PROJET DE NÉGOCIATION DE LA BAVIÈRE. RÉPONSE AUX LETTRES DE RAPPEL DE M. CACAULT. NOTE DU CARDINAL CAPRARA SUR LES ARTICLES ORGANIQUES. LES TABLEAUX DE M. CACAULT SONT CAPTURÉS PAR LES ANGLAIS. SUITES DE LA DÉCLARATION DE BONNE PRISE.

Rome va entrer dans d'autres relations. Les chevaux nous emportoient rapidement vers la Toscane, le 20 juillet. Le même jour 20 juillet, le cardinal Fesch écrit à M. de Talleyrand.

Le cardinal Fesch est vivant; j'éprouve le regret de l'affliger; mais ce qui peut lui être douloureux s'effacera bientôt, quand je devrai parler de sa conduite sage, régulière, et digne des plus grands éloges, et j'aurois à me reprocher de ne pas dire la vérité pour des fautes, puisque j'aurai à célébrer hautement des vertus. Les fautes étoient comme une nécessité à cette époque, où le gouvernement français commençoit à vouloir être flatté, servi, même avec aigreur, et averti du passage d'une souris (expression devenue historique, qui s'accordoit bien mal avec cette leçon si spirituelle : « *Ayez du tact.* ») Je prie donc les personnes qui sur de premières impressions jugeroient sévèrement le cardinal Fesch, d'attendre les cir-

constances où je saurai prouver tout ce que sa tenue eut de noble et de vraiment religieux. N'est-ce pas d'ailleurs toujours sur les dernières actions des hommes que le moraliste prononce l'opinion définitive qui doit les accompagner dans la postérité?

Le 20 juillet, M. le cardinal Fesch écrit à M. de Talleyrand :

« Je crois devoir rendre compte, citoyen ministre, d'une conspiration qui se tramoit dans la république italienne et dans les Etats du Saint Siége, et des mesures qui ont été prises pour en arrêter le progrès. »

Malheureux M. Cacault, vous étiez si clairvoyant, si beau diseur, et il y avoit une conspiration dans les États du Saint Siége! et vous ne la connoissiez pas! A quoi vous servoit tant de sagacité?

On conçoit que si le secret de l'attaque tentée contre M. Cacault, secret qui fut si bien gardé par le Pape, le cardinal Consalvi, un soldat, le gouverneur de Rome, M. Cacault, moi, le *facinoroso* et ses mandataires, étoit parvenu à la connoissance de M. le cardinal Fesch, il en eût fait part au gouvernement français, pour qu'il demandât à l'ancien ministre les raisons de son silence, qu'il n'auroit jamais refusé d'articuler; on conçoit que des détails indifférens aient pu échapper à celui qui venoit de partir préoccupé de tant de bénédictions, et qu'au milieu de tant d'amour et de suffrages, il eût oublié de veiller une nuit, et qu'alors on eût tenu dans quelque coin de la péninsule un propos imprudent : mais une conspiration, il n'en avoit pas existé; elle étoit le rêve de quelques in-

trigans repoussés par le dernier ministre et accueillis par le nouveau. Sous un prétexte frivole, Bonaparte va se livrer à des fureurs. Qui l'aura excité à cette colère? S'il y a lieu de croire que souvent il a été trompé, il ne faut pas balancer à l'excuser, même aux dépens de quelques membres de sa famille qui auroient commis des erreurs.

Il y avoit alors à Rome, auprès de l'archiduchesse Marianne, sœur de l'empereur, un homme méchant, pervers, corrompu, coupable de crimes qu'on ne peut révéler; un de ces êtres sans frein, auxquels il semble que la loi ne devroit accorder aucune protection, s'il étoit possible que la loi ne fût pas obligée de protéger tous les hommes. Paccanari, à qui je refuserai le titre qui pourroit faire croire qu'il appartenoit à un ordre religieux, trouva un moyen de tromper le cardinal Fesch; et par un émissaire obscur, d'autres disent par le canal d'une autorité élevée, dont le cardinal ne sut pas et ne put pas découvrir la duplicité ou l'imprudence, il fit parvenir à son Éminence des avis dont elle ne connut pas la source impure.

En conséquence le cardinal adressa cette lettre à M. de Talleyrand :

« M. de Sabran, ancien évêque de Laon, tient *à Vienne* des propos injurieux, et déclame avec violence contre le nouvel état de la religion. L'archiduchesse Marianne a écrit à Varsovie, à la fille de Louis XVI, et a jugé à propos de lui représenter qu'il ne devoit plus être question *pour eux* que de se soumettre aux décrets de la Providence; qu'ils doivent, comme chrétiens et comme Français, remercier le ciel du miracle du retour de la religion en France; qu'ils s'attiroient de justes reproches en soutenant le parti des évêques non démissionnaires. L'archiduchesse termine sa lettre à sa cousine,

en la priant de se servir de toute l'influence de sa piété et de sa vertu, pour engager son oncle à rejeter un système de petites intrigues aussi contraires à la gloire de la religion qu'à son propre honneur. La fille de Louis XVI a répondu à l'archiduchesse que tout étoit nouveau pour elle dans la lettre qu'elle lui avoit écrite; que depuis long-temps elle entendoit blâmer comme une défection le parti qu'avoient adopté les évêques démissionnaires; qu'elle ne savoit plus à quoi s'en tenir (ici la citation de la réponse de la fille de Louis XVI est interrompue, et le cardinal continue). Il est aisé de conclure, citoyen ministre, qu'on se serviroit encore volontiers contre nous d'une arme qui a fait tant de mal à la France. Vous apprécierez le motif qui m'a déterminé à vous donner communication de ce qui c'est passé *à Vienne et à Varsovie*. »

Les nouveaux venus dans une légation veulent faire autrement que le prédécesseur, et si le prédécesseur, jusqu'à un certain point, faisoit toujours bien, le successeur risque de faire quelque chose de mal. Ici les habitudes diplomatiques, celles surtout qui portent à ne pas se mêler trop vivement des affaires de la résidence d'un autre ambassadeur, sont évidemment blessées. L'ambassadeur du premier consul à Vienne se trouvoit compromis s'il ne rendoit pas compte des *propos* de M. de Sabran. Il eût été mieux de commencer par établir son crédit et sa dignité avec des formes conciliantes, de bien parler de M. Cacault, du désir de lui ressembler, de soutenir la sensibilité du Pape, de voir arriver, et d'aider à se développer davantage le désir de plaire qui étoit propre au cardinal Consalvi; et si l'on vouloit absolument faire à Rome les affaires de l'Allemagne, il eût été plus opportun de s'occuper, par exemple, des correspondances de la Bavière avec Rome. On eût aidé le gouvernement français à comprendre les vues de M. de Cetto, qui

lui soumettoit des points de négociation à traiter entre le Saint Siége et les États de la maison palatine de Bavière.

L'électeur de Bavière demandoit à déterminer, de concert avec Pie VII, le nombre des évêques nécessaires pour le culte catholique, et à fixer l'arrondissement de chaque diocèse. Il demandoit *comme une condition absolue*, que la mise en possession du temporel se fît chaque fois en son nom et sous son autorisation, et que chaque nouvel installé prêtât serment de fidélité par-devant l'administration suprême de la province où sa cathédrale seroit située?

L'électeur demandoit un archevêque résidant à Munich, et des évêques suffragans à Augsbourg, à Wurtzbourg, à Passaw, à Bamberg. La juridiction que l'archevêque de Salzbourg et l'évêque de Ratisbonne exerçoient dans les provinces électorales, devoit être réunie à ces nouveaux diocèses, et partagée entre eux dans la proportion géographique la plus commode et la plus avantageuse au bien et au service de l'Église. Les causes ecclésiastiques devoient être portées, en première instance, au tribunal des évêques; en seconde instance, devant le métropolitain; ce ne devoit être qu'en dernière instance que le Saint Siége en prendroit connoissance. Sa Sainteté revêtirait de sa sanction le projet d'une nouvelle liturgie, conforme en tous points à celle de l'Église romaine : mais à Rome on s'occupoit d'autres soins.

Comme la physionomie de M. le cardinal Fesch étoit froide et défiante, et que les manières aisées et franches de M. Cacault étoient encore présentes à l'esprit de toutes les sociétés de la ville, il avoit

paru très-important au Conseil du Saint Père, de constater dans un bref les regrets que Rome donnoit à M. Cacault, et de faire au cardinal, par des politesses délicates et même par quelques louanges, des avances capables de le laisser se livrer aux bons avis qu'il pouvoit recevoir de M. de Chateaubriand et des ecclésiastiques de la légation. Le Saint Père, en conséquence, écrivit au premier consul :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons reçu des mains de M. Cacault votre lettre du 27 mai dernier, dans laquelle vous nous annoncez votre détermination de le rappeler près de vous. Nous avons appris avec un vrai plaisir, que ce rappel ne doit être attribué, comme vous le dites, à aucun motif de mécontentement, et qu'au contraire sa conduite a mérité votre entière approbation. Nous devons rendre justice à ses nombreux et grands mérites, à sa rectitude, à sa sagesse, à son désintéressement, à sa prudence, à son attachement inaltérable et sincère pour votre personne, et particulièrement au zèle et à l'activité infatigables qu'il a apportés pendant son ministère, dans le soin de vos affaires et de celles de la république. Il a su concilier avec ces qualités la plénitude de notre agrément, car il a beaucoup contribué de son côté, à établir et à resserrer entre le Saint Siége et le gouvernement français, les liens d'une vraie amitié, et d'une parfaite intelligence. Il a réuni aux qualités précieuses de ministre habile et intelligent, les plus recommandables prérogatives du cœur; aussi part-il d'ici accompagné de l'amour et de l'estime universels. Ces motifs nous rendent justement douloureux son départ ; mais cette sensibilité, vous avez su la compenser avec usure, en destinant à sa place auprès de nous, le cardinal archevêque de Lyon, lequel par l'éminent caractère dont il est revêtu, et par les rares qualités qui le distinguent, et encore par l'heureuse combinaison d'être votre oncle, vient succéder à M. Cacault et exciter notre joie et celle de toute la ville de Rome. En vous exprimant ces intimes sentimens de notre ame, et plein de la

plus tendre affection et d'une amitié sincère, nous vous accordons la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 13 juillet de l'an 1803, de notre Pontificat le quatrième.

PIUS PP. VII. »

Le jour même où je partis de Rome, le ministère annonça que malgré la nomination de M. de Chateaubriand, je pouvois y rester; mais déjà nous étions à Lucques quand la lettre arriva.

Mes propres amis, à qui j'avois tant recommandé d'aimer M. de Chateaubriand, se trompèrent, et lui donnèrent des informations imprudentes. Je voyois le Saint Père très-souvent, cependant je n'obtenois cet honneur que sur l'ordre de M. Cacault que je remplaçois dans ces circonstances. Des malentendus firent croire que ce droit, uniquement dû à la bonté et à la confiance du ministre, étoit un droit du secrétaire. Il y eut à ce sujet des explications entre le cardinal Fesch et M. de Chateaubriand. Le cardinal Consalvi soutint le cardinal ministre de France, et il eut le tort de laisser dégénérer en une sorte de polémique cette réclamation, qu'il n'eût fallu traiter que verbalement et avec douceur, ce qui n'auroit pas désobligé M. de Chateaubriand. L'affaire fut portée à Paris, où elle excita quelque rumeur : mais des intérêts différens alloient appeler l'attention du ministre des relations extérieures de France.

Le 18 août, M. le cardinal Caprara réclamoit contre les articles organiques. Je donnerai ici un extrait de sa note à M. de Talleyrand.

« Je suis chargé de réclamer contre cette partie de la loi du

18 germinal que l'on a désignée sous le nom d'*articles organiques*; je remplis ce devoir avec d'autant plus de confiance que je compte davantage sur la bienveillance du gouvernement, et sur son attachement sincère aux vrais principes de la religion... Ce code a pour objet la doctrine, les mœurs, la discipline du clergé, les droits et les devoirs des évêques, ceux des ministres inférieurs. M. d'Héricourt (*Lois ecclésiast.* ch. XIX), l'historien Fleury, les plus illustres avocats généraux, et M. de Castillon lui-même (*réquisit. de* 1763) reconnoissent dans l'Eglise, « le pouvoir qu'elle a reçu de Dieu » pour conserver par l'autorité de la prédication, des lois et » des jugemens, la règle de la foi et des mœurs, la discipline » nécessaire à l'économie de son gouvernement, la succession » et la perpétuité de son ministère »... Le troisième article étend la mesure de la vérification aux canons des conciles, même généraux. Ces assemblées si célèbres n'ont obtenu nulle part, plus qu'en France, le respect et la vénération. Comment se feroit-il donc que chez cette même nation elles éprouvassent tant d'obstacles, et qu'une formalité civile donnât le droit d'en éluder, d'en rejeter les décisions? On veut, dit-on, les examiner : *la voie d'examen en matière religieuse est proscrite dans le sein de l'Eglise catholique*; il n'y a que les communions protestantes qui admettent l'examen, et de là est venue cette étonnante variation qui règne dans leurs croyances... Je sais que notre obéissance doit être raisonnable : mais n'obéir qu'avec des motifs suffisans, n'est pas avoir le droit non-seulement d'examiner, mais de rejeter arbitrairement encore ce qui déplaît.

» Dieu n'a promis l'infaillibilité qu'à son Eglise. Les sociétés humaines peuvent être trompées. Les plus sages législateurs en ont été la preuve..... Dira-t-on que le *parlement français* en agissoit ainsi? je le sais, mais il n'examinoit, suivant la déclaration du 24 mai 1766, que ce qui pouvoit, dans la publication des canons et des bulles, altérer ou intéresser la tranquillité publique, et non leur conformité avec des lois qui pouvoient *changer dès le lendemain*..... M. d'Aguesseau disoit au parlement de Paris le 5 avril 1757 : « Il semble qu'on » cherche à affoiblir le pouvoir qu'a l'Eglise de faire des dé- » crets, en la faisant dépendre tellement de la puissance civile

» et de son concours, que sans ce concours les plus saints » droits de l'Eglise ne puissent obliger les sujets du roi. »

Presque tous les articles sont successivement attaqués, ce qui est singulier, avec des citations d'autorités françaises, comme si cette note eût été composée à Paris. Quel bizarre état de choses! une réclamation des évêques français réfugiés à Londres arrive à Rome, et semble par sa contexture, et par d'autres raisons, avoir été composée à Rome. Une réclamation contre une loi française est remise à Paris, par un *légat à latere,* au gouvernement français, et la forme, le ton, les argumens, la méthode exacte, la dialectique plus serrée que brillante, semblent annoncer l'ouvrage d'un national adressant des reproches à son propre gouvernement. Il y avoit d'ailleurs, dans la note du cardinal Caprara, trop de reproches; on les avoit accumulés avec trop de profusion.

Il n'étoit pas possible d'obtenir même un avantage isolé, en battant en brèche tant de retranchemens, défendus avec animosité, avec passion, avec l'appui d'un schisme récent, encore loin de s'éteindre. Mais le cardinal légat devoit obéir à Pie VII, et il obéissoit sans s'écarter de ces habitudes de douceur et de prévenance recommandées à Rome, auxquelles cependant il n'eût pas fallu joindre, dans les relations ordinaires de la société, cette espèce de *laisser-aller* qui a peut-être un peu trop caractérisé quelquefois la première gestion du cardinal Caprara.

A Rome on s'agitoit encore plus qu'à Paris. Le cardinal Fesch adressoit une lettre très-vive à la secrétairerie d'Etat, à propos d'un garde désarmé

mis à bord d'un vaisseau français chargé de sel. Le gouvernement romain exécutoit avec raison ses propres lois qui interdisoient la contrebande du sel. M. de Talleyrand ordonna au cardinal Fesch de ne pas insister sur cette récrimination.

Dans le mois de septembre, Rome assista presqu'à la fois à un deuil et à des fêtes. Le cardinal Albani, doyen du sacré collége, mourut, et la nouvelle reine de Sardaigne accoucha de deux filles jumelles, qui furent baptisées par le Pape. Ces deux princesses sont du nombre des plus belles, des plus aimables et des plus vertueuses princesses de l'Europe. L'une d'elles est aujourd'hui duchesse de Lucques; l'autre est impératrice d'Autriche.

Cependant M. Cacault, après avoir passé trois jours à Milan, où le vice-président Melzi lui fit de riches présens parce qu'il avoit protégé les Milanais à Rome, arrivoit à Paris. On a vu l'espèce de passion avec laquelle il achetoit des tableaux; on se rappelle qu'il en avoit acquis encore avant son départ de Rome, et qu'il les avoit fait placer à bord d'un bâtiment danois qui devoit les porter en France. Le bâtiment capturé par les Anglais, déclaré de bonne prise à Barcelone, venoit d'être dirigé sur l'Angleterre. Le capteur faisoit courir le bruit que ces objets d'art étoient offerts en présens par le Pape au premier consul lui-même. M. Cacault écrivit à Paris, de Lucques, de Milan, pour inviter M. de Talleyrand à réclamer cette propriété privée, d'un ambassadeur qui retournoit dans son pays. M. de Talleyrand envoya en Angleterre un parlementaire pour en solliciter la restitution. Cette circonstance sembla confirmer les bruits accrédités par le capteur; on vendit les tableaux à l'encan, et

ils ne furent adjugés qu'à des prix véritablement exorbitans (1).

(1) J'ai su depuis 1814 d'autres détails de cette affaire. Voici d'abord les faits de Rome. M. Cacault avoit acheté ces tableaux au nombre de 140. Le plus remarquable de tous étoit une madone sur bois, attribuée avec raison par Wicar, le meilleur connoisseur de l'Italie, à Rodolphe Ghirlandaio de Florence. Le ministre avoit obtenu ce tableau sur bois pour 40 piastres (à peu près 214 fr.); les 139 autres coûtoient une somme si légère que je balance à dire ici toute la vérité; mais il n'y en avoit pas un seul dont le prix eût monté à 7 fr., et il y en avoit eu beaucoup du prix de 3 pauls romains (1 fr. 65 cent.). Il est ensuite convenable d'ajouter que les étrangers fréquentoient peu Rome, que M. Cacault achetoit seul des objets d'art, que tous les couvens ayant été dépouillés, un seul brocanteur nommé Corazzetto possédoit, dans un grenier de la place Navone, plus de vingt mille tableaux de tout genre.

Les 140 tableaux sont embarqués à Civita-Vecchia; un émissaire anglais en a connoissance. On trahit le danois, on lui dit que la côte est sûre. Il part, il est pris et conduit à Barcelone. Voici les faits de Londres. Des lettres annoncent en Angleterre avec emphase, que le Pape a envoyé pour le cabinet du premier consul, un tableau de Raphaël, et un choix de compositions qui paroissent communes, parce que plusieurs sont grossièrement repeintes en dessus, mais qui sont, en dessous, d'un prix immense. La cargaison arrive à Londres. M. Bonelli, Romain, qui se trouvoit dans cette ville, et qui passoit avec raison pour être un expert distingué, est appelé un matin au déjeûner du prince de Galles. Je passe sous silence la description du déjeûner, où ce qui fut consommé en liqueurs spiritueuses par un seul homme, auroit abreuvé l'équipage d'un brick. Il est parlé des tableaux. Bonelli en avoit vu l'exhibition. Il dit au prince de ne commander aucun achat; il lui explique la nature des tableaux, et quant au Raphaël, il le rend au véritable auteur, qui en effet à travaillé dans le goût du peintre d'Urbin, et avec un grand talent. Le prince promet de se moquer des acheteurs de Londres. M. Bonelli est appelé de nouveau. « Angelo Bonelli, vous ne me trompez pas, mais vous vous trompez, dit le prince avec douceur. Vous ne savez pas, il vient d'arriver un parlementaire, les tableaux sont réclamés avec insistance. On n'a pas envoyé de parlementaire pour des toiles aussi misérables que vous dites. » Bonelli répond que le parlementaire sera

Mais il ne nous est pas permis de nous éloigner de Rome, où il va se passer des scènes affligeantes.

venu pour une autre raison. « Non, il n'est venu que pour cela, avec un long exposé de questions du droit des gens et des ambassadeurs; certes, Bonelli, le premier consul est dans cette affaire, et il est vivement offensé. » Nous abrégeons le récit. On annonça une vente publique, et l'on partagea la prise en deux lots. Les premières adjudications qui comprirent le *Ghirlandio-Raphaël*, montèrent à plus de 2,000 livres sterling; il y avoit des amateurs ardens qui crioient : « Je pousse pour ce qui est peint dessous. » L'opinion publique s'éclaira dans l'intervalle de la seconde vente, mais on en tira encore une somme assez considérable.

Tout le monde rioit en France de cette méprise. Mon bon ministre dut finir par imiter le rire inextinguible des amateurs de Rome. Il faut cependant convenir que beaucoup de probabilités tendoient à accréditer cette erreur. Tous les Anglais hommes d'esprit (et il y en a beaucoup) qui ont parcouru la Péninsule italique après la restauration, se sont divertis à se faire raconter avec détails cette anecdote.

CHAPITRE X.

LE PREMIER CONSUL DEMANDE L'ARRESTATION ET L'EXTRADITION DE M. DE VERNÈGUES, FRANÇAIS, NATURALISÉ RUSSE, ET ATTACHÉ AUX LÉGATIONS DE RUSSIE EN ITALIE. M. DE CHATEAUBRIAND NOMMÉ CHARGÉ D'AFFAIRES PRÈS LA RÉPUBLIQUE DU VALAIS. LETTRE DU PREMIER CONSUL SUR M. DE VERNÈGUES. CE FRANÇAIS EST ARRÊTÉ, ET CONDUIT A RIMINI, PUIS MIS EN LIBERTÉ.

Il a déjà été question de M. de Vernègues qui accompagnoit M. d'Avaray. Il paroît que ce Français, qui passoit pour attaché aux missions de Russie en Italie, encouragé par le nouvel esprit public de Rome, qui s'exprimoit avec défaveur sur la conduite politique du cardinal Fesch, avoit manifesté dans des paroles hardies et au moins inutiles, quelques sentimens marqués d'opposition. M. Alquier dénonçoit cette conduite dans une dépêche qu'il n'avoit pas communiquée au cardinal Fesch, son voisin, ce qu'il eût pu faire, parce que M. de Vernègues venoit de quitter Naples pour se rendre à Rome. Plusieurs légations étrangères près le Saint Siége accueillirent M. de Vernègues, et un autre de ses amis, M. de La Maisonfort, que nous avions connu auparavant sous le nom de Descours, et qui, il faut le dire, se comportoit alors dans toutes ses relations avec une grande réserve. Mais la société étoit déchaînée contre une partie de la mission de France. Le cardinal Fesch ne trouvoit qu'une froideur respectueuse auprès

de quelques-unes des personnes qui l'accompagnoient et qui se déclaroient amies de M. de Chateaubriand, personnellement, et on ne savoit pourquoi, mal vu du cardinal. On devoit excepter de cette sorte de brouillerie, plus ou moins raisonnable, entre les personnes formant la suite du cardinal, M. l'abbé Lucotte, son secrétaire, véritable ange de paix, de bonté, à manières serviables et officieuses, affligé peut-être, mais constamment dévoué. Le reste des alentours du cardinal demeuroit neutre. M. de Talleyrand n'eut pas le temps de faire entrer dans cette affaire de M. de Vernègues, les calculs ordinaires de sa prudence et de sa connoissance du monde. Le premier consul fit demander par le cardinal Fesch que le Pape ordonnât immédiatement l'arrestation et l'extradition de M. de Vernègues et de M. de La Maisonfort, malgré leur cocarde russe.

Le corps diplomatique redoubla d'attention pour observer le conflit qui alloit s'élever à Rome, devant un Pontife si bon, si ami de la tranquillité, entre une puissance telle que la France, et la Russie encore enorgueillie des victoires de Souvarow sur le sol italique, il est vrai, remportées dans un autre temps et contre d'autres généraux que Bonaparte.

Lorsque le cardinal Fesch exécuta l'ordre qu'il avoit reçu à cet égard, le Pape et le cardinal Consalvi résistèrent. Quelques amis sages conseilloient à M. de Vernègues de se retirer, comme venoit de faire M. de La Maisonfort. Cet avis ne fut pas suivi, et une nouvelle polémique très-animée commença entre la légation de France et la secrétairerie d'Etat, qui alors ne demandoit plus de conseils à cette légation. Les paroles portées au

nom du premier consul furent si violentes, que le gouvernement pontifical consentit à faire arrêter M. de Vernègues, mais en déclarant que le Saint Père borneroit sa condescendance à cet acte, déjà si douloureux pour lui, et qu'il avoit promis à la Russie de ne pas autoriser l'extradition du prisonnier. Il ne se trouva dans les papiers du détenu aucune pièce qui le compromît. Les plaintes du cardinal Fesch adressées à Paris, avoient porté aussi sur des personnes attachées à sa mission : ces plaintes auroient pu signaler une sorte de désapprobation silencieuse sur un système de vivacité si déplacée, mais aucune raison ne pouvoit motiver des accusations capables de faire sortir le premier consul des bornes de la raison, au point de l'entraîner à dire à M. de Fontanes : « Votre protégé, je le ferai amener ici, pieds et poings liés sur une charrette. » Le crime du secrétaire de légation étoit d'avoir cru que l'on traiteroit les affaires sur ce ton de politesse, d'égards et de convenances, qu'il avoit trouvé *reconstruit* à Rome par M. Cacault, et qu'il étoit lui-même si propre à maintenir pour l'avantage de la France, et la gloire même du cardinal Fesch. M. de Talleyrand, cependant, apaisa la colère d'Achille, et M. de Chateaubriand, au lieu d'ètte *ramené* à Paris, fut nommé chargé d'affaires près la république du Valais, et invité à venir prendre ses instructions en France. On le remplaça par M. Gandolphe, alors chargé d'affaires en Suisse. L'extradition de M. de Vernègues étoit vivement sollicitée. Consalvi répondit :

« Le Saint Père en se rendant, par sa faute, l'auteur des

conséquences qui pourroient résulter, dans le vaste empire de Russie, pour l'Église, la religion et les catholiques, de cette juste indignation occasionnée par une violation de promesses qui ajouteroit aussi l'insulte à la faute, éprouveroit le déchirant remords d'avoir trahi les devoirs essentiels de son ministère apostolique, qui l'obligent avant tout de consacrer ses soins et ses opérations à conserver la tranquillité de l'Église dans tous les lieux, et à éviter ce qui pourroit troubler cette tranquillité. »

Nouvelles insistances de la part du cardinal Fesch; nouveaux refus de Consalvi. Il objecte que M. de Vernègues est porteur d'une déclaration du chargé d'affaires de Russie, qui le déclare sujet participant à tous les droits, immunités et prérogatives dont jouissent les sujets de Sa Majesté l'empereur des Russies.

De part et d'autre, l'affaire fut renvoyée à la décision des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Paris.

Ce dernier poursuivoit la conclusion du concordat italien. M. Portalis adressoit des demandes au cardinal Fesch. Cette Éminence fit, dans cette circonstance, la réponse suivante :

« Une loi réglementaire sur le concordat de la république italienne, a produit à Rome et dans toute l'Italie une rumeur générale. La France avoit des libertés, et elle a dû y tenir en ce qui ne concerneroit pas le concordat, et par conséquent le rappeler par une loi organique : mais ni l'Italie, ni le Milanais ne peuvent appeler des siècles en preuve des libertés qu'ils n'ont jamais eues, et que l'on qualifiera d'usurpation. »

La Russie communiquoit ses plaintes. Bonaparte écrit à M. de Talleyrand :

Malmaison, 10 germinal an XII (31 mars.)

« Voici des lettres de Russie, citoyen ministre; je vous prie

de faire une réponse à la note du chargé d'affaires de Russie à Rome, laquelle sera trausmise au Pape par le cardinal Fesch.

» Cette note portera que l'indépendance des puissances de l'Europe est évidemment attaquée, puisque la Russie veut se donner une juridiction sur des sujets qui ne sont point nés Russes; que c'est bouleverser le droit public du monde aussi bien que celui de la nature, que les émigrés sont des hommes condamnés à la mort par les lois de leur pays et considérés dans tous les pays comme des individus morts civilement. Que les émigrés cependant soient employés en Russie, nous n'y avons jamais trouvé à redire, mais que la Russie prétende les protéger au milieu des intrigues qu'ils trament sur nos frontières, jamais la France ne consentira à admettre des principes aussi erronés. Pour M. de Vernègues, cela est d'autant plus extraordinaire, qu'il a été constamment en Italie chargé des intrigues, comme soi-disant représentant du comte de Lille: et c'est là où l'a connu le ministre Russe qui est aujourd'hui à Rome. Puisqu'ils aiment *l'idéologie*, il faut retourner la question sous tous les points de vue, dire que c'est une conduite imprudente qu'on ne peut définir, de vouloir inquiéter un gouvernement ami par les intrigues d'hommes qui ont leur intérêt naturel à semer la division entre les deux États; qu'on a de la peine à reconnoître dans ce procédé, la politique et la générosité d'un grand empire. Faites une lettre au cardinal Caprara en lui envoyant une copie de cette note. Expédiez un courrier extraordinaire au cardinal Fesch, pour lui faire connoître qu'il doit absolument exiger qu'on lui livre M. de Vernègues. Ajoutez que les principes de la cour de Russie sont subversifs de nos droits et de notre indépendance, et que nous ne souffrirons jamais d'aucune puissance, qu'on se mêle de discuter nos droits intérieurs.

» Je désire que vous écriviez aussi à l'ambassadeur de la république à Rome, pour que M. l'abbé Bonnevie retourne en France à son poste.

» BONAPARTE. »

M. l'abbé de Bonnevie, attaché à M. le cardinal Fesch et prédicateur très-distingué, étoit ami de

M. de Chateaubriand, ce qui explique le rappel de cet ecclésiastique.

M. de Talleyrand exécuta ces ordres. Il écrivit au cardinal Fesch de braver la résistance de quelques familles russes qui étoient à Rome ; on se servit même à ce sujet d'expressions qui pouvoient les blesser, et il envoya une note que le cardinal devoit remettre à Consalvi.

« Le ministre de Sa Majesté l'empereur de Russie avance que M. Vernègues étant émigré, n'est plus Français ; que la France l'ayant délié de ses devoirs de Français n'a plus de droits sur lui, et que Sa Majesté l'empereur de Russie a celui de le reconnoître pour Russe. Cette théorie et les faits sur lesquels elle s'établit manquent absolument d'exactitude. Les lois de la France ont pu considérer les prévenus d'émigration comme morts civilement, mais tant que l'émigration n'a pas été constatée par une inscription définitivement maintenue, cette mort civile n'est elle-même qu'une présomption morale, qu'une suspension de droit civil, et l'existence politique des émigrés ne peut elle-même cesser que par la perte irrévocable de toute perspective de réintégration. Les émigrés sont des hommes qui ont porté les armes contre leur patrie. Ceux qui ne sont pas soumis sont des contumaces, des exilés qui portent le poids de leur faute. S'ils en sentent le repentir, ils sont en instance de pardon. S'ils persistent dans leur conduite coupable et hostile, la France les regarde comme des Français rebelles, mais il n'est pas vrai de dire *qu'elle ne les regarde pas comme des Français*.

» Depuis le renouvellement de la guerre, l'Angleterre a pris à son service les restes de l'émigration. Elle donne aux émigrés des agences, des uniformes, une solde. Les agens les plus capables d'intrigues, elle les envoie partout où elle peut espérer de nuire à la France : elle réunissoit les autres à Offenbourg, à Molsheim, à Fribourg. La France a obtenu leur dispersion, et l'Angleterre s'est bien gardée d'en faire un sujet de plainte auprès des princes de l'empire germanique. Comment arrive-t-il que la Russie montre à protéger des

Français révoltés plus d'ardeur que n'en a montré la cour de Londres elle-même? Il y a une différence entre les agens anglais, et les agens émigrés. Les Anglais, étrangers aux mœurs, aux habitudes françaises, sans liaisons personnelles dans l'intérieur, ne connoissant ni les lieux, ni les hommes, n'ayant pour ainsi dire que par emprunt l'esprit de faction française, et ne pouvant ressentir contre la France les passions et l'irascibilité qu'il inspire, ne sauroient être du même danger pour le repos de la France. »

La mort du duc d'Enghien avoit effrayé plus que jamais le Saint Siége. L'extradition de M. de Vernègues fut permise. Mais à Paris, sur cette dernière question, on ne vouloit que ne pas céder: des ordres étoient donnés pour que les moyens de s'échapper fussent fournis au captif. Ils arrivèrent trop tard; il fut consigné entre les mains du commandant de Rimini, et ensuite il obtint sa liberté (1).

(1) Ce fut à l'époque de l'assassinat de M. le duc d'Enghien que M. de Chateaubriand donna sa démission de l'emploi de chargé d'affaires à Sion. Nous étions alors tous les deux à Paris. Il me fit l'amitié de venir me voir pour me communiquer cette démarche qui étoit encore secrète, en ajoutant que puisque j'avois perdu ma place à l'occasion de sa nomination à Rome, il avertissoit pour que mes amis me fissent nommer à Sion; on répondit à mes amis que si j'étois employé, je serois envoyé dans une grande cour. La communication de M. de Chateaubriand n'en fut pas moins aussi noble que délicate. Cette courageuse démission devant un tel chef de gouvernement, a été le seul acte public de résistance et de protestation que la France ait pu alors admirer.

CHAPITRE XI.

LE PREMIER CONSUL SE FAIT DÉCLARER EMPEREUR. IL INVITE LE PAPE A VENIR LE SACRER ET LE COURONNER. LETTRE DU CARDINAL FESCH A L'EMPEREUR SUR LES NÉGOCIATIONS A CE SUJET. CONDITIONS EXIGÉES PAR LE PAPE AVANT DE CONSENTIR A VENIR EN FRANCE.

Un immense projet, une pensée gigantesque, et un mouvement d'ambition colossale, fortifiés par toutes les complaisances de l'Europe, par les habitudes du généralat et de la souveraineté, par la proposition de l'Angleterre elle-même, qui avoit parlé de reconnoître dans Bonaparte le titre de roi, pendant les négociations d'Amiens, s'il souscrivoit à des conditions du reste assez humiliantes; ces différentes circonstances avoient fait naître dans le premier consul l'idée de fonder un trône impérial en France. Le 18 mai, les Sénateurs déclaroient Bonaparte empereur. Huit jours auparavant il avoit fait écrire au cardinal Caprara pour inviter Sa Sainteté à venir le sacrer et le couronner. Il étoit reconnu que le cardinal Fesch n'avoit été envoyé à Rome que pour y être établi le confident de ce projet (on craignoit que ce qu'il y avoit de hardi et d'indisciplinable dans M. Cacault, ne se prêtât pas facilement à une telle négociation); le cardinal

Fesch se disposoit à porter des paroles décisives, après n'avoir agi que confidentiellement. Le Pontife, à cette nouvelle, tomba dans un grand abattement, et il se résolut à demander conseil aux cardinaux.

Consalvi comprit bien vite qu'il étoit dès ce moment entraîné par un torrent impétueux; qu'il ne s'agissoit plus de l'intérêt de la religion; qu'il ne suffisoit plus d'abonder dans les demi-mots du cardinal Fesch; qu'il falloit épouser la cause d'un guerrier livré aux illusions de la gloire; qu'il n'étoit plus permis de regretter les anciens souverains de la France, et que la barque de saint Pierre, jetée dans la haute mer, pouvoit être menacée d'un prochain naufrage. Cette affaire ne fut confiée par le cardinal Fesch à aucun subalterne; on cacha même une partie de la négociation à M. de Talleyrand, et le cardinal oncle, ne mettant aucun intermédiaire entre lui et son neveu, lui adressa la lettre suivante, le 10 juin. Son éminence l'écrivit de sa propre main.

Sire,

« Votre Majesté Impériale connoît les premières démarches que je fis pour persuader à Sa Sainteté de se décider promptement à donner une réponse favorable au cardinal légat sur le voyage à Paris : depuis cette époque, je n'ai cessé d'agir confidentiellement avec le secrétaire d'Etat, de répondre, et d'applanir les difficultés qu'on se faisoit, et si j'eusse été autorisé à traiter l'affaire, je serois sans doute parvenu à une solution désirable et prompte, et je n'aurois pas donné lieu à des délais qui engendrent des incertitudes, qui s'affermissent par des incidens, dont on auroit pu s'inquiéter, mais qu'on auroit été intéressé à décliner par la parole donnée.

» D'ailleurs, au lieu des conférences et des raisonnemens,

sans un mot d'écriture de ma part, j'aurois réduit par des notes l'état de la question, et il auroit été facile de tout simplifier particulièrement, ayant toujours trouvé le secrétaire d'Etat convaincu de mes principes, et ne demandant qu'à faire sentir la vérité et la force de mes réponses.

» Néanmoins l'affaire est en bon train, et j'ai lieu de croire qu'on se décidera immédiatement, après la réponse que Votre Majesté Impériale fera faire à cette dépêche, à répondre favorablement au cardinal légat, si elle veut bien m'autoriser à donner par note officielle aux deux difficultés sur le serment prescrit par le sénatus-consulte à l'empereur, les explications détaillées à la fin du mémoire que j'ai l'honneur de lui adresser, et si elle veut adhérer aux *conditions* exigées par Sa Sainteté, que j'insère dans le corps dudit mémoire. Oui, j'espère et je crois qu'après cette autorisation, Sa Sainteté prendra sur elle de faire entendre raison à ceux qui s'aveuglent encore, particulièrement lorsqu'elle leur dira qu'elle est assurée que son voyage en France sera utile au bien spirituel des fidèles.

» Je dois assurer à Votre Majesté Impériale, que les cardinaux qui ont été séparément consultés, et sans se connoître entre eux, sous le secret naturel de la confession et du saint office, l'ont religieusement tenu, et que dans Rome on ne se doute pas de ce dont il s'agit.

» Pour mettre Votre Majesté Impériale au fait, j'ai l'honneur de joindre ici un mémoire très-détaillé et très-exact des votes des cardinaux, des conditions que Sa Sainteté exige, et des derniers obstacles avec l'exposé des réponses que j'ai données verbalement. . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . . . J'ai cru devoir ne rien laisser ignorer à Votre Majesté Impériale, même ces folies de quelques têtes entichées de la maison d'Autriche.

» Je dois ensuite la prévenir que le Saint Père n'auroit pu prendre sur lui de partir de Rome sans consulter le sacré collége, et sans obtenir le consentement de la majorité. Sa Sainteté envoie par ce courrier ses brefs de félicitation et de renouvellement des créances pour le cardinal légat, et dans cette

occasion elle a passé outre aux usages de sa cour, d'attendre que les autres puissances eussent reconnu Votre Majesté.

» Je m'incline profondément,

de Votre Majesté Impériale,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Le Cardinal FESCH. »

Peu de pièces excitent autant d'intérêt que le mémoire joint à cette dépêche. J'en donnerai ici un extrait.

Le cardinal Consalvi avoit eu ordre de consulter vingt cardinaux des plus influens, et leur avoit confié, sous le sceau de la confession, la dépêche du cardinal Caprara, du 10 mai, dans laquelle le légat demandoit si Sa Sainteté accéderoit à la demande qui l'invitoit à se rendre à Paris pour sacrer et couronner l'empereur des Français. Les cardinaux furent consultés à deux reprises. La première fois, on leur soumit la question pure et simple. La seconde fois, on leur soumit les scrupules que Sa Sainteté avoit manifestés en prenant lecture du serment prescrit à l'empereur relativement aux cultes.

Les réponses ont été données par écrit. Le cardinal Fesch est parvenu à connoître ces votes sans deviner le nom des votans, à l'exception de ceux de deux cardinaux dont il a reconnu le caractère *atrabilaire*, à certaines expressions qui leur étoient échappées dans d'autres circonstances.

Sur la première question, cinq votes ont été négatifs absolument et invincibles; quinze votes ont été affirmatifs avec des conditions qui regar-

dent plutôt le lieu du sacre que le fait en lui-même.

Nous allons citer ici les propres termes du mémoire qui est très-judicieusement rédigé.

« Parmi les cardinaux opposans, deux ont dit que l'empereur des Français étoit illégalement et illégitimement élu ; que Sa Sainteté ne devoit pas confirmer cette élection par le sacre. Ils ont distingué le droit du fait, s'appuyant de la constitution de Clément V, dans le concile général de Vienne en Dauphiné, qui établit que la dénomination que le Pape donne de roi ou d'empereur à quelque prince que ce soit, ne constate pas le droit ; que c'est sous ce seul aspect que le Pape a pu faire le concordat avec le premier consul, qu'il peut même le reconnoître empereur, mais non pas le sacrer, ni le couronner, puisque les oraisons que l'on feroit sur lui établiroient et canoniseroient un droit usurpé et illégitime (1).

» Cinq cardinaux ont dit que le sacre et le couronnement de l'empereur par le souverain Pontife, sanctionneroient toutes les lois et les actes déjà faits par l'empereur, même les lois organiques contre lesquelles Sa Sainteté a dû s'élever, et les mesures prises en faveur des constitutionnels rebelles aux décisions du Saint Siége, et qu'elles canoniseroient comme ayant bien mérité de l'Église, le nouvel empereur qui, bien qu'il ait contribué au rétablissement de la religion en France, y protége des systèmes avilissant la religion et ses ministres. Quelques cardinaux ont ajouté qu'il a sapé l'Église d'Allemagne par la sécularisation. Un autre, après l'avoir mis en parallèle avec *Charlemagne*, conseille au Saint Père de différer cette grande cérémonie jusqu'à ce que l'empereur s'en soit montré digne, en rendant à l'Église ses droits, au moins sur le spirituel ; il dit que le nouvel empereur qui a donné à d'autres des couronnes, des royaumes, n'a pas même fait voir de disposition à rendre à l'Église la moitié de son patrimoine, qu'il a usurpée lorsqu'il étoit en sous-ordre.

» Ils représentent en outre le danger auquel le Pape expose-

(1) Voilà deux cardinaux qui font bien courageusement, et bien nettement, la part des Bourbons de France.

roit le Saint Siége : par un acte semblable il deviendroit ennemi des souverains de l'Europe, et particulièrement de ceux de la maison de Bourbon et d'Autriche qui se vengeroient à la première occasion. Ils ont même ajouté que Pie VI, pour ne pas faire tort à *l'empereur d'Occident*, n'avoit reconnu celui de Russie qu'après en avoir été sollicité par Joseph II.

» Ces moyens de refus absolu que les cinq cardinaux opposans ont développés, ont été indiqués par quelques-uns des quinze autres, comme des objets qui doivent exciter la sollicitude de Sa Sainteté, et la sensibilité de François II, si le voyage étoit décidé.

» 1° Presque tous se réunissent pour exagérer devant Sa Sainteté la jalousie de tous les autres souverains qui se convaincroient de l'union étroite avec le nouvel empereur, et de la *partialité* que le Saint Père lui accorde. Étant père commun des fidèles, il doit soigneusement entretenir avec tous des relations telles qu'elles excluent toute prévention. Ils se plaindront avec raison de la stagnation des affaires causées par ce voyage, et ils en redouteront les suites. 2° Parmi ces cardinaux, six craindroient de compromettre la dignité du chef de la religion, s'il se portoit à Paris pour une affaire purement humaine, et inouie depuis l'origine de l'Église. Il devroit imiter Clément VII qui ne voulut sacrer Charles Quint qu'à Bologne. On pourroit différer cette cérémonie jusqu'au moment où l'empereur en d'autres circonstances descendroit des Alpes pour visiter ses États d'Italie. 3° Six autres exposent la crainte du scandale que les fidèles recevroient de la présence de Sa Sainteté en France, si le gouvernement Français ne vouloit pas obvier à certains abus dans la discipline introduite par les lois organiques. On croira que Sa Sainteté a approuvé ces lois par son silence. 4° Quatre cardinaux objectent que Sa Sainteté seroit compromise, s'il arrivoit qu'on la fît assister par des évêques constitutionnels qui ont démenti une attestation que leur avoit accordée M. Bernier, qui persistent dans les erreurs de la constitution civile, et ne reconnoissent point les décisions du Saint Siége; enfin si les entendant persister dans ce sentiment, elle ne pouvoit parvenir à les faire descendre de la chaire de vérité. On observe en outre, qu'un grand nombre du bas-clergé est dans cette catégorie, et que Sa Sainteté doit

éviter de le recevoir. 5° Deux autres ajoutent qu'il sera très-embarrassant pour Sa Sainteté de voir et de recevoir des personnes qui se sont si mal comportées envers l'Eglise dans les événemens passés, et qui demeurant toujours attachées à leurs principes, ne cessent de donner du scandale. 6° Six votans préviennent Sa Sainteté du blâme auquel elle s'expose, si, allant à Paris, elle n'en rapporte des avantages réels pour le bien spirituel des fidèles, et si elle ne finissoit les affaires qui sont en contestation depuis long-temps, c'est-à-dire, la réforme de quelques articles des lois organiques, la suppression des lois organiques sur le concordat italien, l'abolition des innovations que Moreau Saint-Méry fait dans la discipline de l'Eglise de l'État de Parme. Si les cours de l'Europe, entr'autres le cabinet de Versailles, notèrent Pie VI de légèreté pour avoir entrepris, quoique dans une simple cause de religion, le voyage de Vienne, sans être assuré du bon résultat pour l'Église, que dira-t-on de Pie VII, *qui* se transporte à Paris pour faire plaisir à un gouvernement *qui* se refuseroit au bien spirituel de ses administrés? 7° Trois autres votans expliquent la crainte qu'ils éprouvent que, lorsque le Pape sera à Paris, on ne lui fasse des demandes, et que l'on n'élève des prétentions auxquelles il ne puisse acquiescer, et qu'il ait la douleur de voir troubler le bonne harmonie avec le gouvernement français, et de perdre le mérite de son voyage. 8° Quatre autres témoignent la crainte que Sa Sainteté, par sa modestie personnelle, n'ayant pas parlé des honneurs et des actes révérentiels qu'on doit à sa dignité, on ne veuille pas remplir, particulièrement dans le moment du sacre, le baisement de pieds, etc., et les dispositions du cérémonial; ce qui lui attireroit des censures bien méritées, puisqu'elle s'y seroit exposée volontairement. 9° Deux cardinaux demandent au Pape les raisons qu'il donnera aux autres souverains qui désireront être couronnés par lui. 10° On observe finalement qu'un aussi long voyage mettra en danger sa foible santé, qui succombera à la plus petite terreur, en cas d'émeute, ou d'autres accidens imprévus. ».

Ici le mémoire présente les *conditions* que Sa Sainteté exige pour obvier aux difficultés qui

viennent d'être énoncées par les cardinaux opposans.

« Le désir de Sa Sainteté de connoître particulièrement Sa Majesté Impériale, et de lui être agréable, le bien spirituel de l'Église de France, l'espérance qui est si persuasive et si éloquente, la conviction que Sa Majesté ne voudroit pas permettre que le retour du Saint Père mît le comble à ses afflictions, l'avoient décidée à répondre affirmativement à son légat. Les seules difficultés qu'elle se soit faites elle-même, et que quinze cardinaux lui ont répétées, doivent la décider à faire présenter à Sa Majesté l'empereur des Français, avec un vœu affirmatif, des *conditions*, comme mesure essentielle et indispensable, qu'elle exige pour obvier à la critique, pour donner des raisons puissantes au sacré collége, et plausibles aux différentes cours d'Europe, quoiqu'elle ait des motifs fondés de croire qu'on lui en gardera un *ressentiment éternel.*

» 1° Pour justifier son départ de Rome et la stagnation pendant plusieurs mois des affaires entamées avec les différentes cours, Sa Majesté Impériale en invitant Sa Sainteté, par lettres, à se rendre à Paris, lui exprimera qu'indépendamment du désir d'être couronnée et sacrée par le Saint Père, et des empêchemens qui s'opposent au voyage de l'empereur en Italie, les affaires multipliées concernant la religion, et sur lesquelles Sa Sainteté lui a fait des représentations, lui fournissent une occasion également désirable pour la prier de lui faire l'honneur de se rendre en France, où elle-même pourroit traiter les affaires sur les lieux, et parvenir à une *définition* utile à sa tranquillité et au bien de la religion. La lettre sera conçue en des termes très-engageans et très-honorables pour Sa Sainteté : afin de donner une plus grande importance à cette invitation, il faudroit l'envoyer par une députation de deux évêques.

» 2° Sa Majesté Impériale voudra bien *assurer* à Sa Sainteté qu'elle lui donnera la satisfaction de l'écouter favorablement, lorsqu'elle lui prouvera invinciblement qu'il y a *quelques articles* des lois organiques qui outrepassent les libertés de l'Église Gallicane, et les prétentions de l'ancien gouvernement. Il faudroit aussi faire rentrer dans l'ordre les évêques rebelles à l'autorité du Saint Siége, ou par quelque moyen

que ce soit, les évincer de leur siége. Finalement, on feroit mettre à exécution le concordat projeté avec la république italienne, en abrogeant les lois organiques de la consulte de Milan, et en révoquant les arrêtés de Moreau-Saint-Méry, qui a réhabilité des lois condamnées par Clément XIII.

» 3° Quant au mode de sa réception en France, le Pape se remet entièrement à la religion et à la grandeur d'ame de Sa Majesté Impériale : mais il seroit déshonorant pour le Saint Père si on prétendoit changer les cérémonies du sacre ; il doit à sa dignité l'entière *observance* du pontifical (le baisement des pieds, etc.)

» 4° Sa Sainteté recevra tous les évêques de quelque bord que ce soit, avec le même empressement et les mêmes démonstrations d'attachement paternel, à l'exception de ceux qui se sont élevés contre son allocution ou contre l'attestation de l'évêque d'Orléans, ou contre le décret d'institution canonique qui leur a été donné par le cardinal Caprara, et enfin de ceux qui ont manifesté, depuis la susdite institution, des sentimens peu respectueux pour les décisions du Saint Siége *sur les affaires ecclésiastiques de France.*

» Le Saint Père proteste qu'il ne permettroit pas qu'on lui présentât madame de Talleyrand, pour ne pas avoir l'air d'autoriser son mariage qu'il ne reconnoîtra jamais.

» 5° Sa Sainteté se conformera au désir de Sa Majesté Impériale, pour l'époque du départ de Rome et de l'arrivée en France, pourvu que cela soit différé à la *rinfrescata*, c'est-à-dire au commencement de l'automne, non-seulement à cause des chaleurs que le Saint Père ne pourroit pas supporter, se proposant de voyager pendant le jour et à petites journées, afin de s'accommoder à la piété des fidèles, et aussi pour mettre en ordre les affaires déjà entamées de la religion et de ses Etats qui exigent indispensablement trois mois de préparatifs. »

Quant à la question du serment, le cardinal Fesch allégua des raisons qui sont fort détaillées, avec une vivacité de logique très-remarquable, et qui frappa les cardinaux opposans. Sur vingt, cinq avoient accepté le serment, mais quinze avoient

noté deux articles comme irréligieux, mal sonnans aux oreilles pieuses, rendant suspecte la piété du monarque qui le prêteroit, et devant empêcher que Sa Sainteté ne pût couronner et sacrer un tel monarque. Le cardinal Fesch répond :

« La promesse de respecter et faire respecter la liberté des cultes n'est que le mode de l'exécution de la tolérance civile : elle n'emporte pas en soi la tolérance religieuse et théologique qui est l'acte intérieur d'approbation et de canonisation des autres sectes. On peut en tirer la preuve de l'état de la personne qui doit prêter ce serment. Le Sénat sait fort bien que l'empereur qui doit prononcer ce serment est Catholique. Ce Sénat qui l'oblige à jurer le concordat qui est la profession de sa foi (à lui empereur), n'a donc pas voulu l'obliger au respect renfermant la tolérance théologique qui détruiroit cette même foi, et par conséquent il n'a exigé que le mode de protection de la tolérance civile. »

Le cardinal finit par demander qu'on lui donne la faculté de déclarer qu'il s'agit seulement d'obliger l'empereur à permettre que les cultes autorisés dans l'État s'exercent librement, et à faire respecter la liberté d'un tel exercice.

Moyennant une telle déclaration, ajoute le cardinal, et l'engagement à prendre par Sa Majesté Impériale d'adhérer aux conditions *exigées* par Sa Sainteté, toutes les difficultés seront aplanies, et le Saint Père persuadera à la grande majorité des cardinaux, qu'il convient de coopérer au bien spirituel des fidèles, par un consentement satisfaisant et solennel.

Le cardinal Caprara écrivit dans le même sens à M. deTalleyrand, le 25 juin, et détailla les mêmes conditions, moins celle qui concernoit la situation de M. de Talleyrand personnellement, et l'extension qu'il avoit donnée à son bref de sécularisation.

CHAPITRE XII.

NOUVELLES RÉCLAMATIONS ADRESSÉES AU SAINT PÈRE PAR DES ÉVÊQUES FRANÇAIS RÉFUGIÉS. DÉCLARATION DE CES ÉVÊQUES SUR LES DROITS DE LOUIS XVIII. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS CHARGÉ D'EXAMINER LES CONDITIONS DU PAPE. LE NONCE RENVOYÉ DE SAINT-PÉTERSBOURG. NÉGOCIATIONS POUR LE SACRE. MORT DE M. GANDOLPHE, SECRÉTAIRE DE LÉGATION A ROME. L'AUTEUR EST NOMMÉ UNE SECONDE FOIS SECRÉTAIRE DE LÉGATION PRÈS LE SAINT SIÉGE. LE PAPE EST INVITÉ PAR UNE LETTRE DE NAPOLÉON A VENIR LE SACRER A PARIS.

ROME entière, plus ou moins, avoit pris part à ces débats. Malgré les recommandations du secret, on avoit deviné, à l'aide de correspondances de Paris, quelques-unes des questions en délibération. On répandoit aussi des copies de nouvelles réclamations canoniques adressées au Saint Père, le 15 avril de cette année, par monseigneur Arthur Richard de Dillon, archevêque et primat de Narbonne, en son nom et au nom de douze autres évêques français. Le prélat présente cet acte comme une suite des *Expostulations*. Il y joint une déclaration sur les droits de sa majesté Louis XVIII.

« Ces actes, dit M. Dillon dans une lettre particulière, remplissent l'engagement pris à la fin de nos premières réclamations. Ils ne sont, comme le verra Votre Sainteté, que la suite des conclusions et réserves qui terminent les *Expostulations*, et par conséquent la pensée et les sentimens de tous ceux qui ont signé le premier acte. Seuls rassemblés au même

lieu, seuls à l'abri de toutes les vicissitudes des événemens, de plus, bien instruits des principes et des intentions de nos confrères dispersés sur le continent, seuls enfin pouvant réunir nos signatures sans ajouter de nouveaux délais à ceux qu'a nécessités la rédaction de cet ouvrage, nous nous empressons de les faire parvenir à Votre Sainteté, de qui il est si intéressant et si urgent que ces actes soient promptement connus.

» Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'implore humblement sa bénédiction apostolique. »

Les réclamations sont, dès la première page, d'un autre ton que les précédentes. On voit que la mort du duc d'Enghien avoit justement irrité les évêques royalistes. Ils confirment ce qu'ils ont déjà dit au Saint Père relativement aux premiers articles du concordat, et ils s'empressent de discuter d'autres griefs.

Ici le travail sent l'ancien terroir de la France; rien ne peut faire soupçonner, même de loin, quelque origine étrangère. Une lettre adressée à Louis XVIII par Pie VII, le jour même de son avénement, et jusqu'alors restée inédite, est rappelée. Mais on a vu combien d'événemens sont venus, depuis, contrarier violemment l'expression des premiers sentimens du Pontife. Des mandemens de M. de Belloy, de M. de Boisgelin, une lettre pastorale de M. de Pancemont, sont cités comme devant être condamnés. Le tableau des récens malheurs de la France qui peuvent se renouveler, est offert à Sa Sainteté.

« Qui ne sait que la France toute entière s'est vue couverte de tribunaux atroces, où siégeoient des juges vendus à l'iniquité, pour convertir en arrêts de mort les listes de proscription qui leur étoient fournies? Alors cette terre malheureuse a été remplie de carnage. Le sang a coulé comme l'eau

(*Ps.* LXXVIII, v. 3), et les corps morts des hommes y sont tombés comme les javelles tombent devant les moissonneurs (*Jerem.* IX. 22)... A la vue de tous ces maux et de tant d'autres que nous passons sous silence, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser à Votre Sainteté les paroles qu'adressoit autrefois saint Bernard à Eugène III : « Voyez, ô Père commun, » jusqu'à quel point votre religion a été surprise... L'appa» rence du bien vous a trompé.... Mais maintenant que le zèle » se lève, et qu'il déploie toute son énergie... Que Dieu vous » inspire d'accueillir avec des sentimens paternels nos respec» tueuses représentations, et de faire une réponse qui donnant » l'espoir de voir le bien renaître, procure une véritable con» solation à nous tous qui sommes désolés à l'excès, et affligés » au-delà de toute expression (*Bernard, Ep.* CCLXX *ad papam Eugenium*). »

La déclaration sur les droits du roi, jointe à cette pièce, est remplie de chaleur et d'enthousiasme. Bossuet est cité neuf fois, Fénelon une fois. « Qui ne sait que Tertullien a appelé la fidélité aux souverains, la religion de la seconde majesté, et que cette expression si énergique a obtenu le suffrage de tous les fidèles ? (*Tertull. apologet.*). » Pie VI, de glorieuse mémoire, a ajouté un nouvel anneau à la chaîne des vénérables traditions de fidélité. Écoutez Bossuet : « Un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de tout l'État, comme l'air qu'il respire, comme sa vie et plus que sa vie. » (Bossuet, *Polit.* liv. 6, art. 1.)

Toutes ces pièces sont signées par l'archevêque de Narbonne, et les évêques d'Arras, de Montpellier, de Noyon, de Laon, d'Avranches, de Vannes, d'Uzès, de Rhodez, de Nantes, d'Angoulême, de Lombez, et l'évêque nommé de Moulins.

Mais ces représentations, après avoir déchiré le cœur du Saint Père, devoient rester sans réponse.

L'évêque d'Orléans fut chargé, à Paris, d'examiner les *conditions* du Pape transmises par le cardinal Fesch, et la dernière note du cardinal Caprara. Dans un rapport, M. Bernier combat les argumens de Rome. Voici quelques fragmens de sa discussion :

« J'ai prouvé que le serment de l'empereur ne présentoit pas le sens qu'on lui attribuoit. M. Portalis a dit le 15 nivôse dernier, dans une note adressée au légat : « Le concordat est » un traité : les articles organiques sont une loi d'exécution. Il » est impossible de confondre les objets qui ne se ressemblent » pas. » J'ai dû suivre ces mêmes principes. J'ai ajouté que la *concession* de la liberté des cultes n'est pas l'*approbation* de leurs dogmes... J'ai dû répondre d'une manière évasive sur les articles organiques. Vouloir aborder cette question, c'eût été renoncer au voyage : toute la cour romaine se fût soulevée. Il vaut bien mieux renvoyer cette affaire à l'époque du séjour du Pape à Paris : alors il n'aura pas auprès de lui ceux qui le tourmentent, et ne jugeant que d'après son propre cœur, il prononcera mieux. D'ailleurs (je le dis avec franchise) on mêle avec nos libertés beaucoup trop de maximes des anciens parlemens : on les donne pour le *Palladium* de l'Eglise gallicane, tandis qu'elles ne sont que les prétentions de quelques présidens et avocats jansénistes, ou plutôt indépendans, qui vouloient fronder l'autorité de l'Eglise et du monarque par des maximes nouvelles. C'est à ces maximes outrées que nous devons et les murmures de Rome, et les mécontentemens de l'intérieur en matière ecclésiastique. Quant aux constitutionnels, tout se borne à quatre évêques : *Lecoz*, de Besançon, homme de parti dans tous les temps ; *Lacombe*, d'Angoulême, tête souverainement exaltée ; *Saurine*, de Strasbourg, assez brave homme, mais un peu trop vif ; et *Raymond*, de Dijon, qui vraiment ne garde ni les convenances ni les mesures de son état. Ces messieurs étoient réunis au Saint Siége ; je m'étois sacrifié pour eux dans cette réunion. Tout étoit fini. Il leur a

pris fantaisie de démentir ce qu'ils avoient fait, et d'examiner la question des torts qu'ils avoient ou n'avoient pas eus. Ils eussent beaucoup mieux fait de se taire. Leur bavardage a renouvelé la querelle, et voilà l'origine du mécontentement du Pape. Cette question ne peut être encore décidée qu'à Paris, ainsi que celle du cérémonial. Il ne reste donc plus à décider que la manière dont le Saint Père sera invité. Sa Majesté choisira entre l'envoi de deux évêques, comme députés porteurs de la lettre, ou la remise de cette lettre au cardinal Fesch pour la présenter au Pape *en consistoire*. Dans tous les cas, il est important que cette affaire se termine à Rome, soit par le cardinal Fesch, soit par les deux évêques députés, et qu'elle ne se traite pas à Paris, sans quoi l'envoi des courriers et la multiplicité des objections rendroient la chose interminable.

» Je prie Votre Excellence d'agréer ces réflexions, comme un nouveau témoignage de mon zèle, et de me permettre d'y joindre l'hommage de mon respect. »

Et. Al. évêque d'Orléans.

La querelle du Saint Siége avec la Russie devoit avoir une issue affligeante. Par suite de l'arrestation de M. de Vernègues, monsignor Arezzo, nonce de Sa Sainteté, eut l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg dans un délai de huit jours. Ce prélat fit des représentations : on lui répondit verbalement que l'on consentoit à le voir partir *en congé*, et qu'il falloit qu'il supposât en avoir reçu un de sa cour; mais on ne révoqua pas l'ordre précédent.

On a vu, par le rapport de M. Bernier, que Napoléon, après avoir lu la lettre et le mémoire autographes de son oncle, avoit envoyé ces pièces à M. de Talleyrand, qui put y voir plus de détails que n'en contenoit la note du cardinal Caprara, et qui avoit remis toute l'affaire à l'examen de l'évêque d'Orléans. Le nom de *Charlemagne* étoit prononcé dans les discussions de Rome, et même

le cardinal Caprara proposoit de fixer le couronnement au jour de Noël, jour où Charlemagne fut couronné à Rome, en 800. Cette mention d'un nom si glorieux parut frapper l'attention du cabinet de l'empereur, et probablement l'empereur lui-même. L'administration de M. Portalis, qui n'avoit que le titre de conseiller d'état, fut subitement érigée en ministère indépendant; et un des premiers actes de ce ministère fut une lettre à l'évêque d'Aix-la-Chapelle, qui l'autorisoit à célébrer, dans sa ville épiscopale, la fête de Charlemagne, *selon les anciens usages.* Le prélat fut averti de la prochaine arrivée de l'impératrice Joséphine, et invité à prendre un jour pour la célébration de cette fête.

La négociation pour le couronnement ne languissoit pas à Paris. M. de Talleyrand adressa, le 13 juillet, le rapport suivant à l'empereur :

« Sa Majesté m'a fait l'honneur de me renvoyer une lettre dans laquelle son ministre près la cour de Rome lui a fait connoître la disposition du Saint Père, relativement à son voyage en France. J'ai reçu de M. le cardinal légat une note officielle sur le même sujet. Je vais rendre à Sa Majesté le compte qu'elle me demande de l'état actuel de cette discussion.

» Le Saint Père n'a pu prendre sa détermination sur une démarche aussi importante, sans consulter la partie du sacré collége résidant à Rome : les avis des cardinaux ont été partagés, mais la majorité a adhéré au projet de voyage sous des réserves qu'il est utile de discuter.

» Ces réserves sont basées sur deux difficultés : l'une de pure susceptibilité ultramontaine, qui est relative à la conduite indiscrète et peu déférente de quelques évêques ci-devant constitutionnels, à l'égard de la cour de Rome; l'autre dogmatique, et qui a trait au serment que Sa Majesté doit prêter au couronnement. La première difficulté peut aisément être levée :

si quelques évêques constitutionnels ont manqué dans leurs actions ou dans leurs écrits au respect et à la bienséance qui doivent être observés à l'égard du Saint Siége, ils doivent être repris, ramenés à la soumission dans ce qui est prescrit par les usages et les lois de la discipline. Dans tous les cas le Saint Père sera en France comme il est à Rome, le chef de l'Eglise catholique. Il les accueillera ou refusera de les admettre auprès de sa personne, et certainement Sa Majesté ne souffrira pas qu'aucun ecclésiastique de quelque grade ou de quelque communion qu'il soit, manque de respect en quoi que ce soit au Père commun des fidèles. La seconde difficulté se subdivise en deux griefs. Le serment, disent les cardinaux, n'est pas catholique : 1° en ce qu'il consacre la tolérance des cultes; 2° en ce qu'il assimile au concordat les lois organiques que la cour de Rome regarde comme étant, en quelques points importans, subversives de l'autorité de l'Eglise.

» D'abord on peut écarter tout-à-fait cette difficulté et les griefs qui la motivent, en disant que le serment est un acte accessoire au couronnement, et que le couronnement est une solennité politique qui n'a aucun rapport avec la cérémonie religieuse du sacre. Le sacre et le couronnement peuvent être faits ensemble, et ils peuvent aussi avoir lieu à des momens et dans des lieux différens.

» Mais le serment, dût-il être prêté dans le temps de l'onction impériale, et sous les yeux même et les auspices du Saint Père, ne renferme rien qui puisse offenser sa piété, parce qu'il est entièrement politique et n'exprime rien de relatif à la croyance religieuse.

» Il prescrit l'obéissance aux lois du concordat, parce que, en langage du droit public, les stipulations de deux puissances sont des lois que les publicistes appellent *lois de la lettre*. Les lois organiques sont des lois d'une autre nature. Le prince ne peut pas jurer de les faire observer, parce qu'elles peuvent être changées, et s'il avoit été dans l'intention du constituant de le prescrire, il n'auroit pas dit *les lois du concordat*, mais *les lois organiques du concordat*.

» Quant à la tolérance, elle est en France et dans la plus grande partie des Etats de l'Europe, un devoir politique qui n'affecte en rien la catholicité des souverains et des Etats qu'ils gouvernent. En Allemagne, en Italie, à Rome même et en

France, on interdit l'insulte et les persécutions; on plaint les dissidens, mais on commande le respect de leur opinion et du culte que la conscience leur prescrit de pratiquer.

» Telles sont les observations simples et décisives qu'on peut opposer aux difficultés des cardinaux, et je ne doute pas qu'elles ne suffisent pour dissiper toute inquiétude dans l'esprit du souverain Pontife. Si Sa Majesté les approuve, je lui proposerai de m'autoriser à adopter un projet de réponse qui m'a été donné par M. l'évêque d'Orléans, et qui est joint au rapport que j'ai l'honneur de présenter. »

M. de Talleyrand devoit une réponse à M. le cardinal Caprara; elle ne tarda pas à lui être envoyée. Tous les argumens opposés par le Saint Siége sont rapportés et combattus avec douceur. L'objet de ce voyage est si évidemment favorable à la religion, si utile pour le Saint Siége, et si avantageux sous tous les rapports à l'Église, à la France et à l'Europe, qu'il ne paroissoit devoir rencontrer d'obstacles que dans la santé et les forces physiques de Sa Sainteté. Le ministre continue en ces termes :

« Sa Majesté voit avec peine qu'on paroisse insinuer qu'elle n'a point encore fait tout ce qu'elle pouvoit faire, pour que le souverain Pontife répondît à son invitation : elle offre avec satisfaction au Saint Siége et à l'Europe entière ses titres sacrés à la reconnoissance de l'Eglise. Les temples rouverts, les autels relevés, le culte rétabli, le ministère organisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés; vingt millions sacrifiés pour le paiement des desservans; la possession des Etats du Saint Siége *assurée*, Rome évacuée par les Napolitains (ceci seul n'est pas tout-à-fait exact : cette évacuation étoit plutôt due à M. de Thugut, qui fut généreux volontairement huit jours avant de le devenir par la force des choses), Bénévent et Ponte-Corvo restitués, Pesaro, le fort Saint-Léo, le duché d'Urbin rendus à Sa Sainteté, le concordat italique conclu et sanctionné (mais point par le Pape), les négociations pour le

concordat germanique fortement appuyées, les missions étrangères rétablies, les catholiques d'Orient arrachés à la persécution et protégés efficacement auprès du Divan : tels sont les bienfaits de l'empereur envers l'Eglise Romaine. Quel monarque pourroit en offrir d'aussi grands et d'aussi nombreux dans le court espace de deux à trois ans?...... La liberté des cultes est absolument distincte de leur essence et de leur constitution. La première a pour objet les individus qui professent les cultes; la seconde, les principes et l'enseignement qui les constituent. Maintenir l'une n'est pas approuver l'autre. Charles-Quint autorisa, dans la diète de Spire en 1529, la liberté du culte luthérien en Allemagne, jusqu'au concile général qui n'étoit pas encore indiqué, et Clément VII ne lui objecta jamais cette tolérance. Charles fut couronné par le Pontife le 24 février de l'année suivante. Il est des mesures que *la sagesse indique et que les circonstances commandent.* La modération de Sa Sainteté est trop connue, pour qu'on lui suppose un seul instant le désir et la pensée même d'exiger que l'empereur des Français proscrive des cultes établis depuis long-temps dans ses États, au risque de renouveler à la face de l'Europe étonnée, l'effrayant spectacle d'une seconde révolution. On ne choque pas ainsi les idées reçues, les sentimens et les prétentions d'un grand peuple, et encore moins la charte constitutionnelle, qui garantit les droits de ce même peuple et du monarque qu'il a librement choisi pour le gouverner.

» Le voyage de Sa Sainteté en France ne peut inspirer aux cours étrangères aucune espèce de soupçon. La France n'a pas balancé à reconnoître Sa Sainteté, quoique son élection eût été faite dans les Etats d'un souverain étranger, et au milieu des ennemis qu'elle avoit alors à combattre : comment ces mêmes puissances, aujourd'hui amies ou alliées de la France, verroient-elles de mauvais œil que le Père commun des fidèles honorât de sa présence ce vaste et glorieux empire rendu à la religion? Le cabinet de Versailles, quelque peu satisfait qu'il dût être de la conduite de Joseph II, ne reprocha jamais à Pie VI son voyage à Vienne. Quel ombrage pourroit donc exciter celui de Pie VII à Paris, quand la France ne compte pour ennemie qu'une puissance séparée du Saint Siége?

» .... Sa Sainteté n'a rien à redouter des anciens partis qui

ont si long-temps divisé la France. A peine aura-t-elle fait quelques pas sur le sol français, qu'elle apercevra que ces partis *n'existent plus*. Tous les cœurs unis voleront au-devant d'elle, et les hommes qui rendirent les hommages les plus éclatans aux restes de Pie VI *mort dans la captivité*, vénéreront avec transport son digne successeur jouissant au milieu d'eux des heureux fruits qu'ont produits sa sagesse et sa modération. Les ordres les plus précis seront donnés, pour que la réception de Sa Sainteté en France soit digne et de la grandeur du souverain qui l'invite et de la dignité sublime du chef de l'Eglise. Tout sera ménagé avec autant de soin que de délicatesse pour que Sa Sainteté trouve à chaque instant ce qui pourra lui être nécessaire, utile et agréable. Ses jours ne courront aucune espèce de danger. Ils sont trop chers à Sa Majesté et à la France pour qu'elles ne veillent pas à la conservation de ces jours si précieux.

» Sa Sainteté recevra une lettre d'invitation telle qu'elle le désire, ou par les mains de M. le cardinal Fesch, ou par celles de deux évêques députés. »

A la fin de la note, M. de Talleyrand déclare que toutes les affaires ecclésiastiques et temporelles quelconques seront traitées à Paris d'un commun accord, entre Sa Sainteté et Sa Majesté. Le Pape peut profiter à loisir des premières fraîcheurs de l'automne pour se mettre en marche; le voyage de Sa Sainteté est ardemment désiré; les bénédictions du peuple accompagneront Sa Sainteté. A l'exception des ennemis de l'Eglise, l'Europe entière applaudira. Toute cette lettre étoit écrite d'un ton de réserve et de douceur qui prouve que M. Cacault étoit à Paris, et que l'empereur l'avoit pu consulter. Mais la mention de Pie VI, *mort dans la captivité*, n'appartient pas à M. Cacault; qu'a-t-elle à faire dans un tel exposé de sentimens amis et dévoués?

Le 2 août, le Pape félicite Napoléon sur son avé-

nement au trône impérial. Le bref se termine par ces mots :

« Il ne nous reste plus qu'à vous prier, qu'à vous conjurer, à vous exhorter dans le Seigneur, maintenant que par la providence de Dieu vous êtes arrivé à ce haut degré de puissance et d'honneur, de protéger les choses de Dieu, de défendre son Eglise qui est *une* et *sainte*, et de mettre tout votre zèle à éloigner ce qui pourroit nuire à la pureté, à la conservation, à l'éclat et à la liberté de l'Eglise catholique. Vous nous avez déjà fait concevoir une grande espérance ; nous attendons avec confiance que vous la remplirez comme empereur des Français. Nous accordons avec effusion de cœur à Votre Majesté Impériale, à votre auguste épouse et à toute votre famille, notre bénédiction Apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 2 août, etc. »

Rien ne devoit être négligé pour dissiper les scrupules du Pape, et lui faire connoître le prix de l'amitié du chef de la France. L'empereur écrit à Sa Sainteté le 15 thermidor :

Très-saint Père,

« Dans sa lettre du 15 mai, Votre Sainteté nous a témoigné la crainte qu'elle a des événemens qui peuvent survenir entre la Russie et elle ; nous avons voulu lui écrire la présente pour la rassurer. Le cabinet russe a peu de tenue, et il est, en général, assez inconséquent. Eloigné des affaires de l'Europe, il se précipite dans des démarches qu'il ne tarde pas à rétracter. Nous avons lieu d'être persuadé qu'il est faché de la conduite de M. Cassini. Votre Sainteté ne doit prendre aucune inquiétude des troupes nouvellement arrivées à Corfou ; il y a six mille hommes : dans la mer Noire, il y en a six autres mille. Nous avons déjà fait connoître au roi de Naples que notre intention est qu'aucune troupe ne mette le pied en Italie, et nous sommes persuadé que ce ne sera pas celle de la Russie qui peut prendre possession des îles ; projet éphémère, qu'elle

abandonnera bientôt, à moins qu'elle ne veuille, ce que nous ne croyons pas pour le moment, donner suite au projet de Catherine, de détruire l'empire chancelant des Ottomans. Votre Sainteté peut rester sans aucune inquiétude ; il n'y aura aucun trouble continental qui soit de quelque conséquence.

» Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

» Votre dévot fils (1),

» L'empereur des Français,

» NAPOLEON. »

Ecrit au Pont-de-Brique, le 15 thermidor an XII (3 août 1804).

Le même courrier apporta encore une lettre pour le Saint Père. Celle-ci lui promettoit toute satisfaction relativement au concordat italien.

Au Pont-de-Brique, le 3 août 1804. (L'empereur ne se servira plus du calendrier républicain.)

Très-Saint-Père,

« La lettre de Votre Sainteté nous a très-vivement affecté, parce que nous partageons toujours ses peines. Nous nous sommes fait rendre compte du décret du vice-président de la république italienne, relatif au concordat de cette république, dont Votre Sainteté n'est pas satisfaite. Le vice-président n'a eu qu'un seul objet, qui a été d'en imposer à ceux qui prétendoient que le concordat étoit contraire aux intérêts, et portoit atteinte aux droits de la république. Nous avons ordonné que le vice-président nous présentât, dans le plus court délai, le

(1) Quand Bonaparte fut empereur, il demanda comment les rois de France signoient leurs lettres aux Papes. On lui montra les formules suivies dans divers temps, et celle qu'avoit adoptée Louis XIV. Ce fut à cette dernière que Napoléon donna la préférence. Cependant nous verrons que Louis XIV suivoit encore une autre formule.

plan d'exécution du concordat. Notre intention est de soumettre tout ce qu'il nous proposera à l'examen le plus scrupuleux, et d'empêcher qu'il ne soit porté aucune atteinte à ce qui a été convenu entre nous. Nous espérons que dans cette circonstance, comme dans celles qui l'ont précédée, votre Sainteté restera convaincue de notre attachement aux principes de la religion et à sa personne.

» Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, longues années au régime, etc.

» Votre dévot fils, etc. »

Le 15 thermidor (il n'y avoit que l'empereur seul qui se fût affranchi encore du calendrier républicain) M. de Talleyrand écrit au cardinal Fesch que non-seulement par la loi, mais par l'opinion et la volonté de ceux qui la mettent à exécution, le culte, ses ministres, ses cérémonies sont protégés, que l'instruction publique s'épure et s'affermit par une heureuse alliance avec les idées religieuses, et avec un système d'éducation propre à les développer de nouveau dans les lieux même où elles s'étoient le plus affoiblies. L'influence des membres du sénat, dans les sénatoreries qui leur sont conférées, continue à retenir l'opinion publique dans la même direction. Partout les idées d'ordre, de morale, de justice, ont repris faveur, et la religion, à laquelle ces idées se rattachent, gagne à leur développement.

« Le culte, dit M. de Talleyrand, a commencé à reprendre sa pompe extérieure par l'effet des lois qui la permettent et par les libertés particulières dont elle est l'objet. Toutes les institutions civiles ont été mises de nouveau sous le sceau de la religion. Les naissances, les mariages sont consacrés par ses solennités, et les pompes funèbres que l'on avoit proscrites dans des temps où les usages les plus solennels et les plus touchans n'étoient plus respectés, ont été rétablies par la sa-

gesse d'un gouvernement qui cherche des moyens d'émulation pour la vertu, jusque dans les derniers honneurs rendus à sa mémoire.

» C'est dans ces circonstances où l'opinion publique s'épure et s'affermit de jour en jour, que la présence du saint Père en France peut achever un changement que Sa Majesté impériale a si heureusement commencé. Le respect et la considération dont Sa Sainteté y jouit, lui rendent ce succès facile. Il le devient encore d'avantage par la tendance de tous les esprits vers un système qui offre plus de repos à la conscience, et plus de consolations au malheur. Tout jusqu'à l'oubli de ces principes pendant dix ans, contribue à en faire mieux sentir la nécessité, et la génération même qui s'en étoit écartée désire que celle qui doit la suivre s'y attache plus étroitement et plus franchement (1)..... La France est pour le Saint Père un pays nouvellement reconquis. Son influence personnelle y affermira mieux les principes religieux qui dirigent sa conduite, et que la pureté de sa vie ne peut que faire aimer davantage.....

» Agréez, monsieur le cardinal, l'assurance de ma plus haute considération.

» Ch. Mau. TALLEYRAND. »

A cette époque, mon second successeur à Rome, M. Gandolphe, qui, après avoir pris en Suisse une passion très-ardente pour la botanique, avoit voulu continuer ses études à Rome, dans une campagne ravagée par le mauvais air, mourut des suites d'une fièvre tierce. M. Gandolphe étoit un homme bon, instruit, modeste et tranquille; on l'employoit peu à la légation. M. Cacault fit alors des démarches pour que j'allasse reprendre mon poste près du Saint Siége, et il obtint que j'y fusse envoyé une seconde fois dans la même qualité.

(1) C'est la contre-partie du vers d'Horace : *Mox daturos progeniem vitiosiorem.* Horat. *lib.* iii. *od.* vi, *ad. Roman.*

M. le cardinal Fesch insistoit à Rome pour avoir du Pape une promesse de départ bien positive. Il avoit des conférences de deux, trois et quatre heures avec le cardinal Consalvi; tous les jours il naissoit de nouvelles difficultés : enfin le gouvernement pontifical déclara qu'il attendoit la lettre d'invitation, qui devoit contenir des assurances de bonne volonté bien prononcées pour les affaires de la religion.

L'empereur se décida à écrire la lettre qu'on va lire :

Très-Saint Père,

« L'heureux effet qu'éprouvent la morale et le caractère de mon peuple par le rétablissement de la religion chrétienne, me porte à prier Votre Sainteté de me donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle prend à ma destinée, et à celle de cette grande nation, dans une des circonstances les plus importantes qu'offrent les annales du monde. Je la prie de venir donner, au plus éminent degré, le caractère de la religion à la cérémonie du sacre et du couronnement du premier empereur des Français. Cette cérémonie acquerra un nouveau lustre, lorsqu'elle sera faite par Votre Sainteté elle-même. Elle attirera sur nous et nos peuples la bénédiction de Dieu, dont les décrets règlent à sa volonté le sort des empires et des familles.

» Votre Sainteté connoît les sentimens affectueux que je lui porte depuis long-temps, et par là elle doit juger du plaisir que m'offrira cette circonstance de lui en donner de nouvelles preuves.

» Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

» Votre dévot fils,

» NAPOLÉON. »

Ecrit à Cologne, le 15 septembre 1804.

M. de Talleyrand répondit de son côté au cardinal Caprara.

« La lettre d'invitation sera remise incessamment à Sa Sainteté. M. le général Caffarelli est chargé de cette honorable mission. Sa Majesté Impériale a voulu donner à Sa Sainteté une marque particulière d'empressement et d'égards, en rendant porteur de sa lettre un général attaché à sa personne, et qui étant habituellement témoin des sentimens qui l'unissent à Sa Sainteté, peut d'autant mieux en devenir l'interprète. »

CHAPITRE XIII.

LE GÉNÉRAL CAFFARELLI PORTE LA LETTRE D'INVITATION DE L'EMPEREUR AU PAPE. PIE VII DEMANDE UNE AUTRE LETTRE. IL FINIT PAR CONSENTIR AU VOYAGE. ARRIVÉE DE L'AUTEUR A ROME. ÉLOGE DU GÉNÉRAL CAFFARELLI. M. DE CLERMONT-TONNERRE, ANCIEN ÉVÊQUE DE CHALONS, DEMANDE LA PLACE DE MAJORDOME. ALLOCUTION AUX CARDINAUX. MOT DE NAPOLÉON SUR LES PRÊTRES. M. DE FONTANES APAISE NAPOLÉON. L'EMPEREUR ÉCRIT AU PAPE, ET LUI TÉMOIGNE LE VIF DÉSIR QU'IL A DE LE VOIR.

LE général Caffarelli eut en effet la mission de porter l'invitation. La substitution de ce général aux deux évêques demandés par le Pape, si M. le cardinal Fesch n'étoit pas chargé de remettre la lettre au Saint Père, ne déplut pas à Rome. Ce général passoit pour un homme d'un caractère doux, et qui avoit manifesté de la joie lors de la publication du concordat. Le Pape l'accueillit avec bienveillance. La lettre avoit été remise le 29 septembre; le 30, elle fut communiquée aux cardinaux, et le 2 octobre M. le cardinal Fesch reçut la note suivante :

« Le soussigné cardinal secrétaire d'Etat a observé que, dans la lettre d'invitation, on n'a pas exprimé que le voyage n'aura pas seulement pour objet la cérémonie du sacre et du couronnement, mais que les intérêts de la religion en seront le but principal, et que les résultats n'en pourront être qu'infiniment utiles au bien de cette même religion. Le Saint Père, dès le commencement, fit remarquer, par l'entremise du soussigné

et de l'éminentissime légat, qu'il convenoit que ce sujet, vrai et nécessaire en soi-même, fût notoire par le moyen de la lettre d'invitation de Sa Majesté, et que l'on donnât sur ce point les assurances convenables : le Saint Père juge donc à propos de faire venir une nouvelle lettre qui annonce positivement ce motif, afin que l'absence de Sa Sainteté du Saint Siége, l'interruption et la stagnation d'un grand nombre d'affaires ecclésiastiques d'une haute importance, soient suffisamment justifiées aux yeux du public par la connoissance des considérations religieuses qui en seront la cause, effet que ne pourroit produire un motif purement humain quelque puissant qu'il fût. »

Le cardinal Fesch redoubla d'activité. Il rappela que, dans une lettre du 29 messidor au cardinal Caprara, M. de Talleyrand parloit ainsi : « Ce voyage n'aura pas seulement pour objet le » couronnement de Sa Majesté ; les grands intérêts » de la religion en formeront la partie principale ; » ils seront agités dans les conseils mutuels de Sa » Majesté et du souverain Pontife. Les résultats » de leurs délibérations ne pourront qu'être infi» niment utiles aux progrès de la religion et au » bien de l'État. »

Après cette assurance, le Pape déclara qu'il comptoit sur la parole engagée, et qu'il se décidoit à donner la sienne, mais après avoir encore consulté les cardinaux. Une grande majorité de leurs éminences approuva le voyage, et l'on commença les préparatifs. Sa Sainteté répondit à l'empereur, que, remplie de confiance dans les promesses reçues et renouvelées, elle alloit partir, malgré ses infirmités et la rigueur de la saison.

J'arrivai à Rome le 17 octobre. Tout étoit décidé pour le voyage. M. Cacault m'avoit remis des notes avant mon départ, et je n'eus pas occasion

d'en faire usage (1). Le cardinal Consalvi m'accueillit avec une amitié, une effusion que je ne puis exprimer. Il terminoit la signature de sa

(1) J'avois vu M. Cacault avant de quitter Paris; il m'avoit dit : « On m'a rappelé de peur que je ne contrariasse les vues du gouvernement, qui, un an d'avance, méditoit ce sacre, et vouloit le Pape à Paris : cependant, par les réflexions que je fais aujourd'hui, j'aurois été, je crois, amené à penser de même, si j'étois resté à Rome. C'est une affaire très-grave que ce voyage refusé ou accepté. On ne rebâtit pas les faits à son caprice : il faut les subir quand ils sont accomplis. Je vais considérer le voyage comme refusé. Prenez garde en m'écoutant : vous avez toujours eu une prédilection pour la cause des évêques de Londres; vous aimez mieux le Pape entamé que le Pape complaisant. Si le Pape ne vient pas, il sera violemment reconduit au point d'où il est parti, après avoir payé plus que le prix convenu; souvenez-vous-en. Et ce point d'où il est parti : c'est Murat à Florence et ses 30,000 hommes, Acton ennemi, l'Espagne amère, l'Autriche avec l'ongle des serres à peine rentré, un concordat qui ne sera plus qu'un frêle papier, les généraux et les ministres mal disposés et moqueurs. Ajoutez ce qui est survenu : la Russie chassant le nonce Arezzo; Vernègues et La Maisonfort qui me saluoient moi, et qui ont honni le cardinal Fesch; la petite église prête à devenir la grande. Il n'y a que la saison qui soit restée une bonne raison. Si j'avois été à Rome.... mais on m'en a retiré, et comment! J'aurois pu arranger cela pour Avril et Milan; voyez-vous, il y avoit les convenances, la moitié du chemin qui arrange tant de choses. Je dirai encore : ceci doit être considéré par les gens du métier comme moi. L'empereur veut peut-être faire une épreuve à Paris, *experimentum*..... Mais si l'épreuve ne rencontre pas ce que croit l'empereur, si elle ne tombe pas *in animâ vili*, si la France juge le procès, et dit : Moi, je veux du Pape : c'est un saint, le Pape! cela pourroit asseoir mieux l'empereur sur ses principes de religion. Il faut que le Pape vienne après avoir fait ses réserves; mais en cela on est habile à Rome. Reste la question du mois de novembre. L'orgueil de Paris accoutumé à ses pelisses, se cabre; tout est devenu une question de froid et de chaud. La visite faite, Napoléon sera forcé de la rendre. On ne rend pas visite pour blesser et insulter. Arrangeons-nous. Le contraire de notre conspiration de 1801! le Pape part pour venir chercher la religion en France, Consalvi reste pour

correspondance lorsque j'entrai ; il la suspendit, il la reprit, il la suspendit encore. Ce qu'il me dit sur tout ce qui s'étoit passé, m'étonna, m'affligea.

garder l'Eglise de saint Pierre, d'où la religion ne sortira jamais. Tenez, voyez-vous, *le petit tigre*, ah, mon ami, pardon ; depuis le 21 mars, ce nom-là ne se présente plus à moi avec l'acception plaisante d'autrefois. Tenez, il se dit Charlemagne : un fils né de lui et resté au pouvoir, pourroit être Charlemagne, mais lui, il est Charles Martel ou Pepin le Bref (ne voyez pas ici une sotte allusion). Il n'y a pas de Charlemagne en Europe avec une Grande-Bretagne si près de Paris. Le vrai Charlemagne étoit le troisième grand homme de sa race. Mais on a tourné la tête au général. M. Caprara lui a dit dans une note, *sul grugno* : « Nous vous proposons de vous sacrer le jour de Noël, anniversaire du couronnement du fils de Pepin, de ce Charles le Grand, qui avoit réduit l'Occident au silence, et qui tenoit l'Orient immobile.... » Comme on m'a gâté mon général et mon premier consul! Il ne m'écoute plus tant. Il m'a fait sénateur, et muet. C'est égal, le Pape doit venir. Je mourrai avant l'empereur, car je mourrai bientôt ; ensuite il se perdra peut-être : mais une grande partie de ce qu'il aura fait, sera fait et pourra rester ; les coups qu'il aura portés laisseront de grandes blessures. Chaque prince dira : « Tant pis, ce n'est pas moi qui ai frappé. » Vous allez partir ; de la prudence, outre cela aussi du courage ! Avec de la prudence, rien que cela, et de continuels calculs, on traîne et on est méprisé. Avec du courage, on voit venir son jour. Tout homme, sans exception, a sa valeur relative : il faut que chacun se sente. Si le Pape vient à Paris, et sait détacher patiemment cette écorce de frivolité française qui nous fait tant de tort, il trouvera, sous ses filamens légers, le fond de gravité qui est aussi en nous. Rome et la France ne se repentiront pas un jour de s'être mieux connues. Rome a quelque chose à apprendre ici, et la France a quelques petites pédanteries à sacrifier au bon droit de Rome. » Je fus ensuite tendrement embrassé, reconduit jusque sur l'escalier, embrassé de nouveau, invité doucement à ne pas revenir avant mon départ : puis l'excellent homme rentra pour tomber dans les bras de ses domestiques qui furent obligés de le soutenir et de le ramener dans son cabinet. Depuis, je n'ai pas revu ce noble et courageux Breton, ce politique si sagement observateur, cet ami de l'ordre, de la morale, de son pays et de la religion.

Il me parla de M. Cacault; il m'assura que j'étois dans une Rome toute nouvelle; que je ne reconnoîtrois pas la société. Cette irritation s'apaisa : il me dit, quand je pris congé de lui : « L'Europe se tait; mais on se trompe si on croit que le Pape fera des fautes : il n'en fera pas. La Providence a quelquefois placé le Saint Siége dans des circonstances plus douloureuses; je pense toujours du premier consul, l'empereur à présent, ce que j'en pensois à Venise. C'est un grand homme, c'est un grand génie. Otez l'oubli de la ratification des promesses faites au cardinal Caprara, cette lettre que l'empereur nous a écrite est très-belle. Il y a de la haute philosophie; il y a aussi des engagemens, si on sait les trouver. Son aide-de-camp Caffarelli a été très-bien. L'empereur n'a pas toutes personnes ennemies de nous et de la religion autour de lui. Mais pourquoi a-t-il fallu qu'ici..... Vous restez donc avec nous à Rome? Ah! on croit que je gouverne le Pape! Vous allez voir, avec tant de modestie, quel courage; avec tant d'humilité, que de dignité! Il ne fera, il ne dira que des choses bonnes, belles, tendres et placées, même souvent des paroles fières. Allons, on lui gardera bien sa Rome, pour qu'il vienne s'y reposer, et nous raconter, avec sa grâce ordinaire, ce qu'il aura vu, et ce que votre pays lui aura enseigné de nouveau. »

Je vis le Pape : je savois qu'il s'étoit prescrit le secret le plus absolu sur tout ce qu'il souffroit. Il parla de M. Cacault, et me demanda s'il le trouveroit à Paris. Je lui dis que la première personne qu'il rencontreroit à Paris, au premier rang, dans la première foule, seroit le sénateur Cacault. Le

Pape ne nomma qu'une fois le cardinal Fesch. Il ajouta quelques paroles sur M. de Clermont-Tonnerre, qui apportoit une lettre de recommandation de l'empereur, conçue presqu'en forme de certificat.

« M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne, s'est comporté convenablement. Il s'est rendu sans hésiter à l'appel de Votre Sainteté ; il a donné sa démission, il se rend auprès d'elle ; je verrai avec plaisir tout ce que Votre Sainteté voudra bien faire pour ce prélat que je lui recommande.

» NAPOLEON. »

Le Pape dit encore que M. de Clermont demandoit à être majordome. « Ce sont des places que nous ne donnons qu'à des personnes qui connoissent le pays, ses habitudes, nos lois, nos étiquettes. C'est une immense prélature du palais; et puis on ne peut la remplir qu'en sachant bien notre langue. » Ce prélat avoit fait une pétition directe où il demandoit la place de *maggior d'hommes* (*maggiordomo*); et on avoit ri de cette confusion de mots; mais le Pape ne vouloit ici que donner une réponse grave.

Le 29 octobre, le Pontife assembla un consistoire, et il adressa une allocution aux cardinaux.

« Dieu nous en est témoin ; Dieu, devant lequel nous avons humblement ouvert notre cœur ; Dieu, vers qui nous avons souvent élevé nos mains dans son saint temple, afin qu'il exauçât la voix de notre prière, et qu'il daignât nous assister : nous ne nous sommes proposé que ce que nous devons rechercher dans toutes nos actions, rien autre que la plus grande gloire de Dieu, l'avantage de la religion catholique, le salut des ames et l'accomplissement du devoir apostolique qui nous a été confié, à nous quoiqu'indigne. Vous en êtes aussi té-

moins, vénérables frères, vous, à qui, pour obtenir les secours de vos conseils, nous avons tout fait connoître, tout expliqué, et à qui nous avons complétement communiqué les plus secrets sentimens de notre cœur. C'est pourquoi une si importante affaire ayant été ainsi terminée par l'aide divine, aujourd'hui livré à toute notre confiance dans Dieu notre Sauveur, nous entreprenons avec un esprit joyeux, le voyage auquel des causes si graves nous ont incité. Le Père des miséricordes, Dieu, comme nous espérons, bénira nos pas, et illustrera cette époque par l'agrandissement de la religion et de sa gloire. »

Le Pape cite le voyage à Vienne de Pie VI, et il dit qu'il a tout disposé, comme le veut la prudence, pour que les tribunaux, l'administration des affaires et les intérêts du Saint Siége n'éprouvent aucun embarras. Le Pape assure que l'empereur lui a fait connoître que son cœur étoit enclin à augmenter les avantages de la religion.

Cependant à Paris on craignoit encore quelques retards; on savoit que le cardinal Fesch avoit employé dans le cours de la négociation des moyens si vifs, une opiniâtreté si *avunculaire,* disoient les auteurs de satires qui ne l'avoient pas épargné, que l'on redoutoit un refus. En effet, un jour la conversation avoit été si violente avec Consalvi, que le cardinal oncle sortit du cabinet du ministre dans une étonnante exaspération d'idées, et tout hors de lui. Lorsque son *decano di portiera* avoit ouvert la portière de la voiture, et demandé où son Eminence vouloit aller, elle avoit répondu : *A casa del diavolo,* sans s'entendre elle-même, et sans remarquer que plus de vingt personnes de toutes les classes, et même un ministre étranger, étoient présens sur les escaliers extérieurs du portique de Monte-Cavallo.

Le domestique ayant fermé la portière sans proférer une parole, le cocher avoit pris silencieusement le chemin du palais de son maître. Les adversaires, dans la question du sacre, se servoient de ces anecdotes pour détourner l'empereur de son projet; mais il s'irritoit davantage, comme un homme qui avoit été capable de dire un jour dans son Conseil : « Voyez l'insolence des prêtres, qui, dans le partage de l'autorité avec ce qu'ils appellent le pouvoir temporel, se réservent l'action sur l'intelligence, sur la partie noble de l'homme, et prétendent me réduire à n'avoir d'action que sur le corps; ils gardent l'ame et me jettent le cadavre (1). »

Dans un de ces momens de jalousie si injuste, il consulta à part M. de Fontanes, qui l'encourageoit toujours dans des pensées de religion, et Napoléon apaisé lui dit ces mots remarquables et qui étonneront après ce qu'on vient de lire : « Il n'y a que vous ici qui ayez le sens commun. »

Alors Napoléon, content de lui-même, écrivit au Pape la lettre suivante :

Très-saint Père,

« J'ai nommé M. le cardinal Cambacérès, le sénateur d'Aboville et mon maître de cérémonies Salmatoris pour aller audevant de Votre Sainteté et lui porter l'hommage de mon dévouement filial, en reconnoissance du témoignage d'affection qu'elle m'a donné dans cette circonstance. J'ai fait choix en eux de trois personnes que je considère et qui connoissent particulièrement mes sentimens pour votre personne. J'ai le plus grand empressement de voir Votre Sainteté heureusement

(1) Opinions de Napoléon. Paris, in-8° 1833. Firmin-Didot, page 201.

arrivée après un si pénible voyage, de lui exprimer la haute idée que j'ai de ses vertus, et de me féliciter avec elle des biens que nous avons eu le bonheur de faire ensemble à la religion.

» Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années, etc.

» NAPOLEON. »

Paris, ce 1er novembre 1804.

CHAPITRE XIV.

LE CARDINAL CONSALVI EST DÉCLARÉ CHEF DU GOUVERNEMENT A ROME. DÉPART DU PAPE. IL ARRIVE A FLORENCE. ON VEUT L'Y RETENIR. LA REINE D'ÉTRURIE ACCUEILLE LE PAPE AVEC LE RESPECT LE PLUS PROFOND. LE PAPE PART POUR TURIN. IL ÉCRIT A L'EMPEREUR, DE TURIN ET DE COSNE. IL ARRIVE A FONTAINEBLEAU. IL NE VEUT PAS SUSCITER DE QUERELLES D'ÉTIQUETTE.

LE 1er novembre, le Pape expédia les décisions qui donnoient au cardinal Consalvi les facultés pour gouverner politiquement toutes les affaires de Rome. Le 2 novembre, le Saint Père se rendit vers sept heures et demie du matin, à l'église de Saint-Pierre, y entendit la messe, et fit une longue prière. A neuf heures il se mit en marche par le chemin de la porte Angélique. Le peuple bordoit les avenues pendant à peu près l'espace d'une lieue, et lui prodiguoit les témoignages du respect le plus touchant. On observa que le cardinal Antonelli, qui étoit un des membres du sacré collége nommés pour accompagner le Pape, fondoit en larmes d'attendrissement. Le 3, le Saint Père arriva à Radicofani. Le cardinal Maury alla au-devant de lui et le complimenta. Ils s'entretinrent long-temps ensemble. Le cardinal pria le Pape d'aller un jour, sans prévenir personne, dire la messe dans l'église des Carmes, à Paris, où avoient péri tant de prêtres. Il lui dit qu'une telle visite en un tel lieu produiroit un effet très-

remarquable sur l'esprit des catholiques. Il paroît que le Pape ne put pas donner suite à cette pensée si grande, si religieuse. Malheureusement, dans le cours de cet entretien, on parla des griefs que le cabinet de Paris assuroit avoir contre Rome; le Pape parut se souvenir de quelques reproches faits au cardinal Maury, par une autorité romaine qui lui avoit dit : *ma perchè voi siete tanto odiato da questi Francesi?* Ceci fut mal. On ne doit pas rappeler, même indirectement, à un exilé, les malédictions de la patrie, et quelle que fût la dureté avec laquelle on poursuivoit ce qu'on nommoit les ennemis de l'empereur, il ne falloit pas oublier que le cardinal étoit devenu étranger à toute hostilité, et qu'il ne s'occupoit plus exclusivement que des intérêts de son diocèse. Du reste, ce fait explique peut-être, sans pouvoir jamais l'excuser devant aucune autorité civile et humaine, la conduite que le cardinal Maury tiendra plus tard à Fontainebleau.

Tout le cortége se trouva réuni à Radicofani, parce qu'il étoit parti en plusieurs convois à quelques heures de distance. On comptoit six cardinaux, leurs Éminences les cardinaux Antonelli, Borgia, di Piétro, Caselli, Braschi et de Bayane. Le cardinal Fesch n'étoit là que comme ministre de France, mais chacun rendit justice au zèle, à l'empressement qu'il mettoit pour adoucir les fatigues du voyage, et lever incontinent tous les obstacles. Les prélats de la suite étoient monsignor Bertazzoli, aumônier du Pape, Menochio, *Sagrista*, Fenaia, vice-gérant, Devoti, secrétaire des brefs aux princes. Le Pape avoit dû nécessairement emmener monsignor Gavotti, majordome,

et monsignor Altiéri, faisant fonctions de maître de chambre. Parmi les prélats, on distinguoit monsignor Testa, secrétaire des lettres latines, Caldérini, secrétaire d'ambassade, Mancurti...... le père Fontana, secrétaire de la Propagande; ensuite le maître des cérémonies, monsignor Zucché, monsignor Speroni, *crucifero, etc.* Parmi les laïques on remarquoit le duc Braschi, neveu de Pie VI, un des signataires du traité de Tolentino, le prince Altiéri, le marquis Sacchetti, surintendant de la maison et maréchal-des-logis du voyage.

Le cardinal Consalvi avoit attaché à la personne du Pape une division des bureaux de la secrétairerie, composée de monsignor Mauri (ce n'étoit pas un parent du cardinal), l'abbé Ménicucci, etc. Un médecin, un chirurgien occupoient d'autres voitures. Enfin, quinze personnes de service précédoient ou suivoient le carrosse du Pape.

Le Saint Père arriva à Florence. La pieuse reine d'Étrurie lui fit l'accueil le plus respectueux. Elle avoit fait préparer des logemens somptueux, et elle fut la première à demander la bénédiction du Saint Père.

Là, il s'agita une question importante. On proposa au Pape de ne pas passer outre, et de différer son départ d'un jour, pour qu'on eût le temps d'établir des cordons qui couperoient les communications entre la Toscane et Bologne, à cause d'une maladie épidémique qui s'étoit manifestée à Livourne. Mais Pie VII ne voulut pas suivre ce conseil d'un agent anglais, et le trouva indigne du caractère d'un Pontife, puisqu'il avoit promis

de se rendre en France le plus promptement possible.

Il continua son voyage. Cette circonstance est peu connue ; elle met dans tout son jour la loyauté du Saint Père, qui dans ce moment se décida certainement de lui-même. L'Anglais dont nous parlons faisoit, en ennemi clairvoyant, le calcul suivant : Livourne est ravagée par une maladie contagieuse apportée de Malaga. On peut établir des cordons qui sépareront Livourne, et par occasion la Toscane, du reste de l'Europe. Il faut aujourd'hui publier que la maladie a gagné Florence, quoique cela ne soit pas vrai. Le Pape s'y trouvant encore, après l'établissement des cordons, ne peut plus communiquer avec l'Italie ni se rendre en France, sans laisser craindre que sa suite n'apporte la même maladie contagieuse. Si le Pape ne veut pas être accusé d'avoir apporté cette maladie, il reste en Italie; alors on obtient qu'il n'aille plus en France. Ainsi, ou le Pape ne va pas en France, et il contrarie les vues de l'empereur, ce dont on ne peut punir le Saint Père, puisqu'il a fait ce qu'il a pu pour continuer son voyage, ou il persiste à partir, et alors les Français devoient craindre, dans Paris même, par l'effet de l'orgueil de leur maître, et conséquemment par leur faute, les dangers de cette contagion qui avoit déjà fait périr tant d'infortunés à Livourne.

Fidèle à une promesse, même à une promesse qu'on lui avoit arrachée, le souverain Pontife quitta Florence; seulement il prit la route de Pistoie à Modène, et changea son itinéraire pour ne pas passer à Bologne, ville des anciens états du

Saint Siége, occupée par la république italienne, aux termes du traité de Tolentino.

Arrivé à Turin, le 13 novembre, le Saint Père écrivit à l'empereur :

Très-cher Fils en Jésus-Christ,

« Nous avons reçu par les mains du cardinal Cambacérès, à Turin où nous sommes arrivé hier soir à minuit, la lettre de Votre Majesté du 1er novembre. Les obligeantes expressions de Votre Majesté, et l'attention qu'elle a eue d'envoyer trois personnages distingués pour nous féliciter sur notre voyage, nous font affronter avec plus d'empressement et de joie les fatigues de la route. Nous ne doutons pas que ces preuves décidées de notre attachement ne soient agréables à Votre Majesté, et profitables à la religion, base constitutive de la stabilité des trônes et de la félicité des nations. Fidèle à notre parole, nous hâtons le plus que nous pouvons notre voyage, pour satisfaire votre désir; mais la fatigue et la longue et pénible marche d'hier, l'état affreux des chemins, le manque de chevaux tel qu'une partie de notre cortége n'est pas arrivée, nous contraignent à nous reposer un jour à Turin, de concert avec les cardinaux Fesch et Cambacérès, qui en ont reconnu comme nous la nécessité *indéclinable*. Nous nous sentons stimulé dans ce voyage par le vif désir de connoître personnellement Votre Majesté, et de procurer à la religion et à l'Eglise des avantages qui forment, dans l'histoire des temps, une époque glorieuse pour Votre Majesté, et pour nous. C'est dans ces sentimens que nous accordons à Votre Majesté, avec la plus grande effusion de notre cœur, la parternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Turin, le 13 novembre de l'an 1804, de notre Pontificat le cinquième.

» PIUS PP. VII. »

Le 20 novembre, l'empereur répondit :

Très-saint Père,

« J'ai appris avec une vive joie, par la lettre de Votre Sainteté, datée de Turin, qu'elle étoit en bonne santé. Il me tarde

d'apprendre de quelle manière elle a supporté le passage des montagnes. Je me flatte que dans cette semaine j'aurai le bonheur de la voir et de lui exprimer les sentimens que j'ai pour elle. Me rendant à mon palais de Fontainebleau qui est sur la route, je me trouverai, par cette circonstance, en jouir plus tôt.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous conserve, très-saint Père, longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

» Votre dévot fils,

» L'empereur des Français,

» NAPOLÉON. »

A Saint-Cloud, 20 novembre 1804.

Le 23 novembre, le Pape écrivit la lettre autographe dont la teneur suit :

« A peu de postes de cette ville (Cosne) où nous sommes arrivé à sept heures après midi, nous avons reçu la précieuse lettre de Votre Majesté. Le grand intérêt qu'elle montre pour notre santé est un effet de sa bonté pour nous, à laquelle nous sommes très-sensible. Nos secrétaires ne nous ont pas encore rejoint; nous sommes contraint à fatiguer Votre Majesté avec nos propres caractères, et à nous servir d'un papier peu convenable, ce dont Votre Majesté voudra bien nous excuser. Nous nous réservons de vous exprimer de vive voix les sentimens de notre cœur, puisque la lassitude ne nous permet pas de plus grands développemens qui seroient nécessaires. Nous tâcherons d'être auprès de vous demain soir, s'il est possible, ne désirant rien de plus que de goûter plus promptement le plaisir de nous trouver avec Votre Majesté, à qui nous envoyons, avec toute l'effusion du cœur, la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Cosne, le 23 novembre 1804, etc. »

Le 25 novembre, le Saint Père arriva à Fontainebleau à midi et demi; il étoit très-fatigué. Un jour on lui faisoit faire dix-neuf lieues, un autre

jour quatre lieues. Il y avoit un nouveau pont à Nemours, on désiroit que le Pape y passât le premier, mais on l'y fit arriver à minuit, *ce qui n'avoit nulle grâce*, remarquoit l'évêque d'Orléans. La relation officielle qui fut donnée alors contient des détails précieux.

L'empereur Napoléon, qui étoit sorti à cheval *pour chasser*, ayant été averti de l'approche du Pape, alla au-devant de Sa Sainteté, et la rencontra à la Croix de Saint-Hérem. Six voitures de Sa Majesté s'approchèrent alors; l'empereur monta le premier en voiture (ce que l'on appelle, et ce qui est en effet la politesse italienne), pour s'asseoir à gauche et placer Sa Sainteté à sa droite, et ils entrèrent au château au milieu d'une haie de troupes, et au bruit de salves d'artillerie. Par une singulière combinaison, c'étoient les mamelouks qui précédoient immédiatement le cortége. Son Eminence le cardinal Caprara et les grands officiers de la maison reçurent le Pape et l'empereur au bas du perron. La joie rayonnoit sur le front de Napoléon, et la figure calme du Pape exprimoit une satisfaction mêlée de quelque embarras. Ils allèrent ensemble, par l'escalier doré, jusqu'à la pièce qui devoit séparer leur appartement. Là, Sa Sainteté ayant quitté l'empereur, fut accompagnée par le grand-chambellan, le grand-maréchal du palais, et le grand-maître des cérémonies, dans l'appartement préparé pour elle.

Après s'être reposée quelques instans, Sa Sainteté alla faire visite à l'empereur; elle fut conduite dans son cabinet par les grands officiers, et reconduite par l'empereur jusqu'à la salle où ceux-ci se tiennent ordinairement. Le Pape vit ensuite

l'impératrice, et il dit en rentrant qu'il avoit été très-satisfait de son accueil, et des sentimens qu'elle avoit témoignés. Le Pape étant ensuite revenu dans son appartement, il y reçut les ministres (1) et les grands officiers.

A quatre heures, le Pape fut prévenu que l'empereur alloit lui rendre visite. En effet, il se rendit dans le cabinet de Sa Sainteté. Les choses se passèrent de la même manière que pour la visite du Pape à l'empereur. A chacune de ces visites, le Pape et l'empereur restèrent seuls ensemble pendant plus d'une demi-heure. Une des personnes de la suite du Pape lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il avoit consenti à aller le premier voir l'impératrice, le Saint Père répondit : « Faisons encore cela pour la France; si nous avons des sujets de discorde, que ce ne soit pas pour les questions d'étiquette; il y a moins d'étiquette en voyage, qu'à Rome, vous le savez bien. »

Ainsi les premières paroles de Pie VII, avant d'entrer à Paris, étoient des paroles de sagesse, de modération et d'amour de la paix.

(1) Le ministre Fouché ayant demandé à Sa Sainteté comment elle avoit trouvé la France, le Pape répondit : « Béni soit le ciel ! nous l'avons traversée au milieu d'un peuple à genoux. Que nous étions loin de la croire dans cet état ! »

CHAPITRE XV.

LE SAINT PÈRE ARRIVE A PARIS. DISCOURS DES PRÉSIDENS DU SÉNAT, DU CORPS LÉGISLATIF ET DU TRIBUNAT. DÉCLARATION FALLACIEUSE DE M. LECOZ REMISE PAR L'EMPEREUR AU PAPE. RÉPONSE DE PIE VII.

Le Saint Père arriva à Paris le 28 novembre. Le 30, une députation de vingt-cinq membres du sénat fut présentée à Sa Sainteté. M. François de Neufchâteau, président, lui adressa un discours dont nous allons offrir un extrait.

Très-saint Père,

« Le sacre des princes chrétiens a commencé dans notre Europe par les monarques de la France, à l'imitation de l'usage suivi jadis chez les Hébreux. Dans l'ancienne loi, cette cérémonie fut d'institution divine ; sous la nouvelle loi, elle n'est pas précisément une obligation des princes, mais les Français y ont toujours attaché beaucoup d'importance ; ils ont toujours aimé que leurs simples actes civils fussent sanctifiés par la religion, pour ajouter encore au frein public des lois, le frein secret des consciences. A plus forte raison devoient-ils désirer que leurs grands contrats politiques fussent revêtus avec pompe de cette garantie qui grave dans le ciel ce qui est écrit sur la terre. Dans cette époque remarquable où Votre Sainteté a bien voulu venir sacrer elle-même le chef de la nouvelle dynastie, cette démarche leur rendra plus vénérable encore la Majesté Impériale, comme elle leur rendra plus chère l'autorité religieuse du souverain Pontife. La France méritoit sans doute

cette faveur particulière; son Eglise est la Fille aînée de l'Eglise romaine.»

M. François de Neufchâteau parla ensuite du deux cent cinquante-troisième successeur de saint Pierre. Le Pape sourit, parce qu'il y avoit là une petite erreur, bien légère, il est vrai, car on lui avoit assez dit, en Italie, qu'il étoit le deux cent cinquante-quatrième successeur du prince des apôtres. La réponse de Sa Sainteté fut très-courte, mais remplie d'aménité, de paroles obligeantes pour la France, et de louanges pour la piété de la Fille aînée de l'Eglise romaine.

Le président du corps législatif, le plus grand orateur de la France, M. de Fontanes, l'homme qui écrivoit dans notre langue avec le plus de pureté, et qui eût pu donner quelques avis à M. François de Neufchâteau, M. de Fontanes, le conseiller courageux à qui Napoléon avoit dit: « Il n'y a que vous ici qui ayez le sens commun, » devoit aussi haranguer le Pape. Il est toujours agréable de rencontrer un discours de M. de Fontanes, et de retrouver, pour son instruction et pour son plaisir, cette délicatesse de langage, cette clarté d'expressions, cette régularité de méthode, ce choix de mots harmonieux si heureusement mis à leur place, qui sont propres au talent de ce grand écrivain, le premier prophète littéraire qui annonça la gloire du règne de M. de Chateaubriand.

Le Saint Père avoit été averti de la réputation de l'orateur, et il lui adressa lui-même quelques complimens avant de l'entendre, puis le considéra tranquillement, de ce regard céleste que M. de Pradt a peint avec tant de grâce et de vérité.

M. de Fontanes abaissa un moment ses yeux, et il parla ainsi :

Très-saint Père,

« Quand le vainqueur de Marengo conçut au milieu du champ de bataille le dessein de rétablir l'*unité religieuse*, et de rendre aux Français leur culte antique (voilà la vérité en style de Bossuet, et ici on ne répudie pas une gloire due à Bonaparte), il préserva d'une ruine entière les principes de la civilisation : cette grande pensée survenue dans un jour de victoire, enfanta le concordat, et le corps législatif, dont j'ai l'honneur d'être l'organe auprès de Votre Sainteté, convertit le concordat en loi nationale.

» Jour mémorable, également cher à la sagesse de l'homme d'Etat, et à la foi du chrétien ! C'est alors que la France abjurant de trop grandes erreurs donna les plus utiles leçons au genre humain. Elle sembla reconnoître devant lui que toutes les pensées irréligieuses sont des pensées impolitiques, et que tout attentat contre le christianisme est un attentat contre la société. Le retour de l'ancien culte prépara bientôt celui d'un gouvernement plus naturel aux grands Etats, et plus conforme aux habitudes de la France. Tout le système social, ébranlé par les opinions inconstantes de l'homme, s'appuya de nouveau sur une doctrine immuable comme Dieu même. C'est la religion qui poliçoit autrefois les contrées sauvages ; mais il étoit plus difficile aujourd'hui de réparer leurs ruines, que de fonder leur berceau. Nous devons ce bienfait à un double prodige. La France a vu naître un de ces hommes extraordinaires qui sont envoyés de loin en loin au secours des empires (1) prêts à tomber, tandis que Rome a vu briller sur le trône de Saint-Pierre les vertus apostoliques du premier âge. Leur douce autorité se fait sentir à tous les cœurs. Des hommages universels doivent suivre un Pontife aussi sage que pieux, qui

(1) Les papiers publics ont fait faire ici à M. de Fontanes une faute qu'il n'a pas commise ; ils lui font dire : « *qui sont* envoyés, » et plus bas : « *qui sont* prêts. » La répétition inutile de ces deux *qui*, dans un rapport différent, dépare la phrase. La véritab'e rédaction est celle que je donne ici.

sait à la fois tout ce qu'il faut laisser au cours des affaires humaines, et tout ce qu'exigent les intérêts de la religion. Cette religion auguste vient consacrer avec lui les nouvelles destinées de l'empire français, et prend le même appareil qu'au siècle des Clovis et des Pepin.

» *Tout a changé autour d'elle; seule, elle n'a pas changé.*

» Elle voit finir les familles des rois comme celles des sujets : mais sur les débris des trônes qui s'écroulent, et sur les degrés des trônes qui s'élèvent, elle admire toujours la manifestation des desseins éternels, et leur obéit toujours. Jamais l'univers n'eut un plus imposant spectacle. Jamais les peuples n'ont reçu de plus grandes instructions. Ce n'est plus le temps où le sacerdoce et l'empire étoient rivaux. Tous les deux se donnent la main pour repousser les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe d'une subversion totale : puissent-elles céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique réunies ! Ce vœu sans doute ne sera pas trompé. Jamais en France la politique n'eut tant de génie, et jamais le trône pontifical n'offrit au monde chrétien un modèle plus respectable et plus touchant. »

Quelques mots simples et plus significatifs, partis du cœur de celui qui devoit composer de beaux vers sur la captivité de Pie VII, furent ajoutés ; mais on empêcha de les publier. La réponse du Pape ne porta que sur ces derniers mots qui l'avoient attendri, et l'on vit qu'il bénissoit M. de Fontanes avec un mouvement de sensibilité plus recueilli.

La scène va changer. Le même jour une députation de dix-huit tribuns fut présentée à Sa Sainteté. On redoutoit des paradoxes, des souvenirs politiques de Rome ancienne, peut-être *le tribun* Colà di Rienzo et le *bon État*. On étoit dans une grave erreur. Le président, M. Fabre de l'Aude, prononça un discours qui devoit produire et qui produisit sur l'esprit du Saint Père une impression singulièrement agréable. Dans le temps

on attribua les données sur lesquelles ce discours avoit été composé au sénateur Cacault, à un employé dans la légation du cardinal Caprara, et à M. Duveyrier, membre du tribunat. Quelle que soit la personne qui ait eu l'heureuse pensée de réunir les faits qui sont énumérés dans ce peu de paroles en l'honneur de Pie VII, cette personne mérite des remerciemens et des éloges. M. Fabre de l'Aude, homme de mérite, rempli de sentimens honnêtes, est digne aussi de reconnoissance pour avoir osé louer si directement le grand Pontife, dans cette France où il n'étoit permis alors de louer qu'un seul homme. Voici ce discours tout entier :

Très-saint Père,

« Le tribunat vous regarde depuis long-temps comme l'un des amis et des alliés les plus fidèles de la France. Il se rappelle avec les sentimens de la plus vive reconnoissance les services que vous avez rendus à ce pays, avant même d'être élevé sur le trône pontifical. Il n'oubliera jamais que dans votre dernier épiscopat d'Imola, vous sûtes apaiser, par une conduite sage, éclairée et paternelle, les insurrections organisées contre l'armée française, et prévenir celles qui la menaçoient. Mais ce n'est pas sous ce seul rapport que Votre Sainteté a acquis des droits à la vénération et à l'amour des Français. Ils étoient agités par des troubles religieux; le concordat les a éteints : nous nous félicitons d'avoir concouru de tous nos moyens à seconder à cet égard votre sollicitude paternelle et celle du chef suprême de cet empire. Si nous examinons la conduite de Votre Sainteté dans le gouvernement intérieur de ses Etats, que de nouveaux sujets d'éloge et d'admiration! Votre Sainteté a réduit les dépenses de tous les palais apostoliques. Sa table, son entretien, ses dépenses personnelles ont été réglés comme ceux du plus simple particulier. Elle a pensé avec raison que sa véritable grandeur consiste moins dans le faste et la pompe de sa cour, que dans l'éclat de ses vertus, et dans son administration économique et sage. L'a-

griculture, le commerce et les beaux arts reprennent dans l'Etat romain leur ancienne splendeur. Les contributions qu'on y prélevoit étoient arbitraires, multipliées, mal réparties. Votre Sainteté les a remplacées par un systéme uniforme et modéré de contributions foncière et personnelle, toujours suffisant dans un pays auquel sa situation n'impose pas la nécessité d'un grand Etat militaire, et où une sévère économie règne dans les dépenses. Les priviléges et les exemptions ont été abolis: depuis le prince jusqu'au dernier sujet, chacun paie en proportion de son revenu. Le cadastre des provinces ecclésiastiques commencé en 1775, et celui de l'*agro romano* commencé par Pie VI, votre auguste prédécesseur, sont terminés, et ils ont reçu la perfection dont ils étoient susceptibles. Un bureau des hypothèques a été organisé, et la bourse des capitalistes est ouverte aux propriétaires mal aisés. Des primes ont été accordées à ceux qui formeront des établissemens d'agriculture et des plantations. La campagne de Rome, depuis long-temps inculte et stérile, sera bientôt couverte de bois, comme dans le temps de la splendeur romaine. Une loi oblige les grands propriétaires à mettre leurs terres en culture, ou à abandonner, pour une modique redevance, celles qu'ils ne pourront pas faire travailler. Enfin le desséchement des marais Pontins, en rendant à l'agriculture de vastes terrains, contribuera à la salubrité de l'air et à l'accroissement de la population de cette partie de l'Etat romain. Le commerce a besoin, pour prospérer, d'être dégagé de toutes les entraves de la fiscalité, et de ce système destructeur, de gênes et de prohibitions; il veut être libre comme l'air : Votre Sainteté a proclamé hautement la liberté du commerce. Les monnoies de faux et de bas aloi, sources de discrédit et d'immoralité, ont été remplacées par une monnoie réelle. Des manufactures de laine, des filatures de coton sont établies à Rome et à Civita-Vecchia, pour les indigens des hospices caméraux. En poussant jusqu'à l'excès sa charité envers les pauvres, en ne réservant rien pour elle, ni pour sa famille, Votre Sainteté veille cependant avec un soin particulier, à ce que ses libéralités aient un emploi toujours utile.

» La ville de Rome, malgré ses pertes, continuera à être la patrie des beaux arts. Votre Sainteté a ordonné de fouiller à Ostie et sur le lac Trajan. Tous les chefs-d'œuvre dispersés

et rachetables, sont rachetés par elle. L'arc de Septime-Sévère est *décombré* et la voie capitoline retrouvée.

» Tels sont les bienfaits qui ont distingué le règne paternel de Votre Sainteté, jusqu'à ce jour mémorable où elle vint au milieu de nous (à l'invitation du héros que la providence et nos constitutions ont placé au rang suprême) fixer la bénédiction du ciel sur un trône devenu la plus ferme garantie de la paix de l'Etat, et commencer les destinées qui doivent assurer à la France l'éclat de sa gloire, à ses armées la victoire, à tous les Français la paix et le bonheur.

» Quelle circonstance majestueuse! Dix siècles à peine ont suffi pour la reproduire. Vos vertus personnelles, très-saint Père, méritoient bien cette récompense, d'avoir été choisi par la divinité pour consommer l'œuvre la plus utile à l'humanité et à la religion. »

La physionomie de Pie VII étoit devenue riante, et une émotion de joie s'étoit peinte sur tous ses traits. Il répondit avec modestie que ces mesures avoient été ordonnées par le zèle de ses ministres, et que ses projets avoient toujours été dirigés vers le bien et le bonheur de ses sujets, pour donner un sage exemple à tous.

Quelques personnes attribuèrent aussi au cardinal Fesch une part dans cette heureuse idée de reporter le Pape vers sa propre capitale, en lui peignant les travaux d'une administration éclairée et amie des arts et de l'agriculture.

Il y avoit un peu d'exagération dans ce tableau de la campagne romaine qui alloit se couvrir de bois. Les vertus de Numa pouvoient avoir reparu, mais ses forêts sacrées ne pouvoient pas revenir. Un prodige semblable à celui qui est annoncé ici, n'est pas nécessaire, et ainsi probablement ne s'opérera jamais. Ces terres réputées si incultes, offrent, dans plusieurs parties, des pâturages qu'il

seroit imprudent de remplacer par des bois propres à servir de repaire à des brigands. Les repaires des voleurs pouvoient devenir autrefois le berceau des nations ; aujourd'hui les voleurs ne savent que ruiner la civilisation des nations toutes formées.

Le Pape sourit lorsqu'il entendit faire mention de la suppression de la *moneta erosa*. Il avoit lui-même présidé à cette opération, en rédigeant tous les calculs, et s'étoit déclaré le principal protecteur de cette mesure d'ordre et de haute morale. Les fouilles à Ostie, confiées au célèbre abbé Féa, qui vient de mourir dans un grand âge, en emportant l'estime universelle, ont beaucoup honoré l'administration de Pie VII. A cette occasion il prit le goût de la numismatique, parce qu'on lui apporta plusieurs médailles précieuses trouvées dans les excavations. L'arc de Septime Sévère *décombré* (*sgombrato*, comme a dû dire certainement l'original italien où M. Fabre a puisé ses informations), est un des travaux qui ont donné l'idée de continuer à dégager le Forum des immondices qui l'obstruoient de toutes parts.

Je ne discuterai pas l'origine de ces renseignemens si ingénieusement disposés par M. Fabre de l'Aude. Je ne crois pas devoir les attribuer à M. Cacault, malgré ce qu'on a supposé, parce qu'il m'auroit confié la part qu'il auroit eue à cette rédaction. Si c'est l'ouvrage d'un employé de la légation pontificale, on ne le saura jamais ; la démarche étoit imprudente. Si la pensée en est due à M. Duveyrier, elle est de bonne guerre. Ce créancier du Saint Siége ne manquoit ni d'habileté, ni d'adresse, ni du désir d'être remboursé. M. Duveyrier avoit à Rome un agent nommé Hippolyte

Gérard, très en état de se procurer ces précieux détails auprès de quelque administrateur romain. Quant au cardinal Fesch, il étoit à Paris fort circonspect dans ses moindres démarches. Toujours est-il que le Pape fut très-satisfait.

L'éloquent M. de Fontanes avoit dit :

« Puissent les doctrines funestes qui ont menacé l'Europe, céder pour jamais à la double influence de la religion et de la politique réunies ! *Ce vœu, sans doute, ne sera pas trompé !* »

Vaine espérance ! *ce vœu sera trompé*; et le lendemain même il naîtra des circonstances qui prouveront que les discours, les félicitations, les assurances d'immortalité, ce panégyrique de la gloire, l'éclat des armes, la puissance du glaive, les propres paroles de Napoléon au sénat : « *Mes descendans conserveront long-temps ce trône,* » tout jusqu'à ces votes de trois millions et demi de citoyens, pour attribuer la couronne impériale à un héros (1), doivent rencontrer, un jour, des obstacles invin-

(1) La publication officielle porte le nombre des votes à 3,572,329, en cinq articles. Les quatres premiers comprennent les armées et les citoyens. Le cinquième, qui ne comprend que dix-neuf individus, est consacré à constater le vote de *l'école de Rome*. C'est une singulière idée de faire jouer un rôle particulier dans une affaire si solennelle, à un directeur et à plusieurs élèves de l'école fondée par Louis XIV; comme si l'on vouloit dire : « Remarquez donc que les hommes dont une fondation de Louis XIV a établi le bien-être, viennent aussi à moi : ils vont faire reléguer sous un hangar la statue du grand roi, pour élever la mienne. » Hé bien, la sienne a été entreprise si tard par un élève, qu'à peine *mise aux points* en 1814, elle n'a pu que devenir un Louis XVIII. Quant à la statue du grand roi, elle s'est retrouvée victorieuse, et elle continue d'orner majestueusement la salle de la villa Médicis, où sont exposés publiquement, tous les ans, les travaux de ses pensionnaires.

cibles et s'évanouir en fumée ; qu'enfin il n'y a de vrai dans tant de fantasmagorie, que ces autres mots, ces admirables mots dits auparavant sur la religion, par ce même M. de Fontanes : « *Tout a » changé autour d'elle ; seule, elle n'a pas changé.* »

Les évêques constitutionnels, qui n'étoient ni aimés, ni estimés de personne, cherchoient cependant quelques moyens d'approcher du premier consul, et ils vouloient à tout prix se trouver présens au sacre, sans avoir souscrit aux conditions que le Pape avoit stipulées à leur égard.

Le soir même du 30 novembre, l'empereur remit directement au Saint Père, après lui en avoir fait rapidement la lecture, une déclaration de M. Lecoz. (*Voy.* pag. 105 de ce vol.) A peine seul, le Pape lut attentivement la déclaration, et le lendemain matin, il jugea à propos d'écrire à Napoléon la lettre suivante :

« Hier soir, aussitôt que nous fûmes en liberté, nous prîmes en considération la déclaration de l'évêque Lecoz, que Votre Majesté, dans sa bonté, daigna nous apporter elle-même. En la parcourant, nous remarquâmes une chose qui nous avoit échappé, dans *la rapide lecture que nous en fit Votre Majesté.* Le susdit évêque, aux mots conservés dans la formule minutée par M. le cardinal Fesch et M. Portalis, « *et soumission à ses jugemens sur les affaires ecclésiastiques de France*, a substitué ceux-ci : *sur les affaires canoniques de France.* » Nous connoissons suffisamment la malice de ce changement, et nous ne pouvons l'admettre. Nous nous sommes cru obligé d'en prévenir sur-le-champ Votre Majesté, puisque nous sommes pressé, et qu'on n'a encore rien obtenu d'un petit nombre de réfractaires obstinés. Nous connoissons assez la piété et la haute sagesse de Votre Majesté, pour être assuré qu'elle daignera prendre les mesures nécessaires, afin que nous ne nous trouvions pas compromis, et que rien ne puisse *troubler* ou *souiller* l'auguste et sainte fonction de demain matin. Nous

prions le Seigneur de combler de toutes sortes de biens Votre Majesté Impériale, à qui nous accordons, de cœur, la bénédiction apostolique.

» De notre demeure, le 1er décembre de l'an 1804, de notre Pontificat le cinquième.

» PIUS PP. VII. »

La victoire de Pie VII sur Napoléon fut rapide et complète.

CHAPITRE XVI.

CÉRÉMONIE DU SACRE. L'EMPEREUR SE COURONNE LUI-MÊME, ET COURONNE L'IMPÉRATRICE. LE MONITEUR PROMET LA DESCRIPTION DE LA CÉRÉMONIE, MAIS IL NE LA DONNE PAS. UN BALLON LANCÉ A PARIS A L'OCCASION DES FÊTES DU COURONNEMENT, TOMBE PRÈS DE ROME. LETTRES DU PRINCE RUSPOLI, GRAND-MAITRE ABDICATAIRE DE MALTE. ROME REDEMANDE LE PAPE. PIE VII HABITE LE PAVILLON DE FLORE AUX TUILERIES. IL REÇOIT LA NOTIFICATION DE LA NAISSANCE DU FILS D'UN FRÈRE DE L'EMPEREUR. RÉPONSE DU PAPE. M. KOTZEBUE. DÉBORDEMENT DU TIBRE A ROME.

NAPOLÉON éprouva une vive impatience, parce qu'il se vit forcé d'abandonner les constitutionnels, et il se sentit vaincu. Il arrêta qu'après le sacre, il se couronneroit lui-même. Le 2 décembre, à neuf heures, Sa Sainteté partit du palais des Tuileries pour se rendre à la métropole, et elle descendit de voiture au vestibule du grand escalier construit pour la conduire dans les salles de l'archevêché. Le Saint Père ensuite fit son entrée dans l'église; il étoit revêtu d'une chape, la tiare sur la tête, et placé au milieu de deux cardinaux-diacres assistans, le cardinal Braschi, neveu de Pie VI, et le cardinal de Bayane, Français, qui soutenoient de chaque côté les bords de sa chape. Devant lui marchoit le cardinal Antonelli, cardinal-évêque assistant; puis s'avançoit le cardinal Caselli, cardinal-diacre de l'évangile, en dalmatique. Dans la nef, en avant du trône de l'empereur,

à droite, on voyoit un homme dont la physionomie calme et méditative pouvoit exciter l'attention. Lorsque le Pape étoit entré sous le dais porté par les chanoines, ses yeux avoient cherché cet homme, l'avoient trouvé, et s'étoient un moment fixés sur lui. Cet homme étoit le sénateur Cacault.

Le Pape étant assis sur son trône, dit les tierces. A dix heures Napoléon et Joséphine partirent des Tuileries; bientôt la cérémonie commença. Quand le Pape demanda à Napoléon s'il promettoit de maintenir la paix dans l'Église de Dieu, *Profiterisne, etc.*, Napoléon répondit d'une voix assurée: *Profiteor.*

Au moment de la cérémonie du sacre, Napoléon et Joséphine se mirent à genoux au pied de l'autel, sur des carreaux. Le sacre fini, le Pape récita l'oraison dans laquelle il est demandé que l'empereur soit le protecteur des veuves et des orphelins, et qu'il détruise l'*infidélité* qui se cache et celle qui se montre en haine du nom chrétien. Après l'oraison où il est dit: « Le sceptre de votre empire est un sceptre de droiture et d'équité, » Napoléon monta à l'autel, prit la couronne, et la plaça sur sa tête. Il prit ensuite celle de l'impératrice, revint auprès d'elle et la couronna. L'impératrice reçut à genoux la couronne. La musique impériale exécuta le *Te Deum,* qui, ainsi que la messe, étoit de la composition de Paisiello. L'orchestre se composoit de cinq cents musiciens. Le reste de la cérémonie étant achevé, le cortége impérial d'abord, et ensuite le cortége de Sa Sainteté, retournèrent aux Tuileries.

M. de Pradt, qui remplit les fonctions de maître des cérémonies du clergé, et qui ne quitta point

Napoléon d'un seul pas, dit que soit fatigue, soit mauvaise disposition de sa santé, dans tout le cours de la cérémonie il ne fit que *bâiller*. Les Italiens ne remarquèrent que plusieurs signes d'impatience; les cardinaux en savoient la raison. Mais les événemens vont nous instruire mieux que des observations dans lesquelles on a pu se tromper. Le *Moniteur* du 3 décembre s'exprime ainsi.

« Nous ne pouvons donner aujourd'hui à nos lecteurs sur l'auguste cérémonie du sacre et du couronnement, les détails qu'ils attendent, et que *nous nous proposons de leur offrir*. La grandeur de ces solennités ne laisse pas à l'esprit la liberté nécessaire pour peindre en si peu de momens un si magnifique spectacle. »

Le rédacteur se borne à parler de l'astre du jour échappant à l'empire d'une saison ténébreuse pour éclairer une si belle journée. Un homme subalterne de la suite du Pape, qui comprenoit très-bien le français, avoit lu cette annonce du *Moniteur*, et il en avoit parlé à quelques cardinaux. Engagé à continuer ses recherches, il se procura de bonne heure le numéro du 4 décembre; il n'y trouva rien de relatif à la cérémonie. Il y étoit question de la distribution des aigles (1). Le *Moniteur* du 5 décembre rapportoit un discours adressé

(1) Le même homme fut tout étonné aussi, parce qu'il voulut lire jusqu'à la quatrième page pour ne pas se tromper, de trouver un article sur un voyage à Moka. Son rapport parle de *Gentoux*, peuples qui professent la doctrine de Pythagore. Chez eux, sous un gouvernement despotique et absolu, l'Iman est à la fois prince militaire et prince religieux. Quelle bizarre rencontre, quand on cherche les détails du sacre d'un empereur par un Pape!

au Pape par M. Muraire, président de la cour de cassation. Du 6 au 16, il n'y eut aucun article sur le sacre. Le 17 on lut le compte rendu d'une histoire de Charlemagne; il paroissoit, auroit-on pu croire, qu'on avoit voulu lancer un trait indirect en insérant cette citation : *Imperator Romanorum gubernans imperium.* L'attention redoubloit, parce qu'on avoit toujours dit que dans le *Moniteur* seroit la pensée de la satisfaction ou du mécontentement du gouvernement; mais on ne trouva rien dans le courant du mois de décembre, que ces mots d'une inscription de la fête de l'Hôtel-de-Ville : *Rubicone transgresso, abstinet Româ*, VI kal. Mart. (25 février) que l'on avoit traduite ainsi : « Il marche sur Rome, il la respecte. » L'auteur latin avoit très-bien dit, le traducteur a voulu dire autre chose absolument. En définitive, il n'y eut dans aucun *Moniteur* aucune description du sacre et du couronnement (1).

Cependant on n'avoit pas encore à Rome de nouvelles du Pape en date de Fontainebleau, et l'on faisoit même courir une foule de bruits sinistres, lorsqu'un soir le cardinal Consalvi nous annonça qu'un ballon d'une très-grande hauteur,

(1) On publia seulement plus tard le *Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Joséphine*; in-4°. Paris, de l'imprimerie impériale, an XIII (1805). Ce petit ouvrage renferme les oraisons en latin, ayant en regard une traduction qui n'est pas toujours fidèle. Par exemple, quand l'empereur a dit *Profiteor*, s'il ne l'a dit que pour la traduction française de la demande latine du Pape, l'empereur n'a pas manqué à ses sermens, car le français lui fait dire qu'il maintiendra la paix dans l'Eglise de Dieu *de la manière qu'il jugera la plus convenable*, ce que le latin ne dit pas du tout. Voyez p. 30 de ce *procès-verbal*.

ayant une forme bizarre, et recouvert dans toute sa longueur d'un filet de soie, venoit de s'abattre dans le lac de Bracciano. M. le duc de Mondragone envoyoit le rapport suivant daté du 18 décembre :

« Hier soir, 17 décembre, vers la vingt-quatrième heure (cinq heures du soir), on vit paroître dans les airs un globe, d'une grandeur démesurée. Il tomba sur le lac Bracciano, où il ressembloit à une maison flottante. Des bateliers furent envoyés dans la nuit pour s'en saisir et pour le tirer à terre, mais alors quelques altercations entr'eux en empêchèrent. Ce matin, ils y sont retournés de bonne heurre, et au moyen d'une barque ils l'ont conduit sur la rive. Le globe est de taffetas gommé et environné d'un filet. La galerie qui est en fil de fer s'est un peu brisée. Elle paroît avoir été illuminée, et il y avoit encore des lampions.

» On a trouvé attaché au globe l'avis suivant écrit en Français : « Le ballon porteur de cette lettre a été lancé à Paris, le » 25 frimaire au soir, par M. Garnerin, aéronaute Privilégié » de Sa Majesté l'empereur de Russie, et Ordinaire du gou- » vernement français, à l'occasion de la fête donnée par la » ville de Paris à Sa Majesté l'empereur Napoléon. Les per- » sonnes qui trouveront ce ballon sont priées d'en avoir soin, » et d'informer M. Garnerin du lieu où il descendra.

» Il se transportera où le ballon sera tombé, s'il est néces- » saire. »

Ainsi c'étoit par ce ballon, parti de Paris le 25 frimaire (16 décembre), vers sept heures du soir, que l'on apprenoit à Rome des nouvelles de l'arrivée du Pape à Paris. Il paroît que le dimanche soir, 16 décembre, le ballon avoit été lancé au moment d'une pluie violente, et d'un ouragan d'hiver qui l'avoit précipitamment emporté dans la direction du Dauphiné : des lettres d'Embrun ont constaté depuis, que ce ballon a été vu stationnaire à dix heures du matin le lundi 17 dé-

cembre, et que tout à coup un vent impétueux l'avoit entraîné vers les côtes de la Méditerranée. Le ballon avoit été jeté, le même jour, 17, sur le littoral de la Campagne de Rome, puis ballotté au-dessus du lac de Bracciano : alors une pluie fine et un brouillard assez commun sur les lacs d'Italie, l'avoient peu à peu amolli, forcé de descendre, et enfin abaissé jusqu'aux eaux du lac.

Ce qui est à remarquer, c'est que beaucoup de personnes ne voulurent rien croire de cet événement, ni à Paris, ni à Rome. Dans cette dernière ville surtout, une foule d'incrédules s'amusèrent à publier que l'arrivée de ce ballon étoit une fable. La duchesse de Cumberland, belle-sœur du roi d'Angleterre, me proposa, chez M. le duc Torlonia, un énorme pari; elle me dit que si je ne pariois pas, je passerois pour avoir avoué la fraude. Quoique sûr de gagner, je consentis forcément à un pari de quelques livres de chocolat. La duchesse soutenoit aussi que le ballon, s'il étoit vrai qu'il en fût descendu un à Bracciano, avoit été lancé, en pleine mer, par quelque commandant anglais, à la suite d'un divertissement sur une flotte. C'étoit absolument voir les Anglais en tout et partout.

Le ballon transporté à Rome et ensuite exposé au Vatican, encore tout recouvert de son long filet de soie, qui avoit dû coûter plus de douze mille francs, et les nouvelles de Paris prouvèrent que le fait annoncé étoit vrai, que ce courrier, d'une nouvelle forme, avoit traversé rapidement un élément qui, dans ses hautes régions, n'étoit pas soumis à la puissance de la Grande-Bretagne. Une des circonstances qui mettoient le plus de

trouble dans les comptes, étoit la date du 25 frimaire donnée par M. Garnerin dans son avis, et que l'on disoit à tort correspondre au 5 décembre. On déclaroit que le couronnement avoit eu lieu le 2 décembre ; on vouloit que la fête eût été donnée le 5, alors rien ne devenoit plus ordinaire que l'arrivée d'un ballon en douze jours. Mais il n'en étoit pas ainsi : il demeura constant qu'un ballon, lancé à Paris le dimanche 16 décembre à sept heures du soir, avoit pu parcourir trois cents lieues et parvenir près de Rome le lundi suivant, en vingt-deux heures : il faut ajouter que la circonstance des ouragans successifs a pu seule déterminer une telle vitesse dans la marche de cet aérostat (1).

Il est aisé à tout le monde de se convaincre de la verité de ce fait, en lisant le *Moniteur universel* du 28 décembre de la même année 1804, qui s'exprime en ces termes :

« On assure que son Éminence M. le cardinal Caprara a reçu de Rome, en date du 18 décembre, une lettre par laquelle le cardinal secrétaire d'État lui annonce qu'un ballon ayant la forme d'une couronne impériale et orné de verres de couleur, est tombé sur le lac de Bracciano, à peu de distance de Rome : on pensoit qu'il pouvoit avoir été lancé à Paris, à l'occasion du sacre de Sa Majesté Impériale. Ce ballon est en effet celui qui est parti de

(1) Un aigle peut parcourir en quatre heures la distance de Paris à Marseille. Les ouragans du Danemark franchissent en moins de cinq heures la distance qui sépare la Fionie des côtes de Normandie. Un faucon du *vol du cabinet* du roi de France n'a employé que 72 heures à franchir l'espace qui sépare de l'île de Malte, les bois de Versailles. (Voyez la traduction du *Purgatoire*, tom. 2, pag. 181. In-32. Paris, Firmin-Didot, 1830.)

l'Hôtel-de-Ville le jour de la fête donnée à Leurs Majestés Impériales. Il a parcouru la distance de Paris à Rome en quarante heures. »

Le *Moniteur* s'est trompé de dix-huit heures. Il a pris la date de la lettre reçue par le cardinal Caprara, et écrite le 18 décembre, pour la date de l'arrivée du ballon. Peut-être le directeur du journal aura-t-il craint aussi de paroître en trop dire. M. le duc de Mondragone envoyoit un rapport daté du 18, qui annonçoit que le ballon étoit arrivé le 17, à cinq heures du soir. Le ballon a passé la nuit sur l'eau, et il n'a été apporté à Anguillara que le 18 matin, le mardi. La dépêche, rédigée par moi de concert avec le cardinal Consalvi, portoit que le ballon avoit fait son trajet en vingt-deux heures, ce qui est l'exacte vérité. D'ailleurs, tous ceux qui ont voulu voir ce ballon, au Vatican, ont pu se convaincre qu'il n'y a eu en cela aucune imposture. Napoléon fut frappé de ce fait; plus tard, il le rappellera dans une de ses lettres au Pape.

A cette époque, les cardinaux qui étoient restés à Rome écrivirent à l'empereur les lettres des bonnes fêtes. Le cardinal Maury suivit leur exemple.

Un moment on avoit paru redouter quelques désordres, sous des prétextes de ravages commis par des brigands, entre Anagni et Ferentino, assez près de Rome; mais monsignor Joachim Tosi, l'éloquent panégyriste de Pie VI, étoit évêque d'Anagni depuis le 26 mars de cette année, et il parvint par ses exhortations à rétablir bientôt toutes les communications.

La famille Ruspoli reçut alors des lettres du bailli Ruspoli, le grand-maître abdicataire de Malte.

Invité à assister au couronnement, il adressoit des informations propres à inquiéter les amis du Saint Siége, mais il déclaroit en même temps que les ministres des puissances résidans à Paris ne paroissoient pas concevoir des inquiétudes aussi douloureuses que celles qu'il éprouvoit lui-même, surtout tant que la guerre ne seroit pas rallumée avec l'Autriche; il ajoutoit que malheureusement la guerre avec l'Angleterre étoit devenue implacable, et d'avance il prédisoit de grands maux à l'Italie, si les hostilités recommençoient sur le continent.

Enfin des rapports envoyés par des jésuites rétablis en Sicile, en 1803, annonçoient qu'il y étoit arrivé secrètement quelques révolutionnaires du Midi de la France, mais qu'ils avoient été arrêtés et conduits dans la Morée.

Rome livrée à tous ces bruits et encore excitée par les mécontentemens de la Russie, manifestoit de toutes parts, devant les agens français, le désir de revoir Pie VII. « Les cérémonies sont finies, disoit-on, nous avons vu arriver un témoin qui a fait partie des fêtes; il n'est plus permis d'en douter. Que l'on nous rende notre Souverain! nos affaires languissent; vos discussions peuvent être bientôt terminées : on veut chez vous ou l'on ne veut pas satisfaire aux demandes du Pontife. Qu'il revienne! Rome le chérit et réclame son retour. Il ne faudroit pas que la guerre surprît le Pape au milieu des États étrangers. Il a voyagé dans la saison la plus rude. En posant le pied en Italie, il marchera au-devant du printemps; vous savez bien que vos ouragans cessent leurs sifflemens, et se taisent aux approches de cette ville qui n'a

cessé d'être la métropole de la gloire guerrière, que pour devenir la métropole de la religion qui prêche la paix au monde entier. »

Le Pape, qui avoit constamment fait sa résidence aux Tuileries, dans le pavillon de Flore, continuoit d'accorder des audiences aux fidèles. Aucune personne de sa suite ne donnoit occasion à des plaintes. Il recevoit quelquefois l'empereur, et toujours il lui témoignoit une bienveillance digne et affectueuse. La princesse Hortense, épouse du prince Louis, ayant mis alors au jour un fils qui fut nommé Napoléon-Louis, l'empereur ordonna de remettre au Saint Père une notification officielle de la naissance de ce prince. Le 6 janvier, le Pape adressa une réponse à l'empereur.

Cher Fils en Jésus-Christ,

« Vos lettres nous ont rempli d'une double joie, d'abord parce que vous nous avez annoncé qu'il vous est né un neveu, de votre frère Louis, et ensuite parce que les mêmes lettres nous apprennent que vous connoissez, que vous avez éprouvé l'effet de notre affection, et que vous savez aussi combien nous avons à cœur tout ce qui appartient à l'honneur, à l'accroissement, à l'avantage et à l'ornement de votre famille; et certainement vous avez bien jugé de nous. »

Le Pape rappelle ensuite à l'empereur les entretiens qu'ils ont eus ensemble, et le remercie de la gracieuse hospitalité qui lui est offerte.

L'évêque d'Orléans s'étant fait un jour annoncer au Pape, et lui ayant parlé du concordat germanique, Sa Sainteté répondit, qu'avant de partir de Rome, elle avoit reçu de l'empereur François II une lettre où il la prioit de ne rien terminer à Paris, relativement à ce concordat : « Néanmoins,

ajouta le Saint Père, vous pouvez nous communiquer un mémoire sur cet objet. » D'autres affaires étoient traitées par le cardinal Fesch qui y apportoit une extrême circonspection, avec le désir d'être agréable à Sa Sainteté. Ce fut à cette occasion que le cardinal Antonelli transmit à M. le cardinal Fesch la lettre suivante :

« Sa Sainteté ne pouvant ignorer les changemens qui vont bientôt avoir lieu dans la république italienne, et le Saint Père désirant, en attendant, conserver le concordat fait avec elle sous les auspices et avec l'autorité de Sa Majesté l'empereur des Français, comme président de cette république, a ordonné au cardinal Antonelli soussigné, de prier Votre Eminence d'interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté, afin que, quelque forme de gouvernement qui soit donnée maintenant à ladite république, on ne laisse aucune vigueur aux décrets émanés du vice-président Melzi, le 26 janvier dernier, et sur lesquels Sa Sainteté n'a pas manqué de présenter, dans le temps, ses *remontrances,* à la sagesse et à la pénétration de l'Empereur. Le zèle que Votre Éminence a toujours eu pour le bien de la religion donne au Saint Père l'espérance fondée que vous solliciterez la justice et la magnanimité de Sa Majesté Impériale, pour ôter ladite vigueur à ces dits décrets, et ne faire subsister que le concordat dans son intégrité.

» Le soussigné profite de cette occasion, etc.

» Le Card. ANTONELLI. »

Il ne fut fait, pour le moment, aucune réponse favorable à cette demande, malgré les sollicitations du cardinal Fesch qui, en cela, approuvoit tous les sentimens du Saint Père. Et que se passoit-il à Rome dans de telles circonstances?

Cette ville, après avoir parlé quelque temps du *ballon-courrier*, s'étoit livrée à ses distractions ordinaires. Le prince électoral de Bavière, aujourd'hui le roi Louis Ier, étoit arrivé sous le nom de

comte de Haag. Le célèbre Kotzebue, muni de lettres de recommandation de Paris, de Berlin et de Russie, se faisoit présenter dans toutes les sociétés, surtout dans celles où l'on parloit mal de la France, et il s'attachoit à expliquer aux Italiens qu'ils ne savoient pas faire des comédies, en leur conseillant de traduire les siennes, ce qu'il finit véritablement par obtenir dans une grande partie de l'Italie. Son voyage se seroit prolongé au-delà de l'hiver, si un de ses compatriotes, par je ne sais quel motif d'envie et d'hostilité, n'eût fait insérer dans une gazette d'Allemagne, qu'une grande puissance demandoit l'arrestation et l'expulsion de cet écrivain Allemand. Ce bruit n'avoit aucun fondement, mais ce qui étoit arrivé à M. de Vernègues effraya M. de Kotzebue, et il précipita son départ.

Par suite d'un arrangement du cardinal Fesch, nous étions à Rome deux agens de France, M. D'Isoard et moi : mais, quoiqu'il eût suffi de n'en avoir qu'un, nous vivions tous deux dans une bonne intelligence convenable, et qui devint chez moi pour monsignor D'Isoard, le germe d'une estime dont j'eus le bonheur de lui donner un témoignage sous le règne de Léon XII. Monsignor étoit, comme il est toujours encore sous la pourpre, une personne bonne, obligeante, généreuse, amie de la paix, et recommandable par ses vertus religieuses.

Au commencement de février, Rome éprouva un désastre qui occasionna de graves dommages.

Le Tibre déborda dans la nuit du 31 janvier au 1er février. Des physiciens ont prétendu que ces débordemens du Tibre ont pour cause des vents

du sud-ouest, qui soufflant avec violence dans la direction de l'embouchure, entre *Torre Clementina*, et *Torre San Michele*, font refluer les eaux du fleuve, et les empêchent d'entrer dans la mer ; mais de Rome à Porto, quoiqu'il n'y ait qu'une distance de treize à quatorze milles italiens, le Tibre fait des détours si multipliés, qu'on ne peut admettre cette raison. La vraie cause de ces inondations est la fréquence des pluies dans la partie des Apennins où le Tibre prend sa source, aux mêmes lieux que l'Arno. En une seule nuit, le quartier de *Ripetta* fut couvert d'eau, la campagne opposée paroissoit un autre fleuve. Nous considérions ce ravage du haut de la terrasse du palais Borghèse. Le Tibre charrioit des arbres, des meubles, des chevaux et des bestiaux qui avoient été surpris dans la campagne. La rue de l'*Orso* étoit toute entière submergée. Les femmes, les enfans, les vieillards n'avoient pas eu le temps de s'enfuir : ceux qui demeuroient dans les étages inférieurs avoient pu seulement gagner les toits que l'eau respectoit encore. Ces malheureux poussoient des cris de douleur : ils manquoient de pain et de toutes sortes de provisions. On n'entendoit que ces mots : *Barcarolo, a noi, pietà, pane*. Le cardinal Consalvi venoit d'accourir un des premiers, après avoir ordonné à tous les boulangers de faire une cuisson extraordinaire. Tout à coup on vit un spectacle admirable. Consalvi ne craignit pas de confier sa vie à la fragilité d'une barque. Il alla lui-même, en habits de cardinal, porter du pain aux habitans de la rue de l'Orso, et cet exemple ne tarda pas à être imité par d'autres Romains. Je félicitai Son Éminence sur cette action si coura-

geuse. Elle me répondit : « Ah ! j'ai été richement
» récompensé, en entendant les bénédictions des
» femmes, des enfans ; ils baisoient mes mains, ma
» robe, les pains ; ils n'en vouloient que pour un
» jour, afin que personne ne fût oublié ; et puis
» ne dois-je pas agir ainsi pour consoler le Pape,
» quand il apprendra ce malheur? »

La cause ne pouvoit pas être le vent du sud-ouest, car il cessa, et cependant la ville étoit envahie jusque dans la rue du *Corso*, et sur le chemin du Ponte Molle. On redoubla de zèle pour assister les malheureux habitans bloqués par les eaux. Je remarquai aussi alors le jeune prince Aldobrandini, aujourd'hui prince Borghèse, occupé avec une ardeur pleine de courage, à faire passer des comestibles à ses gens qui habitoient des maisons autour du palais Borghèse, et à toutes les rues voisines qui ne pouvoient communiquer avec Rome que par ce palais.

Outre ces actes d'humanité d'un si noble exemple, quand on les voit pratiquer par des chefs de gouvernement et par ceux qui occupent les premiers rangs de la société, il y avoit encore une autre mission bien plus périlleuse : il falloit porter du pain à plus de mille *Contadini* retenus dans des *villas* près de Rome. On vit des ecclésiastiques au nombre des personnes qui remplirent ce dangereux devoir. Si la crue avoit continué, nous nous serions retirés avec tous les Français à notre villa Médicis, qui est comme la citadelle de Rome, et où il étoit impossible que les eaux arrivassent, à moins qu'on n'eût à craindre un déluge universel.

Le temps étoit assez clair, le vent du nord souffloit avec constance ; cependant toutes les fenêtres

des maisons inondées étoient ouvertes, et chacun y faisoit ses observations avec anxiété, pour pouvoir connoître le moment où l'eau cesseroit de monter. Le 2 février, à vingt-quatre heures (cinq heures du soir), un premier symptôme de décroissance se manifesta. On n'entendoit plus que des cris de joie et d'espérance. Mais en se retirant, le fleuve, qui avoit atteint la hauteur des eaux du débordement de 1750, laissa des sédimens de limon malsain et épais, qu'il fallut promptement chercher à rejeter dans le véritable lit du fleuve ; il y eut aussi quelques maisons qui s'écroulèrent. La bonne administration du cardinal Consalvi répara promptement les maux. On distribua des secours en argent, et la saison du printemps commença de bonne heure à faire éprouver sa première influence.

Le Pape fut très-affligé quand il apprit le débordement du Tibre. Il regrettoit de n'être pas présent et de n'avoir pu lui-même se montrer, pour consoler le peuple et diminuer encore plus ses souffrances.

La douleur du Pape fut adoucie, quand il apprit que son ministre, aussi prévoyant que courageux, justifioit avec tant de générosité et de bonheur le choix du souverain qui lui avoit donné un témoignage si éclatant d'affection et de confiance.

CHAPITRE XVII.

PIE VII FAIT SES PRÉPARATIFS POUR RETOURNER A ROME. L'ARCHICHANCELIER DE L'EMPIRE GERMANIQUE DÉSIRE, DIT-ON, QUE M. BERNIER SOIT LÉGAT A LATERE A RATISBONNE. RAPPORT DE M. PORTALIS SUR LES DEMANDES ECCLÉSIASTIQUES DU PAPE. DISCUSSION A CE SUJET. LETTRE DE LOUIS XIV AU CARDINAL DE LA TRÉMOUILLE. LETTRE DE LOUIS XIV A INNOCENT XII. ENTRETIENS DU PAPE AVEC L'EMPEREUR. CONDUITE PLEINE DE RÉSERVE DU PAPE DANS CES ENTRETIENS.

Le Saint Père pensoit à son départ. Il faisoit signifier par le cardinal Caprara un itinéraire de voyage. La première colonne partiroit le 9 mars ; la seconde le 12 ; la troisième, qui seroit celle où voyageroit Sa Sainteté, le 15 ; la quatrième le 18.

Dans cet intervalle de temps, M. Kolborn écrivit à M. Bernier que le vœu de l'électeur archichancelier de l'empire, qui venoit de retourner à Ratisbonne après le couronnement, étoit de voir revêtu des fonctions de *légat à latere* monseigneur Bernier lui-même. Le prince avoit d'abord demandé monsignor della Genga (depuis Léon XII), mais actuellement Son Altesse préféroit M. l'évêque d'Orléans. En envoyant à M. de Talleyrand copie de la lettre de M. Kolborn, lettre dont on soupçonnoit M. Bernier d'avoir donné le projet, cet évêque disoit au ministre que dans le quinzième siècle, le

cardinal archevêque d'Arles avoit été nommé légat en Allemagne, qu'ainsi il existoit un précédent; que cependant ce titre pourroit paroître en ce moment trop élevé; « qu'un autre titre gêneroit moins la cour romaine, dont le chef étoit très-conciliant, et les agens très-difficiles et très-défians. »

L'empereur Napoléon avoit plusieurs fois dit au Pape de lui remettre un mémoire sur les demandes qui pouvoient intéresser le Saint-Siége. Alors Sa Sainteté consulta quelques-uns des cardinaux qui l'accompagnoient. Le cardinal Borgia, qui étoit mort à Lyon, eût pu donner de bons conseils, mais l'esprit de modération qui l'auroit animé ne fut pas tout-à-fait celui des personnes à qui le Pape confia dans cet instant le soin de composer un mémoire.

Cet exposé de demandes, fait avec un peu de précipitation, étant terminé, le Pape le donna à l'empereur, qui le remit à M. Portalis pour qu'il l'examinât.

Voici un extrait du rapport qu'il crut devoir présenter à l'empereur sur ces réclamations et d'autres que le gouvernement pontifical avoit adressées depuis :

Sire,

« Votre Majesté m'a envoyé un précis de demandes du Pape, rédigé en langue italienne; elle m'a ordonné de le traduire en français, de le faire transcrire à mi-marge, et de mettre mes observations sur la colonne laissée en blanc. Ce précis est l'extrait d'un mémoire plus étendu qui avoit été remis à M. le cardinal Fesch, et que cette Eminence m'a communiqué. J'ai l'avantage d'annoncer à Votre Majesté que le mémoire et le précis qui ne présentoient que les systèmes les plus exagérés

des docteurs ultramontains, ont été retirés par le Pape, et remplacés par un nouvel écrit qui contient des représentations et des demandes infiniment plus raisonnables.

» D'abord il ne s'agissoit de rien moins que d'attaquer les quatre articles de l'assemblée du clergé de France en 1682, et de renverser toute la sage économie des articles organiques qui n'ont fait que rappeler nos franchises et nos libertés; aujourd'hui on abandonne tout ce qui est outré, on se réduit à ce qui est utile. Il paroît que ce qui avoit encouragé le Pape et les cardinaux de la suite, à s'élever contre les libertés de l'Eglise gallicane, est une lettre écrite par Louis XIV, *sur la fin de ses jours*, à Clément XI, par laquelle ce prince s'engageoit à ne donner aucune suite à la déclaration du clergé de France de 1682, et même à faire révoquer cette déclaration.

» Mais tous les mémoires du temps nous apprennent comment la lettre en question fut arrachée à la foiblesse du vieux monarque par son *fougueux* confesseur le père Letellier, jésuite, Ce qui s'est passé à cette époque est rapporté par M. d'Alembert, dans son éloge de Bossuet; il en est également fait mention dans la 49e lettre du recueil des lettres familières de M. de Montesquieu. *Ce qui est certain*, c'est que la lettre de Louis XIV à Clément XI n'eut aucun effet, parce que des hommes sages et clairvoyans surent faire redouter au père Letellier même, les terribles conséquences qui pouvoient résulter de la publicité de ses machinations.

» Il est pourtant vrai que les partisans secrets de la cour de Rome eurent le crédit d'empêcher l'impression du célèbre ouvrage de Bossuet pour la défense des quatre articles de l'assemblée du clergé de France de 1682. Cet ouvrage ne parut que vingt-six ans après la mort de l'auteur, et il ne put être imprimé qu'en pays étranger. Mais toutes ces machinations ténébreuses n'eurent aucune influence sur l'enseignement public des évêques et des universités. Les parlemens continuèrent à défendre avec le même courage les libertés de l'Eglise gallicane, et tout ce qui transpira de la conduite des Jésuites pour naturaliser l'ultramontanisme en France, ne servit qu'à préparer l'orage qui éclata contre ces religieux, dans les années 1760, 1761 et 1762. Heureusement les *anecdotes* que je viens de mettre sous les yeux de Votre Majesté peuvent être piquantes pour la curiosité, mais ne peuvent sérieusement alarmer le

gouvernement. Les temps sont si changés, et la disposition des esprits est telle, que la cour de Rome, au lieu de propager ou de réveiller d'ambitieuses prétentions, doit s'occuper uniquement du soin de soutenir et de défendre les prérogatives spirituelles que la religion garantit au chef de la chrétienté, et que la politique bien entendue des Etats chrétiens est intéressée à lui conserver. Aussi le Pape abandonné à lui-même et à sa propre sagesse, n'a pas tardé à sentir qu'il falloit mettre à l'écart les conseils de l'ambition, pour tout rapporter à la véritable utilité de l'Eglise. C'est sur ce plan que le nouveau mémoire est rédigé. Il renferme les articles que je joins au présent rapport, qui sont écrits à mi-marge, et à côté desquels j'ai placé les observations que je soumets à Votre Majesté.

» PORTALIS. »

Voici le passage de d'Alembert que cite M. Portalis (*OEuvres de d'Alembert;* Paris, Bastien, 1805, in-8°; tom. 7, pag. 306).

« Croira-t-on qu'après la mort de Bossuet, Louis XIV qui, trente ans auparavant, avoit témoigné tant d'opposition aux prétentions pontificales, ait eu la foiblesse de changer d'avis, *sur la fin de ses jours*, par le conseil *perfide et punissable* du jésuite Letellier, son confesseur? Croira-t-on que Benoît XIV avoit entre les mains une lettre de ce prince à *Clément XI*, par laquelle il promettoit au Pape de faire rétracter les évêques du royaume de la sanction solennelle qu'ils avoient donnée aux quatre propositions, c'est-à-dire de la déclaration qu'ils avoient faite, que le Pape n'étoit pas en droit de déposer le souverain? Croira-t-on que l'*imposteur* qui dirigeoit sa conscience l'avoit déterminé à faire soutenir dans tout son royaume l'infaillibilité du souverain Pontife, projet qui auroit eu lieu, si des hommes sages et clairvoyans n'avoient fait envisager et redouter au Jésuite même les suites funestes qui pourroient en résulter? Croira-t-on que sous le règne de Louis XV, une assemblée du clergé, forcée par des ordres supérieurs, ait désavoué, à la vérité obscurément et sans effet, les quatre propositions de 1682? Croira-t-on enfin que l'ouvrage célèbre de Bossuet pour la défense de ces quatre propositions, n'ait paru qu'en 1730,

vingt-six ans après sa mort, et ne put être imprimé qu'en pays étranger, ceux qui gouvernoient alors n'ayant pas permis qu'il le fût dans le royaume ? »

M. Portalis eût pu citer en même temps cet autre passage de d'Alembert, mais on ne prend dans un auteur que ce qui favorise les passions qu'on veut servir. Voici cet autre passage :

« On sait quelle résistance les respectables évêques d'Aleth et de Pamiers opposèrent à Louis XIV sur le droit de *régale* qu'ils croyoient injurieux à l'épiscopat. Le monarque irrité vouloit appeler à sa cour les deux prélats, pour leur faire sentir tout le poids de son indignation : « Que Dieu vous en préserve, » Sire, lui dit l'évêque de Meaux, qui s'intéressoit vraiment à » sa gloire ; craignez que toute la route des deux évêques, du » fond du Languedoc jusqu'à Versailles, ne soit bordée d'un » peuple immense qui demandera à genoux leur bénédiction ! » Louis XIV se rendit à un si sage conseil : il craignit de voir échouer l'autorité contre des armes si puissantes par l'apparence même de leur foiblesse, et d'opposer à l'éloquence foudroyante de Bossuet, cette éloquence populaire, mais pénétrante, de la vertu courageuse et persécutée. »

M. Portalis, qui se fia trop pour la recherche de ces *anecdotes*, à M. de Coupigny, son secrétaire, parle encore dans ce rapport de la quarante-neuvième lettre du recueil des lettres familières de Montesquieu. Puisque l'on fait intervenir un si grand homme, nous l'inviterons à comparoître pour qu'il parle lui-même, surtout si nous sommes en mesure de prouver qu'on l'a trompé. Il s'agit ici, dit-on, d'une *lettre écrite par Louis XIV, sur la fin de ses jours, à Clément XI*, par laquelle ce prince se seroit engagé à ne donner aucune suite à la déclaration du clergé de 1682. Je citerai les propres pa-

roles de la lettre de Montesquieu à M. l'abbé de Guasco (1), datée de la Brède le 3 novembre 1754.

« Ce que vous a dit le Pape de la lettre de Louis XIV à Clément XI, est une anecdote assez curieuse. Le confesseur n'eut pas sans doute plus de difficulté d'engager le roi à promettre qu'il feroit rétracter les quatre propositions du clergé, qu'il n'en eut à faire promettre que sa bulle seroit reçue sans contradiction : mais les rois ne peuvent pas tenir tout ce qu'ils promettent quelquefois, sur la foi de ceux qui les conseillent suivant leurs intérêts. »

Sa Sainteté auroit dit au comte de Guasco, qui alors voyageoit en Italie, et qui croyoit avoir bien entendu, Sa Sainteté auroit dit avoir entre ses mains une lettre dans laquelle Louis XIV promettoit à Clément XI de faire rétracter son clergé de la délibération touchant les quatre propositions du clergé de France en 1682, que cette lettre lui avoit tenu si fort à cœur (à lui Benoît XIV), que pour la tirer des mains du cardinal Albani, camerlingue, qui faisoit difficulté de la livrer, il avoit été obligé de lui accorder, non sans quelques scrupules, ajoutoit-il, certaines dispenses que ce cardinal exigeoit.

Nous remarquerons que M. l'abbé de Guasco parle bien d'une lettre écrite par Louis XIV à Clément XI, et que Montesquieu parle d'un *confesseur* sans le nommer. Mais dans ceci il y a une grave erreur commise par M. de Guasco, et nous saurons bien prouver qu'il a mal rapporté la conversation

(1) M. l'abbé comte de Guasco, un des quatre académiciens honoraires étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, étoit ami de M. de Montesquieu, et il a fait imprimer une partie des lettres qu'il a reçues de l'illustre président, qu'il appeloit, avec raison, la tête la mieux pensante du siècle, et le législateur de toutes les nations.

de Benoît XIV. M. de Guasco étoit, si l'on veut, Piémontais, homme de lettres, il entendoit très-parfaitement l'italien ; mais Benoît XIV étoit l'homme de son siècle qui s'exprimoit avec le plus d'esprit et de clarté. Voici la vérité : le pape Benoît a parlé à M. de Guasco d'une lettre de Louis XIV écrite sous le règne de Clément XI, le 7 juillet 1713, à M. le cardinal de La Trémouille, chargé des affaires de France à Rome, pendant que le père Letellier étoit confesseur du roi. Dans cette lettre, le roi mentionne l'*accommodement* qu'il fit avec le Pape Innocent XII, en 1693; il dit que depuis cet *accommodement* il n'y a pas eu la moindre difficulté à l'expédition des bulles de ceux qui ont soutenu, dans leurs thèses, des propositions conformes aux maximes de l'Eglise de France, et que certainement la cour de Rome a rarement ignoré ces thèses. Au quatrième paragraphe le roi s'exprime ainsi :

« Le Pape Innocent XII ne me demanda pas de les abandonner (les maximes que suit l'Eglise de France), lorsque je terminai avec lui des différends commencés sous le pontificat d'Innocent XI ; il savoit que cette demande seroit inutile : et le Pape, qui étoit alors un de ses principaux ministres (Clément XI lui-même, alors cardinal Albani), sait mieux que personne que l'engagement que j'ai pris se réduisoit à ne pas faire exécuter l'édit que j'avois fait en 1682.

» On lui a supposé contre la vérité, que j'ai contrevenu à *l'engagement* pris par la lettre que *j'écrivis* à son prédécesseur ; car je n'ai obligé personne à soutenir contre sa propre opinion les propositions du clergé de France : mais il n'est pas juste que j'empêche mes sujets de dire et de soutenir leurs sentimens sur une matière qu'il est libre de soutenir de part et d'autre, comme plusieurs autres questions de théologie, sans donner la moindre atteinte à aucun des articles de foi. Sa Sainteté n'est donc pas fondée à se plaindre que je manque aux *engagemens* que j'ai

pris avec son prédécesseur. Mais j'aurois moi-même de trop justes sujets de me plaindre qu'elle ne satisferoit pas aux concordats faits entre le Saint Siége et ma couronne, si elle persistoit à refuser des bulles à un sujet dont la doctrine ne peut être reprise. Je ne puis sans peine envisager les suites d'un semblable refus, et je m'assure qu'un Pape aussi plein de zèle et de lumières, en sera lui-même assez frappé pour se désister d'une prétention toute nouvelle et sur laquelle *je ne puis admettre aucun expédient.*

» Sur ce, je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» LOUIS. »

Il paroît ainsi que le grand roi, *sur la fin de ses jours,* savoit écrire comme aux beaux temps de sa jeunesse; il paroît que le *fougueux* jésuite Letellier, qui donnoit, dit M. d'Alembert, des *conseils perfides et punissables,* dans sa *fougue* et dans sa *perfidie,* ne livroit pas le camp de son maître, et que Bossuet lui-même, s'il eût été appelé à instruire le procès du confesseur *punissable,* lui auroit au contraire donné à plusieurs reprises les bénédictions qu'on donne à un frère : mais le père Letellier n'est pas seulement ici absous de l'accusation d'avoir imprimé une direction blâmable aux affaires ecclésiastiques (1). D'après les termes mêmes de ses

(1) J'ai inséré ici une partie de cette lettre de Louis XIV à M. de La Trémouille, et je ne puis croire que cette publication soit nouvelle pour le Saint Siége. Elle a été imprimée à Rome même en 1825, avec cette permission : *Imprimatur, si videbitur Rev. pat. sac. palatii Apostolici magistro* J. Della Porta patriarch. Constantinop. *Imprimatur* Fr. Philippus Anfossi sacri palatii apost. mag. *Roma* MCCCXXV, *presso Vincenzo Poggioli alla Minerva,* n° 63. On n'exerce pas à Rome une censure si sévère. On y parle et on y imprime souvent avec plus de liberté que dans beaucoup de pays qui vantent la facilité de leurs lois, et l'affranchissement de toute dépendance.

accusateurs, il n'est pour rien dans l'ancienne querelle, et il y a une erreur de date de vingt ans à relever, pour bien saisir la vérité.

Avant de présenter les derniers détails, nous ajouterons que « la lecture de la dépêche de Louis XIV au cardinal de La Trémouille (dit M. le chancelier d'Aguesseau) détermina le Pape à donner les bulles de l'évêché de Beauvais à l'abbé de Saint-Aignan, sans exiger de lui aucun désaveu ni aucune satisfaction des propositions de l'assemblée de 1682, qu'il avoit soutenues dans ses thèses en l'année 1705. » (Tom. 13, pag. 425.)

Il reste à examiner ce que Benoît XIV a dit encore à l'abbé de Guasco, après lui avoir parlé de la lettre à M. de La Trémouille, si en effet il lui en a parlé, ce qui n'est pas sûr, car il est possible que M. de Guasco ait confondu tout ce que lui a dit Benoît XIV. Il y a lieu de mettre hors de procès Montesquieu, qui ne s'exprime qu'en termes généraux, et qui profère seulement une sentence fort juste sur les promesses quelquefois vaines des rois; mais d'Alembert et M. de Coupigny ne sont pas si excusables. Le premier surtout, avec la pédanterie du philosophisme et l'accumulation de ses *croira-t-on*, que M. Emery a relevés si spirituellement, avec cette épithète odieuse *d'imposteur* qu'il donne à celui qu'il accuse, s'est trompé très-gravement : il ne s'agit dans tout ce qu'a dû clairement dire Benoît XIV, que de la lettre écrite par Louis XIV, le 14 septembre 1693, à Innocent XII. Quand Benoît XIV cite le camerlingue Albani, qui étoit si attaché à cette lettre, il parle du neveu de Clément XI (Albani), héritier des papiers de son oncle. Clément XI avoit été ministre d'Innocent XII, et

probablement au lieu de déposer la lettre du roi dans les bureaux de la secrétairerie, il la garda dans ses papiers, où son neveu le camerlingue l'a retrouvée. Après l'avoir recouvrée, Benoît XIV l'avoit fait placer aux archives du Vatican. Il est hors de toute probabilité que Pie VII l'ait voulu apporter à Paris : M. Féa même assure, dans ses *Riflessioni storico-politiche*, Rome, 1825, que la lettre étoit alors restée à Rome. Quand M. Radet a envoyé à Paris les archives du Vatican, l'*utile* et l'*inutile*, suivant ses expressions, la lettre a été déposée aux Archives du royaume, hôtel de Soubise, où le directeur en a pris un soin particulier. Ensuite il est dit dans l'ouvrage de M. de Pradt :

« Lorsque les archives de Rome furent transportées à Paris, Napoléon se rendit un jour à l'hôtel de Soubise, dans lequel elles étoient déposées. Il se fit représenter la lettre de Louis XIV. Il la prit avec lui, et la jetant au feu à sa rentrée aux Tuileries : « *On ne viendra plus nous troubler avec ses cendres*, dit-il. »

Après une assurance aussi formelle, je demanderai la permission de déclarer que le 25 avril 1825, j'allai aux Archives du Vatican, où je trouvai monsignor Marino Marini, depuis long-temps revenu de sa mission en France, d'où il avoit rapporté la lettre de Louis XIV. Ce prélat eut la bonté de la mettre entre mes mains, et j'en fis sur-le-champ une sorte de *fac simile*, en conservant soigneusement l'orthographe et les abbréviations. On verra que le chancelier d'Aguesseau lui-même ne l'a pas donnée en quelques parties dans son état de rédaction positif. M. de Pradt l'a copiée dans les œuvres du chancelier, mais il a peu surveillé apparemment

l'impression de son livre, et l'on a mis à la fin *santé* pour *Sainteté*, ce qui est certainement différent.

Je transcris ici cette lettre autographe telle que je l'ai apportée de Rome. Je respecterai même la distribution des lignes :

« Tres-Saint Pere, iai toujours beaucoup espere
de l'exaltation de U. Ste au pontificat pour
les aduantages de l'Eglise et l'aduancement
de Nre Ste religion. Ien eprouue maintenant
les effets auec bien de la ioie dans tout
ce que U. B. (Vot. Béatit.) fait de grand et d'aduantageux
pour le bien de l'vne et de l'autre. Cela
redouble mon respect filial envers U. Ste
et comme ie cherche de lui faire connoistre
par les plus fortes preuues que ien
puis donner, ie suis bien aise aussi de
faire scauoir à U. Ste, que iai donne
les ordres nécessaires affin que les choses
contenues dans mon edit du 22 mars
1682 touchant la déclaration faite par
par (sic) le clerge de France (a quoi les conjonc-
tures passees m'auoyent oblige) ne soyent
pas obseruees. Desirant que non seulement
U. Ste soit informee de mes sentimens
mais aussi que tout le monde connoisse
par une marque partere la ueneration
que iai pour ses grandes et Stes qualites :
ie ne doute pas que U. B. n'y réponde
par toutes les preuues et demonstrations
enuers moi de son affon paternelle
et ie prie Dieu cependant qu'il conserue
U. Ste plusieurs annees et aussi heureuses
que le souhaite

TRES-SAINT PERE,

Votre deuot fils,

» LOUIS.

A Uersailles le 14 septembre 1693. »

On voit ici à la fin une formule un peu différente de celle que l'empereur avoit adoptée d'après Louis XIV, mais ce prince employoit cette dernière formule dans ses lettres autographes. La formule qui porte « au régime et gouvernement de » notre mère sainte Église, » étoit réservée pour les lettres de chancellerie, signées seulement du roi, et contresignées par un secrétaire d'État. D'Aguesseau a cru que la lettre renfermoit cette dernière formule : il l'a ajoutée à la copie qu'il donne de cette lettre du roi (1), mais d'Aguesseau qui n'avoit pas vu l'original, a pu commettre cette erreur.

On se rappelle le rapport de M. Portalis. On a vu ensuite combien ce rapport renferme de fausses suppositions. C'est cependant armé de ces mensonges, que Napoléon vint un jour entrer en conférence avec Pie VII. Ce jour-là, ayant été obligé d'abréger sa visite, il se contenta de dire au Saint Père : « Vous voyez ! votre Clément XI ! vous voyez » ce qu'il a fait faire à Louis XIV, *sur la fin de ses* » *jours*. Votre Clément XI étoit un homme adroit, » il avoit gagné le confesseur du roi, mais il n'en » est plus ainsi aujourd'hui. » Le Pape soupçonnoit que l'empereur confondoit des époques distinctes, et quand cette visite fut terminée, il étudia bien à fond cette affaire. Il se fit mettre sous les yeux une copie de la lettre écrite par le roi en 1693, à Innocent XII, sous le *confessorat* du Père Lachaise, ainsi qu'une copie de la lettre écrite par le roi en 1713 au cardinal de La Trémouille ; il ordonna de cher-

(1) Derrière étoit écrit de la main du roi : « A notre très-saint Père le Pape. » Le cachet haut de dix lignes, portant les trois lis à *dextre*, et à *senestre* les chaînes de Navarre, étoit fixé par une soie blanche à plusieurs fils, semblable à celle qui sert pour broder en passé.

cher les *anecdotes* de Montesquieu, du comte de Guasco, les jugemens de d'Alembert.

Les personnes qui avoient rédigé les notes du cardinal Caprara sur les lois organiques (*V*. plus haut, p. 79), expliquèrent peut-être dans cette occasion le véritable état de la question, et quand l'empereur reparut pour reprendre l'accusation interrompue, Pie VII seul savoit la vérité du fait, et Napoléon ne pouvoit attaquer qu'avec ses suppositions fausses et mal établies. L'empereur prenoit goût à cette interpellation, « *Votre Clément XI;* » il la répétoit en gesticulant avec vivacité, mais sans colère : il étendoit horizontalement sa main dont il touchoit fréquemment la poitrine du Saint Père, en disant sans cesse : « Qu'avez-vous à répondre ? » quelle force n'a-t-on pas pour accabler un vieil- » lard, un roi fatigué, ennuyé, *qui a trop fait la* » *guerre*, dont les malheurs avoient sans doute al- » téré la raison ? » Il faut laisser ici Pie VII rapporter lui-même ce qu'il éprouvoit. C'est ainsi qu'il racontoit ce qui s'étoit passé : « Nous avions re- » marqué que l'empereur disoit toujours la même » chose. Il ne sortoit pas de 1713, et du Père Le- » tellier, et cependant il ne s'agissoit, dans ce qu'il » disoit, que de 1693 et du Père Lachaise. A tous » ses *Votre Clément XI*, nous avions bien envie de » répondre « *Votre Louis XIV* a cependant écrit » cela dans un autre temps ; » mais nous ne pou- » vions pas le trop enivrer, Napoléon, ce que doit » éviter un ministre de la religion, ni le mortifier, » ce que défend la charité. Avec la perspicacité que » nous lui connoissions, si nous avions dit deux » mots, il auroit saisi les dates, la vérité, l'*imbro-* » *glio* des faits ; et alors il seroit parti en colère.

» M. Portalis avoit dit verbalement toutes ces rai-
» sons au cardinal Antonelli. M. Portalis étoit celui
» qui fournissoit à l'empereur de telles informa-
» tions. L'empereur, mieux instruit, se seroit in-
» digné, il auroit tout renversé sur son passage,
» mandé M. Portalis, il l'auroit maltraité; et nous,
« nous aimions M. Portalis, il accueilloit hono-
» rablement les évêques; M. Portalis disoit : *L'é-
» vêque qui vit bien dans l'unité, est pour son diocèse,
» le chef de la parole et de la conduite :* nous faisons
» grand cas d'un homme qui parle ainsi des évêques,
» et nous nous sommes borné à dire *avec quelque fer-
» meté :* « Vous vous trompez, ce n'est pas cela; » mais
» jamais l'empereur n'a voulu comprendre ces mé-
» nagemens. » Cependant Napoléon, sans se rendre compte des motifs de la résistance du Pape, fut frappé de la dignité, de la douceur de ses paroles, de cette sorte de conseil tendre qui étoit peint dans ses yeux, de l'obstination polie de ses réponses; il lut, en rentrant dans son cabinet, le mémoire joint au rapport de M. Portalis, en date du 10 février, et qui devoit être remis au Pape, fit à ce mémoire des corrections, ordonna une autre rédaction plus mitigée; en conséquence, M. Portalis vint présenter à l'empereur, le 19 février, un nouveau travail dont nous allons offrir un extrait.

CHAPITRE XVIII.

MÉMOIRE DE M. PORTALIS SUR LES DEMANDES ECCLÉSIASTIQUES DU PAPE.

Le mémoire du Pape comprenoit onze articles. Voici avec l'énoncé de ces articles un sommaire de chaque réponse. On lisoit dans le préambule :

« Sa Majesté touchée de l'attachement personnel dont Votre Sainteté ne cesse de lui donner d'éclatans témoignages, et convaincue que la plus grande prospérité de la religion ne peut avoir que la plus utile influence sur le bien de ses États, et sur le bonheur de son peuple, a examiné avec une attention filiale les observations et les demandes qui lui ont été présentées au nom de Votre Sainteté : elle s'empresse de répondre aux divers articles que ces observations renferment.

» Votre Sainteté représente que les dispositions du code civil sur le divorce ne sont pas en harmonie avec le dogme religieux de l'indissolubilité du mariage : elle désiroit un changement dans cette partie de la législation française.

» La loi civile ne pouvoit proscrire le divorce dans un pays où l'on tolère des cultes qui l'admettent ; il eût été peu sage, dans tous les cas, de changer subitement une jurisprudence que quinze ans de révolution avoient naturalisée en France, lorsqu'on a procédé à la confection du nouveau code civil. En général les lois civiles ne sauroient avoir qu'une bonté relative. Elles doivent être adaptées à la situation dans laquelle un peuple se trouve ; c'est au temps à les perfectionner. Il n'appartient qu'aux lois religieuses de recommander *le bien absolu qui est de sa nature immuable.* Mais pour que la conduite des ministres du culte catholique ne soit jamais en

contradiction avec les dogmes qu'ils professent, Sa Majesté a déclaré par l'organe de son ministre des cultes, dans une lettre circulaire du 19 prairial an x (8 juin 1802), que les ministres du culte catholique sont libres de refuser la bénédiction nuptiale à des époux qui se remarieroient après un divorce, avant que le premier mariage fût dissous par la mort de l'un des conjoints. Elle a déclaré qu'un pareil refus de la part des ministres du culte catholique ne pourroit fonder le recours au conseil d'Etat.

» Il s'agit dans l'article 2 de conserver aux évêques l'inspection naturelle qui leur appartient sur les mœurs et la conduite des clercs soumis à leur sollicitude.

» Les lois françaises n'ont eu garde d'attribuer aux agens de l'autorité civile les droits essentiels dont l'exercice n'appartient qu'à l'autorité épiscopale. L'autorité séculière doit incontestablement connoître les délits des ecclésiastiques, lorsque ces délits choquent les lois qui obligent tout citoyen : car on ne cesse pas d'être citoyen, en devenant prêtre. En conséquence on continue d'être soumis aux lois et aux autorités auxquelles tout citoyen doit soumission et obéissance ; mais, s'il s'agit de *délits purement ecclésiastiques*, délits qui n'intéressent que la discipline, et qui sont uniquement susceptibles des peines portées par les canons, il est reconnu que *les évêques sont les juges naturels de ces délits*, et l'autorité séculière ne peut en prendre connoissance, d'après nos maximes nationales, que dans les cas d'abus. Ainsi dans une foule d'occasions, les ecclésiastiques ont été renvoyés, par des ordres exprès de Sa Majesté, à la censure pastorale des évêques, quand ces ecclésiastiques ont été dénoncés pour des faits relatifs à des manquemens qui pourroient blesser les devoirs et la dignité du sacerdoce. S'il y a des entreprises insolites de la part de quelques agens de l'autorité civile, c'est que tous les hommes ne sont point assez sages pour se renfermer constamment dans les termes précis de leurs attributions. Sa Majesté veillera toujours avec soin à ce que ces entreprises soient prévenues ou réprimées. »

L'art. 3 des demandes du Pape a pour objet de faire donner au clergé catholique les moyens d'exis-

ter avec décence et de se perpétuer pour la religion qui ne peut subsister sans ministres. La réponse très-longue, très-détaillée, exprime avec une extrême délicatesse et d'un ton absolument dévoué, tout ce qui a été fait avec empressement, et ce qui se prépare encore à cet égard.

Art. 4. « Votre Sainteté désireroit le renouvellement des anciennes lois sur la célébration des dimanches et des fêtes. Sa Majesté aperçoit dans ce désir les sentimens de piété et les vues de bon ordre qui animent Votre Sainteté....... L'expérience prouve que dans les grandes villes tous les momens qui sont dérobés au travail, sont donnés aux vices ou au crime. L'essentiel est que les fonctionnaires publics et les citoyens éclairés offrent l'exemple à la multitude. Or par les lois actuelles, tout travail extérieur et public est interdit aux fonctionnaires de tous les rangs. Il suffit d'avertir les administrations publiques de ne faire travailler à aucun ouvrage public ou servile, les jours de dimanches et de fêtes, excepté dans les cas urgens qui ne comportent ni lenteurs ni délais. »

Par l'art. 5, le Pape demandoit qu'on n'employât dans l'éducation publique aucun prêtre ni aucun religieux marié. Le ministre répond que l'intention de Sa Majesté est que l'éducation ne soit jamais confiée à des prêtres qui ne seroient pas en communion avec leur évêque (ce n'étoit pas là ce que demandoit le Pape). Sa Majesté n'entend pas que l'éducation religieuse soit négligée dans les lycées. Sa Majesté placera les évêques dans les administrations qui dirigent les lycées.

Par l'art. 6, Sa Majesté promet de tenir la main au maintien de la paix religieuse qui doit être l'heureux résultat de la réconciliation du Saint Père avec les prêtres constitutionnels.

Art. 7. « Sa Majesté rendra au culte le temple de Sainte-

Geneviève, *Patronne de Paris*.... Quant au rétablissement des congrégations des prêtres, Sa Majesté se réserve d'examiner avec maturité cette importante question. Dans la première année d'une nouvelle organisation ecclésiastique, il est nécessaire que le clergé puisse prendre une certaine consistance, avant qu'on élève à côté de lui des corporations qui pourroient bientôt devenir plus fortes et plus puissantes que le clergé même. Néanmoins Sa Majesté s'est empressée de rétablir toutes les corporations connues sous le nom *Sœurs de la Charité*, ou de *Sœurs Hospitalières*, consacrées par leur institution au service des malades et à l'éducation des pauvres filles. Elle a même, pour donner un signe particulier de protection à des établissemens aussi utiles à l'humanité, nommé *Madame*, mère de l'Empereur, protectrice de ces établissemens. »

Le Pape demandoit par l'art. 8 que la religion catholique fût déclarée dominante ; M. Portalis répond au nom de l'empereur qu'une pareille loi réveilleroit les haines anciennes et prépareroit de nouveaux ennemis au catholicisme.

Le Pape demandoit dans l'art. 9 une protection pour les anciens établissemens des *Irlandais*. La réunion de tous en un seul a été possible, et le gouvernement lui accorde son appui.

Dans l'art. 10 les Lazaristes étoient recommandés à l'empereur. Un décret les a rétablis ; une maison avec une dotation de 15,000 francs leur a été assurée : ils sont sous la juridiction de M. l'archevêque de Paris ; le séminaire dit des *Missions étrangères* est rétabli. Il ne demande aucune dotation ; les tiers acquéreurs de leurs biens ne les ont acquis que pour les leur conserver (bel exemple donné au milieu de tant de cupidités impies). Le séminaire du *Saint-Esprit*, près Orléans, est rétabli ; il a la faculté de recevoir des legs et des fondations.

Art. 11. « Sa Majesté remplacera par un revenu équivalent ce que le gouvernement français acquittoit autrefois en faveur de l'église de Saint-Jean-de-Latran, à Rome (1), sous la condition que Sa Majesté y jouira des droits, prérogatives et honneurs dont jouissoient les anciens rois de France.

» Sa Majesté ne laissera échapper aucune occasion favorable de concourir avec Votre Sainteté au plus grand bien de la religion et de ses ministres.

» PORTALIS. »

Dans cette réponse de M. Portalis, on voit qu'il y avoit eu une intention d'être agréable, de ne présenter pour les refus que des raisons obligeantes, et de faire valoir les vrais services rendus à la religion. Le Pape témoigna sa gratitude; il reparla encore une fois des établissemens irlandais (2), et comme on vit qu'il attachoit une importance particulière à se voir satisfait sur ce genre de demandes, M. Portalis ordonna de faire pour le rétablissement

(1) M. Portalis n'avoit pas bien entendu la onzième demande du Pape. La France n'acquittoit rien en faveur de Saint-Jean-de-Latran. Voici ce qui avoit existé. Lors de la conversion de Henri IV, ce monarque avoit donné à la basilique de Saint-Jean-de-Latran l'abbaye de Clairac, en France, rapportant à peu près 60,000 fr. En reconnoissance le chapitre faisoit célébrer tous les ans une messe solennelle le 13 décembre, anniversaire de la naissance de ce prince, jour où l'on fêtoit sainte Lucie; l'ambassadeur de France assistoit à la cérémonie, et il étoit placé sur une estrade dans le sanctuaire. L'abbaye ayant été vendue dans la révolution, il falloit seulement donner un équivalent.

(2) Le Pape n'avoit alors aucune correspondance avec l'Irlande, mais le père commun de la chrétienté n'oublie jamais même ceux de ses enfans avec qui les communications sont rompues par des motifs de troubles et de guerres. La reconnoissance de l'Irlande n'a pas manqué d'éclater en 1814, et elle est encore bien plus édifiante aujourd'hui.

de cette institution, encore plus que l'on n'avoit promis. A la fin de cette négociation, le Pape s'applaudit en secret de n'avoir pas donné précédemment une occasion de mortifier M. Portalis, qui venoit d'avoir directement avec Sa Sainteté une conduite si convenable.

CHAPITRE XIX.

MÉMOIRE DU PAPE SUR LES AFFAIRES POLITIQUES DE L'ÉTAT PONTIFICAL. MÉMOIRE DE L'EMPEREUR EN RÉPONSE A CELUI DU PAPE.

Il ne restoit plus à traiter entre le Pontife et l'empereur, que la question relative aux domaines enlevés au Saint Siége : les cardinaux présens à Paris, et le cardinal Consalvi à Rome, voyoient bien qu'il n'étoit pas possible d'en obtenir la restitution. Un tel bienfait n'étoit pas au pouvoir de Napoléon ; il avoit trop promis à sa république italienne. Mais Napoléon lui-même disoit au Pape avec insistance qu'il falloit encore s'occuper de cette grande affaire et la discuter ; en conséquence Pie VII remit à l'empereur le mémoire que nous allons rapporter. M. le cardinal Caprara, et après lui les Romains qui le consultoient, s'abstiendront-ils de faire intervenir ici une comparaison entre Napoléon et Charlemagne ? Nous allons voir que la cour de Pie VII partageoit à cet égard l'engouement des flatteurs du nouvel empire. C'est le Pape que l'on fait parler en personne.

« Nous avons été long-temps incertain si, en cédant aux *invitations répétées* de Votre Majesté de vous manifester les demandes de notre cœur, nous devions aussi y faire mention des terres appartenant au domaine du Saint Siége, et retenues en partie par l'empire français, et en partie par la république italienne. Mais enfin le témoignage de notre conscience, et la connoissance de votre sagesse et de votre

équité nous ont enhardi. Nous nous flattons que Votre Majesté nous connoît enfin assez bien et rend assez justice à la pureté de nos intentions, pour ne point nous attribuer d'autre vue que le bien de la religion, lequel est si intimement lié avec celui du Saint Siége.

» La majesté du culte qui convient au premier siége de la religion catholique; l'entretien de tant d'évêques et de tant de missionnaires répandus dans presque toutes les parties du monde; l'éducation des jeunes gens de toutes les nations dans le collége de la Propagande à Rome, établissement qui reste aujourd'hui fermé faute de revenus, ainsi que le sont les colléges particuliers de telle ou de telle nation; le maintien de tant de congrégations et de ministres nécessaires à l'expédition des affaires de l'Église universelle; le traitement des cardinaux sur lesquels repose l'administration de cette même Eglise; l'expédition, les honoraires, les correspondances des légats, nonces, vicaires apostoliques, auprès de toutes les cours et de toutes les nations étrangères (nous passerons sous silence, si on l'exige, tant d'autres charges toutes très-pesantes et néanmoins indispensables du Saint Siége apostolique, pour le soutien desquelles la divine providence l'avoit doté, même depuis les temps les plus reculés et antérieurs à sa souveraineté temporelle, de très-grands revenus et patrimoines dont il jouissoit non-seulement à Rome, mais encore dans des contrées éloignées); ces charges et d'autres inhérentes à la dignité du souverain Pontife sont encore les mêmes, et peut-être se sont-elles accrues, tandis que les moyens de les soutenir ont diminué et diminuent de jour en jour. Nous n'avons pas besoin de remettre sous les yeux de Votre Majesté les pertes éprouvées dans le court espace d'un petit nombre d'années, il suffit de les lui indiquer; déjà même avant que la moitié du siècle passé fût écoulée, le Saint Siége se vit réduit à se contenter de protestations, au lieu de la possession effective des duchés de Parme et de Plaisance qui lui étoient pourtant dévolus comme siens, et à lui appartenant par la mort du dernier duc Farnèse. L'assemblée nationale incorpora à la France Avignon et le Comtat. Le directoire de Paris (1) fit occuper les trois plus belles provinces de l'État

(1) On parle ainsi par délicatesse pour le général Bonaparte.

pontifical, la Romagne, le Bolonais et le Ferrarais. Qu'on joigne à ces pertes celle des grandes possessions de la *Mèsola* près Comacchio, achetées peu d'années auparavant par la chambre apostolique, ainsi que la perte des fiefs de son haut domaine dans le Piémont, pour lesquels le roi de Sardaigne, en sa qualité de vicaire pontifical, payoit le cens annuel d'un calice de la valeur de deux mille piastres; la cessation des annates et des expéditions de la France et de l'Allemagne, après le nouvel ordre de choses qui est venu à s'établir dans l'un et l'autre empire; les expéditions et les annates, qui étoient un cens ou revenu arrêté avec toutes les nations, par des pactes solennels et réciproques, en compensation des contributions que doivent toutes les Eglises catholiques au premier siége (sur la foi et le solide établissement de ces pactes les Pontifes romains ont grevé leur trésor d'une charge très-lourde qui subsiste encore aujourd'hui toute entière, et qui a été pourtant contractée, en grande partie, *afin de donner des secours aux princes catholiques* (1) *dans les guerres qu'ils avoient à soutenir contre les infidèles qui les attaquoient de toutes parts*), et enfin la grandeur des pertes incalculables et sans ressource, causées à la chambre apostolique, à ses finances et à ses sujets par la révolution qui vient d'avoir lieu.

» Comme il est de l'intérêt général de la chrétienté que les moyens ne manquent point à son chef, afin qu'il remplisse les devoirs qui lui sont imposés pour sa propre conservation, conséquemment pour celle de la primatie que lui a donnée Jésus-Christ, et dont l'utilité est généralement reconnue, nous ne pouvons être indifférent à la perte de ces moyens, ni négliger aucune démarche dépendante de nos soins pour réparer cette perte autant qu'il est en nous.

» C'est même l'obligation précise et positive d'un *tuteur*, d'un *administrateur* tel que nous sommes du patrimoine de saint Pierre, devoir d'autant plus obligatoire pour nous, que

(1) Il est certain que les Papes ont reçu bien souvent divers bienfaits des puissances catholiques : il est certain aussi que bien souvent les Papes ont ouvert leur trésor pour les aider. Les empereurs d'Allemagne, les rois de France et d'Espagne y ont plus d'une fois puisé des secours considérables.

vient s'y joindre la force du serment que nous avons prêté à l'époque de notre élévation au pontificat. Nous sommes encore obligé, par les devoirs de la plus stricte justice, de payer aux créanciers du trésor pontifical, les intérêts de capitaux immenses, et de subvenir en même temps aux besoins des sujets de l'Église romaine réduits à la plus grande détresse par les calamités passées.

» L'accomplissement de nos devoirs, le soin de pourvoir à tant de nécessités urgentes, les secours dus à tant de misères serrent notre cœur et affligent constamment notre caractère libéral et bienfaisant de sa nature. Nous déposons donc notre sollicitude dans le sein de Votre Majesté, vous priant et vous conjurant par ce Dieu auteur de la foi catholique, qui vous a si extraordinairement enrichi de ses dons, de réparer, autant qu'il est possible, tant de pertes et de dommages apportés au Saint Siége par un gouvernement qui, grâces à votre valeur et à votre mérite, n'a plus d'existence (1).

» Nous pourrions facilement prouver le manque de titres du Directoire à faire occuper par des troupes l'État pontifical; nous pourrions développer des raisons politiques qui fe-

(1) On vouloit citer ici un fait très-important. Le traité de Tolentino avoit contraint Pie VI à payer trente millions de livres tournois. Suivant M. Cacault, alors commissaire spécial à Rome, il étoit prouvé que d'après les estimations contradictoires, on avoit remis en diamans, or, argent, bijoux, calices, statues massives, une somme de vingt-neuf millions. M. Cacault demandoit que pour les frais de caisse, d'emballage, de transport, et les dépenses imprévues de toutes sortes, on abandonnât au gouvernement pontifical la somme d'un million, et qu'ainsi on accordât une quittance définitive des trente millions : mais Haller jeta tant de cris et parla si haut en *corsaire*, que le Pape donna ordre d'envoyer à Gênes une autre somme énorme consistant particulièrement en diamans, et sur laquelle on prendroit le surplus que Haller contraindroit à payer, et qui, en supposant qu'il fût seul entendu et pris pour arbitre dans ce différend, qui n'en étoit pas un, pourroit s'élever tout au plus à trois ou quatre millions. La somme envoyée à Gênes montoit à dix millions. Au moins six millions étoient encore la propriété du Pape, même aux termes du traité de Tolentino. Le trésor de l'armée avoit reçu ce dépôt en nantissement, puis l'avoit rendu. Ces diamans

roient voir qu'indépendamment de ce qu'il n'y auroit aucun danger pour la France, il seroit encore utile pour l'équilibre de l'Italie, de rendre ses domaines à un prince qui n'a d'autres armes défensives que sa foiblesse temporelle et sa dignité spirituelle : mais nous ne voulons mettre notre confiance en rien, après Dieu, qu'en la générosité et la grandeur de votre cœur magnanime.

» Quelle ressemblance les sincères admirateurs de votre gloire n'aiment-ils pas à remarquer entre l'ancien fondateur et le présent restaurateur de l'empire des Français !

» Qu'il plaise donc à Votre Majesté Impériale, afin de rendre parfait le parallèle, de joindre ici l'imitation d'un acte si spontané et si célèbre, par lequel Charlemagne rendit à Saint Pierre tout ce qu'il avoit recouvré par ses armes glorieuses, du don que lui avoit déjà fait Pépin son père et qu'avoient envahi les Lombards qu'il vainquit ; nous voulons dire de l'Exarchat et de la Pentapole (1), avec l'addition d'autres domaines, et particulièrement du duché de Spolète et de Bénévent.

» Ce sera encore un autre trait d'imitation du zèle constant que mit Charlemagne à défendre et même à étendre en toute

laissés franchement par le Pape à la garde d'un banquier dans une ville qui avoit garnison française, mais qui n'avoit pas perdu sa liberté politique, étoient encore à Gênes, lorsque le directoire fit tuer Duphot à Rome, oui, véritablement, le fit tuer, puisqu'il suscita l'émeute où ce général digne d'un meilleur sort fut renversé d'un coup de feu. A la première nouvelle de cet événement, le Directoire qui la savoit à peu près d'avance, fit saisir tout le dépôt de diamans et se l'appropria. J'ai su, depuis, que c'est à cause de ce vol insigne, qu'on avoit conseillé à Pie VII de ne pas donner de présens ornés de diamans, lors de la signature du concordat. Certainement on avoit tort de risquer de rompre une grande négociation pour un si petit intérêt de quelques boîtes ornées de brillans. Tous ces faits étoient vrais, mais Pie VII ne voulut pas qu'on en fît mention dans le mémoire dont il s'agit ici, et cependant Bonaparte avoit été souvent, pouvoit-on ajouter, un général intègre, toujours prompt à punir sévèrement les déprédations des fripons.

(1) La Pentapole comprenoit Rimini, Fano, Pésaro, Ancône et Humana aujourd'hui détruite.

rencontre les droits et les prérogatives du Saint Siége, si Votre Majesté, en toute autre occasion, et particulièrement dans la conjoncture où par hasard un congrès pour la paix générale viendroit à avoir lieu, assuroit au Saint Siége sa puissante protection, et lui obtenoit d'avoir aussi un envoyé, non pour qu'il se mêlât aux négociations temporelles, mais pour garantir avec une médiation très-efficace les droits et les possessions du Saint Siége Romain.

» Plaise au ciel que pour votre gloire et notre consolation complète, on puisse écrire de vous ce que nous trouvons écrit dans les monumens de l'Église, d'un de nos prédécesseurs, Etienne IV, et de Louis Le Pieux, fils de Charlemagne, qui avoit reçu de lui la couronne impériale.

« Le Seigneur daignoit accorder à ce Pontife tant de pro-
» tection, qu'il obtint tout ce qu'il demanda à ce prince, au
» point que ce pieux monarque dans son amour pour
» Etienne IV, entr'autres dons qu'il lui offrit, fit présent à
» l'apôtre saint Pierre d'un manoir (*curtem*) provenant de ses
» propres biens, situé sur la frontière des Gaules, et com-
» manda de constater par un acte authentique cette donation
» perpétuelle. »

Ce mémoire fut examiné avec une grande attention. Il ne faut pas ici juger légèrement la conduite du Pape Pie VII. Comme il le dit avec beaucoup de calme et de sincérité, il n'étoit que le *tuteur* et *l'administrateur* du Saint Siége. On a enlevé, sous les prétextes que nous avons vu se développer, plusieurs provinces de l'État ecclésiastique; le devoir du Pape est de les réclamer. Quel que soit le détenteur, le Pontife doit redemander le bien dont il a la garde. Quand Dieu aura rendu à la France ses anciens souverains, c'est à eux encore que Pie VII redemandera l'héritage de saint Pierre. Napoléon lui-même sentit si bien l'importance de ces raisons, qu'il ordonna de faire une réponse où il étoit aisé de reconnoître qu'il refusoit parce qu'il n'avoit pas

la puissance de rendre. Hâtons-nous d'offrir un document où le bon sens, la civilité la plus circonspecte, le respect dû au chef de l'Église, dominent encore : différons d'autant moins que peut-être nous y trouverons des dispositions mystérieuses qui nous annonceront que si Dieu n'avoit pas arrêté dans sa volonté suprême et profondément réparatrice, d'autres destinées pour la France, le soldat-roi lui-même auroit cherché à guérir les blessures de l'Église.

Voici le mémoire de l'Empereur que le Pape reçut en réponse à ses demandes :

Paris, 11 mars 1805.

« L'empereur a lu avec le plus vif intérêt le mémoire qui renferme diverses réclamations de Sa Sainteté sur les pertes que le Saint Siége a éprouvées depuis le milieu du dernier siècle jusqu'à ce jour. Les réflexions nobles et pieuses que le Saint Père exprime en cette occasion, ont redoublé pour lui la vénération de l'empereur. Les sentimens de confiance et d'affection que le Saint Père manifeste envers l'empereur, augmenteroient, s'il étoit possible, son amour et sa gratitude filiale.

» L'empereur a toujours pensé qu'il étoit utile à la religion que le souverain Pontife de Rome fût respecté, non-seulement comme chef de l'Eglise catholique, mais encore comme souverain indépendant. Dans tous les temps l'empereur regardera comme un devoir de garantir les Etats du Saint Père, et de lui procurer, dans les guerres qui pourront encore à l'avenir diviser les Etats chrétiens, une tranquillité entière et assurée. Le siècle qui vient de finir (1) et celui qui l'a précédé,

(1) Il s'agit ici d'Avignon que le traité de Vienne, en rendant les Légations au Saint Siége, a laissé de la manière la plus positive à la France. A ce sujet, nous rapporterons le fragment d'une dépêche de M. le duc de Choiseul à M. de Bernis, en date du 12 novembre 1770. La France occupoit Avignon, et Naples, Bénévent. Voici ce que

ont été funestes à la puissance temporelle du Saint Siége. La puissance spirituelle a reçu encore de plus fâcheuses atteintes. Dieu a permis qu'un grand nombre de peuples osât avec succès rompre tous les liens de l'obéissance, et parmi ceux qui n'ont pas été séparés, plusieurs ont écouté avidement les maximes qui tendoient à détruire tout sentiment de religion, et à ébranler même les principes de la morale humaine. Le désordre alloit croissant, et tous les genres de mécréance étoient en honneur, lorsque Dieu, pour accomplir ses desseins, a suscité l'empereur. Il a, d'abord, par le crédit de son exemple, arrêté le torrent des opinions dominantes. Il a fait éclater hautement sa reconnoissance envers *Dieu, l'auteur de ses victoires,* et à peine a-t-il été investi du suprême pouvoir, qu'il a ouvert les temples, relevé les autels : par ses soins trente millions de catholiques sont revenus à l'obéissance envers le chef visible de l'Eglise de Jésus-Christ.

» L'empereur rend grâces à Dieu d'avoir été choisi pour opérer un tel bien. Mais il est loin de croire qu'il ne reste rien à faire, pour maintenir les résultats heureux de cette *restauration.* L'empire de la religion est rétabli, cependant les opinions qui, pendant le cours de deux siècles, avoient incessamment travaillé à saper ses bases, ont conservé tous leurs dangers, toute leur force. Contre les attaques d'un tel ennemi, le pouvoir et les richesses ne sont d'aucune aide. La haine et l'envie s'élevèrent contre le Saint Siége, au temps où il étoit le plus entouré d'éclat et de puissance. La bonté, la piété, le noble désintéressement du souverain Pontife qui règne aujourd'hui, assurent plus de respect et de soumission au Saint Siége que jamais ses prédécesseurs les plus violens et les plus puissans ne lui en ont obtenu.

» Que le Saint Père, pour l'édification et le bonheur des

M. le duc de Choiseul écrivoit au cardinal : « Sa Majesté consentira à donner au Saint Siége un prix pour le Comtat et Avignon. J'ai déjà mandé à Votre Excellence qu'il falloit ménager les finances du roi, mais Sa Majesté croit que quatre à cinq millions sont le prix juste de ce petit pays. » Je ne tire de ceci aucune conséquence, car le traité de Vienne est clair. Je veux seulement établir que sous Louis XV, quand on vouloit s'emparer d'un Etat avec convenance, on offroit une compensation.

Etats chrétiens, exerce avec la modération et la dignité qui sont dans son caractère, l'empire qu'il doit à ses vertus et au titre de chef suprême de l'Eglise, c'est le plus cher des vœux de l'empereur, et il secondera de tout son pouvoir l'exercice d'une aussi sainte et aussi salutaire influence. Il voudroit aussi, par une considération personnelle pour le Saint Père, Pie VII, pouvoir contribuer à augmenter les avantages de son existence temporelle, et il souhaiteroit que Dieu voulût bien en faire naître l'occasion; *l'empereur la saisiroit avec plaisir :* mais il ne lui est pas permis de tirer cette conséquence du cours des événemens passés qui ne sont au pouvoir de personne, auxquels il n'a pas eu de part, et que Dieu a permis avant l'avénement au trône sur lequel il a élevé l'empereur. En l'investissant du suprême pouvoir, Dieu en a prescrit la mesure. L'empereur doit respecter les limites que Dieu lui-même a tracées, et il se trouve également engagé par les lois fondamentales de l'Etat, et par la sainteté du serment solennel qu'il a prêté.

» La France a bien chèrement acheté la puissance dont elle jouit. Il n'est pas au pouvoir de l'empereur de rien retrancher à un empire qui est le prix de dix années de guerres sanglantes soutenues avec un admirable courage, et des plus malheureuses agitations éprouvées avec une constance sans égale. Il lui est moins permis encore de diminuer le territoire d'un État étranger qui, en lui confiant le soin de le gouverner, lui a imposé le devoir de le protéger, et n'a pas donné le droit de diminuer le territoire qu'il possédoit, quand l'empereur s'est chargé de ses destinées. »

Ici, il y avoit dans le projet de réponse, un témoignage obligeant de tendresse pour le Saint Père, qu'on savoit n'être excité par aucun motif d'intérêt : on étoit convaincu que son ame pure n'étoit remplie que de *saints désirs* et de sentimens élevés au-dessus de toute considération humaine. On espéroit que Sa Sainteté seroit persuadée du regret sensible avec lequel on se voyoit dans l'impossibilité de seconder ses vœux pour l'agrandissement

actuel de sa puissance temporelle. L'empereur trouva que ces paroles n'exprimoient qu'une partie de ses sentimens, et qu'il falloit en dire davantage : alors il dicta à M. de Talleyrand le paragraphe suivant, que le ministre écrivit de sa propre main sur la minute. Ces paroles, dignes d'une attention particulière, resteront présentes à notre souvenir, toutes les fois que des violences par lesquelles les subalternes croiront faire leur cour au maître, pourront exciter notre indignation, et elles en tempéreront nécessairement les premiers mouvemens. Ces paroles très-remarquables que nous allons citer sont sorties du cœur de Napoléon. On diroit que lorsque le ministre écrivoit cette profession de foi, l'empereur dictoit assis entre M. Cacault et M. de Fontanes :

« Si Dieu nous accorde la durée de la vie commune des hommes, nous espérons trouver des circonstances où il nous sera permis de consolider et d'étendre le domaine du Saint Père, et déjà aujourd'hui nous pouvons et voulons prêter une main secourable, l'aider à sortir du *chaos* et des embarras où l'ont entraîné les crises de la guerre passée, et par là donner au monde une preuve de notre vénération pour le Saint Père, de notre protection pour la capitale de la chrétienté, et enfin du désir constant qui nous anime, de voir *notre religion* ne le céder à aucune autre pour la pompe de ses cérémonies, l'éclat de ses temples et tout ce qui peut imposer aux nations : nous avons chargé notre oncle, le cardinal grand-aumônier, d'expliquer au Saint Père nos intentions *et ce que nous voulons faire* (1). »

(1) On a substitué, dans la réponse officielle, à ces six mots que l'on aura trouvés peut-être trop communs, et qu'on auroit, je crois, dû respecter, on a substitué ceux-ci qui sont pâles et communs d'une autre manière, « *et de l'entretenir de nos affectueuses dispositions.* » Puisqu'on en étoit à corriger l'empereur, on eût pu ici ne

Le mémoire, après avoir reçu cette intercalation, finit ainsi :

« Toujours fidèle au plan que l'empereur s'est fait dès le principe, il mettra sa gloire et son bonheur à être un des plus fermes soutiens du Saint Siége, et un des plus sincères défenseurs de la prospérité des nations chrétiennes. Il veut qu'on place au premier rang des actions qui ont jeté de l'éclat sur sa vie, le respect qu'il a toujours montré pour l'Église de Rome, et le succès des efforts qu'il a faits pour lui réconcilier le cœur et la foi de la première nation de l'univers. »

Pie VII dut aussi trouver dans ce dernier paragraphe, si éloquent et si animé, au moins consenti s'il ne fut pas dicté par Napoléon, une sorte *d'amende honorable* bien franche de cette vanterie qui avoit porté le général, en Egypte, à dire qu'il avoit chassé de Rome le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Si le Pape avoit éprouvé un chagrin, les assurances qu'on vient de lire plus haut étoient propres à l'adoucir.

pas lui faire annoncer des dispositions *affectueuses*. C'est en général de supérieur à inférieur qu'on se sert de ce mot. Il est vrai, Napoléon l'employoit, mais je suis persuadé que c'étoit dans l'intention de dominer. Ici Napoléon étoit un autre homme, il *croyoit*, il ne demandoit que *de la vie :* enfin il avoit l'air de promettre de la piété et de la justice *un jour*, après les autres guerres qu'il méditoit, par exemple, après en avoir fini avec l'Europe et *les Indes*. Au total sa réponse au Saint Siége équivaloit à ceci : « Vous me demandez ce que je ne puis vous donner.... il y a *quelque chose que nous voulons faire.... attendez*. »

CHAPITRE XX.

LE PAPE PRESSENTI SUR UN PROJET QUI LE RETIENDROIT A PARIS. RÉPONSE SUBLIME DU PONTIFE. SOCIÉTÉS DE ROME. AFFLUENCE DES ÉTRANGERS. LES CÉRÉMONIES DE PAQUES DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

Mais de tels sentimens auront-ils une longue durée? Ne se trouvera-t-il pas toujours dans Napoléon deux hommes distincts, quand il s'agira de traiter les affaires religieuses? D'abord un esprit juste, prompt, facile, net, sachant demander un conseil sur un genre d'études et de politique qu'il n'a pas étudié, recevant avec bonne grâce une direction salutaire, et la suivant de toute la force qui accompagne une intime conviction; ensuite, un esprit inquiet, livré à un fol orgueil, d'une érudition mal assurée, portant envie à la mission des prêtres, et se croyant humilié de ce que l'empereur n'est pas, dans ses loisirs de batailles, le pontife de la nation, comme il a été le régulateur suprême des opérations de l'armée? Pourquoi, selon cet autre Napoléon, les consciences ne seroient-elles pas alignées et immobiles devant un commandement qui suspendroit l'action morale de tant de milliers d'hommes, quand une voix brutale auroit crié à l'intelligence, *repos*, *fixe*, ou *silence?* Ainsi la plus nombreuse Église seroit constamment en paix! Mais réjouissons-nous d'avoir surpris une intention religieuse,

une impression assez profondément sentie, qui ne peut désormais être indifférente au Saint Père, et qui, sans doute, fit entrer de suaves consolations dans ce cœur si bon, si résigné, qui vouloit toujours aimer, qui savoit *attendre*, et qui avoit lu, dans l'histoire sacrée, que Dieu touche de temps en temps les caractères obstinés, avant de les ramener complétement à lui.

Les cardinaux et les prélats de la suite du Pape prenoient une part sincère à la joie de Sa Sainteté : quoi qu'on en ait dit, il ne fut proféré aucune plainte des refus si clairs que l'on venoit d'essuyer. Le Pape continuoit de visiter les églises, de bénir ceux qui s'agenouilloient devant lui et ceux qui croyoient devoir lui refuser cet hommage : il voyoit à ses pieds, du même œil de bonté, M. de Lalande, que l'on n'entendoit plus se glorifier du nom d'athée, et ces matrones pieuses qui avoient secouru la religion et ses ministres dans les malheurs de l'Eglise. En même temps une semaine ne succédoit pas à une autre, qu'il ne sollicitât la faculté de retourner à Rome. Cette permission ne devoit lui être accordée, que lorsqu'il auroit encore résisté à la demande la plus amère, sans doute, qu'il pût entendre de la bouche d'un Français. Le Pape n'a jamais voulu dire quel fut le grand officier qui un jour lui parla d'habiter Avignon, d'accepter un palais papal à l'archevêché de Paris, et de laisser établir un quartier privilégié, comme à Constantinople, où le corps diplomatique accrédité près l'autorité pontificale, auroit le droit exclusif de résider : les premiers mots insinués plutôt qu'adressés directement, puis répétés à des alentours, à des confidens, à des Français amis du Saint Siége, don-

nèrent à supposer que l'on vouloit retenir le Pape en France. Ces mots funestes n'étoient pas prononcés par Napoléon, mais il avoit à Paris une telle puissance sur la pensée et sur la parole, qu'il n'étoit pas possible qu'on les eût hasardés sans sa permission. Le corps diplomatique, à Rome, s'en entretenoit; j'avois l'innocence de n'y pas croire; cependant on les répétoit avec une telle assurance que le Pape crut devoir faire une réponse devant le même grand officier: « On a répandu qu'on pourroit nous retenir en France; eh bien! qu'on nous enlève la liberté: tout est prévu. Avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable, si nous sommes jeté en prison; l'acte est hors de la portée du pouvoir des Français; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les projets qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un moine misérable qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. » Le soir même, les ordres de départ furent mis sous les yeux de l'empereur, et l'on n'attendit plus que les convenances raisonnables de la saison, et du temps nécessaire pour commander les relais avec plus d'intelligence qu'on ne l'avoit fait lors de l'arrivée du Pape.

Rome étoit exactement informée de ce qui se passoit à Paris. Les ministres étrangers résidant en France écrivoient à leur cour tous les moindres détails qui concernoient le retour plus ou moins contesté du Pape. Les cabinets instruisoient leurs agens près le Saint Siége: en outre, par Lyon, des lettres de commerce parvenoient à Livourne, d'où on les envoyoit à Rome. Par ces dernières lettres, les prélats écrivoient régulièrement à leurs amis;

et Rome entre ses perplexités à Paris et ses retranchemens à Palerme, attendoit quelle seroit la décision du dominateur de la France.

Le cardinal Consalvi cherchoit à distraire les Romains de leurs préoccupations. Plusieurs maisons distinguées donnoient des réunions splendides. Ces familles avoient fait un accueil honorable à la baronne de Staël, qui voyageoit alors dans la péninsule. Ce fut au sein de ces sociétés, à la suite de ses entretiens avec les personnages les plus recommandables dans les sciences et dans les lettres, qu'elle conçut la première idée d'un bel ouvrage; et comme il arrive souvent que la situation la plus ordinaire peut amener l'imagination à une pensée grande et solennelle, ce fut la réception de la baronne dans le corps littéraire bien modeste de l'Arcadie, qui créa la description d'un sublime triomphe au Capitole. Madame la baronne étoit accompagnée de plusieurs hommes qui sont devenus célèbres ou qui l'étoient déjà ; M. Simonde de Sismondi et M. Frédéric Schlegel. M. le cardinal Consalvi avoit le premier donné le signal de l'obligeance et des soins, pour que madame de Staël fût traitée avec une grande distinction (1). Quand elle partit de Rome,

(1) Madame de Staël dit à Rome une foule de mots heureux. Quelques-uns cependant furent peut-être un peu imprudens. Dès le premier jour de son arrivée, elle avoit déclaré qu'elle entendoit grouper autour d'elle comme pour sa propre cour, toutes les diverses personnes qui composoient le corps diplomatique; les ministres et les secrétaires recherchoient avec empressement une société aussi agréable. Les courses d'antiquités étoient comme des fêtes, où la grâce de l'esprit, les saillies de la gaîté faisoient taire la froide archéologie, et interrompoient les explications de mon grave ami l'abbé Féa, tout à ses arcs, à ses colonnes et à ses temples. Le chevalier de Lebzeltern, secrétaire de légation d'Autriche, le prince Koslowsky et le chevalier

cette dame bienfaisante envoya au curé de la paroisse de son auberge, une forte somme en or, destinée à être distribuée aux pauvres.

Les fêtes de Pâques furent célébrées comme si le Pape eût été présent ; mais ces cérémonies ne peuvent jamais être aussi solennelles que lorsque le Pape y assiste. Rien ne peut surtout remplacer l'émotion qu'on éprouve, lorsqu'on le voit entrer

de Souza qui remplissoient les mêmes fonctions à la légation de Russie et à l'ambassade de Portugal, ne se montroient pas les moins assidus sur les pas de madame la baronne. J'étois souvent retenu chez moi par d'importantes affaires, et il me paroissoit convenable d'éviter les occasions d'entendre demander quand nous *restitueriens* le Pape, le souverain du pays. Ce système de retraite et de prudence me valut un billet ainsi conçu : « J'en ai fini avec Naples, mais je veux parler de » Rome. Il y a à Naples un ambassadeur de France que personne ne » veut voir, et à Rome un chargé d'affaires de France qui ne veut » voir personne ; je serai chez moi ce soir et demain avec un petit » nombre d'amis. » Le petit nombre d'amis que je trouvai, s'élevoit à plus de quarante personnes entassées dans une mauvaise salle, et jusque dans l'antichambre d'une auberge. Un jour madame de Staël me dit : « De quel pays suis-je pour vous autres ambassadeurs? à quelle nation me donnez-vous? » Je cherchai quelque temps une réponse. « Mais, madame, suivant les livres de droit public, nous vous considérons comme une femme de qualité de la cour de Suède ; vous n'êtes plus Suisse ; je ne vous connois pas de liens qui vous aient encore constituée Française. Il y a mieux, si vous voulez ; vous êtes madame de Staël, une des *puissances* de la littérature de presque tous les pays : voilà pourquoi les ministres ici reçoivent vos ordres. » Un jour à un bal de M. de Khévenhuller, ce ministre en montrant M. Dupaty, sculpteur, de l'école des beaux arts, qui dansoit avec beaucoup d'élégance, disoit : « Madame, les Français sont la première nation pour la danse. » « M. le comte, reprit madame de Staël, la danse est un bien agréable délassement de la victoire. » M. de Khévenhuller ne méritoit en rien une telle réponse ; c'étoit un homme d'esprit et réservé, qui n'avoit voulu dire qu'une chose toute simple et reconnue. Plus loin M. Demidoff s'avança pour parler de Paris qu'il aimoit beaucoup et dont il ne savoit pas que madame de Staël

dans Saint-Pierre porté sur *la sedia gestatoria*, et surtout pendant que la musique exécute le chant *Ecce Sacerdos magnus.*

Le cardinal Consalvi ordonna que le vendredi-saint on suspendît dans l'église la grande croix illuminée qui produit des effets de lumière et de clair obscur si extraordinaires. C'étoit une idée que Michel-Ange avoit empruntée du Paradis du Dante(1).

étoit exilée, et il en fit un éloge si pompeux que madame de Staël l'écoutoit avec plaisir. A toutes ces louanges elle finit par répondre : « Oui, mais il faut que je ne voie plus tout cela que de quarante lieues, on me propose de perfectionner mon français à Blois. » Elle faisoit allusion à la permission qu'on alloit lui accorder d'aller à Blois. Dans ses conversations elle saisit toutes les occasions de parler avec enthousiasme de M. de Chateaubriand. Quand madame de Staël partit, elle emporta, je ne sais pourquoi, des préventions contre les Italiens. Un de ses compagnons de voyage lui parloit mal de l'Italie, et le second ne paroissoit la défendre qu'en partie, et, disoit la baronne en riant, seulement pour l'honneur de la désinence du noble nom de Sismondi. Je représentai qu'il falloit un peu attendre avant de décider que les Italiens étoient une masse d'hommes, et ne formoient pas une nation ; que cette Italie, quand madame la Baronne seroit éloignée, lui apparoîtroit ce qu'elle étoit en effet, et qu'il y avoit plus de bon sens, et de chance de succès littéraire, à bien parler de l'Italie, qu'à la maudire. Madame de Staël à son retour a publié *Corinne.*

(1) Voici une de mes notes dans la traduction de Dante. Paris, Firmin-Didot, in-32. Paradis, tom. 2, pag. 188. « Je n'ai lu dans » aucun commentateur le rapprochement qu'on peut faire entre la » croix dont il est ici question, et celle qu'il est d'usage de suspendre » à Rome le vendredi-saint, au milieu de Saint-Pierre, en avant du » maître autel. Cette immense basilique n'est alors éclairée, après » l'office du soir, que par une longue croix en illumination d'un effet » admirable. On sait à Rome que cette invention est due à Michel-» Ange. Je ne doute pas qu'il n'ait pris cette idée dans le Dante. La » croix est haute de 22 pieds et suspendue en avant de la Confession » de Saint-Pierre. »

On doit déplorer à cette occasion le peu de révérence que montrent les étrangers qui se promènent familièrement en parlant haut de leurs sensations et même souvent de leurs projets d'amusement pour la fin de la soirée. Quelque soin qu'on ait cherché à prendre à cet égard pour éviter cette profanation, jamais, on peut le dire, un ensemble d'élite formé de la meilleure compagnie de l'Europe, et qui se trouve là réuni, n'a su y apporter le respect convenable : les causeries des protestans qui devroient cependant, je l'imagine, pour ce qu'ils ont gardé de notre religion, ne pas voir sans un sentiment de vénération la croix de Jésus-Christ, entraînent toujours les catholiques eux-mêmes à commettre cette faute, tandis que le paysan romain, venu de loin pour contempler cette muette cérémonie des fêtes de Pâques, commence et achève sa prière avec la dévotion la plus tranquille, et même se relève sans jeter le moindre regard de réprobation sur ceux qui le scandalisent.

CHAPITRE XXI.

BELLE RÉCEPTION FAITE AU PAPE A CHALONS-SUR-SAÔNE ET A LYON. IL ÉCRIT DE PARME A L'EMPEREUR. LE MINISTRE DE PRUSSE A ROME. LE PAPE ARRIVE DANS SA CAPITALE. CÉRÉMONIES ET RICEVIMENTO. L'EMPEREUR ÉCRIT AU PAPE RELATIVEMENT A JÉRÔME BONAPARTE, QUI A ÉPOUSÉ, EN AMÉRIQUE, UNE PROTESTANTE.

Mais le départ du Pape avoit été permis à Paris : en même temps Napoléon devoit aller à Milan se faire sacrer roi d'Italie. Le Pape reçut un accueil qui le combla de satisfaction à Châlons-sur-Saône ; nous verrons qu'il en parlera lui-même avec une rare sensibilité. M. le cardinal Fesch le reçut à Lyon, et n'épargna aucune dépense et aucune exhortation pour que Sa Sainteté se trouvât avec plaisir au milieu de la seconde ville du royaume. Le Pape conservoit aussi un souvenir touchant des joies de la ville de Lyon, et des prévenances remplies de respect qu'il avoit reçues de son archevêque. Laissons parler un instant le Pontife lui-même qui est entré à Parme le 2 mai. Il écrit à l'empereur :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

» Si la certitude de revoir Votre Majesté à Turin, nous a fait différer de lui écrire, pour lui donner de nos nouvelles, nous ne voulons pas négliger de le faire aujourd'hui avant de partir de cette ville, sûr que nous sommes de satisfaire le tendre intérêt que Votre Majesté montre pour nous.

» Nous sommes arrivé ici heureusement par suite des dispositions prévoyantes qu'avoit prescrites Votre Majesté. Nous ne pouvons qu'éprouver une grande satisfaction des honneurs qui nous ont été rendus par les autorités locales, par les troupes, et des preuves de dévotion données par les peuples; nous vous assurons que nous en conserverons un long souvenir.

» En cette circonstance, nous ne pouvons nous dispenser de vous recommander l'affaire du général Lesuire. Nous avons présenté, à Paris, à Votre Majesté, un mémoire de ce général, et peut-être ce mémoire aura-t-il été confondu et égaré, au milieu de tant d'autres qui sont mis sous les yeux de Votre Majesté. Nous ne pouvons nous dispenser d'en joindre ici un duplicata, et nous assurons à Votre Majesté que nous verrons avec un plaisir positif ce qu'elle voudra bien faire pour ce général, que nous connoissons depuis long-temps; ce qui joint à sa sagesse, nous donne lieu de nous intéresser à lui.

» Nous renouvelons à Votre Majesté la déclaration de notre affection, en gage de laquelle nous lui accordons, avec effusion de cœur, la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Parme, le 2 mai de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième. »

P. S. de la main du Pape :

« Nous prions Votre Majesté de nous conserver son attachement et de présenter nos saluts à son auguste épouse.

» PIUS PP. VII. »

Le 9 mai, l'empereur répondit :

« Très-Saint Père,

« J'ai appris avec plaisir, par votre lettre de Parme, que vous étiez arrivé en bonne santé, et satisfait de la France et de la partie de mes états d'Italie que vous avez traversée : je suis depuis hier à Milan, où j'espère apprendre bientôt que Votre Sainteté est de retour à Rome.

» Sur ce je prie Dieu, très-Saint Père, qu'il vous conserve longues années, etc.

» Votre dévot fils, etc. »

Dans cette réponse, il n'étoit pas question du général Lesuire, auquel cependant le Pape prenoit un intérêt direct et sincère. C'étoit une connoissance d'Imola, où ce général avoit tenu une conduite sage et courageuse. Le Pape racontoit souvent les peurs du peuple d'Imola, attendant avec des dispositions différentes les Français et les Autrichiens, et il mentionnoit toujours la bonne administration du général Lesuire.

On faisoit tous les préparatifs, à Rome, pour recevoir le Pape. Il avoit déjà atteint Florence, où la reine d'Étrurie, qui ne devoit plus le revoir que dans une situation bien différente et à une grande distance de leurs états respectifs, continua de donner des preuves de sa constante piété. A Rome, il fut convenu que les légations étrangères n'iroient pas en corps au-devant de sa Sainteté. A ce sujet nous découvrîmes que M. de Humboldt, qui n'avoit eu jusqu'alors que le titre modeste de résident de Prusse, non reconnu publiquement, prenoit officiellement le titre de *ministre-résident*. Quelques détails sur cette détermination, arrêtée comme tout à coup par la cour de Prusse et acceptée par le Saint Siége, furent donnés au département des relations extérieures.

« Nous venons de voir un nouveau petit ministre se glisser ici sans faire de bruit; cette innovation ne paroît pas avoir déplu au cabinet de Rome, qui pourtant a toujours été très-circonspect sur ce point.

» M. de Humboldt, qui n'étoit jusqu'ici pour nous que *résident* de Prusse, non reconnu publiquement, à ce que l'on nous disoit, vient de prendre officiellement le titre de *ministre-résident*. Sa place autrefois étoit obscurément remplie par M. Uhden, homme savant et instruit, mais allant peu dans le monde, et presque inconnu.

» M. de Humboldt a débuté par prendre le titre de *résident* : mais la cour de Berlin, en raison de la grande quantité de sujets catholiques que les partages de la Pologne lui ont donnés, a voulu établir à Rome une représentation plus directe et plus brillante. Le secrétaire d'État, dans le temps, en a parlé à M. Cacault, et lui a dit qu'on *verroit faire* M. de Humboldt, quoique des bulles défendissent de jamais laisser accréditer à Rome un *ministre* protestant. Il y a trois mois, M. de Humboldt a développé le caractère de *ministre* de Hesse et d'une autre petite puissance allemande, en n'y accolant toujours que le titre de résident de Prusse ; enfin dans les têtes de lettres imprimées qu'il écrit, il prend le titre de ministre-résident de Prusse. Le secrétaire d'État n'a encore rien dit. La victoire de M. de Humboldt est complète, et l'on ne devra pas être étonné de voir ici plus tard un ministre anglais.

» M. de Humboldt a fini sa négociation avec beaucoup de prudence et de sagesse. Il a en ce moment auprès de lui son frère Alexandre, le célèbre voyageur, qui fait des recherches dans le musée Borgia. »

Les cérémonies religieuses se succèdoient depuis Florence jusqu'à Viterbe. Une notification annonça que le Pontife entreroit à Rome le 16 mai.

Suivant l'ordre qu'il avoit envoyé, la voiture de ville où il étoit monté à Ponte-Molle prit le chemin de l'Église de Saint-Pierre. Là S. S. devoit rendre grâces de son heureux retour. Le cardinal d'York, malgré ses quatre-vingts ans, reçut le Pape à la porte de la basilique.

La bénédiction terminée, le Pontife s'approcha encore une fois de l'autel pour faire sa dernière prière avant de sortir. Il paroît que lorsqu'il fut à genoux, alors comme une sorte d'extase s'empara de lui. L'idée de se retrouver dans le principal temple de sa capitale, cent quatre-vingt-cinq jours après un départ si douloureux ; le souvenir des dangers qu'il avoit courus, ou qu'il croyoit avoir

pu courir pendant un aussi long trajet, le préoccupoient tellement qu'il restoit comme immobile au pied de l'autel. Cette extase se prolongeoit; l'église, où l'on étoit entré vers la fin du jour, et que l'on n'avoit pas pensé à éclairer pour une cérémonie de nuit, commençoit à s'assombrir. Plus de trente mille personnes, indécises au milieu de ce silence et de l'approche de l'obscurité, ne concevoient pas la cause de cet événement. Le cardinal Consalvi se leva doucement, s'approcha du Pape, lui toucha doucement le bras, et lui demanda s'il éprouvoit quelque foiblesse. Le Pape serra la main du cardinal, le remercia, et lui expliqua que cette prolongation de sa prière étoit un effet de joie et de bonheur. On ramena le Pape dans sa chaise à porteurs. Il étoit très-fatigué, et l'on exigea de lui qu'il se retirât en n'accordant aucune audience.

Le soir il y eut une illumination générale dans les palais de Rome, et le Sénateur donna un *ricevimento* magnifique au Capitole, où se réunirent toute la noblesse romaine et le corps diplomatique.

Le surlendemain, je fus admis à mon tour à l'audience de Sa Sainteté.

Ce voyage avoit électrisé l'ame du Saint Père. Il parloit avec feu de ce qu'il avoit vu; il montroit avec une sorte de satisfaction les médailles que l'on avoit frappées en son honneur. Il s'interrompoit à tout instant pour dire des choses nouvelles. L'établissement des Sœurs de la Charité de Paris, qui sont si utiles à nos malades, avoit excité vivement son intérêt, et il pensoit à répandre cet Ordre en Italie, en Allemagne et en Irlande. Il revenoit ensuite aux motifs qu'il avoit eus de se féliciter de

son voyage. Tout à coup sa physionomie devint plus sérieuse. Il se recueillit un instant comme pour parler d'une chose grave, puis il eut l'air de repousser l'idée qui venoit de se présenter; sa figure redevint riante, et il parla ainsi après avoir pris ma main comme pour m'engager à l'écouter. J'attendois un grand plaisir, car je savois tout l'esprit, tout le feu de la verve de Pie VII quand il peignoit ses émotions. « Nous voulons vous raconter un événement qui vous prouvera à quel point nous avons lieu d'être content de votre excellent peuple. Nous ne parlons pas de la bénédiction du musée à la fin de décembre : c'est surtout à notre retour que nous avons reçu des marques innombrables d'amour et de respect.

» A Châlons-sur-Saône, nous allions sortir d'une maison que nous avions habitée pendant plusieurs jours; nous partions pour Lyon : il nous fut impossible de traverser la foule; plus de deux mille femmes, enfans, vieillards, garçons, nous séparoient de la voiture, qu'on n'avoit jamais pu faire avancer. Deux dragons, (le Pape appeloit ainsi nos gendarmes à cheval, parce que les seuls corps de cavalerie qu'il eût à son service étoient de l'arme des dragons) deux des dragons chargés de nous escorter, nous conduisirent à pied jusqu'à notre voiture, en nous faisant marcher entre leurs chevaux bien serrés. Les dragons paroissoient se féliciter de leur manœuvre, et fiers d'avoir plus d'invention que le peuple. Arrivé à la voiture, à moitié étouffé, nous allions nous y élancer avec le plus d'adresse et de dextérité possible, car c'étoit une bataille où il falloit employer la malice, lorsqu'une jeune fille, qui à elle seule eut plus d'esprit que nous et

les deux dragons, se glissa sous les jambes d'un des chevaux, saisit notre pied pour le baiser, et ne vouloit pas le rendre, parce qu'elle avoit à le passer à sa mère qui arrivoit par le même chemin. Prêt à perdre l'équilibre, nous appuyâmes nos deux mains sur un des dragons, celui dont la figure n'étoit pas la plus sainte, en le priant de nous soutenir. Nous lui disions : « *Signor dragone,* ayez pitié de nous. » Voilà que le bon soldat (fions-nous donc à la mine), au lieu de prendre part à notre peine, s'empara à son tour de nos mains pour les baiser à plusieurs reprises. Ainsi entre la jeune fille (*la ragazza*) et votre soldat, nous fûmes comme suspendu pendant plus d'un demi-quart de minute, *nous redemandant,* et attendri jusqu'aux larmes! Ah! que nous avons été content de votre peuple! »

Le 18 mai, le Pape écrivit à l'empereur la lettre autographe qui va être rapportée. Après les détails charmans d'une conversation intime, nous reprenons le ton grave des affaires.

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avions décidé qu'à peine parvenu à Rome, nous écririons à Votre Majesté pour lui donner des nouvelles de notre heureuse arrivée, et lui réitérer, du lieu de notre résidence, nos remercîmens de l'accueil reçu à Paris, et des soins qu'on nous a témoignés pendant tout notre voyage; nous allions envoyer une lettre par un courrier extraordinaire, quand on nous a présenté la lettre écrite par Votre Majesté le 9 mai, et qui nous a été apportée par deux employés dans le secrétariat de votre ministère des affaires étrangères, expédiés de Milan à Rome.

» Leur départ immédiat nous fournit l'occasion de satisfaire notre premier désir plus promptement que nous ne le ferions

par un courrier extraordinaire : celui-ci partira plus tard pour porter le bref et les nouvelles lettres de créance que nous enverrons à Votre Majesté et au cardinal Caprara, au sujet de l'avénement au trône d'Italie. Le travail, quoique ordonné par nous au moment de notre arrivée, ne peut pas être terminé avant deux jours.

» Recevez donc, par la présente occasion, la nouvelle de notre retour, et nos remercîmens joints à nos vœux non interrompus pour votre santé et votre prospérité, que nous demandons au Seigneur.

» Nous allons aussi vous écrire sur une autre affaire. Nous avons trouvé, à notre retour, une dépêche de notre cardinal Caprara, arrivée à Rome peu d'heures avant nous. Le cardinal nous fait savoir que l'électeur archichancelier a manifesté le désir de nous voir envoyer en qualité de notre nonce à la diète de Ratisbonne, l'évêque d'Orléans, ce qui contribueroit, dit-il, à l'arrangement des scabreuses affaires ecclésiastiques de l'Allemagne. Le cardinal assure que Votre Majesté, instruite de cette disposition de l'archichancelier, l'approuve et en agréera l'exécution. En apprenant tout cela, nous avons été surpris, comme le sera Votre Majesté, quand elle saura ce qu'avec notre confiance ordinaire nous allons lui expliquer.

» L'électeur archichancelier a été le premier à nous déclarer, il y a quelques mois, que pour une telle mission, il n'y avoit pas de personne plus convenable que monsignor della Genga, notre sujet, lequel a été tant de temps nonce dans ces contrées, à la satisfaction générale.

» Nous avons fait part à l'électeur de notre consentement pour envoyer à la diète ce prélat : l'électeur en a ressenti le plus grand plaisir, et s'est mis en correspondance avec lui. On ne peut pas soupçonner que l'électeur ait changé d'avis, puisque ce matin même monsignor della Genga a reçu une lettre autographe du même archichancelier. Nous vous en envoyons une copie, et Votre Majesté y verra avec quelle insistance il continue à considérer ce prélat comme le nonce qui doit résider à Ratisbonne, et comme la personne la plus propre à réussir, de préférence à toute autre, dans le but qu'on se propose.

» En cet état de choses, on ne peut concevoir comment le même archichancelier peut supposer qu'il y a lieu à une autre nomination, d'autant plus que nous avons annoncé il y a plu-

sieurs mois cette destination à monsignor della Genga, et que nous en avons donné connoissance à l'empereur François II et à divers princes d'Allemagne, qui en ont montré de la satisfaction. Comment à présent pourrions-nous, sans sacrifier la réputation d'une personne qui ne mérite pas une pareille insulte, comment pourrions-nous, sans faire nous-même une figure peu convenable devant tous ces princes, changer d'idée et nous retourner vers un autre prélat?

» Nous ajoutons à cela que monsignor della Genga, dans le long séjour qu'il a fait en Allemagne, a acquis une grande expérience des affaires, des localités et des personnes. Depuis son retour à Rome, il ne s'est occupé que du soin d'approfondir toutes ces questions dans tous leurs plus menus détails et dans leurs rapports, en cherchant des lumières et des informations auprès de personnes habiles qui se sont elles-mêmes rendues à Rome. Nous aussi, nous en avons parlé avec lui plusieurs fois, et nous lui avons communiqué nos sentimens. Finalement, nous l'avons auprès de nous; nous nous sommes *interné* avec lui dans cette affaire, et nous pouvons, en l'expédiant, lui donner plus facilement nos complètes instructions.

« D'après ces faits, nous ne doutons pas que Votre Majesté ne voie que les choses sont dans un état tel que notre convenance et la réunion de toutes ces réflexions, n'admettent plus d'autre choix pour cette commission. D'ailleurs, ce prélat a tout ce qu'il faut pour l'accomplissement de ce devoir : ainsi Votre Majesté, nous n'en doutons pas, après avoir connu la vraie situation des choses, entrera dans nos idées pour cette nomination. Avec les aides et les bons offices si puissans que Votre Majesté interposera, et dans lesquels nous plaçons la plus vive espérance, cette affaire se terminera et tournera à la gloire de Dieu et de sa sainte religion.

» Nous ne pouvons terminer cette lettre sans adresser nos salutations à votre auguste épouse. Nous donnons à Votre Majesté la paternelle bénédiction apostolique.

» Du Quirinal, le 18 mai de l'an 1805, de notre pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Dans la traduction mise sous les yeux de l'em-

pereur, on a supprimé *les salutations à l'auguste épouse.*

Ainsi le Pape étoit revenu dans sa capitale, mais on avoit voulu qu'un Français fût son majordome, c'est-à-dire un des dépositaires de ses secrets domestiques les plus intimes ; on vouloit actuellement que son nonce à Ratisbonne fût un Français qui n'avoit pas suivi la carrière des prélatures à Rome. Cette réclamation du Pape toucha l'empereur ; il répondit sur-le-champ :

« J'avois entendu parler vaguement du désir qu'avoit l'électeur archichancelier d'avoir l'évêque d'Orléans pour *légat* de Votre Sainteté ; je n'ai porté aucune espèce d'intérêt à cette affaire, et quel que soit le légat qu'elle ait à Ratisbonne, je lui accorderai toute l'assistance qui dépendra de moi, pour que les affaires réussissent au gré de Votre Sainteté.

» Sur ce, je prie Dieu, etc.

Cette lettre, datée du 23 mai, devoit en précéder une autre où l'empereur demanderoit une faveur particulière au Saint Père. Napoléon avoit l'habitude, du reste fort convenable et fort habile, de témoigner d'avance de l'amitié et de la déférence, quand le lendemain il devoit solliciter quelque faveur. On savoit cela très-bien à Rome, où on s'attendoit à un chagrin quand on avoit reçu une politesse.

Le 24 mai, l'empereur écrit à Sa Sainteté en ces termes :

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 18 mai. J'avois déjà été instruit de sa bonne arrivée à Rome. J'ai appris avec un vrai plaisir que sa santé ne se soit pas mal trouvée du climat et des fatigues d'un si long voyage. Un de ses premiers soins a

été de faire prendre un décret pour le concordat; Votre Sainteté peut donc le faire publier à Rome, sans aucune espèce de doute; toutes choses peuvent s'arranger d'une manière convenable. Je recevrai demain le cardinal Caprara comme son légat, et c'est jeudi qu'aura lieu la fonction que j'ai retardée parce que nos préparatifs n'étoient pas terminés. *J'ai remarqué que le temps avoit été mauvais l'autre jour.*

» Le ballon si heureusement arrivé à Rome le jour du sacre (le lendemain de la fête de la ville de Paris) sera conservé précieusement; pour constater cet événement extraordinaire, il faut le mettre dans un endroit où les voyageurs puissent le voir, et qu'une inscription constate qu'en tant d'heures il est arrivé à Rome.

» J'ai parlé plusieurs fois à Votre Sainteté d'un jeune frère de dix-neuf ans, que j'ai envoyé sur une frégate en Amérique, et qui après un mois de séjour s'est marié à Baltimore, quoique mineur, avec une protestante fille d'un négociant des Etats-Unis. Il vient de rentrer. Il sent toute sa faute. J'ai renvoyé mademoiselle Patterson, sa soidisant femme, en Amérique. Suivant nos lois, le mariage est nul. Un prêtre espagnol a assez oublié ses devoirs pour lui donner la bénédiction.

» Je désirerois une bulle de Votre Sainteté qui annulât ce mariage. J'envoie à Votre Sainteté plusieurs mémoires, dont un du cardinal Caselli, dont Votre Sainteté recevra beaucoup de lumières. Il me seroit facile de le faire casser à Paris, l'église gallicane *reconnoissant* (déclarant) ces mariages nuls. Il me paroîtroit mieux que ce fût à Rome, ne fût-ce que pour l'exemple des membres des maisons souveraines qui contracteront un mariage avec une protestante. Que Votre Sainteté veuille bien faire cela sans bruit : ce ne sera que lorsque je saurai qu'elle veut le faire, que je ferai faire la cassation civile.

» Il est important, pour la France même, qu'il n'y ait pas aussi près de moi une fille protestante; il est dangereux qu'un mineur de dix-neuf ans, enfant distingué, soit exposé à une séduction pareille contre les lois civiles et toute espèce de convenances.

» Sur ce, je prie Dieu, très-Saint Père, qu'il vous conserve

longues années au régime et gouverenment de notre mère sainte Eglise,

» Votre dévot fils,

» NAPOLEON. »

Cette lettre inquiéta le Pape. D'un autre côté, un agent des États-Unis se préparoit à soutenir la cause de la famille Patterson; un autre agent de la Grande-Bretagne ne devoit pas rester indifférent, et saisissoit cette occasion de se montrer favorable aux sollicitations faites au nom du président de l'Union. Il alloit aussi naître des embarras au sujet d'une prise faite, disoit-on, contre le droit de la guerre, par le corsaire français le *Tigre.* Sur ce dernier point, la France donna en partie au Saint Siége la satisfaction désirée.

Vers cette époque, M. le cardinal Fesch revint à Rome. Je fus envoyé comme premier secrétaire de légation à Florence, et M. Siméon, qui y occupoit cette place, vint me remplacer près le Saint Siége.

CHAPITRE XXII.

PRÉSENS DU PAPE A L'EMPEREUR. NAPOLÉON FAIT DON AU PAPE D'UNE TIARE. RÉPONSE DE PIE VII RELATIVEMENT AU MARIAGE DE JÉRÔME.

Au moment où on avoit échangé à Paris les divers Mémoires relatifs aux affaires ecclésiastiques et aux réclamations en restitution de provinces, on s'étoit remis des présens. Le Pape avoit offert un magnifique camée représentant *la continence de Scipion,* et divers objets de prix. L'empereur avoit ordonné que les meilleurs orfèvres de Paris, sur des dessins venus de Rome, fussent chargés de ciseler une tiare, qui seroit plus tard envoyée au Pape. Le travail ayant été hâté à force d'argent et de zèle, la tiare ne tarda pas à être apportée à Rome. Le Saint Père remercia sur-le-champ l'empereur.

Très-cher fils en Jésus-Christ,

« Nous avons reçu le don de la riche tiare que vous avez bien voulu nous envoyer, et nous avons admiré à la fois la magnificence de Votre Majesté et l'élégance du travail.

» Pénétré de la plus vive reconnoissance, nous rendons à Votre Majesté les grâces les plus distinguées, pour un présent si généreux, qui sera toujours conservé et admiré comme un monument de votre munificence et de la mémorable époque qu'il rappelle. Nous en ferons usage pour la première fois à la prochaine fête des glorieux apôtres Pierre et Paul, lorsque nous célébrerons le solennel pontifical dans la basili-

que de Saint-Pierre, et ainsi la ville entière admirera, dans le haut prix du don, la grandeur du donateur. Nous répétons à Votre Majesté Impériale et Royale les sentimens à elle bien connus de notre cœur, et en gage de notre affection paternelle, nous lui envoyons, avec toute l'effusion de notre ame, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près de Sainte-Marie-Majeure, le 23 juin de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Mais après avoir remercié l'empereur avec un sentiment si profond de gratitude, il restoit à remplir un devoir austère. Il falloit répondre sur la question du mariage du jeune Jérôme avec toute la franchise sacerdotale ; il falloit expliquer les règles, les usages constans de Rome, bien spécifier jusqu'où pouvoient aller ses concessions, et quel étoit le point précis où elles s'arrêtoient ; enfin dans une question où l'empereur n'apportoit que les calculs de sa vanité privée et de ses ambitieux projets pour l'avenir, ne pas s'écarter de ce calme de discussion et de ce respect pour les usages qui sont la base éternelle des décisions de Rome.

Le Pape adressa à l'empereur une lettre qui restera comme une explication raisonnée des doctrines du Saint Siége sur l'indissolubilité du mariage, contracté même entre un catholique et une protestante. On peut aussi considérer cette lettre comme l'ouvrage particulier du Pape, parce qu'on y reconnoît sa dialectique puissante, son urbanité douce, son système habituel de rédaction, et que d'ailleurs il s'en déclare lui-même l'auteur.

MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE,

« Que Votre Majesté n'attribue pas le retard du renvoi du courrier à une autre cause qu'au désir d'employer tous les

moyens qui sont en notre pouvoir, pour satisfaire aux demandes qu'elle nous a communiquées par la lettre qu'avec les mémoires y joints, nous a remise le même courrier.

» Pour ce qui dépendoit de nous, savoir, pour garder un secret impénétrable, nous nous sommes fait un honneur de satisfaire avec la plus grande exactitude aux sollicitations de Votre Majesté; c'est pourquoi nous avons évoqué entièrement à nous-même l'examen de la pétition touchant le jugement sur le mariage en question.

» Au milieu d'une foule d'affaires qui nous accablent, nous avons pris tous les soins et nous nous sommes donné toutes les peines, pour puiser nous-mêmes à toutes les sources, pour faire les plus soigneuses recherches, et voir si notre autorité apostolique pourroit nous fournir quelque moyen de satisfaire les désirs de Votre Majesté, que, vu leur but, il nous auroit été fort agréable de seconder. Mais, de quelque manière que nous ayons considéré la chose, il est résulté de notre application, que de tous les motifs qui ont été proposés ou que nous puissions imaginer, il n'y en a pas un qui nous permette de contenter Votre Majesté, ainsi que nous le désirerions, pour déclarer la nullité dudit mariage.

» Les trois mémoires que Votre Majesté nous a transmis, étant basés sur des principes opposés les uns aux autres, se détruisent réciproquement.

» Le premier, mettant de côté tous les autres empêchemens dirimans, prétend qu'il n'y en a que deux qui puissent s'appliquer au cas dont il s'agit, savoir la disparité du culte des contractans, et la non intervention du curé à la célébration du mariage. — Le second rejetant ces deux empêchemens, en déduit deux autres du défaut de consentement de la mère et des parens du jeune homme mineur, et du *rapt* qu'on désigne sous le nom de *séduction*.

» Le troisième ne s'accorde pas avec le second, et propose comme seul motif de nullité, le défaut de consentement du curé de l'époux qu'on prétend être nécessaire, vu qu'il n'a pas changé son domicile, parce que, selon la disposition du concile de Trente, la permission du curé de la paroisse seroit absolument nécessaire dans les mariages.

» De l'analyse de ces opinions contraires, il résulte que les empêchemens proposés sont au nombre de quatre, mais en les

examinant séparément, il ne nous a pas été possible d'en trouver aucun, qui, dans le cas en question et d'après les principes de l'Eglise, puisse nous autoriser à déclarer la nullité d'un mariage contracté et déjà consommé.

» D'abord la disparité du culte considérée par l'Eglise comme un empêchement dirimant, ne se vérifie pas entre *deux personnes baptisées*, bien que l'une d'elles ne soit pas dans la communion catholique.

» Cet empêchement n'a lieu que dans les mariages contractés entre un chrétien et un infidèle. Les mariages entre protestans et catholiques, quoiqu'ils soient *abhorrés* par l'Eglise, cependant elle les reconnoît valides.

» Il n'est pas exact de dire que la loi de France, relative aux mariages des enfans non émancipés et des mineurs, contractés sans le consentement des parens et des tuteurs, les rende nuls quant au sacrement. Le pouvoir même législatif laïque a déclaré sur des représentations du clergé assemblé l'an 1629, qu'en établissant la nullité de ces mariages, les législateurs n'avoient entendu parler que de ce qui regarde les effets civils du mariage, et que les juges laïques ne pouvoient donner aucun autre sens ou interprétation à la loi; car Louis XIII, auteur de cette déclaration, sentoit bien que le pouvoir séculier n'a pas le droit d'établir des empêchemens dirimans au mariage comme sacrement.

» En effet, l'Eglise, bien loin de déclarer nuls, quant au lien, les mariages faits sans le consentement des parens et des tuteurs, les a, même en les blâmant, déclarés valides dans tous les temps, et surtout dans le concile de Trente.

» En troisième lieu, il est également contraire aux maximes de l'Eglise de déduire la nullité du mariage, du *rapt* ou *séduction* : l'empêchement du rapt n'a lieu que lorsque le mariage est contracté entre le ravisseur et la personne enlevée, avant que celle-ci soit remise en sa pleine liberté. Or, comme il n'y a pas d'enlèvement dans le cas dont il s'agit, ce qu'on désigne dans le mémoire par le mot de *rapt*, de *séduction*, signifie la même chose que le défaut de consentement des parens duquel on déduit la *séduction* du mineur, et ne peut en conséquence former un empêchement dirimant, quant au lien du mariage.

» C'est donc sur le quatrième empêchement, celui de la

clandestinité, ou l'absence du curé, que nous avons dirigé nos méditations. Cet empêchement vient du concile de Trente; mais la disposition du même concile n'a lieu que dans les pays où son fameux décret, chapitre I, section 24, *de Reformatione matrimonii*, a été publié, et même dans ce cas, il n'a lieu qu'à l'égard des personnes pour lesquelles on l'a publié.

» Désirant vivement de chercher tous les moyens qui pourroient nous conduire au but que nous souhaitions d'atteindre, nous avons d'abord donné tous nos soins à connoître si le susdit décret du concile de Trente a été publié à Baltimore. Pour cela nous avons fait examiner de la manière la plus secrète les archives de la Propagande et de l'Inquisition, où on auroit dû avoir les nouvelles d'une telle publication. Nous n'en avons cependant rencontré aucune trace; au contraire, par d'autres renseignemens, et surtout par la lecture du décret d'un synode convoqué par l'évêque actuel de Baltimore, nous avons jugé que la susdite publication n'a pas été faite. D'ailleurs, il n'est pas à présumer qu'elle ait eu lieu dans un pays qui a toujours été sujet des hérétiques.

» A la suite de cette recherche des faits, nous avons considéré sous tous les points de vue, si l'absence du curé pourroit, selon les principes du droit ecclésiastique, fournir un titre de nullité : mais nous sommes resté convaincu que ce motif de nullité n'existe pas.

« En effet, il n'existe pas au sujet du domicile de l'époux. Car, supposons même qu'il retînt son propre domicile dans le lieu où l'on suit la forme établie par le concile de Trente pour les mariages, c'est une maxime incontestable que, pour la validité du mariage, il suffit d'observer les lois du domicile d'un des deux époux, surtout lorsqu'aucun des deux n'a abandonné son domicile frauduleusement; d'où il suit que si on a observé les lois du domicile de la femme où le mariage s'est fait, il n'étoit pas nécessaire de se conformer à celles du domicile de l'homme où le mariage n'a pas été contracté.

» Il ne peut non plus exister un motif de nullité par cause du domicile de la femme, par la raison déjà alléguée, savoir que le décret du concile de Trente n'y ayant pas été publié, sa disposition de la nécessité de la présence du curé ne peut y avoir lieu, et aussi par une autre raison qui est que, quand

même cette publication y eût été faite, on ne l'auroit faite que dans les paroisses catholiques, s'agissant d'un pays originairement acatholique, de sorte qu'on ne pourroit jamais en déduire la nullité d'un mariage *mixte*, c'est-à-dire entre un catholique et une hérétique à l'égard de laquelle la publication n'est pas censée être faite.

» Ce principe a été établi par un décret de notre prédécesseur Benoît XIV, au sujet des mariages *mixtes* contractés en Hollande et dans la Belgique confédérée. Le décret n'établissant pas un nouveau *droit*, mais étant seulement une déclaration, comme porte son titre (c'est-à-dire un développement de ce que ces mariages sont en réalité), on comprend aisément que le même principe doit être appliqué aux mariages contractés entre un catholique et une hérétique, dans un pays sujet à des hérétiques, quand même parmi les catholiques y existans on auroit publié le susdit décret.

» Nous avons entretenu Votre Majesté de cette analyse, pour lui faire connoître sous combien de rapports nous avons tâché d'examiner l'affaire, et pour lui témoigner combien il nous peine de ne trouver aucune raison qui puisse nous autoriser à porter notre jugement pour la nullité du mariage. La circonstance même d'avoir été célébré devant un évêque (ou prêtre comme Votre Majesté le dit) Espagnol très-attaché, comme le sont tous ceux de cette nation, à l'observance du concile de Trente, est une raison de plus pour croire que ce mariage a été contracté avec les formalités suivant lesquelles on contracte validement les mariages dans ce pays. En effet, ayant eu occasion de voir un synode de catholiques célébré à Baltimore, nous en avons encore mieux reconnu la vérité.

» Votre Majesté doit comprendre que, sur les renseignemens que nous avons jusqu'ici de ce fait, il est hors de notre pouvoir de porter le jugement de nullité. Si, outre les circonstances déjà alléguées, il en existoit d'autres d'où l'on pût relever la preuve de quelque fait qui constituât un empêchement *capable* à induire la nullité, nous pourrions alors appuyer notre jugement sur cette preuve, et prononcer un décret qui fût conforme aux règles de l'Eglise, desquelles nous ne pouvons nous écarter en prononçant sur l'invalidité d'un mariage que, selon la déclaration de Dieu, aucun pouvoir humain ne peut dissoudre.

» Si nous usurpions une autorité que nous n'avons pas, nous nous rendrions coupable d'un abus le plus abominable de notre ministère sacré devant le tribunal de Dieu et devant l'Eglise entière. Votre Majesté même dans sa justice n'aimeroit pas que nous prononçassions un jugement contraire au témoignage de notre conscience et aux principes invariables de l'Eglise. C'est pourquoi nous espérons vivement que Votre Majesté sera persuadée que le désir qui nous anime de seconder, autant que cela dépend de nous, ses désirs, surtout vu les rapports intimes qu'ils ont avec son auguste personne et sa famille, est dans ce cas, rendu inefficace par faute de pouvoirs, et qu'elle voudra accepter cette même déclaration comme un témoignage sincère de notre affection paternelle. Nous lui donnons avec l'effusion du cœur la bénédiction apostolique.

» PIUS, PP. VII. »

« *P. S.* Cette lettre auroit dû partir hier 26 juin; mais le *cardinal de Lyon* a désiré que l'on suspendît l'expédition du courrier pour nous faire quelques nouvelles observations. En effet, il nous les a présentées, et nous les avons examinées, désirant d'y trouver un moyen de pouvoir seconder les intentions de Votre Majesté sans violer les lois de Dieu et de l'Eglise; mais c'est avec le plus grand regret que nous nous sommes convaincu que nous n'avons pas le pouvoir d'annuler un mariage dont l'invalidité ne résulte point des observations alléguées, comme nous l'avons démontré par des raisons solides dans nos réponses au *cardinal de Lyon*. En observant que c'est par défaut de pouvoir et non de volonté que nous ne nous prêtons pas à ses désirs, Votre Majesté est trop juste et trop raisonnable pour n'être pas persuadée de la peine que cela nous fait, et pour conserver aucun doute sur notre bonne disposition, si la chose eût été possible.

» PIUS, PP. VII. »

Il paroît d'après la lettre de Sa Sainteté, qu'elle croyoit que c'étoit un évêque qui avoit célébré le mariage. Cette circonstance rendoit, s'il étoit possible, la dissolution de ce contrat encore plus difficile.

CHAPITRE XXIII.

ALLOCUTION DU PAPE AUX CARDINAUX. M. DE BRIGODE. M. DUROSNEL. M. ROUX-DE-ROCHELLE. M. DE TALLEYRAND RECOMMANDE AU CARDINAL CONSALVI LE NEVEU DU CARDINAL MAURY.

La veille du jour où partit cette lettre qui fut expédiée le 27 juin, le Pape, dans un consistoire, avoit rendu compte aux cardinaux, de son voyage en France, et des cérémonies du sacre et du couronnement. Nous allons l'entendre lui-même, manifester ses sentimens avec la *sérénité* de langage qui lui étoit propre. J'emprunte ici une expression par laquelle le cardinal Consalvi cherchoit un jour à caractériser le style du Pape.

Vénérables frères,

« Dès les premiers instans de notre retour de France à Rome, nous avons ardemment souhaité de vous appeler en consistoire, afin que, comme dans le temps nous vous avons fait part de notre dessein d'aller en France, nous vous fissions de même connoître sans délai les fruits salutaires, qu'avec l'aide de Dieu nous avons retirés de ce voyage. Mais nous n'avons pu, avant le moment présent, satisfaire ce vœu de notre cœur, soit à cause du grand nombre de choses qu'il y avoit à préparer pour les Eglises que nous vous proposerions bientôt, soit parce que nous n'avons pas cru devoir différer l'examen des évêques auxquels ces églises vont être confiées. Nous nous réjouissons de pouvoir enfin céder à notre désir dans ce jour voisin de la solennité des saints Apôtres Pierre et Paul, pour que la connoissance des heureux succès que nous devons

spécialement à leur intercession, nous engage à célébrer avec plus de piété et de gratitude, la fête de leur glorieux martyre. Nous partîmes de Rome, comme vous le savez, le second jour de novembre de l'année dernière. »

Le Pape rappelle les témoignages de tendresse que lui prodigua le peuple romain sur le chemin de la porte Angélique, les honneurs qui lui furent rendus par la reine d'Etrurie; il donna au jeune roi le sacrement de la Confirmation. La piété des Lyonnais fut pour le pontificat une sorte de triomphe : « A Fontainebleau, nous avons tenu dans » nos bras ce prince si puissant et plein d'amour » pour nous. » Il s'arrête sur quelques détails du sacre de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Joséphine. Plusieurs évêques constitutionnels ont déclaré qu'ils adhéroient fortement, et qu'ils se soumettoient du fond du cœur au jugement du Siége apostolique *sur les affaires ecclésiastiques de France.*

« Ce ne sont pas seulement des espérances, vénérables frères, que nous avons apportées de notre voyage; beaucoup de choses ont déjà été faites et sont comme les arrhes et le gage de ce qui doit se faire encore. Les sociétés des prêtres *de la Mission* et des *Filles de la Charité* reprennent une nouvelle vie.

» Saint-Jean-de-Latran sera dédommagé par la munificence de l'empereur. Les peuples des Gaules ont vénéré en nous le pasteur suprême de l'Eglise catholique; *il n'y a pas de paroles pour exprimer combien les Français ont montré de zèle et d'amour pour la religion.* Que dirons-nous de l'illustre clergé de France qui a manifesté tant de tendresse pour notre personne, et qui a si bien mérité de nous? Il n'y a pas encore de paroles qui puissent faire connoître l'empressement, la vigilance, l'assiduité, le zèle avec lesquels les évêques surtout paissent leurs troupeaux, honorent et font honorer la religion. »

Il n'étoit pas au pouvoir du Pape, tant son cœur avoit été ému, d'oublier les Chalonais. En relisant l'allocution, je reconnus l'impression laissée par la jeune enfant et le *dragon dont la figure n'étoit pas la plus sainte.* On mentionnoit la généreuse et magnifique hospitalité du cardinal Fesch dans son diocèse de Lyon. L'évêque de Pistoie et Prato, Scipion Ricci, pensoit à se réconcilier avec le Saint Siége. Il a exécuté ce dessein, donnant un exemple qu'il sera toujours beau d'imiter. Il a reconnu la bulle par laquelle sont condamnées quatre-vingt-cinq propositions du synode de Pistoie.

« Telles sont les choses que nous avions à vous annoncer : il ne nous reste qu'à recourir avec confiance au trône de Dieu, auteur de tous biens, et de le conjurer de consommer les biens que nous avons commencés pour sa gloire, pour l'accroissement de la religion, pour le salut des ames, pour le bonheur de l'Eglise universelle et du siége apostolique. »

Cette allocution fut envoyée à Paris, mais dans la traduction mise sous les yeux de Napoléon, on supprima le nom de la reine d'Étrurie, celui de Joséphine, et tout ce qui les concernoit. Quelqu'un a prétendu que Napoléon avoit dit : « Dans les lettres et les discours du Pape, il ne devroit jamais être question de femmes. » Que signifie cette exclusion? Et les Pontifes n'ont-ils pas eu occasion d'écrire à des impératrices telles que Marie-Thérèse, et à des reines telles que la dernière reine de Portugal, mère de Jean VI? D'autres observateurs ont voulu voir, dans ce commencement de mauvaises dispositions pour Marie-Louise-de-Bourbon et Joséphine, un premier sentiment de l'éloignement qui se manifesta depuis contre elles. Peut-

être aussi cette opinion de l'Empereur n'étoit-elle que l'effet d'une extension injuste des droits et de la puissance de l'homme, dans ses rapports avec un sexe où le contempteur le plus absolu est cependant bien contraint par la nature de trouver la mère, la sœur, l'épouse, la fille, ces objets si dignes d'une tendresse pure et inaltérable.

Le lendemain même du jour où le Pape prononça son allocution, j'obtins de lui une audience pour lui présenter ma femme. Il nous reçut dans le casin du jardin de Monte-Cavallo. Il nous parla aussi du voyage de France, de la bonté, de l'empressement des habitans, de la religion qui n'avoit pas péri, et de la satisfaction qu'il avoit rapportée de son voyage. Il bénit ensuite l'enfant dont ma femme étoit enceinte, mais que j'eus la douleur de perdre à Florence quelques jours après sa naissance.

L'empereur avoit ordonné à M. de Brigode, son chambellan, et à M. Durosnel, son écuyer, d'accompagner le Pape au moment du retour à Rome. Sa Sainteté les fit traiter avec beaucoup d'égards, et leur remit lorsqu'ils quittèrent sa Capitale, une lettre pour l'empereur, où elle parloit d'eux avec un sentiment de bonté particulier, et le prioit de leur accorder quelque faveur avantageuse dans la première conjoncture opportune.

A l'occasion du voyage, il s'étoit établi une intimité utile aux affaires entre M. le cardinal Consalvi et M. de Talleyrand. M. Roux de Rochelle, envoyé à Rome pour apporter au Pape des complimens de l'empereur, et qui avoit reporté la réponse, étoit un homme aimable, spirituel, rempli de talent, d'instruction, et doué du caractère le plus doux et le plus poli. Il avoit rendu compte

à M. de Talleyrand des égards que lui avoit témoignés à Rome le cardinal Consalvi. M. de Talleyrand en prit occasion d'écrire à Son Eminence, et comme des impressions données au Saint Siége sur le cardinal Maury étoient venues par une voie officielle, il parut convenable de transmettre par la même voie les nouveaux sentimens de l'empereur pour l'évêque de Montefiascone, qui venoit d'être appelé à Gênes par Napoléon. En conséquence, le ministre adressa cette lettre à M. le cardinal Consalvi.

Gênes, 15 messidor (4 juillet 1805.)

Monsieur le Cardinal,

« Le voyage de Sa Majesté en Italie a procuré à plusieurs Français une occasion de voir Rome. Tous ceux qui ont eu l'honneur d'être présentés à Votre Eminence, se félicitent de l'accueil plein de bonté qu'ils en ont reçu, et me font partager leur plaisir, en me parlant des sentimens d'amitié que vous voulez bien me conserver. Je vois dans chaque occasion, monsieur le cardinal, que vos affections vous rappellent vers la France, et j'attache bien du prix à me retrouver toujours dans les souvenirs que votre voyage à Paris vous a laissés.

Votre Eminence a su que M. le cardinal Maury se rendoit à Gênes : elle ne sera pas surprise d'apprendre que Sa Majesté à qui il a été présenté le 11 de ce mois, et qui aime à rapprocher tous les partis, dès qu'on se montre Français, l'a reçu avec beaucoup de bienveillance. Les événemens qu'il a traversés et les honneurs qu'il a mérité d'obtenir du Saint Siége, ne pouvoient que faire paroître encore plus recommandables les talens qu'il a constamment montrés. J'ai eu personnellement grand plaisir à me retrouver avec l'un des membres distingués d'une assemblée où la différence d'opinion n'a jamais empêché qu'on ne s'aimât et qu'on ne s'estimât.

» C'est par une suite de cette bienveillance mutuelle, que

je me permets, monsieur le cardinal, de recommander aux bontés de Votre Eminence un des neveux de M. le cardinal Maury, qui a été élevé à Rome au collège de l'Académie ecclésiastique. M. Maury est actuellement secrétaire de Monseigneur Tassoni, auditeur de Rote. Il jouit d'une excellente réputation sous le rapport des talens et de la conduite, et il pourra, monsieur le cardinal, vous paroître digne d'être placé d'une manière avantageuse et qui lui donne des espérances d'avancement, en lui tenant compte de cinq années d'études de droit, comme s'il les avoit passées dans celui des tribunaux où les jeunes seigneurs Romains sont admis.

» J'apprendrois avec grand plaisir, monsieur le cardinal, et je regarderois comme un premier témoignage des dispositions de Votre Eminence envers moi, tout ce qu'elle auroit bien voulu faire pour M. Maury. Je désire qu'il soit protégé auprès de vous par ses bonnes qualités, par les sentimens que je vous ai voués, et qui me portent à vous le recommander avec quelque confiance.

» Agréez, monsieur le cardinal, les assurances de ma respectueuse considération.

» Ch. Mau. TALLEYRAND. »

CHAPITRE XXIV.

LETTRE DE NAPOLÉON AU PAPE SUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES D'ITALIE. RÉPONSE DU PAPE.

L'EMPEREUR n'avoit pas fait paroître trop de colère en recevant les explications relatives au mariage de Jérôme. Le contre-coup cependant s'étoit fait ressentir dans les opérations du cabinet de Milan. On avoit encore rendu des décrets qui avoient été désagréables au Pape. Le 31 juillet, il en porta des plaintes à Napoléon qui lui répondit sur-le-champ.

Au camp impérial de Boulogne, 19 août.

TRÈS-SAINT PÈRE,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 31 juillet. Je vois avec peine qu'elle a du chagrin, et qu'elle croit avoir à se plaindre des différens réglemens émanés de moi pour l'organisation du clergé de mon royaume d'Italie. Mon intention a été de faire tout pour le mieux. Me serois-je trompé? C'est ce que me feroit penser la lettre de Votre Sainteté; mais lorsqu'elle sera instruite de la situation des affaires ecclésiastiques du royaume d'Italie, elle me rendra la justice de penser que tout ce que j'ai fait a été pour le bien de la religion. Très-saint Père, je l'ai quelquefois dit à Votre Sainteté, la cour de Rome est trop lente, et suit une politique qui, bonne dans des siècles différens, n'est plus adaptée au siècle où nous vivons.

» Je prie Votre Sainteté de bien se pénétrer de l'esprit qui

anime mes peuples d'Italie, et des circonstances où se trouve l'Eglise de cette partie si importante de la chrétienté. Les séminaires étoient tous dépouillés; il n'en existoit pas un doté dans tout le royaume. J'ai cru remplir les désirs de Votre Sainteté et le premier devoir de ma conscience en les *redotant*. Je ne puis craindre dans cette circonstance d'avoir encouru la désapprobation de Votre Sainteté.

» L'évêché de Brescia étoit dans la plus profonde misère; il étoit dans les intentions du pays de réduire les autres évêchés au *maximum* de 20,000 livres de rente. J'ai pensé devoir, pendant que j'étois à Milan, assurer le sort du clergé. J'ai laissé à l'archevêché 150,000 livres, aux évêchés tout ce qu'ils avoient, et je les ai augmentés d'un supplément convenable. Je n'ai reçu que des expressions de gratitude et de joie de la part de tout le clergé. Je ne crois pas avoir encore rien fait en cela qui puisse déplaire au Saint Siége. Les biens des fabriques étoient insuffisans; je les ai partout augmentés : j'ai cru encore en cela remplir les intentions de Votre Sainteté. Enfin la plupart des couvens étoient désorganisés, et tous étoient sous le coup d'une suppression imminente; je les ai réorganisés, et en voulant qu'ils *continuent* à exister, j'ai donné tort à l'esprit philosophique du temps, et consacré le principe de l'utilité de ces établissemens religieux. Il est donc impossible encore que, sous ce point de vue, Votre Sainteté ne sente pas que j'ai fait une chose utile à la religion. Les chanoines même de Milan n'avoient que 800 livres; je les ai réorganisés, et plusieurs ont plus de 3,000 francs. J'ai reçu des remercîmens de tous les chapitres, et j'ai repassé les Alpes avec le sentiment que j'avois *réassis* les établissemens du royaume, et raffermi la piété des peuples.

» Que Votre Sainteté juge donc de la peine que j'ai dû éprouver à la lecture de sa lettre! Toutes les dotations que les différens établissemens du clergé d'Italie avoient en biens, je les leur ai laissées. Tout ce que je leur ai donné en supplément leur a été donné en rentes : c'étoit *infaisable* autrement. J'aurois mérité le reproche d'avoir manqué à l'esprit du concordat, si j'eusse pris les biens des évêques pour convertir en rentes sur l'Etat ce qu'ils avoient en biens fonds. Je ne mérite qu'un reproche, c'est d'avoir fait cela sans le concours du Saint Siége, n'ayant trouvé à Milan personne

chargé de ses pouvoirs, et sachant par expérience que le Saint Siége mettroit trois ou quatre ans pour terminer les affaires d'Italie, et qu'elles alloient dépérir, si je n'y portois un prompt remède. J'ai cru qu'en faveur du motif, Votre Sainteté passeroit sur ces circonstances.

» Il y a plus de dix chapitres d'églises collégiales qui ont été conservés. J'ai décidé, il est vrai, qu'il y auroit une réunion des couvens du royaume de différens Ordres; mais c'est afin d'y établir un bon système et un bon ordre. Enfin j'ai fait tout pour le mieux. L'Eglise a gagné des sommes considérables; le clergé se trouve plus aisé et plus libre dans ses manières d'agir; la situation est véritablement améliorée. Je prie donc Votre Sainteté d'approuver ce que j'ai fait. Je donne des pouvoirs au cardinal de Lyon, pour discuter ces objets avec les personnes que Votre Sainteté en chargera. Je me prête à toutes les modifications qui seront possibles; car ma première volonté est de lui plaire, et de ne lui donner aucun sujet de chagrin et de désagrément.

» Je prie Votre Sainteté d'observer qu'il est des principes qui, depuis Joseph II, ont été tellement ancrés dans les esprits à Milan, qu'il seroit impossible de les en faire revenir. Quant à la circonscription des paroisses, j'ai voulu les rendre plus riches et les titulaires plus considérables. Comme je ne prétends pas être savant dans la législation ecclésiastique, ce que votre Sainteté jugera nécessaire de faire sur ce point, j'y concourrai avec plaisir. Si j'avois voulu faire tort à la religion, j'aurois laissé les choses comme elles étoient, et j'aurois été sûr que l'esprit philosophique du siècle auroit bientôt dégradé et ruiné les établissemens religieux. Je me trouve donc désagréablement affecté de ce qu'après que j'ai posé une borne et fait tout à la satisfaction du clergé, Votre Sainteté soit mécontente de moi. Si Votre Sainteté est bien informée, elle saura qu'on a trouvé en Italie que j'avois trop fait pour le clergé.

» Je prie donc Votre Sainteté de croire au désir que j'ai de la voir heureuse et contente, et à la ferme intention où je suis de ne lui donner aucun sujet de désagrément et de chagrin.

» Sur ce je prie Dieu, Très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement, etc. »

Il y avoit dans cette lettre des sentimens excellens, qui flattoient l'esprit religieux du Pape. Bientôt il transmit la réponse que nous allons lire.

Très-cher fils en Jésus-Christ, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu la lettre de Votre Majesté en date du 19 août. Les démonstrations qu'elle nous y donne de son attachement à la religion et de son opposition au faux esprit philosophique du siècle, nous ont rempli de consolation. Tout ce qui dérive immédiatement de Votre Majesté se ressent toujours de la grandeur et de la rectitude de son caractère.

» Nous avons appris avec un transport de joie sa disposition à se prêter à toutes les modifications qui seront possibles, relativement aux ordonnances émanées sur les affaires ecclésiastiques dans son royaume d'Italie. Avec un égal contentement, nous avons connu son intention précise et prononcée de ne nous donner aucun sujet de peine et de chagrin. Nous vous remercions avec la plus grande effusion du cœur, de ces sentimens auxquels vous pouvez être bien assuré que correspondront les nôtres avec la plus parfaite et la plus sincère réciprocité.

» Votre Majesté ne pouvoit faire rien de plus agréable pour nous que de confier au cardinal de Lyon le soin de traiter les différens objets relatifs à l'exécution du concordat italien. La science et la religion de ce digne ecclésiastique nous inspirent la plus grande confiance pour une bonne issue. Nous allons destiner une personne digne de traiter avec lui sur cette affaire, et nous nous en promettons le plus heureux succès pour le bien de la religion et des fidèles, unique objet de nos vœux.

» Nous chercherons par tous les moyens possibles la célérité; mais Votre Majesté doit être persuadée que, dans les matières qui intéressent la religion, il convient que tout soit pesé avec exactitude et maturité. Soyez convaincu également que nous, nous ne connoissons aucune politique, et que les maximes de l'Evangile et des lois de l'Eglise sont notre guide en toutes nos opérations. Ainsi vous pouvez être sûr que l'on

procédera avec simplicité et avec tout l'esprit de conciliation et de modération possible.

» Cependant nous ne pouvons pas nous dispenser de faire observer à Votre Majesté que, dans les récentes ordonnances émanées du royaume italien, sur lesquelles nous vous avons présenté nos griefs, il y a non-seulement des choses qui, suivant le concordat, devoient être concertées avec le Saint Siége, et qui ont été établies sans aucune intelligence réciproque, mais encore qu'il y en a d'autres qui directement opposées aux articles de ce même concordat, ne peuvent former le sujet d'une discussion. L'aperçu de ces déviations du concordat, et que nous vous avons déjà envoyé, le démontre assez.

» Si, d'un côté, nous pouvons nous prêter à confier à des conciliateurs le soin de vous suggérer les précautions et les modifications les plus convenables sur les objets qui, selon le concordat, devoient être établis de concert, et qui dans les ordonnances ont été résolus sans notre intervention, et d'une manière absolument en opposition avec les lois de l'Eglise, de l'autre côté, il ne seroit pas possible d'admettre une discussion sur les objets dans lesquels les ordonnances sont en contradiction directe avec les articles du concordat.

» On ne pourroit en aucune manière, et avec aucune modification, approuver en ce point les ordonnances, sans faire une blessure à une convention aussi sacrée et aussi connue. En y consentant et en continuant de dissimuler, nous attirerions sur nous le reproche public d'avoir été un gardien négligent des droits de l'Eglise, convenus et établis dans le susdit concordat, et Votre Majesté elle-même, aux yeux de l'opinion, perdroit la réputation de la fermeté et de l'*immanquabilité* de ses promesses.

» Nous ne doutons pas que Votre Majesté ne prenne en cette occasion les mesures que sa sagesse jugera les plus efficaces, pour ôter toute force à ses ordonnances, et que ces mêmes mesures ne soient adoptées aussi dans les Etats de Parme et de Plaisance; pays auxquels ces réflexions sont applicables, comme nous l'avons fait connoître à Votre Majesté dans notre lettre du 31 juillet.

» C'est avec le plus grand plaisir que nous voyons Votre Majesté répéter dans sa lettre qu'elle a pour objet, dans toutes ses

déterminations, de chercher l'avantage de l'Eglise; mais il n'est que trop vrai qu'au milieu d'autant de soins si graves votre religion a été surprise, et vos intentions droites ont été trompées. On a fait croire à Votre Majesté que beaucoup de choses ont été faites pour l'utilité de la religion et avec l'agrément des évêques et du clergé. Nous avons les preuves que l'on a fait croire cela à Votre Majesté, mais que véritablement, en plusieurs points, cela n'existe pas réellement.

» Votre Majesté connoît la pureté de nos intentions et la sincérité de notre affection pour son auguste personne; elle doit être plus que sûre que, dans les questions où une approbation postérieure peut suppléer à un manquement dans ce qui a été précédemment convenu, nous ferons en sorte que l'on use de la modération et de la facilité compatibles avec le but *primaire*, qui est celui du plus grand bien de l'Eglise, de la religion et des peuples. Nous avons une ferme confiance que Votre Majesté permettra également, de son côté, que l'on procède à toutes les modifications correspondantes à ce même but. Nous sommes aussi persuadé qu'elle donnera son consentement à ce que, dans les choses qui n'ont pas reçu une action de concert selon le concordat, on retourne à l'exacte exécution du concordat.

» Votre haute pénétration connoît assurément que les peuples sont justement attachés, et toujours en une manière particulière, aux objets de la religion qu'ils professent. Nous ne croyons pas que personne ait trouvé qu'on a fait trop pour le clergé en Italie, comme le dit Votre Majesté; soyez persuadé que la grande majorité des peuples vous bénira toujours, et sera pénétrée d'amour et de fidélité pour Votre Majesté, d'autant plus que vous favoriserez davantage la cause de la religion et de l'Eglise.

» Quelle satisfaction ce sera pour nous! quelle gloire pour Votre Majesté d'avoir démontré devant le monde, et pour la postérité, que le désir de rétablir la religion, *dont dépend la vraie félicité des Etats,* a étroitement uni nos cœurs, et que c'est vers ce but que nos soins ont été dirigés! Cette pensée nous remplit de joie. Ah! nous aurions été opprimé sous la plus vive tristesse, si nous avions été dans la nécessité de faire connoître que nous n'avions eu aucune part aux ordonnances publiées!

» Livré à la confiance de voir, dans peu, ces questions résolues avec une intelligence réciproque, et avec la plus grande gloire de Votre Majesté devant Dieu et devant les hommes, nous lui accordons avec toute l'effusion de notre cœur, la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 6 septembre de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS. PP. VII. »

CHAPITRE XXV.

L'ARCHIDUC RODOLPHE NOMMÉ COADJUTEUR D'OLMUTZ. LETTRE ET NOTE DU CARDINAL FESCH AU CARDINAL CONSALVI, SUR UN ÉVÉNEMENT ARRIVÉ DANS LA PLACE NAVONE. RÉPONSES DU CARDINAL CONSALVI.

L'AUTRICHE ne donnoit au Pape aucun sujet de plainte, et de temps en temps même elle lui adressoit des consolations : il existoit entre les deux gouvernemens un esprit de concorde qui ne pouvoit que disposer favorablement Pie VII à écouter avec bienveillance les moindres vœux de l'empereur François II. Celui-ci désiroit que son frère Rodolphe fût nommé coadjuteur, *avec future succession,* du cardinal Colloredo, archevêque d'Olmutz. Le Pape assembla un consistoire le 9 septembre, et il attribua cette dignité à Son Altesse impériale et royale. Cet archiduc, né à Florence, le 8 janvier 1788, avant que son père Léopold fût empereur, n'avoit que dix-sept ans et huit mois. Le Pape ne peut dissimuler cet âge ; et dans son allocution au sacré collége, il dit en propres termes :

« Il est jeune ; mais le cardinal Colloredo confirmera son courage par d'utiles exemples. C'est ainsi que nos prédécesseurs ont nommé saint Charles Borromée, et d'autres encore, dans la fleur de l'adolescence. Saint Paul disoit à Timothée : « Que personne ne méprise ton adolescence ; sers d'exemple » aux fidèles. » *Paul. ad Timot. prima,* cap. IV, v. 12.)

Il n'y avoit pas ici tout-à-fait parité. Saint Charles Borromée, né en 1638, fut bien pourvu à l'âge de douze ans d'une riche abbaye, et d'un prieuré que lui résigna son oncle en montant sur le Saint Siége sous le nom de Pie IV; mais saint Charles, qui fut cardinal à vingt-deux ans et deux mois, ne reçut la prêtrise et ne fut ordonné évêque qu'à l'âge de vingt-quatre ans. L'exemple n'étoit pas exactement bien choisi, puisque l'archiduc n'avoit pas encore dix-huit ans. Quoique la guerre fût imminente, le généreux Pie VII ne fut pas arrêté par cette considération, et il pensa que le Père commun des fidèles devoit répandre ses grâces sur toutes les nations, et particulièrement sur celles dont les souverains lui donnoient des preuves positives d'attachement et de vénération.

Peu de jours après, comme s'il falloit sans cesse que le gouvernement pontifical ne dût s'occuper que des intérêts que la France vouloit défendre à tort ou à raison, il arriva que la bonne intelligence fut troublée entre le cardinal Fesch et le cardinal Consalvi, au moment même où ce dernier recevoit de nouveaux témoignages de protection du gouvernement français.

Des meurtres avoient été commis sur la place Navone, par des individus qui, pour en imposer aux gardes, portoient la cocarde française. Les meurtriers étoient sujets du Saint Père; leurs victimes, des marchands de la place, étoient aussi Romains. Le bruit se répandit quelque temps que des Français avoient assassiné des Romains : mais la vérité ne tarda pas à être connue, et le gouvernement de Rome faisoit poursuivre avec zèle les prévenus. En cet instant, le cardinal Fesch crut

devoir adresser au cardinal secrétaire d'État une note officielle. Le cardinal craignoit, dit-on, qu'à Paris, à l'arrivée de cette nouvelle, rapportée infidèlement, l'empereur n'entrât en fureur, et ne le maltraitât lui, et le gouvernement pontifical.

« Le cardinal Fesch, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, a lieu de s'étonner que, depuis vingt heures environ, on ait commis dans Rome des meurtres dont le public accuse hautement comme auteurs des personnes portant la cocarde française, sans qu'il en soit averti par le gouvernement et autrement que par la rumeur publique, puisqu'on s'est même porté à montrer de l'indignation contre les Français.

» Le soussigné reprend les choses d'un peu loin : il connoît les intentions pacifiques du gouvernement romain, et ses propres intérêts qui lui commandent de rester attaché à la France. Le soussigné, dans sa note du 21 thermidor an XII (9 août 1804), demandoit que l'on punît tous ceux qui portoient la cocarde française sans en avoir le droit, parce qu'il prévoyoit dès lors que les malveillans se serviroient de ce moyen pour attiser le feu, et mettre peut-être le poignard dans les mains de ceux qui sont toujours prêts à renouveler des scènes sanglantes par l'appât du gain et de l'impunité. D'après ces données, le soussigné se croit autorisé à demander si les circonstances du temps ne ressemblent pas à celles qui amenèrent les massacres de Basseville et du général *Duphaux* (*sic*).

» Les ennemis de la France viendroient-ils encore essayer leurs *astucieuses* menées pour allumer le feu contre les Français en excitant le peuple contre eux et en préparant des insurrections? Les grands embrasemens ont eu des commencemens moins marqués, et le soussigné connoissant, sans pouvoir en douter, que dans les pays limitrophes de l'Etat pontifical, tout se prépare, sans garder aucune mesure, à former des bandes pour les diriger contre les Français, ne peut pas s'aveugler au point que les meurtres de cette nuit ne lui paroissent des essais de scélérats qui veulent sonder l'opinion du peuple, pour le porter à des scènes qui se sont déjà répétées à Rome.

Son Eminence M. le cardinal secrétaire d'Etat *doit bien connoître* qu'il se trouve *des hommes* capables de nouer de semblables intrigues, et le soussigné est convaincu qu'*ils existent encore*, et qu'ils espèrent de réussir *une troisième* fois avec impunité.

» En conséquence, le soussigné demande formellement que les coupables soient fusillés dans la huitaine; qu'on livre à la plus sévère punition les personnes qui ont crié aujourd'hui contre les Français; et que, si les coupables ne se trouvent pas, les personnes qui doivent surveiller soient exemplairement punies, et qu'on prenne des mesures telles que le nom français ne soit plus exposé à des outrages. Les circonstances actuelles n'admettent plus la raison d'ignorance dans *ceux qui gouvernent*, et il n'est pas permis que dans Rome on soit tous les huit jours menacé par des brigands.

» Le soussigné renouvelle à son Eminence l'assurance de sa respectueuse considération.

» Le Cardinal FESCH. »

Cette note fut portée au Pape qui témoigna un vif mécontentement. Il ordonna de faire faire des recherches plus actives pour instruire le procès contre les coupables, et en même temps de différer toute réponse à une note d'un tel style. Consalvi n'eut pas besoin de faire remarquer au Pape que le secrétaire d'État se voyoit accusé d'espérer qu'*une troisième fois* il y auroit des scènes sanglantes. Le cardinal étoit tout-à-fait étranger à la scène de Basseville : on l'a vu par les faits qui sont déjà rapportés. Consalvi prit part aux événemens déplorables dans lesquels Duphot trouva la mort; mais c'étoit en qualité d'intendant de la guerre; il étoit chargé de maintenir l'ordre dans la ville, et certainement alors il faisoit son devoir en empêchant Joseph Bonaparte, l'ambassadeur, le neveu du ministre actuel, de renverser

le gouvernement pontifical par une sédition romaine.

Que faisoit cependant le cardinal Fesch, à qui on ne répondoit pas? Prenant conseil de son caractère de prêtre, de cardinal, de diplomate, il jugea à propos d'écrire confidentiellement au cardinal Consalvi une lettre plus douce : mais on remarquera combien encore l'esprit du ministre de France aura conservé d'exaspération.

Monseigneur,

« Votre Eminence a reçu la note que je dictai hier au soir à l'effet de demander réparation du bruit public qui accusoit les Français comme coupables des homicides commis dans Rome la nuit dernière. Je ne puis lui cacher ma surprise en apprenant qu'on n'ait pas encore arrêté les vrais auteurs de ce crime, et en voyant que la police soit si négligée dans cette capitale.

» L'on ne croit à rien, et si les faits prouvent, on ne connoît pas les délinquans. Votre Eminence n'a point voulu faire quitter la cocarde française à des hommes perdus dans l'opinion publique, après que je le lui ai demandé officiellement. A quoi donc doivent s'attendre les Français dans Rome? Quant à moi, je vous dirai que *impavidum ferient ruinæ*, mais je ne cesserai cependant point de représenter, et, s'il le faut, d'en prévenir mon gouvernement. Je serois coupable si je cherchois à m'aveugler. Les circonstances sont impérieuses, et, si on ne prend des moyens sûrs pour maintenir la tranquillité et pour empêcher toutes les voies de fait des malfaiteurs et des ennemis de la France, je ne pourrai convenir que les intentions amicales du Saint Père soient exécutées. Naples ne garde plus aucune mesure. On trouve ici des personnes qui sont ennemis déclarés de la France, des *étrangers* qui jouissent des priviléges d'un caractère public sans en avoir aucun droit. Les officiers de police ne vont point au-devant des crimes qui peuvent se commettre, et lorsqu'il s'en commet quelques-uns, on les ignore. Quoique la France ait été depuis

plusieurs années insultée ici dans ses représentans (il s'agit de l'ambassadeur Joseph), si Rome ne devient pas le théâtre des horreurs qui ont été commises autrefois, on ne le devra qu'à la protection des apôtres saint Pierre et saint Paul, et aux prières du saint Pontife qui occupe actuellement le Saint Siége.

» Rome se trouve au centre du théâtre de la guerre qui paroît imminente, et le gouvernement pontifical ne pourra se maintenir dans sa tranquillité que par la vigilance la plus rigoureuse, par une attitude imposante et des mesures extraordinaires.

» Les Français ne calculent pas ; ils sont trop forts pour s'abaisser jusqu'à des moyens que l'honneur et la conscience réprouvent. Si quelques-uns d'entr'eux devenoient victimes de leur confiance, malgré leur religion, ils ne demeureroient pas sans vengeance, et leur perte entraîneroit les plus grands maux à sa suite.

» Votre Eminence a pris fort légèrement l'affaire arrivée l'autre nuit, et comme une chose ordinaire, puisque je n'ai pas été instruit par le gouvernement de ce fait atroce qui attaquoit l'honneur de la France. Pour moi je l'ai jugée bien différemment. Le passé ne nous a que trop instruits sur les événemens d'un tel fait dans de pareilles circonstances. Veuille le ciel que mes conjectures, si on peut les regarder comme telles, soient démenties par l'avenir !

» En attendant, j'ai l'honneur de renouveler à Votre Eminence les sentimens de mon respect.

» Le Cardinal FESCH. »

Rome, 13 septembre 1805.

Le cardinal Consalvi prit directement, et avec la plus grande déférence, les ordres du Pape, qui, dans une circonstance où Son Éminence étoit accusée officiellement et poursuivie même par une lettre confidentielle, commanda au cardinal de répondre d'abord par une note officielle.

La note porte que le cardinal secrétaire d'État a

voulu prévenir de tous ces faits le cardinal Fesch, qu'il a été le chercher dans son palais, mais qu'il ne l'a pas trouvé, et il continue ainsi :

« Le soussigné est surpris que Votre Eminence ait besoin de recourir à la connoissance des intentions pacifiques du gouvernement pontifical, pour ne se point croire autorisée à demander si les circonstances actuelles ne ressemblent pas à celles qui produisirent les massacres de Basseville et du général Duphot. La nature même de l'événement et les circonstances qui l'ont accompagné, lui prouvent qu'un excès commis par quatre jeunes mauvais sujets, dans un esprit de rapacité et de violence, sur deux infortunés du peuple, ne pouvoit aucunement être dirigé contre les individus de la nation française, et qu'il étoit bien loin d'avoir aucune ressemblance avec les exemples allégués; que l'un de ces jeunes gens, avant de commettre l'attentat, ayant été rencontré en divers endroits par des sbirres, et se trouvant armé, malgré la défense des lois, pour n'être point arrêté leur montra une cocarde française qu'il pouvoit même avoir mise exprès à son chapeau cette nuit-là, et se donna faussement pour un des gens d'un illustre personnage dont le nom mérite tout le respect. Le soussigné ne sauroit comprendre comment dans la simplicité et la nature d'un tel événement, Votre Eminence pourroit trouver quelque motif de s'abandonner à des soupçons si étrangers à la chose, et si outrageans.

» Le cardinal a applaudi à la demande de faire quitter la cocarde, mais il est difficile d'exécuter ces mesures.

» Comment en effet des personnes idiotes, comme le sont les exécuteurs de ces ordres, peuvent-elles faire une distinction entre les Français et d'autres sujets qui, par la facilité qu'ils ont à parler la langue française, les trompent à cet égard?

» Comment reconnoître les Italiens attachés au service non-seulement du représentant, mais encore à celui des personnes comprises dans les exceptions faites par Votre Eminence?

» De quelles circonstances ou antécédentes ou coïncidentes a été accompagné cet événement, pour le croire dirigé vers

les objets imaginés par Votre Eminence, plutôt que de le regarder comme naturel? Et quant aux demandes exprimées à la fin de la note, on prendra les mesures de rigueur convenables, etc. »

Ensuite, par ordre du Pape, le cardinal écrivit à M. le cardinal Fesch une lettre confidentielle en réponse à celle que ce dernier lui avoit adressée.

Il donne des explications, et il dit que, relativement à l'arrestation des coupables, ils se sont cachés. Il cite Georges Cadoudal, qui trompa long-temps à Paris la vigilance *de la police la plus célèbre de l'Europe.* Voici la suite de la réponse.

« Je me vois directement attaqué par le passage suivant : « que si Rome ne devient pas le théâtre des horreurs qui ont été commises autrefois, on ne le devra qu'à la protection des apôtres saint Pierre et saint Paul, et aux prières du saint Pontife qui occupe actuellement le Saint Siége, » et je vois que Votre Eminence ne peut que m'avoir personnellement en vue, lorsqu'elle m'écrit que, si l'on ne prend des moyens sûrs pour maintenir la tranquillité publique, pour empêcher toutes les voies de fait des malfaiteurs et des ennemis de la France, elle ne pourra convenir que les intentions amicales du Saint Père soient exécutées. Parlons sans déguisement. Je ne puis que trouver non-seulement une accusation d'avoir manqué aux devoirs de ma charge, mais encore un soupçon de tromperie et de trahison dans le langage de Votre Eminence à mon égard, puisqu'elle déclare avec tant de franchise qu'elle n'a d'autre espoir de sûreté que dans la protection des apôtres saint Pierre et saint Paul, et dans les prières d'un saint Pape.

» Je me manquerois à moi-même et à ces principes d'honneur que je ne puis sacrifier à aucun égard, si je dissimulois une offense aussi grave. Tant que les dégoûts que j'ai le malheur d'éprouver depuis long-temps, de la part de Votre Eminence, n'ont point compromis mon honneur, je les ai étouffés au fond de mon ame, et tout a cédé au respect que j'ai pour sa personne et pour son caractère; mais quand l'honneur est attaqué, le silence devient alors une faute. Qu'il me soit permis

de faire usage de la même phrase employée par Votre Eminence : « *Je serois coupable si je cherchois à m'aveugler* ; » il y a déjà long-temps que la conduite de Votre Eminence envers moi m'annonce la défiance la plus marquée et la totale *aliénation* de ses sentimens pour moi : je ne puis qu'attribuer à mon malheur ce changement envers moi.

» Je tiens trop à mon honneur, j'aime trop mon prince et mon pays pour ne pas voir que, d'après l'opinion que Votre Eminence a de moi, et les dispositions de son esprit à mon égard, je ne suis plus utile dans ma charge au bon service de mon prince et de l'Etat. Je vais avec une franchise que me donne le témoignage de ma concience, expédier un courrier à à Paris, m'adressant immédiatement au gouvernement français, et, s'il partage l'opinion de son représentant, je donnerai ma démission.

» Que Votre Eminence soit bien persuadée que cette démarche ne me coûte d'autre sacrifice que celui de m'éloigner d'un souverain qui mérite l'amour de tout le monde, et le mien en particulier. Exempt d'ambition et d'intérêt, je trouverai ma tranquillité dans la vie privée. Voilà ce que j'ai cru devoir déclarer à Votre Eminence avec toute la franchise et la sincérité de mon caractère.

» J'ai l'honneur de renouveler à Votre Eminence les sentimens constans de mon respect.

» H. Card. CONSALVI. »

CHAPITRE XXVI.

LETTRE DU CARDINAL CONSALVI A M. DE TALLEYRAND. L'EMPEREUR FAIT OCCUPER ANCÔNE. RÉCLAMATIONS DU PAPE. LETTRE DU MARÉCHAL BERTHIER A M. DE TALLEYRAND.

Pour être juste, et tenir également la balance, cherchons ici quels pouvoient être les motifs secrets qui animoient le cardinal Fesch dans une telle circonstance. Il n'étoit excité ni par un mauvais cœur, ni par une méchante pensée, ni par un sentiment d'envie; nous allons essayer d'expliquer sa conduite. Sa position à Rome étoit tout-à-fait hérissée d'embarras, de peines et de difficultés sans nombre. Le sénateur Lucien, frère de Napoléon, réfugié dans les États du Saint Père, ne vivoit pas en bonne intelligence avec l'empereur. Il est probable qu'à Paris on tenoit alors à savoir tout ce que faisoit, tout ce que disoit Lucien. Le cardinal placé entre son devoir de ministre et une affection sincère qu'il portoit à Lucien, dont il ne désapprouvoit pas toutes les résistances, devoit à la fois rendre compte et se taire, voir et ne pas connoître, instruire sa cour exactement, et ménager un parent opprimé.

Les meurtriers des deux marchands de la place Navone passoient pour avoir été, et peut-être pour être encore au service du sénateur Lucien. Le cardinal Consalvi traitoit ce dernier avec bienveil-

lance. Sa Sainteté avoit jugé convenable de ne pas refuser un asile à ce frère persécuté par un souverain puissant. « Rome, disoit-elle, le refuge ordinaire des princes légitimes, peut l'être aussi d'une victime de ces récentes fortunes impériales qui font trembler le monde. » Le cardinal Consalvi avoit un frère qu'il chérissoit tendrement : ce frère, admis dans la société intime du sénateur Lucien, éprouvoit, assuroit-on, un sentiment de reconnoissance tel, qu'il ambitionnoit d'entrer dans cette famille par une alliance. Sans doute le cardinal Fesch auroit désiré se borner à faire du bruit à Rome, sans que l'affaire fût portée à Paris. Dans ce cas, il eût fallu parler plus doucement après la note officielle; mais la lettre confidentielle aigrit encore les mécontentemens de Rome. On finit par ne plus s'entendre. Aucun ministre étranger ne se présenta comme conciliateur; le Saint Père s'affligea davantage. Consalvi ne garda pas plus de bornes, et trop précipitamment sans doute, il confia tous ses chagrins à M. de Talleyrand.

La lettre autographe et écrite en langue française, dont nous allons offrir un extrait, explique quelques-uns des secrets de la politique du temps; elle met à nu les motifs qui ont déterminé le voyage à Paris; elle indique quelle fut l'autorité qui appuya la bonne volonté du Pape, consentant à satisfaire les désirs de l'empereur. D'ailleurs le caractère du cardinal Consalvi s'y montre tout entier, et trois ou quatre de ces pages apprennent plus de faits que la sagacité la plus exercée n'en pourroit deviner.

« Ce n'est pas à Son Excellence le ministre des relations

extérieures que j'ai l'honneur d'écrire cette lettre; c'est à M. de Talleyrand, qui m'honore, je m'en flatte, de son amitié, que je m'adresse pour un acte de confiance en sa personne. J'implore de cette même amitié la faveur de lire ma lettre, malgré sa longueur qui est nécessitée par son importance. Ce n'est pas en accusateur que je prends la plume; c'est pour ma propre défense. Un sentiment encore plus noble m'y anime, celui de mon honneur. Je le croirois compromis, si je pouvois être justement inculpé dans ce que je vais développer ci-dessous. C'est enfin par le sentiment que donne à un homme loyal et honnête, la conviction intime de ne pas mériter ce qu'on lui fait éprouver; c'est surtout par un véritable attachement à la France, qui ne peut être démenti par aucun fait, par aucun mot, par aucune calomnie. Aucune calomnie, d'après les preuves multipliées que j'ai données dans toutes les occasions, dans tous les lieux, par-devant tout le monde, ne sauroit trouver de crédit, de bonne foi, même auprès de mes ennemis.

» Excellence, je vous parlerai avec la franchise qui me caractérise; on voudra bien le pardonner à un cœur blessé dans les sentimens qui lui sont le plus chers. Depuis l'époque du voyage de Sa Sainteté à Paris, je suis devenu, Excellence, l'être le plus odieux à monseigneur le cardinal Fesch. Ce voyage, qui n'a pas été l'ouvrage de celui qui a voulu s'en donner le mérite en France; ce voyage qui auroit été décidé en vingt jours au lieu de six mois, si on eût dû en faire la *tractative* avec toute autre personne que le cardinal Fesch; ce voyage, qu'il a mis cent fois au point de manquer, si la patience de celui qu'il hait ne fût arrivée vis-à-vis de lui jusqu'à la lâcheté, en endurant des traitemens que la seule envie que j'avois de ne pas faire manquer ce but, a pu justifier un homme d'honneur à le souffrir (*sic*); ce voyage qui présentoit (on ne pourra pas le nier) beaucoup d'obstacles, soit en dedans, soit en dehors, ce n'a été que par l'effet de la bonne volonté du Saint Père, et de mes soins, de ma sollicitude, de mes prévoyances, de mon courage, qu'ils ont été écartés et vaincus; ce voyage que tout le monde à Rome et ailleurs regarde comme mon second ouvrage après celui du concordat; ce voyage (qui auroit pu le croire?) a été la cause fatale du changement de son Eminence monsieur le cardinal vis-à-vis de moi.

Tous les égards que j'ai eus pour lui avant cette époque, tous ceux que j'ai eus après, toutes les attentions, politesses, oserai-je le dire? faveurs, condescendances ont été inutiles, ne voyant en moi qu'un homme qui, dans cette occasion, a écouté de ses oreilles, et a vu de ses yeux des actes de violence, des paroles, des scènes que Son Eminence ne voudroit pas se reprocher; un homme (le dirai-je dans un mot?) vis-à-vis duquel il a lieu de rougir : par ces raisons-là, il désire maintenant culbuter celui qu'il ne croit pas capable de l'oublier; en quoi il a bien tort. D'autres motifs y entrent encore pour rendre invincible sa haine contre moi; mais ni je dois, ni je veux les détailler ici. J'aime à le répéter; ce n'est pas en accusateur que je parle, c'est en ma défense et encore pour le double objet de ne pas attirer de grands maux sur mon pays, par effet de fausses idées que l'on puisse avoir sur l'esprit qui l'anime, ainsi que sur celui du gouvernement, et pour ne pas risquer de voir, par cette même raison, ralentir d'un seul point les liens de l'union heureuse qui existe entre la France et le Saint Siége, et que je voudrois par conviction et par inclination, voir toujours devenir étroits de plus en plus. C'est dans cette vue que je me vois forcé à rompre un silence que je garde depuis des mois, et que sans un motif aussi urgent je n'aurois rompu jamais.

» Pour donner à Votre Excellence une idée de ce que je dis, qu'il me soit permis de la supplier de dérober une demi-heure à ses grandes occupations, pour jeter un coup-d'œil sur les papiers ci-joints. Je choisis ce fait par la raison qu'il est plus récent; du reste, j'en pourrois citer presque autant que le nombre de jours. Que Votre Excellence observe combien on a su dénaturer un fait des plus simples et des plus naturels à arriver, quoique indigne. Que des jeunes gens, mauvais sujets, qui, par un esprit de rapacité et de violence, tuent dans la nuit deux infortunés du peuple pour leur avoir refusé de vendre des *cocombres* (*cocomeri*), pourra-t-on comprendre qu'il puisse donner lieu à s'abandonner à des soupçons les plus étrangers à la chose et les plus outrageans, tels que ceux que Votre Excellence lira dans les notes qui m'ont été adressées? Pourra-t-on comprendre que cela ait pu autoriser à se permettre de dire et d'écrire tout ce que Votre Excellence pourra voir dans ces notes contre le gouvernement et contre

ma personne en particulier? Pourra-t-on voir dans le meurtre de deux vendeurs de *cocombres*, fait dans la chaleur de la dispute, l'idée dans le gouvernement de renouveler les scènes de Duphot et de Basseville? J'en appelle à quiconque a le sens commun; j'en appelle pour ce qui me regarde personnellement, à Votre Excellence et à tous les Français qui me connoissent : je ne crains pas d'être démenti par un seul d'entre eux.

» J'ennuierois Votre Excellence jusqu'à l'excès, si je voulois parler d'autres faits et entrer dans des détails. Je me bornerai à lui dire que Rome, avec l'Etat pontifical tout entier, est aujourd'hui ce qu'elle a été depuis l'époque du règne de Sa Sainteté. Tout y est tranquille, tout y est dans l'ordre : aucun fait, aucun inconvénient ne pourra être cité, qui prouve le contraire. J'en réponds à Votre Excellence et à son gouvernement; je garantis que dans la situation actuelle des choses, tout restera dans l'état tel qu'il est maintenant. Je prends en témoins tous les Français, s'ils trouvent aujourd'hui à Rome, et dans l'Etat tout entier, la moindre différence du temps qui s'est écoulé jusqu'ici.

» De faux espions sans nombre sont payés pour faire leurs relations; toute la ville de Rome, tout l'état pontifical est en proie à leurs calomnies. Le palais apostolique est assiégé par eux ainsi qu'un château fort. (Consalvi ne veut pas dire ici que beaucoup de ces espions venoient de la police de Paris, et qu'ils étoient inconnus au cardinal Fesch.) On se demande partout : « Où sont-ils les temps heureux et pacifiques de M. Cacault, dans lesquels éclatoient de toutes parts la bonne foi, la confiance réciproque, l'union la plus étroite des deux gouvernemens! » Je demande si la France a pu se trouver mécontente de tout ce qui s'est passé entre elle et Rome dans ce temps-là? Je demande s'il y a ou non, à Rome, le même Pape, le même ministre qu'alors? D'où peut-il venir que ceux-ci aient pu changer leurs sentimens envers la France, même après s'être attachés à elle par des liens plus étroits qui n'existoient pas alors, savoir, le concordat et le voyage du Saint Père, et tout ce que Rome a fait par attachement pour la France dans tout le temps qui s'est écoulé de cette époque jusqu'ici? . . . .
. . . . . » Que Votre Excellence ajoute à cela les méchans,

les mécontens, les ennemis du gouvernement, mes ennemis particuliers (car chacun en a, particulièrement étant en place), les trompeurs, les trompés, enfin tous leurs semblables, et elle verra quelle foule immense entoure un homme qui a fait connoître d'agréer tout ça. . . . . . . Les jacobins les plus ardens, les hommes les plus perdus dans l'opinion publique l'emportent sur le gouvernement et sur son ministre, celui qui a donné à toute l'Europe l'exemple le plus frappant de l'oubli du passé, de la modération, de la douceur, de l'attachement à la France le plus sincère et le plus amical, jusqu'à être cité en exemple à tous les autres! Quel ministre que celui qui a fait le concordat, et qui, en le faisant, a uni tout-à-fait sa cause à celle de la France! Car il faudroit ne pas avoir le sens commun pour ne pas comprendre cela. En disant : *Celui qui a fait le concordat* » je pourrois m'arrêter là, car j'aurois tout dit. Mais je veux ajouter : « Celui qui a aidé de tous ses moyens pour que le voyage du Saint Père en France eût lieu. » Oui, Excellence, je suis obligé de répéter ici ce que j'ai dit au commencement de cette lettre : Que l'on interroge tous ceux que l'on voudra, et la vérité saura paroître.

» . . . . Tout cela étoit inconnu à Rome jusqu'ici, parmi les ministres étrangers que nous avons, moi usant envers eux de tout le respect qu'on doit à leurs *représentance*, de tous les égards, de toutes les politesses que mon caractère et mon éducation m'ont appris. Je n'ai qu'à me louer infiniment de la réciprocité la plus parfaite de tous les autres : mais, ni comme premier ministre de Sa Sainteté, ni comme son collègue dans le cardinalat, ni comme un gentilhomme, je puis dire que Son Éminence remplisse aucun des égards que chacune de mes qualités demanderoit envers moi.

» J'omettrai de parler à Votre Excellence de plusieurs autres choses, sans quoi je ne finirois jamais. Je ne puis pas m'empêcher cependant de dire un mot sur les deux ministres anglais et russe accrédités auprès du roi de Sardaigne, qui tient ici toute sa cour. M. Jackson, ministre anglais, s'est conduit toujours de manière à faire ignorer à tout le monde jusqu'à son existence. Son Eminence elle-même m'en a fait à moi très-souvent le plus grand éloge. Le ministre russe n'a pas été certainement aussi circonspect dans ses discours jusqu'à une certaine époque; mais le gouvernement lui ayant fait des re-

présentations là-dessus, et ayant adressé des plaintes même en Russie, il y a très-long-temps qu'il ne fait plus parler de lui, et ne donne plus aucune occasion de mécontentement au gouvernement. Monsieur le cardinal auroit voulu qu'on chassât de Rome tous les deux : même en les considérant comme particuliers, la *neutralité* du Saint Père l'empêcheroit de le faire sans raisons. Au contraire, s'ils se conduisoient mal, leur qualité de ministres n'empêcheroit pas que le gouvernement eût recours au droit des gens pour les faire éloigner sans difficulté, et il le feroit d'abord.

» J'ai voulu verser dans le sein de Votre Excellence mes amertumes ainsi que celles de Sa Sainteté, qui est instruite de la lettre que j'écris à Votre Excellence. Je laisse à imaginer combien elle est affectée, après son voyage de France, des effets si contraires à son attente : sa patience vis-à-vis monsieur le cardinal commence à s'épuiser. . . . Au reste, je ne demande rien, je n'entends pas accuser Son Eminence, et je proteste hautement de mon respect pour sa personne et pour sa qualité d'oncle de Sa Majesté Impériale et Royale, sa dignité et sa *représentance;* je ne lui veux pas de mal, le ciel m'en est témoin, malgré que je le sache si mal animé contre ma personne. Il me reste à demander pardon à Votre Excellence de l'avoir occupée si long-temps, et je ne saurois assez lui demander en grâce de ne faire aucun usage de cette lettre confidentielle, qui ne doit servir à autre chose que pour faire apprécier à Votre Excellence ce que l'on pourra lui référer.

Le lendemain du jour où M. le cardinal écrivoit cette lettre à Paris, M. Cacault terminoit sa vie dans sa terre de Clisson, en Bretagne. Je donnai avis à Son Éminence de la perte que nous venions de faire, et il m'adressa l'expression de ses regrets. Toutes ses lettres portèrent depuis l'empreinte d'une vive douleur; cependant je ne puis rien citer, ne devant pas reproduire les témoignages d'amitié qu'il me prodiguoit.

M. Cacault auroit été dans cette circonstance un

conseiller utile; mais, surtout à cause de la guerre, on accordoit à peine quelques instans d'attention aux circonstances de sa mort, qui avoit été occasionnée par le chagrin. Le Pape, le cardinal Consalvi, et les hommes sages de Rome, n'imitèrent pas cette ingratitude. Ainsi mourut un diplomate d'un mérite politique à jamais recommandable. Je n'ajouterai qu'un trait à tout ce que j'ai rapporté de lui : un jour j'ai entendu le cardinal Consalvi le congédier en riant, et ajouter : « Allez-vous-en, mon excellent ami, j'ai à vous faire une réponse sur Rome ; je veux, je dois être seul. On dit de vous ici ce que Sixte-Quint disoit en 1589 de monseigneur d'Ossat, que « *pour échapper à la sagacité de ce prélat, il ne suffisoit pas de se taire, mais qu'il falloit encore s'abstenir de penser devant lui.* » M. Cacault, ce ministre si pénétrant, étoit bon, homme de parole, ami vrai, éloquent ; il confessoit qu'il avoit aimé les révolutions, mais il déclaroit hautement qu'il ne vouloit plus servir leurs fureurs. S'il avoit vécu en 1812, il eût prévu un des premiers la chute de Napoléon ; et une fois rendu aux Bourbons, il ne les eût jamais abandonnés.

Le 19 octobre, les Autrichiens, qui avoient commencé la guerre, et que diverses attaques des Français avoient fait refluer dans Ulm, se rendirent et défilèrent devant l'empereur.

Avant de marcher sur Vienne, il ordonna d'occuper Ancône. A cette nouvelle, le Pape dit au cardinal Consalvi : « Nous vous soutiendrons ; votre lettre n'a produit aucune impression, nous allons écrire nous-même ; » et il envoya à Napoléon la lettre qui suit.

Impériale et Royale Majesté,

« Nous dirons franchement à Votre Majesté, avec toute l'ingénuité de notre caractère, que l'ordre qu'elle a donné au général Saint-Cyr d'occuper Ancône avec les troupes françaises, et de la faire approvisionner, nous a causé non moins de surprise que de douleur, tant pour la chose en elle-même, que pour la manière dont elle a été exécutée, Votre Majesté ne nous ayant en aucune façon prévenu.

» Véritablement, nous ne pouvons dissimuler que c'est avec une vive sensibilité, que nous nous voyons traité d'une manière qu'à aucun titre nous ne croyons avoir méritée. Notre *neutralité*, reconnue par Votre Majesté comme par toutes les autres puissances, et pleinement respectée par elles, nous donnoit un motif particulier de croire que les sentimens d'amitié qu'elle professoit à notre égard nous auroient préservé de cet amer déplaisir : nous nous apercevons que nous nous sommes trompé.

» Nous le dirons franchement; de l'époque de notre retour de Paris, nous n'avons éprouvé qu'amertumes et déplaisirs, quand au contraire la connoissance personnelle que nous avions faite avec Votre Majesté, et notre conduite invariable, nous promettoient toute autre chose. En un mot, nous ne trouvons pas dans Votre Majesté la correspondance de sentimens que nous étions en droit d'attendre.

» Nous le sentons vivement, et, à l'égard de l'invasion présente, nous disons avec sincérité que ce que nous nous devons à nous-même, et les obligations que nous avons contractées envers nos sujets, nous forcent de demander à Votre Majesté l'évacuation d'Ancône, au refus de laquelle nous ne verrions pas comment pourroit se concilier la continuation des rapports avec le ministre de Votre Majesté à Rome, ces rapports étant en opposition avec le traitement que nous continuerions à recevoir de Votre Majesté dans Ancône.

» Que Votre Majesté se persuade que cette lettre est un devoir pénible pour notre cœur, mais que nous ne pouvons dissimuler la vérité, ni manquer en outre aux obligations que nous avons contractées.

» Nous voulons donc espérer qu'au milieu de toutes les

amertumes qui nous accablent, Votre Majesté voudra bien nous délivrer du poids de celles-ci, qu'il dépend de sa seule volonté de nous épargner.

» Nous finissons en lui accordant de tout notre cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 13 novembre de l'an 1805, de notre Pontificat le sixième.

« PIUS PP. VII. »

Le cardinal Fesch ignoroit qu'on eût écrit contre lui d'une manière si vive; car il n'y avoit pas à se méprendre, les expressions de la lettre du Pape étoient assez positives pour bien établir que la neutralité n'étant pas reconnue, on ne savoit comment concilier la continuation des rapports avec le ministre de l'empereur. Dans cet intervalle, les Russes débarquèrent à Naples, et le maréchal Berthier, à cette nouvelle, écrivit à M. de Talleyrand, après la victoire d'Austerlitz, une lettre que celui-ci communiqua à M. le cardinal.

Brunn, 10 décembre 1805.

« L'empereur me charge de faire connoître à Votre Excellence qu'il l'autorise à écrire à son Eminence M. le cardinal Fesch, que, dans le cas où les Russes marcheroient, il peut, à la moindre nouvelle qu'il en sauroit, sans inconvénient se rendre à Bologne; qu'une armée de 40,000 hommes est prête d'arriver pour faire repentir la reine de Naples.

» Le Major-Général, Maréchal BERTHIER. »

Le 26 décembre, on signa la paix de Presbourg, Venise fut donnée au royaume d'Italie. Le Pape et le cardinal Consalvi se livrèrent à la crainte fondée de voir l'empereur leur adresser, dorénavant, des demandes encore plus absolues sur les

affaires ecclésiastiques concernant le concordat italien. Le cardinal Fesch se rapprocha généreusement du Pape et de Son Éminence, mais on devoit toujours redouter les événemens qui alloient se développer en 1806, et surtout la réponse à la lettre que Sa Sainteté avoit envoyée à l'empereur le 13 novembre.

CHAPITRE XXVII.

BATAILLE D'AUSTERLITZ. LETTRE TRÈS-VIOLENTE DE L'EMPEREUR AU PAPE. RÉPONSE ET EXPLICATIONS DU PAPE. LETTRE DE NAPOLÉON OU IL DÉCLARE QU'IL EST EMPEREUR DE ROME. CITATION D'UN DOCUMENT DE CHARLEMAGNE ADRESSÉ AU PAPE ADRIEN Ier.

Napoléon avoit mis à part la lettre de Sa Sainteté en date du 13 novembre, qu'il avoit reçue le 23. Depuis, deux grands empereurs venoient d'être vaincus par lui, malgré la réunion de leurs troupes et les efforts de leur courage pour s'opposer à sa marche en Moravie. La journée d'Austerlitz fut la bataille la plus rapide et la plus brillante de cette époque de merveilles, où Napoléon et les armées françaises, marchant de victoire en victoire, sembloient combattre sous l'influence d'une glorieuse étoile. Un des empereurs vint saluer à son bivouac le vainqueur, qui lui dit : « Je vous reçois dans le seul palais que j'habite depuis deux mois. « — « Vous tirez si bien parti de cette habitation, répondit François II, qu'elle doit vous plaire. » L'autre empereur adressa ces mots à un général français envoyé à son quartier-général : « Dites à votre maître que je m'en vais, qu'il a fait hier des miracles, que cette journée a accru mon admiration pour lui, qu'il est prédestiné du ciel. » La paix étoit signée vingt-quatre jours après la victoire. Napoléon ne devoit pas traverser l'Italie ; il

écrit au Pape, de Munich, comme s'il avoit décacheté à l'instant la lettre du Pontife :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Je reçois une lettre de Votre Sainteté, sous la date du 13 novembre ; je n'ai pu qu'être très-vivement affecté de ce que, quand toutes les puissances à la solde de l'Angleterre s'étoient coalisées pour me faire une guerre injuste, Votre Sainteté ait prêté l'oreille aux mauvais conseils, et se soit portée à m'écrire une lettre si peu ménagée : elle est parfaitement maîtresse de garder mon ministre à Rome, ou de le renvoyer. L'occupation d'Ancône est une suite immédiate et nécessaire de la mauvaise organisation de l'état militaire du Saint Siége. Votre Sainteté avoit intérêt à voir cette forteresse plutôt dans mes mains que dans celles des Anglais ou des Turcs. Votre Sainteté se plaint de ce que depuis son retour de Paris elle n'a eu que des sujets de peine ; la raison en est que, depuis lors, tous ceux qui craignoient mon pouvoir et me témoignoient de l'amitié, ont changé de sentimens, s'y croyant autorisés par la force de la coalition, et que depuis le retour de Votre Sainteté à Rome, je n'ai éprouvé que des refus de sa part sur tous les objets, même sur ceux qui étoient d'un intérêt du premier ordre pour la religion, comme, par exemple, lorsqu'il s'agissoit d'*empêcher le protestantisme de lever la tête en France*. Je me suis considéré comme le protecteur du Saint Siége, et à ce titre j'ai occupé Ancône. Je me suis considéré, ainsi que *mes prédécesseurs de la deuxième et de la troisième race*, comme Fils aîné de l'Eglise, comme ayant seul l'épée pour la protéger et la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les Musulmans. Je protégerai constamment le Saint Siége, malgré les fausses démarches, l'ingratitude et les mauvaises dispositions des hommes qui se sont démasqués pendant ces trois mois. Ils me croyoient perdu : Dieu a fait éclater, par les succès dont il a favorisé mes armes, la protection qu'il a accordée à ma cause. Je serai l'ami de Votre Sainteté toutes les fois qu'elle ne consultera que son cœur et les vrais amis de la religion. Je le répète : si Votre Sainteté veut renvoyer mon ministre, elle est libre d'accueillir de préférence et les Anglais, et le calife de Constantinople ; mais ne

voulant pas exposer le cardinal Fesch, à ces avanies, je le ferai remplacer par un séculier : aussi bien la haine du cardinal Consalvi est telle, qu'il (le cardinal Fesch) n'a constamment éprouvé que des refus, tandis que les préférences étoient pour *mes ennemis*. Dieu est juge qui a le plus fait pour la religion, de tous les princes qui règnent.

» Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

» L'empereur des Français roi d'Italie,

» NAPOLÉON. »

A Munich, le 7 janvier 1806.

Consalvi remit au Pape la lettre du vainqueur. Une autre lettre, envoyée au cardinal Fesch, portoit les injonctions les plus sévères. Le Pape en eut bientôt connoissance; il dit qu'il ne s'abandonneroit pas librement au sommeil, tant que la réponse ne seroit pas écrite et partie.

C'est sur la lettre autographe du Saint Père que j'ai fait, avec toute l'exactitude qu'on pouvoit y apporter, la traduction ci-après :

IMPÉRIALE ET ROYALE MAJESTÉ,

« La lettre de Votre Majesté, datée de Munich le 7 janvier, nous a rempli d'une vive douleur. Nous y voyons que Votre Majesté s'est livrée à des dispositions que nous nous croyons obligé de dissiper. Nous le devons à nous-même, à la vérité, à l'attachement que nous lui professons et que nous lui avons toujours professé; notre intention n'a jamais été de renvoyer votre ministre. Quand nous vous avons écrit que nous n'aurions pu conserver des rapports avec lui si nous n'avions obtenu l'évacuation d'Ancône, nous n'entendions rien autre que la nécessité d'ôter aux Russes en quelque circonstance, afin qu'ils ne traitassent pas notre pays en ennemi, l'opinion que cette occupation avoit été consommée avec notre intelli-

gence. N'obtenant pas l'évacuation, nous donnions une preuve de notre déplaisir de ce refus, en suspendant la continuation des rapports publics avec votre ministre; mais nous ne devions pas interrompre les rapports confidentiels : nous étions donc bien éloigné de l'idée de le renvoyer. Ce qui peut devenir un garant de cette particulière intelligence *que nous avions confiée à votre ministre lui-même*, c'est la candeur de notre caractère à vous bien connu, et incapable de toute dissimulation. Ce même caractère nous oblige ici à vous dire que Votre Majesté se trompe en croyant que nous avons été poussé à cette querelle par les mauvais conseils des autres.

» Nous en avons ressenti un vif déplaisir dans notre cœur, et nous vous le manifestons avec toute sincérité. Si Votre Majesté remonte à l'époque du 13 novembre, moment où nous avons écrit cette lettre, elle verra que c'étoit l'époque où nous la savions déjà aux portes de Vienne, et que les glorieux succès de son grand génie et de ses armes avoient déjà décidé le sort de la guerre. Nous ne pouvions donc, ni nous, ni aucun autre, vous croire perdu comme vous dites; cette pensée ne seroit jamais entrée dans notre cœur, non-seulement comme indigne de nous, mais encore comme profondément douloureuse pour nous, attendu notre conviction et notre attachement à votre personne.

» Votre Majesté se plaint des refus reçus de nous dans quelques demandes; cette plainte nous est très-sensible. Votre Majesté a vu elle-même avec quelle joie, avec quel cœur nous nous sommes prêté toujours à la satisfaire. Si nous ne l'avons pu dans la question du mariage que Votre Majesté apporte en exemple, question dans laquelle, selon les faits établis jusqu'ici, nous nous sommes trouvé par la force des dispositions divines, manquant de puissance et non de volonté, soyez assuré que ce refus nous a plus coûté qu'il n'a pu affliger Votre Majesté elle-même.

» Si vous ne voulez point croire que le sentiment du cœur nous excite à vous satisfaire, vous pouvez au moins vous persuader facilement que nous sommes conseillé de le faire par notre intérêt, car nous ne pouvons pas ignorer combien la bienveillance de Votre Majesté peut nous assister. Mais nous répétons à Votre Majesté que nous éprouvons une grande amertume, quand notre devoir nous oblige à résister en même

temps et aux inclinations de notre cœur, et aux conseils de notre intérêt.

» Votre Majesté nous parle aussi de la haine que le cardinal Consalvi porte au cardinal Fesch. Cette opinion de Votre Majesté nous a surpris d'autant plus, que le cardinal Consalvi, dans ses plus intimes relations avec nous, nous a montré pour le cardinal Fesch des sentimens tout différens. Sur cela nous avons interrogé le cardinal Consalvi. Il ne croit pas devoir recourir à d'autres témoignages qu'à ceux de la bonne foi du cardinal Fesch et à ceux qui naissent des faits. Qu'on produise un seul fait à l'appui de cette supposition, et de la prétendue préférence accordée aux Anglais et aux Russes, et il se donne pour vaincu!

» Nous pouvons assurer à Votre Majesté que le cardinal Consalvi a les sentimens que nous-même nous pouvons désirer dans notre ministre pour un représentant de Votre Majesté. Le cardinal Consalvi a été très-peiné de cette opinion de Votre Majesté, et il l'a été particulièrement de celle que, d'après votre lettre, vous paroissez avoir de ses sentimens à l'égard de la France. Le concordat et sa conduite constante dans toutes les affaires de la France lui faisoient regarder comme assuré qu'on ne pouvoit pas concevoir sur lui de tels soupçons. Malgré cela, puisqu'il est jugé ainsi par Votre Majesté, le cardinal, persuadé qu'au lieu d'être utiles au Saint Siége, ses services ne pourroient que lui être nuisibles, nous a prié avec insistance de lui permettre de renoncer au ministère; mais nous ne lui avons pas accordé cette permission, et nous nous assurons que Votre Majesté déposera toute sinistre opinion à son égard.

» Votre Majesté nous dit qu'elle veut rappeler le cardinal Fesch. Nous lui répondons que ce rappel nous causeroit un grand déplaisir, et nous désirons que Votre Majesté abandonne cette pensée. Quant à la persuasion où est Votre Majesté qu'il y a des personnes qui se sont démasquées dans ces trois mois, et qui se sont crues autorisées par la force de la coalition à changer de sentimens envers Votre Majesté, nous lui disons que ces personnes n'existent point, et que, si elles existoient, elles ne seroient jamais écoutées par nous. Nous ne pouvons dissimuler la peine que nous éprouvons à voir que tant de preuves données par nous, de sincère amitié et d'atta-

ment, n'avoient pu vous convaincre de l'impossibilité de voir réussir de semblables manœuvres auprès de nous.

» Nous nous sommes vu dans l'obligation de répondre avec quelque précision aux plaintes de Votre Majesté, ne voulant pas les confirmer par le silence. Après cela, nous abandonnons toute notre sollicitude à Dieu, qui voit notre cœur et qui dirige toutes nos actions. Nous ne perdons pas la confiance que nous avons dans l'amour de Votre Majesté pour la religion, pour l'Eglise, et pour nous-même qui sommes sûr de ne l'avoir jamais démérité. Votre Majesté reconnoît de Dieu l'heureux succès de ses armes, le grand accroissement de sa gloire, qui cependant sembloit ne pas pouvoir recevoir une augmentation : elle reconnoît de Dieu la *dilatation* de son empire et de ses domaines. Un tel sentiment, qui fait la gloire la plus grande de sa gloire, nous assure que Votre Majesté reportera vers Dieu et fera servir au bien de la religion et de l'Église, la célébrité de son nom et le fruit de ses conquêtes. Votre Majesté est devenue monarque des États vénitiens. Nous la prions d'y conserver intacte la religion qui y est dominante, et de ne pas faire d'innovations relativement au clergé régulier et séculier, et à ses possessions. Nous ne perdons pas l'espérance de voir s'accommoder les affaires de la religion dans les autres provinces de son royaume d'Italie; cet agrandissement de ses Etats en Italie nous fait penser qu'il est arrivé le temps opportun de voir se réaliser par Votre Majesté les espérances *qu'elle ne nous a jamais enlevées;* que le patrimoine de saint Pierre ne s'affligera pas plus long-temps de la perte des trois Légations faite dans la révolution.

» Nous ne cessons pas en même temps de recommander à Votre Majesté, maintenant que tout danger de surprise pour la place d'Ancône a disparu, la cessation dans cette ville des mesures de guerre si dispendieuses, et en même temps si nuisibles au bien-être de la ville, et nous vous prions de la rendre à l'état pacifique dont elle jouissoit avant l'occupation.

» Finalement, la situation déplorable de notre trésor nous oblige à vous importuner en demandant le remboursement des nombreuses avances faites pour votre armée. Nous pensons que Votre Majesté connoît avec quelle bonne volonté et quel zèle le gouvernement pontifical s'est prêté à faire tout ce qui

a pu être nécessaire à ses troupes. Nous en appelons aux rapports adressés par les militaires eux-mêmes, qui en ont démontré une satisfaction sans bornes. Nous avons employé à cet usage tous les fonds que nous avions, et nous avons affecté d'avance, pour les paiemens définitifs, les revenus qui vont écheoir. Dans cinq mois, nous nous trouverions donc absolument sans moyens, si les remboursemens que nous implorons ne couloient pas promptement dans nos caisses.

» Cette liberté de langage sera pour Votre Majesté une *arrhe* de notre confiance en vous. Si l'état de tribulation auquel Dieu nous a réservé dans notre douloureux pontificat, devoit arriver à son comble ; si nous devions nous voir ravir une chose si précieuse pour nous, l'amitié et la bienveillance de Votre Majesté, le prêtre de Jésus-Christ, qui a la vérité dans le cœur et sur les lèvres, supportera tout avec résignation et sans crainte ; de la tribulation elle-même il recevra le *reconfort* de sa constance. Il espère que la récompense que ne lui offre pas le monde, lui est réservée plus solide, éternelle dans le ciel, et, ne cessant pas de prier Dieu pour la longue et prospère conservation de Votre Majesté Impériale et Royale, nous lui accordons de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, le 29 janvier de l'an 1806, de notre Pontificat le sixième.

» PIUS PP. VII. »

Nous nous abstenons de faire ressortir tout ce que la fin de cette lettre a de noble, d'imposant, de fort et de résigné. Il paroît que les expressions courageuses du Saint Père produisirent une impression vive sur Napoléon. Quinze jours après, il répondit lui-même. Qui oseroit analyser ou réduire d'une seule ligne une lettre où le vainqueur vient dire, en quelque sorte, au saint Pontife, à travers mille incohérences : « Je prends plus soin de la religion que vous-même ; vous la laissez en souffrance, regardez-moi faire : je serai plus sage,

plus habile, plus pieux même que vous. Je ne suis pas seulement le guerrier du siècle; si j'étois encore davantage le maître, je me déclarerois le Pontife suprême, et moi je ne laisserois pas *périr des ames.* »

Très-Saint Père,

« J'ai reçu la lettre de Votre Sainteté, du 29 janvier. Je partage toutes ses peines; je conçois qu'elle doit avoir des embarras : elle peut tout éviter en marchant dans une route droite, et en n'entrant pas dans le dédale de la politique et des considérations pour les puissances qui, sous le point de vue de la religion, sont hérétiques et hors de l'Eglise, et, sous celui de la politique, sont éloignées de ses Etats, incapables de la protéger, et ne peuvent lui faire que du mal. *Toute l'Italie sera soumise sous ma loi.* Je ne toucherai en rien à l'indépendance du Saint Siége. Je lui ferai même payer les dépenses que lui occasionneront les mouvemens de mon armée. Mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel, les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagemens inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Eglise, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. *Votre Sainteté est Souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur* (1). Tous mes

(1) Ce n'étoit pas sur ce ton que Charlemagne traitoit avec le Pape Adrien Ier, en 784, ni depuis cette époque. On ne connoît pas encore en Italie, le document que je vais rapporter. Il a été publié au mois de novembre dernier, par M. Champollion-Figeac, conservateur des manuscrits à la bibliothèque du roi, frère du célèbre et ingénieux Champollion dont Rome applaudissoit les savantes recherches en 1826.

La pièce originale est sur parchemin de moyenne épaisseur; on reconnoît un texte latin de dix-huit lignes, divisé en huit paragraphes, et tracé en écriture cursive mérovingienne des manuscrits, mêlée de quelques minuscules dans les mots, et de plusieurs majuscules Onciales ou demi Onciales, toutefois absolument vierge de l'influence du renouvellement des lettres qui fut l'origine de celles qu'on appelle Carolines, lesquelles, dès le commencement du neuvième

ennemis doivent être les siens. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe, ni Suédois réside à Rome ou dans vos Etats, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. Comme chef de notre religion, j'aurai toujours pour Votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; mais je suis comptable envers Dieu qui a

siècle, remplacèrent l'écriture mérovingienne ou franco-gallique. Celle de ce document est liée, distincte, petite, nourrie, ouverte dans ses *a*, non ponctuée, légèrement inclinée vers la gauche, tirant un peu sur l'écriture Saxonne, avec quelques *superflues* et les *hastes* prolongées.

Voici le texte :

« *Primo capitulo : — Salutat vos dominus noster filius vester Carolus et filia vestra domna nostra Fastrada, filii et filiæ domini nostri simul et omnis domus sua. — II. Salutant vos cuncti sacerdotes, episcopi, et abbates atque omnis congregatio illorum in Dei servitio constituta, etiam et universus generalis populus Francorum. — III. Gratias agit vobis dominus noster filius vester quia dignati fuistis illi mandare per decorabiles missos et melliflua epistola vestra de vestra à Deo conservata sanitate, quia tunc illi gaudium et salus ac prosperitas esse cernitur, quando de vestra sanitate vel POPULI VESTRI salute audire et certus esse meruerit. — IIII. Similiter multas vobis agit gratias dominus noster filius vester de sacris sanctis orationibus vestris, quibus assidue pro illo et fidelibus sancte ecclesie et vestris atque suis decertatis, non solùm pro vivis, sed etiam pro defunctis; et si domino placuerit, vestrum bonum certamen dominus noster filius vester cum omni bonitate in omnibus retribuere desiderat. — V. Mandavit vobis filius vester, dominus videlicet noster, quia, Deo gratias et vestras sanctas orationes, cum illo et filia vestra ejus conjuge et prole sibi à Deo datis vel omni domo sua sive cum omnibus fidelibus suis, prospera esse videntur. — VI. Postea vero danda est epistola dicentibus hoc modo : Presentem epistolam misit vobis dominus noster filius vester postolando scilicet SANCTITATI VESTRE ut ALMITAS VESTRA amando eam recipiat. — VII. Deinde dicendum est : Misit vobis nunc dominus noster filius vester talia munera qualia in saxonia preparare potuit et quando*

bien voulu se servir de mon bras pour rétablir la religion : et comment puis-je, sans gémir, la voir compromise par les lenteurs de la cour de Rome, où l'on ne finit rien, où pour des intérêts mondains, de vaines prérogatives de la tiare, *on laisse périr des ames*, le vrai fondement de la religion? Ils en répondront devant Dieu, ceux qui laissent l'Allemagne dans l'anarchie; ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent

placet SANCTITATI VESTRE ostendamus ea. — VIII. Deinde dicendum erit: Dominus noster filius vester hec parva munuscula paternitati vestre distinavit, inducias postolans interim dum meliora SANCTITATI VESTRE preparare potuerit. — IX. Deinde....

Ici le manuscrit finit.

Voici la traduction mot à mot.

Capitule premier : — Vous salue notre maître votre fils Charles et votre fille notre maîtresse Fastrade, les fils et les filles de notre maître, en même temps toute sa maison. — II. Vous saluent tous les prêtres, évêques et abbés, et toute la congrégation d'iceux, constituée pour le service de Dieu, ainsi que l'universalité du peuple des Francs. — III. Notre maître votre fils vous rend grâces de ce que vous avez daigné lui faire passer par d'honorables envoyés, et dans une lettre d'où coule le miel, des nouvelles de votre santé conservée (par) de Dieu, parce qu'alors il regarde comme joie, salut et prospérité, d'avoir mérité d'ouir avec assurance des nouvelles de votre santé, et du salut (bonne situation) de *votre peuple*. — IIII. Semblablement notre maître votre fils vous rend beaucoup de grâces de vos sacrées et saintes prières adressées constamment pour lui, pour les fidèles de la sainte Eglise, vos intérêts et les siens, et non-seulement pour les vivans, mais encore pour les défunts, et s'il plaît au Seigneur, notre maître votre fils désire rendre en tout avec toute bénignité votre bon procédé. — V. Votre fils, c'est-à-dire notre maître, nous a envoyés à vous parce que, grâces à Dieu et à vos saintes prières, elles ont apporté prospérité à lui, à votre fille, son épouse, à la race donnée (par) de Dieu à notre maître, ou à toute sa maison, ou à tous ses fidèles. — VI. Ensuite, il faut donner la lettre en disant de cette manière : « Notre maître votre fils vous a envoyé » la présente lettre en demandant à *Votre Sainteté* que *Votre* « *Almité* la reçoive avec amour. » — VII. Ensuite, il faudra dire : « Notre maître votre fils vous a envoyé maintenant des présens tels

tant de zèle à protéger des mariages protestans, et veulent m'obliger à lier ma famille avec des princes protestans; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de *mes* évêques et qui livrent *mes* diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les évêques puissent entrer en exercice, et cela peut être fait *en huit jours*. Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques. J'ai consolidé les in-

qu'il a pu les préparer dans la Saxe, et quand il plaira à *Votre Sainteté*, nous les montrerons » — VIII. Ensuite, il faudra dire: « Notre maître votre fils a destiné ces petits présens à votre paternité, demandant cependant trève jusqu'à ce qu'il ait pu en préparer de meilleurs pour *Votre Sainteté*. — IX. Ensuite... (*le reste manque.*)

Ce fragment n'est écrit que d'un seul côté du parchemin. Les capitules forment autant d'alinéa et leur chiffre sort à la marge, comme cela doit être dans une expédition de chancellerie. M. Champollion l'a recueilli dans la vieille reliure d'un très-ancien manuscrit latin de la Bible, de la bibliothèque du roi. On recommande la perquisition du reste du fragment à MM. les bibliothécaires d'Italie et des deux bords du Rhin. Venons au ton de cette *Credenziale* vraiment *melliflua*, ou, comme on disoit dans ce temps-là, *nectarea*. On y mentionne, à plusieurs reprises, *Sa Sainteté*, on y parle de *son peuple*. Le mot *Almitas* est absolument nouveau pour nous. Je l'ai francisé. Charlemagne nous fait assez honneur dans l'histoire pour qu'il ait la licence de donner dans notre langue, droit de bourgeoisie aux expressions qu'il emploie. Quels sont maintenant les présens dont-il est question?

Il existe une lettre détaillée, écrite par Adrien, où il parle de deux magnifiques chevaux qu'il avoit reçus de Charlemagne: « *Famosissimos equos in ossibus, atque plenitudine carnis decoratos.* » On doit observer cette manière homérique d'indiquer aux *Legati* les paroles qu'il faudra dire. Le prince parle de ses enfans et non pas des deux filles qu'il a eues de Fastrade, en moins de deux ans, après son mariage. Ainsi, la lettre est d'une époque où il venoit de l'épouser, l'an 784.

Voilà comment Charlemagne traitoit avec le Pape dans ces temps appelés *vulgairement* barbares: jamais Charlemagne n'a pensé à dépouiller le Pape; il a confirmé les promesses faites par deux grands hommes, d'abord son aïeul, Charles Martel, le vainqueur à jamais mémorable des Sarrasins, aux batailles livrées à Tours et continuées

térêts de l'Eglise ; je n'ai touché en rien au spirituel. Ce que j'ai fait à Milan, je le ferai à Naples, et partout où mon pouvoir s'étendra. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux ; mais si à Rome on passe les journées à ne rien faire et dans une coupable inertie, puisque Dieu m'a commis après de si grands bouleversemens pour veiller au maintien de la reli-

jusqu'à Poitiers, et ensuite Pépin, son père, qui reprit sur eux la ville de Narbonne et les chassa pour toujours de la Gaule.

Jamais Charlemagne n'a entendu attribuer à qui que ce soit le droit de reprendre, au nom des Français, ce que son respect pour la parole engagée, et sa piété, avoient assuré à *l'Almité* qu'il honoroit à Rome, à *Sa Sainteté* le pape Adrien. On ne touchera ce précieux débris, on ne le lira qu'avec respect : c'est de toutes les pièces politiques, du premier intérêt dans l'histoire, la plus ancienne que nous connoissions jusqu'ici. Je demande pardon de l'excentricité de cette note, mais elle me paroît entrer tout-à-fait dans le sujet que je traite et figurer à propos au-dessous de la lettre de Napoléon. Il entendoit renouveler les temps de Charlemagne ; hé bien, voilà Charlemagne en personne qui s'approche de lui, qui vient le conseiller, le redresser ! Il avoit aussi une *longue épée*, le chef des Francs, mais quand il la dépose, comme il est gracieux, *poli*, élégant même ! comme le *barbare* est de *bon goût !* quel paternel concours il invoque pour saluer *Sa Sainteté !* Il passe le premier, il est le monarque, mais il se fait suivre de son épouse, de ses fils, de ses filles ; après la famille royale interviennent les évêques, le clergé, *l'universalité du peuple des Francs*. Ce dénombrement a une attitude gigantesque et sublime. Dans ce temps-là, nous étions tous frères par nos croyances. Peut-on se peindre la joie qu'une pareille découverte auroit procurée aux Baronius, aux Mabillon, aux Bossuet, aux Fleury, aux Benoît XIV ? Je suis persuadé aussi que cette lettre présentée à Napoléon, dans un de ses bons momens, auroit excité vivement son attention. S'il vénéroit avec sincérité son modèle, il devoit se sentir porté à l'imiter dans ses vertus, comme il l'avoit à peu près égalé dans ses conquêtes. On peut remarquer d'ailleurs que c'est pour avoir voulu aller, en maître, au delà des villes soumises par Charlemagne, que Napoléon, qui n'étoit que le premier *grand homme* de sa race, a vu la fin de sa gloire militaire, et de l'autorité qu'il avoit fondée.

gion, je ne puis devenir, ni je ne puis rester indifférent à tout ce qui peut nuire au bien et au salut de mes peuples. Très-saint Père, je sais que Votre Sainteté veut le bien, mais elle est environnée d'hommes qui ne le veulent pas, qui ont de mauvais principes, et qui, au lieu de travailler dans ces momens critiques à remédier aux maux qui se sont introduits, ne travaillent qu'à les aggraver. Si Votre Sainteté vouloit se souvenir de ce que je lui ai dit à Paris, la religion de l'Allemagne seroit organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se seroit fait de concert avec Votre Sainteté et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit être fait *dans quinze jours*. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée, et où elle jouisse de plus de considération. Ceux qui parlent à Votre Sainteté un autre langage, la trompent et sont ses ennemis; ils attireront des malheurs qui finiront par leur être funestes.

» Sur ce, je prie Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve longues années au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

» Votre dévot fils,

» NAPOLÉON. »

Paris, 13 février 1806.

CHAPITRE XXVIII.

LETTRE DU CARDINAL FESCH AU PAPE. RÉPONSE DE SA SAINTETÉ AUX DEMANDES DE L'EMPEREUR ET AUX PRÉTENTIONS QU'IL ANNONCE SUR L'EMPIRE DE ROME.

Les négociations étoient secrètes ; on n'en connoissoit aucun détail même à Florence. Cette foudroyante réponse de Napoléon arrivoit le 2 mars. Le 12, dans un billet, le cardinal Consalvi annonçoit seulement que les occupations les plus urgentes et les *amertumes* dont il étoit de plus en plus abreuvé, l'avoient empêché d'écrire au nonce.

Le cardinal Fesch demandoit officiellement que l'on expulsât les Russes, les Suédois, les Anglais et les Sardes, de Rome et de l'État pontifical. Le cardinal Consalvi déclara que Sa Sainteté s'entendroit, sur ce point, directement avec l'empereur. Alors le ministre de France jugea à propos d'écrire particulièrement au Pape, en lui envoyant une copie de la note précédemment adressée à Consalvi, et il sollicita en même temps une réponse qui fût nommément adressée à la légation : il ajoutoit, après s'être plaint d'être accusé d'avoir exagéré la sévérité des ordres impériaux :

« Si cette affaire, très-saint Père, tenoit à des objets moins intéressans, si ma vénération pour votre personne étoit moins profonde, et mon dévouement pour le Saint Siége moins vrai, j'oublierois de semblables accusations, j'en appellerois

au scrutateur des cœurs, j'aurois tout souffert en silence, *abscondissem me forsitan ab eo*. Mais, pouvant invoquer le témoignage irrécusable de mon gouvernement, en preuve de mes sentimens pour Votre Sainteté, et ne voulant pas souffrir qu'il reste de doute sur ma franchise et sur mon zèle dans une discussion qui peut sauver ou perdre le gouvernement temporel du Saint Siége, je repousse ces accusations, et il restera prouvé par là que j'aurois voulu amener le gouvernement pontifical à ne point résister aux décrets immuables de la providence.....

» Très-saint Père, les grands événemens qui se succèdent avec tant de rapidité n'arrivent sans doute que par un ordre supérieur, et par la volonté de celui qui peut tout : *les puissances de la terre ne sont que des instrumens*. Malheur à elles lorsqu'elles s'opposent à la volonté irrésistible de Dieu, en se décidant d'après les principes ordinaires! Semblables à un vaisseau entraîné par les vents, elles se perdent en ne voulant pas abandonner le rivage. » (Il est probable que ce paragraphe étoit extrait d'une récente dépêche de l'empereur.)

« Quelle que soit ma manière de voir, quelle que soit la différence de mon opinion d'avec celle de Son Eminence M. le cardinal secrétaire d'Etat, je prie Votre Sainteté de croire que rien ne sauroit diminuer ma vénération pour sa personne et mon dévouement pour le Saint Siége, et j'espère que Sa Sainteté, me continuant sa bienveillance, voudra bien m'accorder sa bénédiction apostolique. »

Le Saint Père répondit le même jour à l'empereur et au cardinal Fesch. Il accuse réception de la lettre de Napoléon, du 13 février, et il dit qu'il lui est impossible d'exprimer suffisamment quelle sensation a produite en lui la lecture du contenu :

« Cette lettre roule sur tant et de si graves sujets, elle contient des principes, des demandes, et des plaintes d'une telle amertume, et à la fin elle se rapporte tellement à ce que Votre Majesté nous a fait dire par son ministre, que nous nous rendrions devant Dieu, devant le monde catholique et l'âge futur, coupable de la plus lâche foiblesse, si nous ne dévoilions

nos sentimens de la manière la plus ouverte et la plus libre, et si nous négligions de donner aux demandes que l'on nous fait, aux principes qu'on met en avant, aux plaintes qu'on profère, les réponses qui nous sont dictées par le sentiment exact de la justice, de la vérité et de l'innocence.

» Nous devons à Dieu, à l'Eglise, à nous-même, à l'attachement paternel que nous professons pour vous, à la gloire même de Votre Majesté, qui nous est à cœur autant qu'à elle, un *parler* libre et franc, tel qu'il convient à la candeur de notre caractère, et aux devoirs de notre ministère ici bas.

» Nous le devons d'autant plus qu'une forte nécessité nous excite à remplir les devoirs les plus essentiels : nous ne voyons que trop par la secousse qui nous a frappé, que les sentimens manifestés par Votre Majesté menacent la dignité du Saint Siége, et les droits les plus inaltérables et les plus respectés de sa libre souveraineté.

» Nous avons eu et nous aurons toujours pour Votre Majesté impériale et royale, les égards les plus étendus que peuvent suggérer l'estime, la bienveillance et l'amitié ; mais nous ne pouvons ni nous prêter à ces concessions auxquelles répugnent les obligations *indéclinables* de notre double *représentance*, ni dissimuler ces vérités dont nous sommes convaincu par l'intime témoignage de notre conscience, ni céder à ce qui s'oppose à la garde de ce dépôt du patrimoine de l'Eglise romaine qui nous a été transmis à travers une si longue série de siècles par nos prédécesseurs, et que nous avons promis en face du Tout-Puissant, au pied des autels, et par les sermens les plus sacrés, de transmettre intact à ceux qui nous succéderont.

» Nous commençons par ce que Votre Majesté demande de nous : elle veut que nous chassions de nos États tous les Russes, Anglais et Suédois, et tout agent du roi de Sardaigne, et que nous fermions nos ports aux bâtimens des trois nations susdites ; elle veut que nous abandonnions notre état pacifique, et que nous entrions avec ces puissances dans un état ouvert de guerre et d'hostilité. Que Votre Majesté nous permette de lui répondre avec une netteté précise, que non pas à cause de nos intérêts temporels, mais à cause des devoirs essentiels inséparables de notre caractère, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'adhérer à cette demande : veuillez bien

la considérer sous tous les rapports qui nous regardent, et jugez vous-même s'il est de votre religion, de votre grandeur, de votre humanité, de nous contraindre à des pas de cette nature.

» Nous vicaire de ce Verbe éternel, « qui n'est pas le Dieu » de la dissension, mais le Dieu de la concorde, qui est venu » au monde pour en chasser les inimitiés, et pour évangéli- » ser la paix tant à ceux qui sont éloignés qu'à ceux qui sont » voisins (voilà les expressions de l'apôtre), » en quelle manière pouvons-nous dévier de l'enseignement de notre divin instituteur? Comment contredire la mission à laquelle nous avons été destiné?

» Ce n'est pas notre volonté, c'est celle de Dieu dont nous occupons la place sur la terre, qui nous prescrit le devoir de la paix envers tous, *sans distinction de catholiques et d'hérétiques, de voisins ou d'éloignés, de ceux dont nous attendons le bien, de ceux dont nous attendons le mal.* Il ne nous est pas permis de trahir l'office commis par le Tout-Puissant, et nous le trahirions, si pour les motifs déduits par Votre Majesté, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de puissances hérétiques qui ne peuvent nous faire que du mal (c'est ainsi que parle Votre Majesté), nous accédions à des demandes qui nous porteroient à prendre part contre elles dans la guerre.

» Si nous ne devons pas, comme dit Votre Majesté, entrer dans le *dédale de la politique* dont nous nous sommes tenu, et dont nous nous tiendrons toujours éloigné, nous devons d'autant plus nous abstenir de prendre part dans les mesures d'une guerre qui a des objets politiques, d'une guerre dans laquelle on n'attaque pas la religion, d'une guerre dans laquelle se trouve d'ailleurs mêlée une puissance catholique.

» La nécessité seule de repousser une agression hostile ou de défendre la religion mise en péril, a pu donner à nos prédécesseurs un juste motif de sortir de leur état pacifique. Si quelqu'un d'eux *par foiblesse humaine,* s'est écarté de ces maximes, sa conduite, nous le dirons franchement, ne pourroit jamais servir d'exemple à la nôtre.

» Ce pacifique maintien que nous devons garder à cause du caractère sacré dont Dieu nous a investi, nous le devons également garder, dans les intérêts de la religion qu'il nous a confiés, dans les intérêts du troupeau qu'il a remis à notre ministère pastoral. Chasser les sujets des puissances en guerre

avec Votre Majesté, leur fermer les ports, seroit le même que s'attirer la sûre conséquence de la rupture de toute communication entre nous et les catholiques qui vivent dans leurs domaines.

» Pouvons-nous laisser dans l'abandon tant d'ames de fidèles, tandis que l'Evangile nous défend de négliger la recherche même d'une seule? Pouvons-nous être indifférent aux maux infinis que le catholicisme souffriroit dans ces pays, s'il y restoit privé de toute communication avec le centre de l'unité qui est le fondement et la base de la religion catholique? Si une irrésistible force des événemens humains nous privoit de cette libre communication, nous gémirions profondément sur une telle calamité; mais nous ne souffririons pas le continuel remords d'en être nous-même la cause. Au contraire, si nous intimions aux sujets de ces souverains de sortir de nos Etats, de ne pas s'approcher de nos ports, ne seroit-ce pas une infortune irréparable, et par un fait qui seroit absolument nôtre, que toute communication resteroit interrompue entre nous et les catholiques qui vivent dans ces contrées? Comment pourrions-nous résister à la voix intérieure de notre conscience, qui nous reprocheroit continuellement les funestes conséquences de ce fait? Comment pourrions-nous cacher à nous-même notre faute?

» Les catholiques qui existent dans ces domaines ne sont pas en petit nombre; il y en a des millions dans l'empire russe, il y en a *des millions et des millions* dans les pays soumis au royaume d'Angleterre; ils jouissent du libre exercice de leur culte, ils sont protégés. Nous ne pouvons prévoir ce qui arriveroit si les souverains de ces Etats se voyoient provoqués par nous et par un acte d'hostilité si décidé, tel que seroit l'expulsion de leurs sujets et la fermeture de nos ports. Le ressentiment contre nous seroit d'autant plus fort qu'il seroit en apparence plus juste, puisque nous n'aurions reçu d'eux aucune injure.

» Si cette indignation ne se ruoit pas contre les personnes des catholiques, nous pourrions craindre à bon droit qu'on ne ruinât l'exercice de la religion catholique, permis avec tant de liberté dans ces domaines.

» Quand cela n'arriveroit pas, il arriveroit certainement que l'on prononceroit l'interdiction de toute communication

directe et indirecte entre les catholiques et nous, l'empêchement des missions, l'interruption de toutes les affaires spirituelles, et cela seroit un mal incalculable pour la religion et le catholicisme, mal dont nous devrions nous accuser nous-même, et dont il faudroit rendre le compte le plus sévère devant le tribunal de Dieu..... Que Votre Majesté porte son attention sur la conduite que nous avons constamment tenue envers sa personne, elle se souviendra que partout où il s'est agi de choses qui ne s'opposoient pas à nos devoirs, et qui la pouvoient intéresser, aucun égard ne nous a retenu, que nous avons cherché constamment à satisfaire ses désirs. Ces faits n'ont pas besoin d'énumération, ils sont récens, connus de toute l'Europe : ils ont produit l'opinion universelle que nous éprouvons pour vous un sentiment décidé de préférence partiale.... Nous terminerons ici les réponses aux premières demandes faites par Votre Majesté, avec la confiance qu'après des réflexions d'un si grand poids, elle abandonnera ces demandes, et qu'elle nous délivrera de la désolation dans laquelle elles nous ont plongé. Mais les principes sur lesquels Votre Majesté les a appuyées ne nous permettent pas de nous taire. Loin de tout désir de domination et de tout intérêt personnel, ce n'est pas notre cause que nous défendons, c'est celle de l'Eglise romaine et du siége sur lequel nous sommes placé. Avant de monter sur le trône, nous avons juré de soutenir ces droits et de les défendre jusqu'à l'effusion de notre sang.

» Sire, levons le voile! Vous dites que vous ne toucherez pas l'indépendance de l'Eglise, vous dites que nous sommes le souverain de Rome; vous dites dans le même moment que *toute l'Italie sera soumise sous votre loi.* Vous nous annoncez que si nous faisons ce que vous voulez, vous ne changerez pas les apparences : mais si vous entendez que Rome, comme faisant partie de l'Italie, soit sous votre loi, si vous ne voulez que conserver les apparences, le domaine temporel de l'Eglise sera réduit à une condition absolument *lige* et *servile*, la souveraineté et l'indépendance du Saint Siége seront détruites. Et pouvons-nous nous taire? pouvons-nous, par un silence qui nous rendroit coupable de prévarication dans notre office devant Dieu, et nous accableroit d'opprobre devant toute la postérité, dissimuler l'annonce de mesures de cette nature?

» Votre Majesté établit en principe qu'elle est *l'empereur de Rome*. Nous répondons avec la franchise apostolique, que le Souverain Pontife qui est tel, depuis un si grand nombre de siècles, qu'aucun prince régnant ne compte une ancienneté semblable à la sienne, le Pontife, devenu encore souverain de Rome, ne reconnoît et n'a jamais reconnu dans ses Etats une puissance supérieure à la sienne; qu'aucun empereur n'a aucun droit sur Rome. Vous êtes immensément grand : mais vous avez été élu, sacré, couronné, reconnu Empereur des Français et non de Rome. Il n'existe pas d'Empereur de Rome; il n'en peut pas exister si on ne dépouille le Souverain Pontife du domaine absolu et de l'empire qu'il exerce seul à Rome. Il existe bien un Empereur des Romains; mais ce titre est reconnu par toute l'Europe et par Votre Majesté elle-même, dans l'Empereur d'Allemagne. Ce titre ne peut appartenir en même temps à deux souverains, il n'est qu'un titre de dignité et d'honneur, lequel ne diminue en rien l'indépendance réelle et apparente du Saint Siége. Finalement cette dignité impériale n'a et n'a jamais eu aucun rapport avec la qualité et l'extension du *haut domaine* et du *domaine utile*; et toujours, depuis son origine, elle a été précédée par une élection.

» Votre Majesté dit que nos relations avec elle sont les mêmes que celles de nos prédécesseurs avec Charlemagne. Charlemagne a trouvé Rome dans les mains des Papes; il a reconnu, il a confirmé sans réserve leurs *domaines*, il les a augmentés avec de nouvelles donations, il n'a prétendu aucun droit de *domaine* ni de supériorité sur les Pontifes considérés comme souverains temporels, il n'a prétendu d'eux ni dépendance ni *sujétion* (*sudditanza*).

» Il a reconnu de la volonté et de la nomination desdits Pontifes ses rapports avec eux, en recevant la simple qualité d'*Avvocato* et de défenseur de l'Eglise romaine, soit lorsqu'il accepta d'eux le titre de *Patrice* (titre dont après la mort d'Adrien Ier, il sollicita la confirmation par une ambassade spéciale envoyée à son successeur Léon III), soit lorsque par des actes spéciaux, il obtint l'*adoration* de ces deux Pontifes; soit enfin lorsque se trouvant à Rome pendant les fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, il reçut dans le temple de *Saint-Pierre* la dignité impériale, don

qui fut un acte imprévu et spontané dudit Pontife Léon III.

« Mais enfin dix siècles postérieurs au temps de Charlemagne ont rendu inutile toute autre investigation plus éloignée. La possession pacifique de mille ans est le titre le plus *lumineux* qui puisse exister entre souverains ; cette possession a démontré que quelles qu'aient été dans ces temps obscurs et dans ces circonstances *tempétueuses*, les *intelligences* entre Charlemagne et les Pontifes, le Saint Siége n'a connu ensuite dans *ses domaines* temporels d'autres rapports avec les successeurs de Charlemagne, que ceux qui existent entre tout souverain absolu et indépendant, et les autres souverains.

» Une extension quelconque de *domaines*, même légitimement acquise par un souverain, ne lui donne aucun droit d'altérer dans sa moindre partie une possession de cette nature dont a joui pacifiquement un autre souverain. Les principes du droit naturel appliqués aux intérêts des nations établissent la base de tous les rapports sociaux sur cette maxime, que grandes ou petites, les souverainetés conservent toujours entre elles le même état d'indépendance : abandonner cette maxime, ce seroit mettre la force à la place de la raison.

» Votre Majesté, dans sa rectitude, ne peut être que ferme dans ces principes. La conséquence de ces principes est évidente. L'étendue des Etats acquis par Votre Majesté ne peut lui donner aucun nouveau droit sur nos *domaines* temporels. Vos acquisitions trouvent le Saint Siége en possession d'une souveraineté absolue et indépendante, possession continuée pendant tant de siècles, et reconnue par tous, et elles doivent le laisser dans cette même possession ; Votre Majesté a trop de lumières pour ne pas avouer que la certitude de ces vérités est incontestable, n'admet aucune exception : ou il n'y a plus de droit de souveraineté indépendante, ou le droit de la souveraineté pontificale indépendante ne peut être altéré en aucune partie.

» Nous ne pouvons admettre la proposition suivante : que nous devons avoir pour Votre Majesté dans le temporel, les mêmes égards qu'elle a pour nous dans le spirituel. Cette proposition a une extension qui détruit et altère les notions de nos deux puissances... Un souverain catholique n'est tel que parce qu'il professe reconnoître les *définitions* du chef visible de l'Eglise, et le regarde comme le *maître de la vérité* et le seul

vicaire de Dieu sur la terre : il n'y a donc pas d'identité ni d'égalité entre les relations spirituelles d'un souverain catholique avec le suprême *hiérarque*, et les relations temporelles d'un souverain avec un autre souverain... Vous dites encore que vos ennemis doivent être les nôtres ; cela répugne au caractère de notre divine mission qui ne connoît pas d'inimitiés, même avec *ceux qui se sont éloignés du centre de notre union*. Ainsi donc toutes les fois que Votre Majesté seroit en guerre avec une puissance catholique, nous devrions nous trouver en guerre avec cette puissance?

» Charlemagne et tous les princes *Avvocati* de l'Eglise ont fait profession de la défendre de la guerre, et non de l'entraîner à la guerre..... Cette proposition tend à faire du souverain pontifical un feudataire, un *vassal-lige* de l'empire français. »

Ici le Saint Père réfute les accusations portées contre les lenteurs des décisions romaines ; les matières ecclésiastiques ne peuvent être examinées qu'avec la maturité du conseil, et on n'y peut pas apporter cette célérité applicable aux intérêts temporels. On dit que l'on laisse périr les ames pour des intérêts mondains et de vaines prérogatives de la tiare. Le Saint Père reçoit des mains du Très-Haut l'humiliante *acerbité* de ce reproche, mais Dieu et le monde savent si des intérêts mondains et de vaines prérogatives ont guidé ses actions.

Les embarras de la religion en Allemagne ont une toute autre cause que celle que l'on suppose. Les changemens ordonnés par le recès de Ratisbonne en sont l'unique cause. Des renversemens extraordinaires présentent d'immenses difficultés, la guerre est venue les aggraver. Quant au retard des bulles pour les évêques de France, il est inévitable à cause des informations qu'il importe de recueillir.

Le Saint Père répond à l'affaire relative au ma-

riage de Jérôme. Sa Sainteté invoque la loi divine de laquelle dérive l'indissolubilité du mariage; même entre catholiques et hérétiques, loi qu'elle doit exécuter. Quant au concordat d'Italie, le Pape fait les mêmes réponses qu'il a déjà envoyées; il ne peut reconnoître les articles qu'on y a ajoutés, parce qu'ils sont en opposition avec la discipline de l'Église.

« Voilà les sentimens candides que la voix de notre conscience nous a dictés... Si nous étions assez malheureux pour que le cœur de Votre Majesté ne fût pas ému par nos paroles, nous souffririons avec une résignation évangélique tous les désastres, nous nous soumettrions à toutes les douleurs, en les recevant de la main du Seigneur. Oui, la vérité triomphera toujours sur nos lèvres; la constance à maintenir intacts les droits de notre Siége régnera dans notre cœur; nous affronterons toutes les adversités de cette vie, plutôt que de nous rendre indigne de notre ministère : et vous, vous ne vous éloignerez pas de cet esprit de sagesse et de prévoyance qui vous distingue; il vous a fait connoître que la prospérité des gouvernemens et la tranquillité des peuples sont inséparablement attachées au bien de la religion... Vous n'oublierez pas enfin que nous nous trouvons à Rome exposé à tant de tribulations, et qu'il y a à peine une année que nous sommes parti de Paris.

» Nous finissons en vous accordant de tout cœur la paternelle bénédiction apostolique.

» Donné à Rome près Sainte-Marie-Majeure, le 21 mars de l'an 1806, de notre pontificat le septième.

» *P. S.* Nous avons pris le parti de ne communiquer notre réponse à personne, pas même au cardinal légat, ni au cardinal Fesch, pour qu'elle ne soit connue de qui que ce soit. Elle peut ainsi rester entre Votre Majesté et nous : nous voulons de notre côté éloigner, autant que possible, la publicité de contestations si douloureuses pour notre cœur, et si funestes au Saint Siége...

» PIUS PP. VII. »

Nous avons dit que le Pape écrivit le même jour, 21 mars, à M. le cardinal Fesch. Il lui déclare que tout souverain est maître de traiter une affaire d'importance avec un autre souverain par lettres particulières, sans employer les voies diplomatiques ordinaires. Il veut ici correspondre avec l'empereur directement, d'autant plus que l'empereur s'est adressé le premier au Pape pour ces affaires. On voit aussi dans cette lettre du Pontife à Son Éminence, qu'il paroît la plaindre d'avoir à exécuter des injonctions si violentes.

Cependant à Paris, on accusoit le cardinal Fesch de ne pas apporter assez de force dans sa conduite : on l'accusoit d'user de trop d'égards et de ménagemens. Il étoit impossible de ne pas prévoir des scènes funestes : le courage de Pie VII demeuroit inébranlable.

CHAPITRE XXIX.

JOSEPH BONAPARTE ROI DE NAPLES. LE CARDINAL FESCH RAPPELÉ POUR EXERCER SES FONCTIONS DE GRAND AUMÔNIER. M. ALQUIER AMBASSADEUR A ROME. SA PREMIÈRE CORRESPONDANCE AVEC M. DE TALLEYRAND.

Le frère de l'empereur, Joseph Bonaparte, étoit entré avec une armée à Naples, où il avoit été déclaré roi; tout à coup il sortit de cette ville des bruits alarmans. Le Saint Siége devoit être transféré à Avignon ou à Paris; l'Etat pontifical, partagé entre le royaume d'Italie et Naples; l'Ordre de Malte, sécularisé; le code français, publié à Rome; *le mariage des prêtres, autorisé.* Ces rumeurs sourdes accabloient de douleur l'infortuné Pontife. Le cardinal Fesch écrivoit en France qu'il employoit tout son crédit à les démentir, et de bonne foi il détestoit les auteurs de ces insultes. Mais à Paris, l'empereur, tourmenté de la pensée de s'élancer encore par-delà Charlemagne, disoit à M. de Fontanes : « Moi, je ne suis pas né à temps, » monsieur de Fontanes; voyez Alexandre-le-» Grand, il a pu se dire le fils de Jupiter, sans » être contredit. Moi, je trouve dans mon siècle un » prêtre plus puissant que moi : car il règne sur » les esprits, et je ne règne que sur la matière. » C'étoit bien le même homme qui s'étoit écrié : « *Les prêtres gardent l'ame, et me jettent le cadavre.* » Avons-nous eu tort de dire que, pour les affaires

de religion, il y avoit deux hommes en Napoléon, le sage et l'orgueilleux? Ici l'orgueilleux sort de toute mesure. Que les scènes de guerre, après l'avoir fait proclamer Charlemagne, l'aient entraîné jusqu'à se croire le conquérant Alexandre, on le conçoit; on le concevra encore davantage après Tilsitt : mais qu'il envie les adorations que la présomption d'Alexandre exigea dans un accès de démence, adorations que plusieurs observateurs ne regardent d'ailleurs que comme un calcul politique, utile et facile chez des peuples barbares; que le soldat du XVIIIe siècle, à propos de victoires qui appartiennent bien quelque peu à l'admirable nation qu'il avoit dans sa main, pense à lutter contre l'établissement antique du catholicisme; et qu'entouré de tant de parens qui ne pouvoient jamais nous être donnés pour des êtres surnaturels, il vienne regretter, dans notre état de civilisation, dans ce siècle de moqueries, à cette époque de doute, le rang ineffable de la divinité, il faut le plaindre, il faut d'avance pleurer les malheurs qui vont frapper le prêtre plus puissant que lui. Ce n'est pas assez d'avoir confié tout bas de pareilles ambitions à un conseiller sûr, elles vont devenir tout haut dans l'Europe la règle politique d'une conduite obstinée à l'égard du Pape.

Pie VII recommande en vain le secret. Des menaces qui attaquent le Saint Siége ne peuvent pas être long-temps cachées. Une satire romaine explique la situation en termes moitié familiers, moitié religieux; en voici le sens : « Canons de ci, » canons de là : foudres à l'Orient, foudres au » couchant : Napoléon et le Pontife se sont comme

» dit chacun leur dernier mot. Dieu donne la vic-
» toire à ses enfans, quelquefois tard, mais il la
» leur donne toujours. »

Il fut décidé à Paris dans le conseil que M. le cardinal Fesch seroit remplacé par M. Alquier, qui désiroit tant l'ambassade à Rome depuis 1801. L'empereur écrivit au Pape :

Très-Saint Père,

« Le bien de notre service et l'intérêt des Eglises de nos Etats exigeant que le cardinal Fesch, notre ministre plenipotentiaire près le Saint Siége, réside quelque temps en France pour y exercer les fonctions importantes de grand aumônier de notre empire, nous avons jugé convenable de ne laisser aucune interruption dans l'exercice de la mission que nous lui avions confiée près de Votre Sainteté; nous avons fait choix en conséquence de M. Alquier que nous nommons notre ambassadeur près Votre Sainteté : les preuves qu'il nous a constamment données de ses talens et de son zèle dans les différentes missions dont nous l'avons déjà chargé, nous répondent qu'il s'acquittera avec la même distinction du nouvel emploi auquel nous l'avons destiné. Nous ne doutons pas qu'il ne justifie notre confiance, en cherchant toutes les occasions de rendre sa personne agréable à Votre Sainteté. Nous la supplions de l'accueillir avec bonté, et d'ajouter une foi entière à tout ce qu'il traitera en notre nom, et particulièrement lorsqu'il assurera Votre Sainteté de notre tendre amitié, et de notre respect filial pour le Saint Siége.

« Sur ce, nous prions Dieu, très-saint Père, qu'il vous conserve long-temps au régime et gouvernement de notre mère sainte Eglise.

» A Saint-Cloud, le 18 avril 1806, de notre règne le deuxième.

» Votre dévot fils,

» L'empereur des Français, roi d'Italie,

» NAPOLÉON. »

Le cardinal Fesch, au moment où il alloit partir, eut ordre de notifier au cardinal Consalvi l'avénement du prince Joseph au trône de Naples. Le cardinal Consalvi répondit qu'il convenoit, avant de procéder à une reconnoissance quelconque, de rappeler les rapports existans entre la couronne de Naples et le Saint Siége depuis plusieurs siècles, rapports constamment observés jusqu'ici, même dans le cas de conquête.

Le 17 mai, M. Alquier est présenté au Pape par le cardinal Fesch, et il rend compte de cette audience à M. de Talleyrand.

« Nous étions à peine entrés chez le Pape, que M. le cardinal Fesch prit la parole et dit : « Je pars pour Paris, et je prie Votre Sainteté de me donner ses commissions. » — « Nous » n'en avons pas à vous donner, reprit le Pape : nous vous » chargeons seulement de dire à l'empereur que quoiqu'il » nous maltraite beaucoup, nous lui sommes fort attaché, » ainsi qu'à la nation française. Répétez-lui que nous ne vou- » lons entrer dans aucune confédération ; que nous voulons » être indépendant, parce que nous sommes souverain ; que, » s'il nous fait violence, nous protesterons à la face de l'Eu- » rope, et que nous ferons usage des moyens temporels et spi- » rituels que Dieu a mis entre nos mains. » — Votre Sainteté, reprit M. le cardinal, devroit se rappeler qu'elle n'a pas le droit de faire usage de l'autorité spirituelle dans les affaires présentes de la France avec Rome. » Le Pape demanda, d'un ton très-élevé, à M. le cardinal, où il prenoit cette opinion. Ce fut alors que je crus devoir me retirer, pour ne pas être plus long-temps témoin d'un entretien qui commençoit sur un ton aussi vif, et dans lequel M. le cardinal n'eût pas manqué de m'interpeller, ce qui m'auroit mis hors de toute mesure pour conférer avec le souverain Pontife, et pour essayer sur son esprit quelques voies de conciliation.

» Je passai chez le cardinal Consalvi, à qui je témoignai combien j'étois surpris et affligé des paroles peu mesurées que

j'avois entendu dire au Pape; je le pressai de faire usage de son influence pour éclairer le souverain Pontife sur le résultat que pourroient avoir les dispositions que ses discours annonçoient. Je lui fis sentir que personne n'étoit plus propre que lui à rétablir les rapports qui devoient subsister entre la France et Rome, et qu'il étoit en quelque sorte garant à l'empereur et à l'Europe, des résolutions que prendroit son souverain dans les circonstances actuelles. Le cardinal me répondit qu'il pensoit entièrement comme le Pape, que cette opinion étoit celle de tous les membres du sacré collége, et qu'il lui étoit impossible de varier dans une affaire où les mesures temporelles qu'on exigeoit, tenoient par des liens étroits et des principes incontestables au devoir et à l'autorité du chef de l'Église.

« Il résulte des observations que j'ai pu faire en écoutant le Pape et le secrétaire d'Etat, qu'on est fortement résolu à repousser la proposition de l'empereur, et qu'à l'opiniâtreté sur ce qu'ils appellent ici *la doctrine*, il se mêle une irritation profonde et une animosité personnelle fort étrangères sans doute à la personne de Sa Majesté, mais dont la source et l'objet me sont également inconnus.

» Je dois ajouter que le cardinal Consalvi me fit beaucoup valoir le zèle que la cour de Rome a mis à fournir aux dépenses occasionnées par le passage de nos troupes, dépenses qui s'élèvent déjà, m'a-t-il dit, à un million quatre cent mille piastres, et qui s'accroissent chaque jour de quatre à cinq mille pour l'entretien de la garnison d'Ancône, le traitement des soldats malades, et l'étape de ceux qui passent. Je répondis que je croyois être sûr que la France avoit fait rembourser les avances faites pour ces troupes, ou qu'on avoit du moins donné des à-comptes. Le secrétaire d'Etat me protesta qu'on n'avoit absolument rien donné, et je ne peux pas dissimuler que cette assertion m'a été garantie par M. le cardinal Fesch.

» En rendant compte de la conversation du Pape et du ministre de France, j'ai parlé du refus de Sa Sainteté d'accéder à une confédération. Je prie Votre Excellence de vouloir bien se rappeler que, dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, et dans les trois notes adressées au cardinal légat, le mot de confédération n'est pas prononcé, qu'il n'y a même

rien qui puisse ramener à cette idée ; que, s'il y a des négociations ouvertes sur ce point, il m'est impossible de les suivre sans y être autorisé, et que cette impossibilité est d'autant plus constante, que M. le cardinal Fesch ne croit pouvoir me communiquer ni ses instructions à cet égard, ni la correspondance à laquelle elles ont donné lieu. Je me trouve donc sans direction et même sans aucuns renseignemens sur un objet politique que M. le cardinal a traité pendant plusieurs mois. J'attendrai, pour commencer mes fonctions, le départ de M. le cardinal Fesch, qui aura lieu sous très-peu de jours.

» Je prie Votre Excellence, Monseigneur, d'agréer l'hommage de mon profond respect.

» ALQUIER. »

La reconnoissance du titre de roi de Naples dans la personne du roi Joseph éprouvoit des difficultés. Le ministre des relations extérieures annonça au cardinal Caprara, qu'on ne pouvoit voir dans les démarches des anciens souverains que l'*opinion isolée de quelques rois* qui n'ont pas obligé ni leurs successeurs ni leurs États. (Parmi ces quelques rois se trouvoit un Charles-Quint, que la France avoit bien connu.)

L'empereur, en montant sur le trône, n'a jamais prétendu hériter uniquement des droits de la troisième dynastie, dont la souveraineté ne s'étendoit pas à la moitié des domaines aujourd'hui soumis à l'empire : il a prétendu hériter des droits des empereurs français, et la cour de Rome ne prétendra pas que Charlemagne ait reçu d'elle l'investiture de son royaume. Si la reconnoissance de Naples n'a pas lieu, l'empereur ne reconnoîtra plus la puissance temporelle du Pape. Du reste, Sa Majesté aura dans tous les temps pour le chef de l'Eglise la considération et les égards qu'ont eus Charlemagne, Louis IX, et les autres princes

les plus chrétiens, sans cependant le laisser toucher en rien au temporel et aux droits de la couronne impériale.

En même temps on écrivoit à M. Alquier :

« Les relations du Saint Siége avec Sa Majesté doivent être celles qu'il a eues avec les empereurs français qui fondèrent autrefois l'empire d'Occident. Sa Majesté doit aux intérêts de ses peuples et à sa propre dignité de soutenir les droits de sa couronne impériale, et aucun des empereurs de qui elle tient ces droits, n'eut plus qu'elle la puissance et la volonté de les défendre. Sa Majesté n'attribue pas à Sa Sainteté toutes les imprudentes déterminations dont elle a si vivement à se plaindre; mais elle voit avec peine tous les conseils du Saint Siége présidés par un homme dont les vues particulières se lient tellement avec celles de l'Angleterre, qu'il seroit impossible de ne pas les attribuer à la même cause. M. le cardinal Consalvi peut se croire à Rome sans responsabilité à l'égard du gouvernement qu'il conduit; mais Sa Majesté, par intérêt même pour la cour de Rome, peut le rendre responsable des dangers où il l'entraîne. »

M. Alquier avoit aussi l'ordre de recommander M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons; le Pape répondit : « Nous ignorons si nous » sommes parent des Clermont de France; nous » tiendrions à honneur d'appartenir à une si il- » lustre famille, qu'ici l'on dit avoir été alliée » même aux rois très-chrétiens : mais nous avons » promis de laisser éloignés de Rome, nos parens » de Césène; nous ne pourrions dans aucun cas, « appeler à Rome des parens étrangers. »

CHAPITRE XXX.

SUITE DE LA CORRESPONDANCE DE M. ALQUIER. LES PRINCIPAUTÉS DE BÉNÉVENT ET DE PONTE-CORVO DONNÉES A M. DE TALLEYRAND, ET AU MARÉCHAL BERNADOTTE. LE CARDINAL CONSALVI EST REMPLACÉ PAR LE CARDINAL CASONI. FRANÇOIS II RENONCE AU TITRE D'EMPEREUR D'ALLEMAGNE, INSTITUTION DE L'ORDRE DU MORE. PROCLAMATION AUX CALABRAIS.

M. Alquier continue d'informer M. de Talleyrand de tout ce qui concerne les affaires de France, et il se plaint de ce que plusieurs des inculpations adressées au cardinal Caprara pour accuser le gouvernement pontifical, paroissent dénuées de fondement.

« Il est de fait que l'avis du secrétaire d'Etat est à peu près sans influence dans toutes les affaires qui ont une affinité religieuse, et que, dans ce cas, la confiance du Saint Père appelle d'autres conseils, et notamment ceux des cardinaux Antonelli et di Pietro. J'ai trouvé le cardinal Consalvi parfaitement raisonnable et conciliant sur tous les points où il n'y a pas de prétexte à des discussions théologiques, et toutes les fois qu'il a pu se décider seul et comme homme d'état, et d'après ses dispositions particulières. Mais ce dont il faut toujours se garder avec la cour de Rome, c'est de prendre dans les négociations les routes qui peuvent conduire à discuter les droits du sanctuaire ; c'est peut-être parce qu'on s'est écarté de ce principe, que l'adhésion au pacte fédératif de l'empire français est devenue une chose impossible à obtenir. On a demandé que cet objet purement politique fût soumis à la délibération du sacré collége, et le refus des cardinaux s'est

fondé sur cette maxime, que le chef de l'Eglise, le père commun des fidèles, ne doit pas contracter des engagemens qui affoibliroient l'autorité du Saint Siége dans une partie de l'Europe, et mettroient en péril la foi des habitans de ces contrées..... J'oserai représenter qu'il est à désirer que Sa Majesté l'empereur et roi veuille bien dans ce moment ne prendre aucune mesure de rigueur contre la cour de Rome. Il convient, je crois, de ne pas effrayer les esprits déjà vivement affectés, et de terminer avec tranquillité l'affaire de l'investiture, qui ne prendra que fort peu de jours. »

M. Alquier adressoit une demande vaine. La nouvelle cour de Naples avoit sollicité, à Paris, une autorisation pour s'emparer de Bénévent et de Ponte-Corvo. L'empereur croisa les bras, réfléchit un instant (du moins c'est ce qu'on écrivit à Rome), et il ordonna que la principauté de Bénévent seroit donnée en propriété à son grand chambellan, ministre des relations extérieures, et que la principauté de Ponte-Corvo seroit donnée au général Bernadotte, dont il vouloit, selon les uns, récompenser les services, et suivant les autres, contrarier les inclinations républicaines. Quelques lettres annoncèrent aussi qu'il y eut à ce sujet diverses demandes faites à l'empereur. Des correspondans assurèrent encore que Napoléon avoit voulu ainsi éloigner de lui son ministre des relations extérieures, mais en le compromettant avec Rome. La vérité n'est pas encore bien connue aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, M. Alquier trouva tout à coup des obstacles invincibles pour la négociation de la reconnoissance de Naples. Le Pape lui dit : « Monsieur l'ambassadeur, nous avons fait » jusqu'ici tout ce qu'a voulu l'empereur, et Sa » Majesté n'a pas cru devoir observer les pro- » messes qu'elle nous a données ; si nous cédions

« aujourd'hui à ce qu'on demande en son nom, » nous n'échapperions pas au danger dont nous » sommes menacé. Nous voyons dans des lettres » particulières de Sa Majesté, et dans plusieurs » pièces officielles, qu'on ne nous regardera plus » comme souverain, si nous n'accédons au système » fédératif, et si nous ne consentons pas à être » compris dans l'enclave de l'empire. On inculpe » à tort le cardinal Consalvi : il paroît qu'on croit » à Paris que nous avons la foiblesse de nous laisser » diriger par sa volonté, et que nous ne sommes » qu'un vrai *fantoccino*. Nous lui donnerons un » successeur, et notre opinion ne variera pas. » Tous les points importans de nos États sont suc- » cessivement occupés par les troupes de l'em- » pereur, que nous ne pouvons plus faire subsister » même en mettant de nouveaux impôts. Nous » vous prévenons que si on veut s'emparer de » Rome, nous refuserons l'entrée du château » Saint-Ange. Nous ne ferons aucune résistance, » mais vos soldats devront briser les portes à coups » de canon. L'Europe verra comme on nous traite; » et nous aurons du moins prouvé que nous avons » agi conformément à notre honneur et à notre » conscience. Si on nous ôte la vie, la tombe nous » honorera, et nous serons justifié aux yeux de » Dieu et dans la mémoire des hommes. »

M. Alquier ajoute : « Cette réponse a été faite du ton le plus ferme et avec un mélange de résignation religieuse et d'une vanité profondément blessée. Je crois pouvoir assurer que l'opiniâtreté du Pape est désormais invincible. »

Quand le Pape avoit parlé ainsi à M. Alquier, il connoissoit probablement les déterminations re-

latives à Bénévent et à Ponte-Corvo. Une notification fut d'ailleurs faite au cardinal Consalvi. Il a été question assez souvent de ces principautés dans cette histoire ; on pourra donc désirer d'apprendre comment cette volonté impériale fut signifiée au gouvernement pontifical le 16 juin.

Monseigneur,

« Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, vient d'*accorder* à Son Excellence M. de Talleyrand, son grand chambellan et son ministre des relations extérieures, le titre de prince et duc de Bénévent. La même détermination a été prise en faveur de Son Excellence M. le maréchal de l'empire Bernadotte, à qui Sa Majesté a conféré le titre de prince et duc de Ponte-Corvo.

» Sa Majesté avoit souvent remarqué que ces deux pays enclavés dans le royaume de Naples, étoient un sujet habituel de difficultés entre cette cour et le Saint Siége : Naples s'en étoit emparée dans plusieurs guerres. D'anciennes causes de mésintelligence pouvoient se reproduire, et Sa Majesté occupée de pacifier l'Italie n'a pas voulu les laisser subsister. Rome et Naples sont les Etats auxquels elle prend le plus d'intérêt, ceux entre lesquels elle désire le plus de voir s'établir la bonne intelligence et l'amitié, que le voisinage de leurs possessions leur rend habituellement nécessaires. La cour de Rome retiroit si peu d'avantages de ces possessions séparées, l'éloignement y rendoit son administration si foible, et les revenus y étoient d'ailleurs si peu considérables, que le léger sacrifice qu'on lui demande sera aisément réparé par les dédommagemens que Sa Majesté se propose de lui offrir, et qui seront beaucoup plus à la convenance du Saint Siége. Il est impossible que le souverain Pontife, constamment animé du désir de la paix, ne trouve pas dans son cœur et dans sa haute sagesse les motifs qui doivent lui faire approuver les dispositions de prévoyance que Sa Majesté vient de prendre pour la tranquillité de l'Italie, et qu'elle-même n'a adoptées qu'avec une maturité de réflexion qui les rend irrévocables. Je ne crois pas avoir besoin en conséquence de faire observer à Vo-

tre Eminence que les déterminations que la cour de Rome prendra dans cette affaire influeront nécessairement sur la nature et la valeur des dédommagemens que Sa Majesté sera disposée à accorder au Pape, conformément aux intentions qu'elle a exprimées dans son message au sénat. »

A-t-on jamais pris plus ouvertement pour règle la moralité de la fable neuvième du livre IX de La Fontaine?

Au moment où le cardinal Consalvi apportoit cette note à Sa Sainteté, elle se décidoit à entretenir l'empereur du chagrin qu'elle ressentoit en voyant qu'on la dépouilloit sans la prévenir. La lettre est remplie de douceur et de résignation. D'un autre côté, la réclamation officielle du cardinal Consalvi fut très-nette et très-décidée. Paris soutenoit d'ailleurs ses actes par des récriminations. M. Alquier eut ordre de représenter que Barberini (Barberi), assassin de Duphot (fiscal lors de l'émeute directoriale dont le général fut la victime), étoit admis dans la confidence du Pape. (Il remplissoit très-tranquillement l'emploi qui lui étoit confié.)

« Sa Majesté ne peut souffrir, disoit le ministre d'après une dictée de l'empereur, que la place de préfet de police à Rome soit conservée à un homme qui la déshonore, et qui s'expose à voir le premier détachement français qui passera à Rome, venger la mort de Duphot au lieu même où il a été tué. Le gouverneur de Rome qui est Piémontais (monsignor Cavalchini), doit désirer que le préfet de police qui est sous ses ordres ne soit pas l'ennemi de son pays, et s'il le conserve dans son emploi, il doit (le gouverneur) n'être plus traité que comme *émigré*. »

Il y avoit là une application confuse du nom

d'une magistrature de Paris à des noms d'autres emplois bien différens à Rome.

Le 17 juin, le cardinal Consalvi donna sa démission, et fut remplacé par le cardinal Casoni, ancien vice-légat d'Avignon, puis nonce en Espagne, et alors âgé de soixante-quatorze ans. Nous aurons de temps en temps occasion de reparler du cardinal Consalvi. Un tel homme ne peut jamais rester dans une longue obscurité.

Le nouveau gouvernement pontifical, vivement blessé de l'inféodation de Bénévent et de Ponte-Corvo, n'adressoit plus d'instructions au cardinal légat, et vouloit régler toutes les affaires du Saint Siége à Rome même. Ce cardinal avoit eu autrefois auprès de lui monsignor Sala et monsignor Mazio, hommes de beaucoup de talent : ces fidèles sujets du Pape s'attachoient à faire exécuter avec régularité les ordres de Rome, et s'opposoient, quand ils le pouvoient, à ce que le cardinal outrepassât ses pleins pouvoirs déjà assez étendus.

A Paris, on n'avoit pas tardé à reconnoître surtout le dévouement inexorable de monsignor Sala, personnage à la fois doué de qualités aimables dans la société, et d'une habileté éprouvée dans les affaires graves. Monsignor Lazzarini et M. l'abbé de Rossi avoient remplacé ces prélats : le gouvernement français s'applaudissoit d'avoir éloigné deux austères contradicteurs ; mais il en étoit résulté que la confiance du Pape dans le légat avoit été altérée, quoiqu'il reçût encore parfois de bons conseils de ses nouveaux secrétaires.

L'avénement du roi de Hollande avoit été notifié à Rome : le cabinet du Saint Siége, tout entier à ses devoirs et aux exigences de son ministère pas-

toral, répondit qu'il espéroit que le roi Louis, professant la religion des catholiques, protégeroit leur culte dans ce royaume. En même temps, M. Alquier ayant donné communication de la nomination du cardinal Fesch à la dignité de coadjuteur-successeur de l'électeur archichancelier, le Pape répondit qu'il lui seroit agréable de terminer promptement les négociations relatives à cette dernière affaire, puisqu'il s'agissoit d'un parent de l'empereur Napoléon; mais que, comme ce parent recevoit une dignité allemande, il étoit à propos de solliciter le consentement de François II, empereur d'Allemagne.

Le cardinal Fesch ne voulant pas avoir de communication avec le cardinal Consalvi qu'il n'aimoit plus, avoit renversé les règles en adressant une lettre au Saint Père. M. Alquier ne montre pas plus d'égards pour le cardinal Casoni, nouveau ministre, et il écrit au Saint Père directement la lettre suivante :

Très-Saint Père,

« Je remplis le plus honorable, le plus consolant de mes devoirs en portant à Votre Sainteté les vœux que forme l'empereur et roi mon auguste souverain, pour que les difficultés qui se sont élevées entre Sa Majesté et la cour de Rome soient enfin aplanies. L'empereur regarde comme un des privilèges les plus précieux attachés à sa dignité, celui de protéger l'Église, dont personne ne respecte plus que lui l'heureuse et auguste influence. Mais Sa Majesté a vu avec peine que le Saint Siége, constamment opposé aux mesures d'une sage et salutaire condescendance, cherchoit à contrarier par d'inutiles refus, des intérêts sur lesquels l'empereur ne peut pas se refroidir et qu'il n'abandonnera jamais. Quelque désobligeante qu'ait été, pour Sa Majesté, l'affectation qu'on a mise à ne pas accéder à ses demandes, l'empereur n'écoute que le désir dont

il est animé de donner au chef de l'Eglise des témoignages de sa piété filiale, et une nouvelle preuve de son affection personnelle pour Votre Sainteté.

» Je suis expressément chargé, très-saint Père, d'assurer Votre Sainteté qu'elle conservera l'intégrité de ses Etats, si elle veut adopter les mesures que la position de son territoire et la sûreté de l'Italie rendent indispensables.

» Sa Majesté l'Empereur et Roi demande que Votre Sainteté déclare, par un traité ou par toute autre forme dont on conviendroit,

» 1° Que tous les ports de l'Etat pontifical seront fermés à l'Angleterre toutes les fois que celle-ci sera en guerre avec la France. 2° Que les forteresses de l'Etat romain seront occupées par des troupes françaises, toutes les fois qu'une armée de terre aura débarqué, ou aura menacé de débarquer sur un des points de l'Italie. La reconnoissance de ces principes satisfera Sa Majesté et lui tiendra lieu de toute autre déclaration.

» Je viens, très-saint Père, d'énoncer les dernières propositions de Sa Majesté, celles sur lesquelles repose la garantie de la puissance temporelle du Saint Siége, et qui ne seroient pas vainement méconnues et rejetées. Les intentions de Sa Majesté ont évidemment pour objet d'assurer les communications entre la haute et la basse Italie : et j'oserai le demander à Votre Sainteté, quel est le souverain qui, réunissant dans cette partie de l'Europe à d'aussi grands intérêts une force aussi imposante, borneroit l'exercice de sa puissance à n'exiger comme mesure de prévoyance, pour le cas de guerre, que des conditions aussi simples que celles que je viens d'établir?

» Je prie Votre Sainteté de permettre que je dépose à ses pieds l'hommage de mon profond respect, et que je lui demande sa bénédiction apostolique. »

Le Pape répondit à M. Alquier dans des termes obligeans pour l'ambassadeur, mais absolument négatifs sur les demandes. A cette occasion, M. Alquier obtint une audience dans laquelle le Pape lui parla ainsi : « Mais vous êtes les plus forts;

» faites ce qui vous est utile, ou ce qui vous paroît » convenable. Vous serez quand vous le voudrez » les maîtres de nos États. Toutes les ressources » qu'ils peuvent offrir, vous en disposerez à votre » volonté. Dans ce moment même, nous feignons » d'ignorer que vous faites fabriquer au milieu » de Rome des poudres de guerre pour le siége de » Gaète, et des brûlots à quelques milles de notre » capitale. Nous ne serons jamais assez peu sage » pour entreprendre de vous résister. Mais n'exi- » gez pas notre autorisation expresse ! L'empereur » doit considérer que les protestations que nous » ferions dans les circonstances dont nous venons » de parler, auroient moins pour objet de lui dé- » plaire, que d'éviter les plaintes et les ressenti- » mens de ses ennemis qui deviendroient les nôtres. » Au reste, Sa Majesté peut, quand elle le voudra, » exécuter ses menaces, et nous enlever ce que » nous possédons. Nous sommes résigné à tout, et » prêt, si elle le veut, à nous retirer dans un cou- » vent, ou dans les *catacombes de Rome,* à l'exemple » des premiers successeurs de saint Pierre. » (Le Pape faisoit allusion aux lettres écrites par Grégoire II à Léon l'Isaurien.)

Ces paroles furent dites avec beaucoup de calme et du ton d'une résignation réfléchie, qui paroissoit inaltérable.

On a vu les débats entre le Pape et Napoléon, au sujet du titre d'empereur ; on a vu la réponse du Pontife, qui ne reconnoît qu'un empereur d'Occident résidant à Vienne. Probablement Napoléon essaya, par des moyens qu'il est inutile de rechercher ici, à écarter une concurrence si assurée de la possession de son titre. Le 6 août, l'em-

pereur François II publia une déclaration où on lisoit :

« Convaincu de l'impossibilité de remplir plus long-temps les obligations que nos fonctions impériales nous imposent, nous devons à nos principes de renoncer à une couronne qui n'avoit de prix à nos yeux qu'autant que nous étions à même de répondre à la confiance des électeurs, princes et autres Etats de l'empire, et de satisfaire aux devoirs dont nous étions chargé. Nous déclarons donc que nous regardons comme dissous les liens qui nous ont uni au corps de l'Empire germanique. »

Dès ce moment l'empereur François II ne sera plus empereur d'Allemagne, et il deviendra François Ier, empereur d'Autriche (1).

Mais les ministres de Pie VII le trouvoient toujours disposé à chercher les moyens d'améliorer et d'encourager l'administration intérieure.

Il parut le 23 septembre un bref portant institution d'une décoration de chevalerie, qui seroit donnée à chaque président de l'Académie de Saint-Luc dédiée aux beaux-arts, quand il auroit achevé ses trois ans de présidence. Cet Ordre devoit s'appeler l'Ordre du *Moro* ou *Moretto*. La croix étoit attachée à un ruban rouge bordé de noir. La tête de *More*, figurée sur la croix de l'Ordre, étoit semblable à celle qu'offrent au nombre de trois les armes des Chiaramonti. Tous les artistes de Rome témoignèrent leur reconnoissance au Saint Père.

Étoit-il possible que les violences exercées dans

(1) François renonça volontairement à la couronne élective impériale (6 aout 1806) et prit le titre d'Empereur héréditaire d'Autriche : cependant celui d'Empereur d'Allemagne ne cessa pas de lui être donné par tous les cœurs des Germains. (HEEREN, *Manuel*, tom. II pag. 87.)

l'État romain n'eussent pas retenti jusque dans les parties de l'Italie où la puissance française ne pouvoit encore être fortement établie? On appeloit les Calabrais à la guerre, comme dans l'année 1799. Don Philippe Cancelier, brigadier des armées du roi de Naples Ferdinand IV, parloit ainsi aux habitans de la basse Italie :

« L'esprit de vertige, électrisé par la plus audacieuse impiété, après avoir désolé et renversé les plus beaux royaumes et les plus florissantes contrées de l'Europe, a pénétré jusque dans notre patrie, et s'est étendu avec furie jusqu'à nos derniers confins, lançant avec soi le ravage et les bouleversemens, incendiant les villages, saccageant les villes, dépouillant les temples, profanant les autels et foulant aux pieds ce que la religion a de plus sacré et de plus divin.

» L'irréligion et la licence la plus effrénée, portée en triomphe par d'iniques usurpateurs et leurs aveugles complices, marchent la visière haute et menacent la foi et le trône d'une extermination totale.

» Le Dieu qui protége son Eglise d'un bras puissant, et qui maintient sur le trône avec un soin spécial les légitimes souverains, a déjà confondu les conseils dépravés de nos ennemis et arrêté leurs funestes desseins. Notre religieux monarque, Ferdinand IV, pour ne pas voir éteindre dans ses fidèles domaines napolitains, la croyance romaine, ornement particulier et insigne héritage de ses augustes ancêtres, pour ne pas voir ses sujets chéris gémir sous le joug pesant de l'oppression et de la tyrannie d'un injuste usurpateur, a trouvé des moyens prompts et efficaces d'abattre les forces ennemies et de les chasser du royaume.

» Il s'est confédéré avec les puissances les plus formidables du Nord; il a reçu d'elles un nombreux secours de valeureux guerriers. Ils marchent sur la capitale, pour y détruire les misérables débris d'ennemis qui y sont restés...

» Nous invitons, nous exhortons, nous excitons tous les vaillans Calabrais et les braves chefs d'insurrection des deux provinces, à se présenter à nous, pour recevoir les ordres convenables.

» Calabrais, loin de vous tout esprit de cupidité, tout sentiment de vengeance privée, tout meurtre, tout massacre; ils dégradent l'humanité et déshonorent le christianisme! Généreuse nation que vous êtes, ils vous couvriroient d'ignominie auprès des nations cultivées et des âges futurs!...... Ainsi, promptitude, courage, dévoûment : *promptitude* à saisir les armes, *courage* pour en frapper l'ennemi, *dévoûment* pour défendre la religion, l'honneur, la patrie, outragés par l'impiété, par l'insatiable avidité des satellites de l'usurpateur. »

Rome avoit tant à gémir de la situation du Saint Père, qu'il ne pouvoit arriver qu'elle accueillît froidement de telles proclamations. On espéroit que si Naples étoit recouvrée par le roi Ferdinand, les exigences dont Rome avoit à souffrir pour le passage des troupes, disparoîtroient et ramèneroient l'empereur à des sentimens plus doux.

Mais Napoléon étoit déjà vainqueur à Iéna, où il faisoit quarante mille prisonniers. Le 27 octobre il entroit à Berlin; le 21 novembre il publioit dans cette ville le décret qui déclaroit les Iles Britanniques en état de blocus. Le 28 du même mois, la Russie lui déclaroit la guerre, et le 19 décembre il occupoit Varsovie.

CHAPITRE XXXI.

LE CARDINAL CASONI RÉCLAME CONTRE LE DÉCRET DE BERLIN. CÉRÉMONIES D'UNE CANONISATION. NOTRE-DAME DE PARIS ÉRIGÉE EN BASILIQUE MINEURE. MORT DU CARDINAL D'YORK, DERNIER DES STUARTS. SON TESTAMENT.

M. Alquier écrit à M. de Talleyrand :

« Votre Altesse ne peut avoir oublié, Monseigneur, ce que j'ai dit constamment de la résistance *opiniâtre* du Pape, et de l'impossibilité que je trouvois à la vaincre. On s'est étrangement trompé sur le caractère de ce souverain, si l'on a pensé que sa flexibilité apparente cédoit à tous les mouvemens qu'on vouloit lui imprimer : cette manière de le juger n'est vraie que sur les objets d'administration et de détails de gouvernement, où le Pape s'en remet à la volonté de ceux qui en sont chargés ; mais, dans tout ce qui tient à l'autorité du chef de l'Eglise, il ne s'en rapporte qu'à lui seul..... Le Pape a un caractère doux, mais très-irritable, et susceptible de déployer une fermeté à toute épreuve. C'est un fait constant qu'il ne verra pas sans une satisfaction très-vive que sa résistance produise des changemens politiques qu'il appellera *persécution*. Comme tous les ultramontains, il pense que *les malheurs de l'Eglise,* suivant leur expression, doivent amener des temps plus prospères et des jours de triomphe, et déjà ils disent hautement : « *Si l'Empereur nous renverse, son successeur nous relèvera.* » (C'est ce qui est arrivé.)

Le cardinal Casoni recevoit du Pape l'ordre de réclamer contre le décret de Berlin. Cette nouvelle excita quelques fureurs au quartier-général

d'Ostrolenka. Le prince vice-roi d'Italie fut chargé d'écrire au Pape; il ne s'exprima que dans des termes remplis de déférence. Le Pape lui répondit, et mit en avant les mêmes argumens, puisqu'on lui adressoit les mêmes demandes.

C'est à l'année 1807 qu'il faut reporter un des principaux actes du Pontificat de Pie VII. Laissons les philosophes penser ce qu'ils veulent de ces apothéoses chrétiennes. Eux-mêmes, quand ils nous entretiennent de Panthéon, de *patrie reconnoissante aux grands hommes*, que font-ils autre qu'essayer de vouer au culte moral des nations le souvenir des adeptes du génie des révolutions? Ils n'adressent leurs hommages qu'à des chefs de parti dont la vie agitée, dont les sentimens exagérés ou souvent inconstans ont bouleversé le monde, et dont la renommée s'éteint presque subitement à leur mort. Dans la première ivresse, on a trouvé tout grand, noble et mémorable en eux. Un mois souvent suffit pour refroidir tant de ferveur. L'Église procède avec un bien autre esprit de conséquence et de vérité. Un premier examen permet d'admettre à la béatification; mais la canonisation définitive n'est prononcée généralement qu'après un siècle. Il est certain d'ailleurs que cette cérémonie est la plus solennelle que puisse célébrer un Pape, et celle qui, plus qu'une autre, doit ranimer le zèle des fidèles. Tous concourent pour cette sublime récompense : le berger, la naïve jeune fille, le roi, le guerrier, le simple prêtre, la religieuse obscure; le nom du missionnaire martyr dans les Indes est aussi présenté par ses compagnons. Ni Clément XIV, ni Pie VI n'avoient célébré cette solennité, effrayés par les dé-

penses pour lesquelles manquoient les fonds nécessaires. — « Nous sommes encore Pontife libre, » peut-être pour quelques mois, dit Pie VII ; qui » sait si de nouvelles victoires au nord de l'Europe » ne deviendront pas le signal de notre ruine? » Hâtons la célébration d'une fête où la tiare, la » même tiare qu'un fils devenu ingrat nous a of» ferte en présent, peut encore se poser sur notre » tête. » Pie VII surmonta tous les obstacles. Il déclara qu'il renonçoit à ses *propines* (droits particuliers qui sont attribués au Pontife, et qui se seroient élevés à une somme énorme) ; quant aux autres dépenses, il décida qu'elles seroient payées en dix ans, et que l'on n'épargneroit aucun soin pour ne rien diminuer de la magnificence de cette solennité.

Nous disons ici franchement nos sentimens : laissons M. Alquier dire les siens. Il commencera avec le ton de légèreté du temps, mais il finira en homme d'ordre et de bon sens.

« La canonisation de cinq bienheureux avoit attiré une foule prodigieuse. Notre nation n'a point été étrangère à ce grand événement. Colette Boilet, née Française, et placée au nombre des saintes, est une nouvelle protection pour l'empire. On est accouru de toutes parts à cette solennité, qui n'avoit pas eu lieu depuis près d'un siècle, et on y a vu paroître des catholiques fervens venus du fond de la Bohême et de la Hongrie. Tout s'est passé avec le plus grand ordre, et l'allégresse publique n'a pas été troublée : la seule inconvenance qui ait été remarquée, c'est nous qui l'avons commise. L'adjudant commandant Ramel qui, d'après les ordres de Son Altesse Impériale le vice-roi, n'auroit pas dû se trouver à Rome, se permit de se rendre à Saint-Pierre avec un détachement de vingt chasseurs à cheval, le sabre à la main, autour de sa voiture. Les spectateurs ne virent pas sans une

peine assez vive l'appareil menaçant de ce cortége, et le Pape, justement blessé de ce qu'un particulier paroissoit dans sa capitale avec une garde, me fit écrire à ce sujet une lettre très-forte ; mais j'accommodai très-facilement cette affaire. »

Que faisoit-on en ce temps-là au camp de Finkenstein ? on y ordonnoit la publication en France d'une bulle du troisième jour des calendes de mars 1805 (28 février), qui érigeoit l'église métropolitaine de Paris en *basilique mineure.*

« Cette église, dit la bulle de Pie VII, jouissoit, dès le troisième siècle, du titre d'église cathédrale et pontificale, et fut érigée en métropole par Grégoire XV. Elle a été deux fois visitée par nous en présence de nos vénérables frères les cardinaux de l'Eglise romaine : nous étions entouré de presque tous les évêques des Gaules, et d'une grande partie du clergé français. — Nous concédons à ladite Eglise le droit de faire porter dans les processions le *Conopée*, dit vulgairement *pavillon*, avec les clochettes, à l'instar des mêmes basiliques de notre ville (1). »

La vice-reine d'Italie ayant mis au monde une princesse, l'empereur en donna part au Pape. Sa Sainteté répondit en latin, par une lettre où il n'étoit question que de félicitations. Le même jour elle écrivit au vice-roi. Il avoit parlé de menées et d'intrigues autour du Pape; le Saint Père s'exprime ainsi :

« Nous entendons toujours répéter que notre conduite ne dépend pas de nous, mais de l'influence de notre cabinet, et des mauvais conseils qui nous entourent. Nous continuons à souffrir avec résignation notre humiliation, mais nous ne

(1) Il y a à Rome quatre basiliques majeures, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre-du-Vatican, Saint-Paul et Sainte-Marie Majeure, et trois basiliques mineures, Saint-Sébastien, Sainte-Croix en Jérusalem et Saint-Laurent. On les visite dans un jour : cela s'appelle *la visite des sept églises.*

pouvons souffrir que la vérité soit altérée. Nous le répétons encore une fois, après l'avoir dit ouvertement en tant d'autres occasions. Dans les délibérations qui concernent les affaires importantes de l'Eglise, c'est la voix de notre conscience, c'est le sentiment intérieur de nos devoirs, et non pas l'influence de *quelqu'un* qui détermine notre jugement et guide notre volonté. Nous ne nous fions pas aux conseils d'autrui, ni à nos lumières, mais en examinant tout avec la réflexion la plus mûre, loin de toute passion humaine, nous recourons à l'aide du Très-Haut par les prières les plus ferventes, afin qu'il nous dirige pour le bien de l'Eglise : nous ne suivons pas d'autre voie que celle qui vient de Dieu, témoin des devoirs dont la Providence n'a pas constitué d'autre juge que lui dans le ciel, et nous sur la terre. »

Du reste, le Pape promet au prince l'institution canonique pour les évêques italiens dont les *informations* régulières seront envoyées à Rome.

Le 15 juillet, la famille des Stuarts s'éteignit à Rome, dans la personne du cardinal d'York. Ce prince, né, dans cette ville, le 6 mars 1725, avoit été baptisé au mois de mai suivant par le pape Benoît XIII, et il s'appela d'abord le duc d'York, puis le cardinal d'York, quand Benoît XIV l'eut revêtu de la pourpre, en 1747. Son père qui épousa la petite-fille de Sobieski, le sauveur de Vienne, avoit donné tous ses papiers et ses bijoux à son fils aîné, le prince Charles-Édouard, frère du cardinal d'York, qui s'en étoit mis en possession en 1788, lors de la mort de ce prince. Lorsque le cardinal d'York mourut, il laissa un testament dont les dispositions méritent une attention particulière (1). Nous aurons occasion de revenir sur

(1) Ce testament n'a jamais été publié ; je l'insère ici, parce qu'il me semble un document utile pour l'histoire.

« Nous Henri-Benoît-Marie, fils de Jacques III, roi d'Angleterre,

ce qui concerne ce testament et les dispositions ordonnées par le cardinal.

d'Ecosse, de France et d'Irlande, cardinal de la sainte Eglise romaine, évêque de Frascati, considérant que nous sommes mortel, et ne sachant pas le temps et l'heure où il plaira au Seigneur Dieu de nous appeler à lui, avons déterminé, à présent que nous sommes en bon état de santé et avec tous nos sentimens sains et libres, de faire notre dernière disposition et de pourvoir tant à ce qui concerne nos funérailles et aux secours de notre ame, qu'à nos affaires temporelles. En conséquence nous disposons, par un acte de dernière volonté, de la manière suivante :

» Elle est si grande la confiance que nous avons dans la très-chère personne de monsignor Ange Césarini, évêque de Milevi et recteur de notre séminaire ; elles sont si grandes les preuves qu'il nous a toujours données de son honnêteté, de sa fidélité, de sa délicatesse, de son haut respect et de son amour pour nous, que nous croyons ne pas devoir nous confier à d'autres qu'à lui dans l'acte important dont nous sommes présentement occupé. — Pour tous nos biens fonciers, meubles, or, argent, diamans, bagues, joyaux, crédits et droits de notre maison royale et de notre droit, actions et raisons de quelque sorte et de quelque nature qu'ils soient, et en quelques lieux qu'ils se trouvent placés, situés et enracinés, pour tout droit de notre maison et de notre famille, et à nous appartenant et dévolu, accepté ou à reconnoître, transmis et transmissible, nous nommons, déclarons et instituons notre héritier universel fiduciaire le susdit monsignor Césarini, évêque de Milevi et recteur de notre séminaire, avec qui nous avons passé quotidiennement la plus grande partie de notre vie, et auquel nous avons confié spécialement nos précises volontés et dispositions ; conséquemment, nous voulons et ordonnons que tout ce qui sera par lui déclaré, commandé, voulu et expliqué, soit considéré comme si nous l'avions réellement déclaré, commandé et voulu, parce que telle est notre volonté à lui communiquée et confiée, tant concernant quiconque devra succéder à notre héritage et à tous nos droits, crédits, actions et raisons, que concernant nos legs, de quelque espèce, qualité et quantité qu'ils soient, legs dont nous lui avons également confié la remise, et encore concernant la disposition de nos chapelle et ornemens sacrés, joyaux, or, argent, appartenant à ladite chapelle.

Pour la disposition de ces objets, nous déclarons avoir un spécial

Quelques Anglais recherchent encore avidement une médaille que ce prince a fait frapper à Rome,

indult apostolique du souverain pontife Benoît XIV. Nous reconnoissons aussi audit prélat le droit de faire toute disposition quelconque en toutes choses à nous appartenant, choses pour lesquelles nous avons déclaré notre sentiment et notre volonté audit héritier fiduciaire.

» Nous déclarons encore expressément que tous les objets qui se trouvent et se trouveront dans notre héritage, biens stables, meubles, argent, bijoux, diamans, joyaux et Ordres, ainsi que les insignes de notre couronne, les décorations, effets précieux, crédits de notre royale maison, nos actions propres, nos droits et raisons de quelque sorte qu'ils soient, appartiennent particulièrement et librement à nous, sont de notre libre propriété et possession, comme provenant en partie de l'héritage des ancêtres de notre royale maison et famille à nous dévolu, et en partie comme acquis et économisés par nous.

» Nous déclarons en outre, et nous prescrivons que notre susdit héritier fiduciaire ne pourra être contraint par personne à manifester, déclarer et expliquer le fidéicommis à lui communiqué, tant qu'il ne lui paroîtra pas opportun et convenable de le faire, voulant que le susdit ait toute la commodité nécessaire pour faire une telle communication ou déclaration, soit entièrement, soit en partie, dans la circonstance et les temps qu'il jugera les plus propres, telles étant notre décision et notre volonté précises. Et si par événement quelque personne, même *de qualité souveraine*, et sous quelque prétexte, prétention et titre que ce soit, vouloit en quelque manière le contraindre avant qu'il voulût de lui-même faire telle manifestation, déclaration et explication, entière ou partielle, en ce cas nous nommons, déclarons et instituons lui-même notre héritier universel propriétaire, avec pleine liberté de jouir et de disposer de nos héritages, mobilier et foncier, biens, droits, comme ci-dessus, et sans aucuns liens et restitution quelconque.

» Nous voulons encore et nous ordonnons que s'il se trouve joint à la présente disposition, ou près de nous, ou dans nos palais de Rome et de Frascati, ou près du susdit fiduciaire, d'autres papiers signés de nous, ils devront être considérés comme partie substantielle de la présente disposition, et notre dit héritier fiduciaire devra en exécuter pleinement le contenu avec les plus grandes ponctualité et exactitude,

où il prend le titre de Henri IX. L'empereur Napoléon dit, en apprenant la mort du dernier des

et nous ne doutons pas, au contraire nous sommes assuré qu'il s'y conformera, et les exécutera.

» Nous déclarons en outre que, attendu les grandes pertes subies à l'époque de la révolution de Rome, non-seulement dans nos capitaux et dans le mobilier de nos palais, argent et autres choses de valeur, et attendu d'autres distractions que nous avons dû faire précédemment de nos joyaux et autres effets pour secourir l'Etat, à la demande du souverain Pontife, alors dans le fidéicommis nous n'avons pu suivre, comme nous l'aurions désiré, l'impulsion des sentimens de notre cœur dans les choses concernant nous-même et notre héritage, et les personnes de notre service, et celles enfin qui pouvoient mériter nos égards.

» Finalement, nous entendons renouveler ici, et regarder comme expressément insérée, notre protestation consignée dans les actes du notaire Cataldi, le 27 janvier 1784, et publiée le 30 janvier 1788 à l'occasion de la mort de notre sérénissime frère, relativement à la transmission de nos droits de succession au trône et couronne d'Angleterre en faveur du prince à qui ils retourneront de droit (*de jure*) par proximité du sang, et par les droits successifs; nous déclarons les lui transmettre dans la forme la plus expresse et la plus solennelle.

» Telle est notre dernière volonté et disposition testamentaire, dictée mot à mot (*de verbo ad verbum*). Nous voulons qu'elle ait sa valeur perpétuellement, et comme meilleur et plus valide titre compétant à nous.

» Donné dans notre résidence de Frascati, ce jour quinze juillet 1802.

» HENRI, Roi. »

Il paroît que dans cette protestation, la succession étoit ainsi réglée éventuellement. On remontoit à Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles Ier, née le 16 juin 1644, et mariée le 31 mars 1661 à Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV (la célèbre *Madame* des oraisons funèbres de Bossuet). Cette princesse eut de Philippe, un prince mort en bas âge, Marie-Louise épouse de Charles II roi d'Espagne, et morte sans enfans, et Anne-Marie d'Or-

Stuarts : « S'ils avoient laissé seulement un enfant de huit ans, je l'aurois replacé sur le trône de la Grande-Bretagne. »

léans. Cette dernière épousa, le 10 avril 1684, Victor-Amédée-François duc de Savoie, depuis roi de Sardaigne, dont elle eut Charles-Emmanuel-Victor, roi de Sardaigne en 1730; celui-ci donna le jour à Victor-Amédée III qui régnoit en 1788 et qui d'après les lois anglaises catholiques étoit appelé au trône d'Angleterre, pour les Stuarts, comme représentant Anne-Marie d'Orléans, fille de Henriette-Anne d'Angleterre, et petite-fille de l'infortuné Charles I[er].

CHAPITRE XXXII.

DÉPENSES DE L'ÉTAT ROMAIN POUR LES ANNÉES 1806 ET 1807. LETTRE DE NAPOLÉON AU VICE-ROI SUR LES AFFAIRES DE ROME. M. DE CHAMPAGNY NOMMÉ MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES A LA PLACE DE M. DE TALLEYRAND. ON VEUT FAIRE CROIRE QUE ROME PENSE A NOMMER NAPOLÉON EMPEREUR D'OCCIDENT. REPONSE DU PAPE A LA NOTIFICATION DU MARIAGE DE JÉRÔME AVEC LA PRINCESSE DE WURTEMBERG. DÉTAILS SUR LE MARIAGE DE JÉRÔME AVEC MADEMOISELLE PATTERSON. NAPOLÉON SE REND A VENISE.

Le Pape ordonna que l'on continuât de payer exactement les dépenses occasionnées par le séjour des troupes françaises. En même temps il voulut que l'on arrêtât le compte de toutes les dépenses de l'État, faites dans l'année 1806, et que l'on stipulât d'avance celles qui, pour le même objet, seroient acquittées en 1807. Il résulte de ces budgets, que les revenus de 1806 s'étoient élevés à 2,869,287 piastres 35 bajoques. Les douanes n'étoient évaluées que pour un produit de 397,300 piastres.

Les dépenses s'étoient élevées à 2,905,381 écus 31 bajoques. Il n'avoit donc existé qu'un déficit de 36,000 piastres, et cependant beaucoup de dépêches d'agens diplomatiques de tous les pays, résidant à Rome, avoient parlé de l'administration pontificale comme d'un chaos qui devoit entraîner la ruine de l'État. Pie VII ayant ordonné de payer le déficit de 1806, avoit établi, d'après les rôles

nouveaux, le montant des revenus de 1807. Les revenus présumés de 1807 (et les comptes de 1808 ont prouvé que les prévisions avoient été bien calculées) montoient à 3,651,127 écus 37 bajoques, et les dépenses à 4,786,391 écus 29 bajoques. Le déficit de 1,135,269 écus 72 bajoques provenoit des fournitures faites et à faire aux troupes françaises. Quel est l'État qui paie ainsi le quart de ses revenus pour l'entretien d'une troupe étrangère ? Le Pape disoit très-sagement : « Nous sommes » tranquilles chez nous ; nos revenus suffisent à » nos dépenses, mais il faut nourrir des étrangers, » conséquemment frapper de nouveaux impôts, » se rendre odieux aux peuples, courir le risque » de voir naître des séditions, et de s'entendre re» procher ces séditions que causent des mécon» tentemens produits par les impositions, comme » si ces séditions avoient une cause politique. »

A travers ces embarras survenoit M. Alquier qui se plaignoit avec hauteur :

« Sa Majesté impériale et royale est singulièrement importunée de toutes les petites querelles que ne cesse de lui susciter la cour de Rome ; elle est surtout indignée des menaces qu'on lui fait de l'excommunier et de la déclarer déchue du trône. Il ne resteroit plus qu'à la renfermer comme Louis-le-Débonnaire. Il est temps de mettre un terme à toutes ces clameurs. »

A ces plaintes qui n'étoient fondées que sur de vagues récriminations de subalternes Romains, M. Alquier joignoit la demande de ses passeports, si on ne donnoit pas au cardinal Caprara les pouvoirs pour traiter les affaires à Paris. Le Pape répondit un jour sans que sa physionomie s'alté-

rât : « Nous avons tout fait pour qu'il existât une » bonne correspondance et concorde ; nous sommes » disposé à faire encore ainsi pour l'avenir, pourvu » qu'on maintienne l'intégrité des *principes* à l'é- » gard desquels nous sommes *irrémovible.* Il y va » de notre conscience, et sur cela, l'on n'obtiendra » rien de nous ; *ancorchè ci scorticassero ;* nous » sommes d'un caractère à rester inébranlable » plus que jamais quand on nous adresse des me- » naces, et qu'on veut nous inspirer de la terreur : » nous ne redoutons rien, nous sommes prêt à » tout. »

Napoléon ne vouloit plus envoyer de lettres au Pape, mais il vouloit toujours argumenter sur ses débats avec le Pontife : en conséquence il écrit au vice-roi, en date de Dresde le 22 juillet :

Mon Fils,

« J'ai vu dans la lettre que Sa Sainteté vous a adressée, et que certainement elle n'a pas écrite, j'ai vu qu'elle me menace. Croiroit-elle donc que les droits du trône sont moins sacrés aux yeux de Dieu que ceux de la tiare? Il y avoit des rois avant qu'il y eût des Papes. Ils veulent, disent-ils, publier tout le mal que j'ai fait à la religion, les insensés! Ils ne savent pas qu'il n'y a pas un coin du monde en Allemagne, en Italie, en Pologne, où je n'aie fait encore plus de bien à la religion que le Pape n'y fait de mal, non par de mauvaises intentions, mais par les conseils irascibles de quelques hommes bornés qui l'entourent. Ils veulent me dénoncer à la chrétienté ; cette ridicule pensée ne peut appartenir qu'à une profonde ignorance du siècle où nous sommes : il y a une erreur de mille ans de date. Le Pape qui se porteroit à une telle démarche, cesseroit d'être Pape à mes yeux ; je ne le considérerois que comme l'*Antechrist* envoyé pour bouleverser le monde et faire du mal aux hommes, et je remercierois Dieu de son impuissance. Si cela étoit ainsi, je séparerois mes peu-

ples de toute communion avec Rome, et j'établirois une telle *police* qu'on ne verroit plus circuler ces pièces mystérieuses, ni provoquer ces réunions souterraines qui ont affligé quelques parties de l'Italie, et qui n'avoient été imaginées que pour alarmer les ames timorées... Que veut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté? Mettre mon trône en interdit, m'excommunier? Pense-t-il alors que *les armes tomberont des mains de mes soldats!* Pense-t-il mettre le poignard aux mains de mes peuples pour m'égorger? Il ne lui resteroit plus alors qu'à essayer de me faire couper les cheveux et de m'enfermer dans un monastère..... Le Pape actuel *s'est donné la peine* de venir à mon couronnement à Paris. J'ai reconnu à cette *démarche* un *saint prélat :* mais il vouloit que je lui cédasse les Légations; je n'ai pu ni voulu le faire. Le Pape actuel est *trop puissant;* les prêtres ne sont point faits pour gouverner... Pourquoi le Pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César, et est-il sur la terre plus que Jésus-Christ? Peut-être le temps n'est pas loin, si l'on veut continuer à troubler les affaires de mes Etats, où je ne reconnoîtrai le Pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les évêques de mes Etats. Je ne craindrai pas de réunir les Eglises gallicane, italienne, allemande, polonaise, dans un concile, pour *faire mes affaires sans Pape...* Dans le fait, ce qui peut sauver dans un pays, peut sauver dans un autre : les droits de la tiare ne sont au fond que des devoirs, s'humilier et prier. (Oh! comme le *Napoléon Croyant* est ici vaincu par le *Napoléon Pontife!* Bossuet disoit mieux : « *Gouverner, c'est servir.* ») Je tiens ma couronne de Dieu et de mes peuples; je n'en suis responsable qu'à Dieu et à mes peuples. Je serai toujours Charlemagne pour la cour de Rome, et jamais Louis-le-Débonnaire..... Jésus-Christ n'a pas institué un pélerinage à Rome comme Mahomet à la Mecque. Tels sont mes sentimens, mon fils. J'ai jugé important de vous les faire connoître; je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à Sa Sainteté, pour lui faire connoître que je ne puis consentir à ce que les évêques italiens aillent chercher leur institution à Rome. »

Le vice-roi, en envoyant, *comme de lui,* et confi-

dentiellement une copie de cette lettre au Pape, ajoute :

« On veut lutter de puissance, et, j'ose le dire, d'*orgueil* avec un monarque que nous ne pouvons comparer qu'à Cyrus et à Charlemagne. Etoit-ce ainsi qu'en agissoient avec Cyrus le patriarche de Jérusalem, et avec Charlemagne les pontifes qui siégoient à Rome de son temps?

» .... Très-saint Père, j'ai tout dit, et j'espère n'avoir rien dit qui ne soit une preuve de mon respect pour votre personne et de ma fidélité à mes devoirs. Je renouvelle à Votre Sainteté la prière de répandre sur moi sa bénédiction paternelle. »

M. Alquier demandoit itérativement que le cardinal Caprara fût chargé de traiter à Paris avec M. Portalis; le Pape répondit : « Cet excellent » homme, le cardinal Caprara, est trop âgé pour » traiter avec M. Portalis, *il più gran parlatore del* » *mondo*. » Ensuite il proposa le cardinal Litta.

Au mois d'août, M. de Talleyrand fut nommé vice-grand-électeur, et remplacé au ministère des relations extérieures par M. de Champagny. Un des premiers actes que celui-ci eut à exécuter, fut l'injonction d'écrire à Rome que l'empereur n'agréoit pas comme négociateur le cardinal Litta, et qu'il demandoit le cardinal de Bayane. Cet ordre partit au moment où arrivoit un long éloge de M. le cardinal Litta, que M. Alquier appeloit avec raison un cardinal sage, modéré, instruit, réunissant à toutes les qualités essentielles d'un honnête homme, les qualités aimables que donnent l'usage du grand monde et l'habitude de vivre dans la meilleure compagnie : « Nul étranger ne » connoît mieux notre histoire, notre littéra- » ture, et n'a mieux observé nos progrès dans les

» sciences. » Il n'y a pas un mot à déplacer dans ces louanges. Mais on préféroit à Paris M. de Bayane, personnage respectable il est vrai, d'un esprit distingué, *docteur de Sorbonne,* instruit, grand jurisconsulte, mais affligé d'une telle surdité, qu'il n'étoit véritablement plus propre à traiter les affaires que par écrit. A défaut du cardinal Litta, Rome désiroit envoyer le cardinal Pacca, de Bénévent, homme d'un haut mérite, et d'une grande religion. Mais on dit à Paris : « Que veut ce cardinal notre ennemi? Vient-il comme sujet reconnoître son duc de Bénévent, ou vient-il continuer ses menées contre la France? » et l'on persistoit à demander le cardinal de Bayane.

M. Alquier fit célébrer à Rome la fête de l'empereur, le 15 août, et il eut soin de mentionner dans ses dépêches l'intervention du poète Monti, qui récita de beaux vers sur la bataille de Friedland.

Il est impossible de ne pas signaler ici un passage d'une lettre de M. Alquier. Il prouvera combien, autour du Pape, et malgré lui, on s'agitoit pour obtenir à tout prix la paix avec la France. Le Pape n'a jamais rien su de ces intrigues. Dans ses brefs, dans ses discours, au milieu de ses protestations de courage, de résignation, il perçoit toujours un sentiment d'attachement pour Napoléon; c'est avec ce sentiment-là que l'on va chercher à créer un moyen d'accommodement à la fois vil, impolitique et impossible.

« Les têtes sont ici tellement agitées, que l'on s'occupe de chercher quels gages de *soumission,* quels hommages éclatans, quelles distinctions extraordinaires on pourroit offrir à Sa Majesté l'Empereur et Roi, pour fléchir ses ressentimens

et obtenir d'être *conservé*. C'est ainsi qu'un personnage marquant, qui jouit d'une grande influence, et qui avoit assurément l'ordre de me rechercher, me disoit il y a peu de jours : « Si pour apaiser Sa Majesté, et la déterminer à nous *laisser* » *vivre* (comme ces mots sont loin du caractère de Pie VII !), » il falloit renouveler pour elle ce qu'on fit autrefois à Rome » pour Charlemagne ; s'il falloit faire plus encore, croyez que » la chose la plus facile seroit celle-là. » Quelque grande que fût cette ouverture de la part d'un homme qui étoit certainement autorisé à parler ainsi, je me bornai à l'écouter. »

Le bruit couroit à Rome que le guerrier invincible, qui avoit fait signer le traité le Tilsitt, et formé en Allemagne un royaume pour son frère Jérôme, alloit arriver à Rome même. Ce bruit avoit jeté le désordre dans les esprits. La Russie abandonnoit à Napoléon, et sans défense, l'Italie, l'Espagne, qui avoit cherché à s'attacher à la coalition, et qui étoit obligée de faire des pas en arrière, le Portugal, l'Allemagne, la Poméranie suédoise. Au milieu de tant de concessions, quelques mots de l'empereur Alexandre avoient singulièrement frappé Napoléon. Le czar lui dit un jour, tout en causant : « Moi, je n'ai pas d'affaires de » culte : je suis le chef de mon Eglise. » Sur ces entrefaites, M. Alquier écrit à Paris :

« M. le cardinal de Bayane va partir. Il m'a dit : « J'i- » gnore quelles sont les intentions de Sa Majesté sur le titre » qui peut énoncer sa puissance ; mais je crois que si la consé- » cration d'empereur d'occident *lui paroissoit convenable*, » on ne feroit ici aucune difficulté. Mon métier, ajoutoit mon- » sieur le cardinal, ne sera pas d'en faire la proposition ; » mais, si l'on m'en parloit à Paris, j'écrirois au Pape, et » je ne doute pas qu'il n'envoyât son adhésion pleine et en- » tière. »

» Il m'a été facile de remarquer qu'en me faisant cette déclaration sous une forme confidentielle, le ministre du Saint

Siége la présentoit comme un équivalent à l'adhésion formelle à un pacte fédératif, difficulté que je suis bien loin de regarder comme insoluble, mais qui, je le répète, sera l'objet le plus pénible de la négociation. »

Les personnes qui, dans la cour romaine, pensoient à ce projet, disoient que l'empereur d'Allemagne n'existoit plus, que François étoit désintéressé, et qu'il falloit à ce prix sauver le Saint Siége. En ce même moment, Pie VII, sans rien savoir de ces propositions, écrivoit à Napoléon dans les termes les plus affectueux, et l'on en vouloit conclure qu'il connoissoit ce dessein, et qu'il l'approuveroit ; mais Pie VII savoit que plus il accorderoit, plus on lui demanderoit, et qu'il y auroit bien plus de difficulté à défendre le reste des provinces du Saint Siége contre un *empereur d'Occident*, qui arriveroit de droit avec toutes les ambitieuses citations des erreurs du moyen âge, que contre la puissance actuelle de Napoléon, quoique plus que jamais fortifiée par le traité avec la Russie. Le cardinal Casoni ignoroit aussi ces menées : hélas ! quand un gouvernement souffre des persécutions, quand il paroît hautement menacé des plus grands désastres, il se montre toujours des intrigans subalternes qui prétendent délivrer l'État, et qui, si on les laissoit agir, le précipiteroient dans les plus honteux malheurs. Je ne rapporte ici ce fait que pour prouver à quel point un pays est à plaindre, quand au milieu des douleurs publiques, le premier charlatan venu accourt pour présenter aussi ses perfides conseils. Quant à M. de Bayane, il croyoit apparemment se prêter à une intention de Sa Sainteté, mais il étoit dans une grave erreur.

Cet envoyé pontifical reçoit ses lettres de créance le 29 septembre, et un bref pour l'empereur où il est dit : « Le cardinal de Bayane sait que nous ne » vous aimons pas avec moins de tendresse qu'au- » paravant. »

« Qu'est-ce que M. Alquier a écrit dernièrement sur Rome, demandoit dans ce temps-là Napoléon à M. de Champagny ? — Il a écrit, répondit le ministre, que les intentions pacifiques du Pape ne sont pas douteuses, mais que les conseils ardens des cardinaux Antonelli, di Piétro et Roverella réagissent sur cet esprit foible et doux, qu'obsèdent encore les moines qui forment la société particulière du Pape, et qui soumettent sa pensée et ses actions aux règles théologiques dont ils sont toujours armés. » Napoléon auroit pu répliquer : « Mais comment le Pape, qui a tant de mauvais conseillers ennemis de ma gloire, conseillers dont il est obsédé, en a-t-il d'autres aussi qui lui conseillent de me faire *empereur d'Occident ?* » En vérité on seroit tenté de croire que le projet de cet empire d'Occident avoit été inventé à Paris, insinué à des esprits timides de Rome, et renvoyé à Paris par le concours d'un honnête homme que son infirmité auroit dû éloigner des véritables affaires.

M. Alquier continuoit d'écrire, et quelquefois avec une liberté assez extraordinaire. Il avoit osé parler de l'État de Naples, et de la mauvaise administration des Français; on lui répondit, pour lui demander une indication précise : « Quand on sonne le tocsin, l'empereur veut qu'on indique où est l'incendie. »

Mais on alloit tendre un nouveau piége au Saint Père. Jérôme Bonaparte avoit épousé une

princesse de Wurtemberg. Une communication est faite au Pape. Dans sa réponse, il doit parler de l'ancien mariage, ou n'en pas parler. S'il n'en parle pas, il approuve le nouveau. Sa Sainteté aborde franchement la question du mariage américain.

« Nous espérons encore qu'après l'examen fait par nous des raisons qui nous ont été déduites relativement à la nullité du premier mariage contracté par le prince (1), il peut s'être présenté de nouveaux et justes motifs qui ne nous ont point été exposés et qui nous sont inconnus, à la suite desquels sera venue la célébration dont Votre Majesté nous fait part. Cette espérance nous soutient, dans l'amertume et dans l'inquiétude dont nous ne pouvons nous défendre, en nous rappelant ce

(1) On savoit alors à Rome comment s'étoit fait le mariage ; je ne dis jamais que la vérité, je la dirai donc ainsi que partout ailleurs. Le mariage de M. Jérôme Bonaparte avec mademoiselle Patterson, fille d'un riche négociant Irlandais, naturalisé américain à Baltimore, avoit eu lieu à la fin de 1803, malgré les oppositions pressantes et réitérées de M. Pichon, alors chargé d'affaires de France à Wasington. Les amis de la famille Patterson étoient, soit directement, soit par l'intermédiaire du général Smith, alors membre du sénat des Etats-Unis, prévenus de toutes les nullités dont le mariage se trouveroit entaché par les lois civiles de France. La première étoit le défaut de consentement de la mère de M. Jérôme, encore vivante, et l'état de minorité de ce jeune homme ; la seconde, l'obstacle apporté par les lois au mariage d'un officier de l'armée de terre ou de mer, sans le consentement du gouvernement. Malgré ces avis, la famille passa outre : le marquis de Casa-Irujo, ministre d'Espagne à Wasington, ne craignit pas, on ne sait par quel motif, d'aller auprès des parens de mademoiselle Patterson solliciter sa main pour M. Jérôme : M. de Casa-Irujo étoit lui-même marié à une Américaine. Mais ce qui parut extraordinaire, ce fut la conduite du consul de France à Baltimore, qui se trouvoit être M. Sotin, l'ancien ministre de la police en France et qui avoit en cette qualité *présidé* à la journée du 18 fructidor. M. Sotin envoyé en exil, on peut bien le dire, aux Etats-Unis, par sa nomination au vice-consulat de Savannah, seroit mort des suites

que, sur une pareille question, et après la plus mûre délibération, nous avons autrefois écrit à Votre Majesté.

» Nous ne cessons et nous ne cesserons jamais d'offrir les vœux les plus ardens au dispensateur de tous biens, pour qu'il daigne répandre abondamment sur Votre Majesté et sur son frère chéri ses précieuses lumières (1), et qu'il lui accorde de bien connoître et accomplir les desseins d'une sainte et toujours adorable volonté, dans cette importante action. »

Si l'on a pu croire un instant que Pie VII connoissoit les basses flatteries qu'on proposoit à Napoléon, ce passage seul suffit pour convaincre le lecteur qu'aucune considération n'arrêtoit le courage du Pontife, et qu'il ne demandoit pas la paix aux dépens des dogmes de l'Église. Quant aux protestans qui liront ce récit, qu'ils jugent

de l'insalubrité du climat, si M. Pichon ne l'avoit transféré au consulat de Baltimore. Ce dernier, retenu à Wasington par les affaires politiques les plus importantes, avoit ordonné à M. Sotin de présenter une protestation formelle fondée sur les lois civiles de France. M. Sotin, au mépris de cette injonction, assista lui-même *comme témoin* à la cérémonie du mariage qui fut célébrée par Monseigneur Jean Carroll, évêque de Baltimore. C'est l'intervention de M. de Casa-Irujo qui avoit fait parler de la présence d'un Espagnol : Monseigneur Carroll étoit Américain. Le mariage avoit été célébré d'ailleurs avec toutes les formalités demandées par les lois catholiques. Voilà pourquoi on ne trouvoit à Rome dans cette union, aucun cas de nullité : Napoléon avoit raison avec les lois civiles.

(1) Mademoiselle Patterson, épousée par M. Jérôme à Baltimore, avoit mis au monde un fils. Ce fils après avoir fait un voyage en Italie, il y a quelques années, avec sa mère qui l'a présenté à madame Létitia, à Rome, est encore à Baltimore. Il s'y est marié : il est riche, heureux, et il a plusieurs enfans. Sous le nom de M. Bonaparte, il exerce avec talent la profession d'avocat. Un capitaine français disoit un jour gaiement : « J'ai eu un procès à Baltimore, j'ai confié ma défense au fils de Jérôme. *Maître Bonaparte* a écrit et a plaidé pour » moi, et il a *battu* mes adversaires, comme son oncle *battoit* les » ennemis de la France. »

nos maximes, les droits que nous leur conservons à eux-mêmes, quoiqu'ils nous aient abandonnés ; qu'ils disent si nous sommes intolérans et sans pitié; qu'ils disent si l'honneur de leurs filles n'est pas gardé par nous, comme s'ils étoient encore absolument nos frères; et quand nous leur tendons la main, est-ce une main de colère, de menace et d'emportement?

Le cabinet de Vienne avoit chargé le chevalier de Lebzeltern de recueillir des informations sur le voyage du cardinal de Bayane. Des lettres de cet agent autrichien que j'ai sous les yeux, prouvent qu'il savoit pénétrer tous les mystères, et qu'il informoit sa cour de la vérité, présentée cependant avec modestie sous un air de doute. Mais il ne savoit rien de l'*empire d'Occident*, ou il n'en vouloit pas parler.

Au cardinal de Bayane d'abord retenu à Milan, puis à Paris, le gouvernement pontifical avoit associé monsignor della Genga. Tous deux étoient chargés de traiter les différends survenus entre les deux cours. Tout à coup on apprit à Rome que le général Lemarois avoit occupé Macérata et le duché d'Urbin.

L'empereur Napoléon annonçoit un voyage en Italie. Le Pape envoya les cardinaux Caselli et Opizzoni pour le complimenter à Milan. M. de Champagny écrivit ensuite, le 7 décembre, de Venise, à M. Alquier, une lettre dont le contenu fut bientôt répandu dans Rome.

« Monsieur l'ambassadeur, Sa Majesté Impériale et Royale vient de passer neuf jours à Venise. Dans aucune autre ville, elle n'avoit été reçue avec plus d'enthousiasme et n'avoit obtenu des témoignages d'amour plus marqués. Venise a tou-

jours mis beaucoup de pompe dans ses fêtes; celles-ci ont eu un caractère particulier d'empressement et de joie. Le jour de son arrivée, toutes les autorités étoient allées recevoir l'empereur à Fusine; toute cette partie des lagunes étoit couverte de gondoles et de barques richement ornées. L'empereur entra dans le grand canal par un arc de triomphe, et traversa la ville aux acclamations des habitans, qui s'étoient portés sur tous les lieux de son passage.

» L'empereur, dès le moment de son arrivée ici, s'occupe de la situation actuelle de Venise et des moyens de lui rendre sa prospérité. Il a visité avec le plus grand soin tous les établissemens de marine et de commerce, l'arsenal, les passes et l'entrée des lagunes, les manufactures, la monnoie, tout ce qui avoit besoin d'être amélioré. De nouveaux revenus en argent, en domaines, ont été assurés à Venise; une corvette, une frégate ont été lancées en présence de l'empereur. Tous les travaux de l'arsenal reprennent plus d'activité. Sa Majesté a eu de longs entretiens avec les négocians et les administrateurs les plus éclairés; elle s'est fait présenter des projets, soit pour l'embellissement, soit pour l'utilité de Venise, a ordonné des travaux, accordé des fonds pour les exécuter, et, dans toutes ses dispositions, elle a traité Venise avec beaucoup d'intérêt et d'affection.

» Chaque journée a été marquée par des fêtes données à l'empereur; mais il a été encore plus touché des sentimens d'affection que ses sujets lui ont témoignés.

» Leurs Majestés le roi et la reine de Bavière, Son Altesse Impériale madame la princesse de Lucques, Son Altesse Impériale le prince vice-roi d'Italie, sont arrivés avec l'empereur à Venise. Sa Majesté le roi de Naples est venu y passer quelques jours auprès de son auguste frère.

» L'empereur part pour Udine et Palma-Nova, dont il désire visiter les fortifications. Sa Majesté retournera ensuite à Milan, et il est probable qu'elle y sera arrivée vers le 15 de ce mois.

» Le voyage du Frioul a aujourd'hui pour Sa Majesté un intérêt de plus : une convention qui vient d'être conclue avec la cour de Vienne, porte les limites de cette province sur l'Isonzo, depuis Canale jusqu'à la mer.

» Le départ de Sa Majesté laisse à Venise de profonds regrets. »

La publication de cette lettre encourageoit ceux qui soutenoient qu'il falloit que le Pape cédât aux exigences d'un si grand vainqueur, disposant ainsi des États de l'antique et puissante république de Venise, et que des flatteurs appeloient déjà *l'empereur d'Occident* (1).

(1) A propos de ce titre *d'empereur d'Occident*, je donne des informations nouvelles dans un ouvrage intitulé : *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive.*

CHAPITRE XXXIII.

SUBLIMES PAROLES DE BOSSUET. ROME EST OCCUPÉE PAR LE GÉNÉRAL MIOLLIS. LE CARDINAL CASONI REMPLACÉ PAR LE CARDINAL JOSEPH DORIA. M. ALQUIER A ORDRE DE QUITTER ROME, ET DE LAISSER M. LEFEBVRE CHARGÉ DES AFFAIRES. LE CARDINAL DORIA REMPLACÉ PAR LE CARDINAL GABRIELLI. LETTRE DE MONSIGNOR CAVALCHINI AU PAPE. LETTRE DE M. DE LEBZELTERN A M. DE STADION. ARRESTATION DE MONSIGNOR BARBERI. ALLOCUTION DU 11 JUILLET. JOSEPH, ROI D'ESPAGNE. PREMIER SIÉGE DE SARAGOSSE. DÉPUTÉS ESPAGNOLS A ROME. JOACHIM, ROI DE NAPLES. LA REINE CLOTILDE DÉCLARÉE VÉNÉRABLE.

La guerre d'argumentation continuoit à Paris, et M. Alquier envoyoit au cardinal Casoni les plaidoyers de M. de Champagny, contre la puissance temporelle des Papes. Le 28 janvier, le cardinal répondit par ce passage de Bossuet :

« Dieu voulut que cette Eglise, la mère commune de tous les royaumes, ensuite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siége où tous les fidèles devoient garder l'unité à la fois, fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'Etat pourroient causer. L'Eglise indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les ames, et, tenant en main la *balance droite* au milieu de tant d'empires *souvent ennemis*, elle entretient l'*unité* dans tous les corps, tantôt par d'*inflexibles* décrets, et tantôt par de *sages* tempéramens.

» On ne pouvoit pas exprimer, ajoute le cardinal, ni plus

solidement, ni plus clairement, la nécessité où se trouve l'Eglise romaine de conserver sa neutralité et l'indépendance de son domaine temporel. »

Napoléon ordonna d'occuper Rome, en déclarant que l'armée alloit à Naples; puis on annonça que l'occupation seroit passagère. Les troupes entrèrent le 2 février (époque qui deviendra *mémorable.*) Le commandant *du fort Saint-Ange*, M. Ange Colli, remit au général Miollis une protestation contre l'occupation de cette citadelle. Le 3, Sa Sainteté reçut M. Alquier et le général Miollis. Le Pape leur déclara que tant que les troupes seroient à Rome, il se considéreroit comme prisonnier, et qu'aucune négociation n'étoit plus possible. Les jours suivans se passèrent en récriminations réciproques, relativement à une proclamation publiée par le cardinal Casoni. Le 8, le Pape consentit à voir les officiers de l'état-major : « Nous aimons toujours les Français, dit-il; quelque douloureuses que soient les circonstances » dans lesquelles nous nous trouvons, nous sommes » sensible à la démarche que vous faites auprès » de nous. Vous êtes célèbres dans toute l'Europe » par votre courage, et nous devons rendre justice » aux soins que vous mettez à faire observer une » discipline exacte par les soldats que vous commandez. »

Les ministres étrangers étoient animés de sentimens divers. Le cardinal Casoni leur avoit adressé une note le 2 février, pour leur donner communication de l'état des négociations; et le gouvernement pontifical n'éprouvera plus dorénavant de nouveaux chagrins, qu'il ne prenne le soin d'en instruire ces ministres. C'est ainsi que dans toute

l'Europe, à dater de cette époque, on a connu avec détails ce qui se passoit à Rome.

Napoléon avoit dit qu'il aimoit beaucoup les Mémoires envoyés par des habitans du pays sur les affaires en litige. M. Alquier transmit des observations d'un prélat sur le nombre de cardinaux que devoit demander la France : cette circonstance a cela de bizarre, que le Mémoire est quelquefois rédigé dans un ton moqueur, et que M. Alquier, ou a oublié d'en prendre connoissance, ou ne l'a pas bien compris.

Pie VII ayant cessé toutes ses promenades au dehors, le corps diplomatique chercha à lui faire adopter un autre genre de vie. Le Pape répondit avec obligeance qu'il remercioit de cet intérêt, mais qu'il ne sortiroit plus du palais de Monte-Cavallo, tant qu'il y auroit une armée étrangère dans Rome.

La santé du cardinal Casoni ayant donné de vives inquiétudes, le Pape nomma pro-secrétaire d'État le cardinal Joseph Doria. (Il est à remarquer que, depuis le départ du cardinal Consalvi, la place de secrétaire d'état ne fut remplie que par intérim.) Un des premiers actes du cardinal Joseph fut d'annoncer que le Pape n'autorisoit pas les fêtes du carnaval, dans l'état de deuil où étoit la ville de Rome, et même dans l'intérêt des Français qu'on pourroit insulter à l'abri du masque.

On ne peut pas méconnoître que, dans beaucoup de lettres, M. Alquier parloit avec élévation et avec courage. Il avoit cru pouvoir prendre sur lui de ne pas remettre, lors de l'occupation, une note en style de sophiste, qu'on lui avoit envoyée de Paris. M. Alquier avoit offensé, non pas Na-

poléon souverain, mais Napoléon auteur. Une injonction nouvelle prescrit à l'ambassadeur *sans tact*, de remettre cette note que le vainqueur de l'Italie avoit dictée, et d'exiger des passeports, si on n'accède pas à toutes les injonctions faites au Saint Siége.

M. Alquier n'obtenant aucune concession, demanda ses passeports. Avant de partir, il accrédita, comme chargé d'affaires, M. Lefebvre, son secrétaire d'ambassade, qui mit dans ses relations avec la cour romaine, toute la politesse, tous les égards, tout le désir de réussir et de concilier qu'on pouvoit espérer; mais lui-même il reçut l'ordre de se préparer à quitter Rome, où le général Miollis demeureroit maître de la police du pays. Le général ayant fait assembler la troupe pontificale, et l'ayant incorporée de force dans la troupe française, le cardinal Joseph protesta par une note très-animée, en date du 16 mars. Le colonel Friess avoit consenti à abandonner le service du Pape : le vice-roi lui écrivit de Milan pour le féliciter au nom de l'empereur.

« Sa Majesté me charge de vous assurer que vous et vos soldats ne rentrerez plus sous les ordres des prêtres; que les soldats d'Italie doivent être commandés par des hommes qui puissent les conduire au feu, et qu'il ne leur est pas plus permis de prendre l'ordre par des prêtres que par des femmes. »

Le 27 mars, le Pape dut renoncer aux services du cardinal Joseph Doria, qui eut ordre, comme Génois, de quitter Rome, et il nomma, pour le remplacer, le cardinal Gabrielli, Romain. M. Lefebvre ne pouvoit absolument et ne devoit certainement rien obtenir du Pape, parce qu'on lui

demandoit la cession de presque tous ses droits. Une dernière tentative fut faite auprès d'une personne qui jouissoit d'une grande considération, et que l'on supposoit un des auteurs du projet relatif à *l'empire d'Occident*. Cette personne finit par adresser à M. Lefebvre le billet ci-joint; on y verra que le sentiment et la résistance du Pape n'étoient pas approuvés par tous ceux qui l'entouroient. Ce billet porte la date du 18 avril.

« Plût à Dieu que j'eusse quelque chose de nouveau et *de bon* à vous dire! J'ai conjuré hier Sa Sainteté de ne pas nous perdre; mais elle ne se montra pas disposée à entrer dans une ligue offensive. Elle m'apporta l'exemple de Clément XI, qui ne voulut pas entrer dans une ligue purement *défensive* avec la France. Je vois, avec douleur, *sûre notre perte*, et il faut se résigner. Je vous prie, mon cher, d'être persuadé que personne n'en est plus *trafigée* (*sic*) que moi.... Je suis chargé... Puisse le ciel opérer un changement et un arrangement qui puisse empêcher votre départ! Adieu, mon cher ami. »

On auroit tort de croire que le Pape conservoit encore un espoir d'accommodement; il voyoit un désir toujours renaissant de le dépouiller. En conséquence, il lui avoit paru convenable d'ordonner au cardinal Caprara de demander ses passeports. Avec cette nouvelle M. Lefebvre reçut l'ordre de demander les siens. On le regretta dans Rome. C'étoit un homme de bonnes et belles manières; il avoit écrit courageusement, il ne parloit pas du Pape dans des termes inconvenans. Même il se seroit compromis, si cela eût été possible, dans ces circonstances où des destinées de plomb pesoient sur le Saint Siége.

Le 21 avril un piquet de soldats enleva militairement le gouverneur de Rome, monsignor Ca-

valchini. Avant de consentir à partir, il se retira dans son cabinet, et il fit publier la lettre suivante qu'il écrivoit au Pape :

« Il n'y a jamais eu de moment de ma vie où mon ame ait éprouvé autant de consolation et de paix, que le moment où j'adresse à Votre Sainteté cette lettre respectueuse. Heureuse lettre, à qui il sera permis au moins de s'approcher du trône, si on refuse cette permission à celui qui l'a écrite ! Lettre, témoin éternel des sentimens avec lesquels, aujourd'hui, arraché par la violence, je me sépare de mon souverain et de mon père ! Serein d'ame, tranquille d'esprit, avec une conscience qui ne me reproche aucun délit, je vais quitter Rome. Votre fermété invincible, très-saint Père, et l'exemple illustre de tant de personnages éminens revêtus de la pourpre, et qui souffrent la même injuste tribulation, m'animent et m'encouragent. Mon délit est honorable, et j'en dois être orgueilleux devant toute adversité et tout supplice ; mon délit est de vous avoir conservé une fidélité comme je le devois. Et qui, à mon exemple, ne conservera pas la fidélité à un héros de patience à la fois et de force, tel que vous vous montrez, très-saint Père, et tel que vous êtes ; au chef de l'Eglise, au successeur de saint Pierre ? J'ai frémi pour votre auguste personne, aux propositions qui m'ont été faites de grandeurs, de richesses et d'honneurs, si je m'étois déclaré rebelle à votre trône et à vous ; j'en ai frémi, j'en frémis encore en y pensant.

» De telles récompenses auroient été semblables à ces monnoies que reçut le disciple traître à Jésus-Christ. J'aurois cru accepter un salaire d'iniquité et le vil prix du sang et de l'impiété. Menacé, je ne me suis pas senti abattu ; gardé à vue maintenant, je ne me laisse pas abattre ; arraché de Rome, je serai le même. Et quel ministre fidèle à vous pourroit s'humilier ? Que ce soit là le plus amer reproche qu'auront à se faire vos ennemis et les miens ! Je serai privé de tout, mais rien ne m'enlèvera la belle joie d'une conscience pure qui souffre, sans l'avoir mérité, et de son dévoûment au Saint Siége, et de son amour pour votre personne sacrée. On me refuse la faculté de retourner à ma maison paternelle, et l'on me prescrit

le misérable séjour d'une forteresse éloignée (Fénestrelle); mais en contemplant les murailles étroites qui m'environneront, les liens et les chaînes dont je serai peut-être chargé, rien ne m'empêchera de penser continuellement à *vos conseils* et à vos exemples, qui furent pour moi les commandemens les plus légitimes. L'emploi que pendant peu d'années j'ai eu l'honneur d'exercer dans la capitale auprès de Votre Sainteté, avec tous les sentimens de fidélité et de justice que j'ai pu y apporter, je demande qu'il me soit permis de n'y pas renoncer, quoique j'en sois éloigné. Ce souvenir me sera d'une quotidienne consolation dans les traverses de mon douloureux exil. Dieu prendra soin de la justice de ma cause, et j'en suis sûr, car elle marche du même pas que la vôtre. Voilà les sentimens avec lesquels je pars, ô très-saint Père, et avec les plus fervens sentimens de religion et de tendresse filiale, j'implore, pour à présent et pour toujours, la paternelle bénédiction apostolique.

» CAVALCHINI, gouverneur de Rome. »

La police du général fit saisir partout les copies de cette lettre, et on parvint à en brûler plus de deux cents : néanmoins les amis du Pape réussirent à en envoyer un grand nombre à Naples, en Toscane, en Piémont et à Vienne.

On a vu que le général Miollis avoit fait placer dans les rangs des Français les divers corps de soldats pontificaux trouvés à Rome : mais on leur avoit laissé leur ancienne cocarde qui étoit rouge et jaune. Le cardinal Gabrielli, d'après les ordres de Sa Sainteté, fit publier un édit portant que le Pape changeoit dorénavant sa cocarde, et que celle des militaires qui lui demeureroient fidèles seroit à l'avenir blanche et jaune. Cet édit fut accueilli avec transport. Tous les jours, le mécontentement se manifestoit d'une manière singulière et nouvelle. On exposa en vente le portrait du roi Louis XVIII;

la police ne tarda pas à en faire enlever tous les exemplaires que l'on put saisir.

Le gouvernement impérial avoit pris possession des provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macérata et de Camérino déclarées à perpétuité et *irrévocablement* réunies au royaume d'Italie, parce que le Pape n'avoit pas voulu faire la guerre aux Anglais, ni se réunir aux rois d'Italie et de Naples (1), pour la défense de la Péninsule; et encore parce que la donation de Charlemagne, l'illustre prédécesseur de Napoléon, n'avoit été faite qu'au profit de la chrétienté, et non pas pour l'avantage des ennemis de la sainte religion. Le 19 mai, une protestation fut adressée à M. le chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie, par le cardinal pro-

(1) Voici comme M. Bignon lui-même juge ces droits de Napoléon sur l'Italie. L'auteur parle de la nomination du roi de Naples. « Il semble que Napoléon ait voulu parodier le grand exemple de la création du monde, en disant, *que mon frère soit roi*, et son frère a été roi en effet. Il a été reconnu comme tel par toutes les puissances continentales. Le texte de l'acte impérial qui décerne ainsi une couronne mérite d'être rapporté : « Les intérêts de notre peuple, dit l'empereur, l'honneur de notre couronne et la tranquillité du continent » de l'Europe veulent que nous assurions d'une manière stable et » définitive, le sort des peuples de Naples et de Sicile tombés en » notre pouvoir par le droit de conquête, *et faisant d'ailleurs* » *partie du grand Empire*. Nous avons déclaré, et déclarons reconnoître pour roi des Deux-Siciles, notre bien-aimé frère Joseph » Napoléon. » Puis M. Bignon ajoute ces phrases remarquables : « C'est l'empereur qui naguère, comme nous l'avons vu, a jeté en avant la prétention tout-à-fait neuve que l'Italie faisoit partie du grand empire, et maintenant *prenant acte de ce fait supposé, qui n'a d'autre garantie que son propre témoignage*, il s'en forme un titre pour disposer d'un trône en faveur de son frère. »

Histoire de France depuis le 18 *brumaire, etc. par M. Bignon, tom.* 5, *p.* 130 *et* 131.

secrétaire d'Etat, Gabrielli. Peu de temps après ce cardinal fut arrêté, et l'on mit le scellé sur ses papiers dans le propre palais du Pape. Ces événemens étoient toujours régulièrement portés à la connoissance du corps diplomatique. Nous insérerons ici le rapport que M. le chevalier Louis de Lebzeltern, chargé d'affaires d'Autriche, adressa, le 18 juin, à M. le comte de Stadion, ministre des affaires étrangères à Vienne. Cet agent va communiquer ses sentimens sur une encyclique importante dont ainsi je suis dispensé de faire l'analyse.

Monsieur le Comte,

« L'on avoit connoissance ici, depuis plusieurs jours, d'une lettre encyclique qu'a fait adresser le Saint Père aux évêques des provinces démembrées de cet État, réunies au royaume d'Italie, contenant des instructions tant pour eux que pour ses sujets ecclesiastiques et séculiers. En voici la substance. Le saint Père y témoigne son profond chagrin sur les événemens qui ont eu lieu, et sa satisfaction sur la conduite tranquille et sage de ses sujets, et sur leur attachement à sa personne. Malgré son entière confiance sur leurs sentimens, il croit devoir leur prescrire des règles d'aprés lesquelles ils devront se conduire, afin d'éviter les cas où leur conscience pourroit se trouver compromise. Le Saint Père *déploie* les bases immuables de sa souveraineté temporelle comme de son autorité spirituelle, ses devoirs sacrés de transmettre le patrimoine de l'Eglise à ses successeurs dans son intégrité, *le devoir des empereurs et rois catholiques de le défendre et de le protéger.* Il s'exprime avec amertume contre le démembrement de son territoire, contre la protection accordée à tous les cultes et même aux juifs, contre les sermens qui sont exigés des nouveaux sujets, contre les codes publiés, les constitutions, l'*indifférentisme* et les persécutions que souffre l'Eglise. Il défend à ses sujets de coopérer à l'établissement du nouvel ordre de choses, de se permettre aucun acte qui y participe ou le consolide, de prêter serment de fidélité ou d'obéissance, d'accepter ou de-

mander des emplois. Il défend aux évêques de chanter le *Te Deum* à l'occasion de la réunion des provinces ou de l'installation des nouvelles autorités. Comme néanmoins ces dernières pourroient exiger la prestation du serment et le représenter comme une mesure nécessaire au maintien de la tranquillité publique, le Pape enjoint à ses sujets de se borner à une obéissance passive et à la soumission, qui garantiroit la sûreté du repos public qu'il leur est défendu de troubler par des désordres et des factions. Il leur prescrit, dans les cas où ils ne pourroient s'exempter de prêter le serment, la formule suivante : *Je promets et je jure de ne prendre aucune part à des conjurations ou séditions quelconques contre le gouvernement, de lui être soumis en tout ce qui ne sera pas contraire à la loi de Dieu et de l'Eglise.* Le Saint Père finit par exhorter ses évêques et ses sujets à la résignation et à la fermeté dans leurs principes.

» Si de telles instructions pouvoient contrarier les vues du gouvernement italien, les développemens qui les accompagnent, les principes qui y sont déployés et les expressions par lesquelles le démembrement des provinces s'y trouve caractérisé, étoient bien faits pour attirer de nouveaux désagrémens à Sa Sainteté. Le général Miollis s'empressa de transmettre à Bayonne la copie de cette pièce, datée du 24 mai, et M. le chevalier Alberti, à Milan. — Votre Excellence reconnoîtra quel a été le premier résultat de cette information, dans la note ci-jointe qu'a adressée monsieur le cardinal Gabrielli au général comte de Miollis. Ce dernier voulut s'assurer si le secrétaire d'État étoit auteur des instructions. Le cardinal répondit qu'interpellé officiellement, la réplique étoit qu'il n'avoit de compte à rendre de ses actions et des affaires qui lui étoient confiées, qu'à Dieu et à son souverain ; qu'interpellé amicalement, il répondroit sans hésiter qu'il avoit signé ces instructions. Hier les officiers français, dont il est fait mention dans la note du secrétaire d'Etat, se rendirent de nouveau chez lui pour procéder à l'inspection, à l'examen de ses papiers, et lever le scellé qu'ils avoient apposé à son bureau. Le cardinal quitte aujourd'hui le palais du Pape, et se rend à son propre logis, d'où il sera emmené ce soir et conduit à son évêché de Sinigaglia.

» Il est difficile de conjecturer qui sera nommé secrétaire

d'Etat. Les cardinaux restés à Rome sont en petit nombre, la plupart accablés de vieillesse et d'infirmités, à l'exception des cardinaux Pacca et Erskine; mais ayant eu le malheur d'exciter des préventions contre leurs opinions, malgré leurs principes modérés et leur constant éloignement des affaires politiques, il est à croire qu'on les laisseroit peu de jours à leur nouveau poste.

» Le cardinal Antonelli, à la suite du décret de Sa Majesté l'empereur Napoléon, du 2 avril, qui appeloit les sujets italiens employés à Rome, s'adressa à Milan pour obtenir une exemption à la loi en faveur de son âge octogénaire (il étoit né en 1730) et de ses infirmités, décidé, si sa demande n'avoit pas un heureux résultat, à laisser confisquer tous ses biens plutôt que de quitter cette capitale, où il est domicilié depuis sa première jeunesse. Le gouvernement milanais lui accorda seulement un délai de quelques jours, déclarant qu'au cas de non obéissance il seroit considéré comme réfractaire à la loi. Le cardinal croyoit, par la résignation de ses biens et en s'assujétissant à la peine imposée, être libre de tout engagement, mais les expressions de l'office qui lui fut communiqué, lui faisant redouter l'emploi de quelque mesure fâcheuse, et le terme qui lui a été préfixé étant expiré hier, il attend la même impulsion qui a été donnée aux autres cardinaux pour partir, et il a pris ses arrangemens en conséquence.

» Des officiers français se présentèrent avant-hier au soir chez monsignor Riganti, secrétaire de la *Consulte*, prélat distingué par ses talens et ses lumières. Ils posèrent le scellé sur tous ses papiers, le placèrent sous la surveillance de gardes, et lui intimèrent l'ordre de *laisser* Rome en vingt-quatre heures et de se rendre à Ancône, où il apprendroit sa destination ultérieure et ce qu'on avoit à lui reprocher. Comme le prélat est né sujet napolitain, et domicilié à Rome depuis son enfance, cette mesure ne peut être relative au décret précité. On l'attribue à une des deux raisons suivantes : ou qu'il ait été l'expéditeur de la lettre encyclique à ses diverses destinations, ou qu'il ait employé des expressions peu circonspectes dans ses correspondances d'office avec les gouverneurs des provinces et villes de cet État, qui relèvent de la Consulte.

» Croyant inséparable des devoirs de ma place d'instruire Votre Excellence des faits publics, et de soumettre à sa haute

connoissance les pièces qui sont connues généralement, je m'en acquitte non sans éprouver des regrets d'aborder des sujets aussi délicats, sur lesquels je me défends toute réflexion et j'observe la plus stricte neutralité. Je ne puis dissimuler néanmoins, quel que soit le respect dont je suis pénétré pour cette cour, que la lettre circulaire qui lui a attiré de nouveaux désagrémens, et que l'on qualifie ici de direction purement spirituelle, me paroît impolitique, d'ailleurs mal rédigée, et s'écartant tellement des lumières du siècle, qu'elle ne pourroit à plusieurs égards que laisser une impression désagréable sur la plupart de ceux qui en feroient la lecture. Les sentimens qui y sont exprimés sur la tolérance des cultes, regardent tous les souverains, et quand même ils seroient conformes aux anciennes maximes, ce n'est point l'époque où ils peuvent être proclamés et appliqués, dès qu'ils sont en opposition avec les principes que les souverains pieux et zélés pour le catholicisme ont cru devoir adopter et établir.

» La forte mesure prise contre le secrétaire d'Etat a sans doute été *résolue à Milan*, puisqu'il paroît hors de toute possibilité que les sentimens de Sa Majesté l'Empereur Napoléon puissent être déjà connus sur cette pièce, quand même elle eût été envoyée d'abord à Bayonne.

» Si le projet de cette cour avoit été d'accélérer un dénoûment qui mette un terme à la fluctuation et aux incertitudes qu'offrent les affaires, il semble qu'elle n'auroit pu mieux saisir la manière d'atteindre son but.

» On prétend que le Saint Père, qui a déployé jusqu'ici autant de modération que de constance, a éprouvé lui-même des regrets de la publicité qu'a eue une pièce rédigée dans des momens d'exaltation excitée par l'impression qu'avoit causée le démembrement des provinces. Il est toujours bien à déplorer qu'une conciliation si désirable entre les deux cours, paroisse devenir à tout moment plus problématique, sinon tout-à-fait impossible.

» J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc. »

Ce témoignage d'un étranger, écrivant librement à sa cour, devoit être recueilli : nous aurons occasion de reparler encore de M. le chevalier de Lebzeltern.

Le 26 juin, M. le général Miollis craignit une insurrection dans Rome. Par hasard, des pêcheurs transtévérins trouvèrent dans leurs filets, jetés à travers le Tibre, un énorme esturgeon. De toutes parts il s'éleva un cri : « Nous allons le porter au Saint Père. » Mais l'ordre ne fut pas troublé, et l'on n'entendit que des protestations de respect qui ne pouvoient pas être regardées comme le mouvement d'une sédition populaire.

Chaque jour on inventoit de nouvelles insultes. Un piquet de soldats s'étoit porté au domicile de monsignor Barberi, fiscal-général du *governo;* on lui reprochoit directement encore les scènes de Duphot. Les bons esprits remarquèrent, à cette occasion, que Consalvi avoit mal fait de ne pas réfuter une fois complétement toutes les calomnies que l'on continuoit de répandre concernant ce funeste événement. Consalvi écoutoit à ce sujet des ménagemens mal calculés et impolitiques. Le Pape ordonna au cardinal Pacca, qu'il venoit de nommer pro-secrétaire d'État, de réclamer auprès du général Miollis la liberté du fiscal, ainsi que celle de monsignor Riganti, secrétaire de la *Consulte;* mais on ne put l'obtenir.

Nous sommes arrivés au 11 juillet, jour où le Pape jugea à propos d'assembler dans un consistoire les cardinaux qui se trouvoient encore à Rome. Il y prononça la célèbre allocution qui commence ainsi: *Nova vulnera.* J'ai sous les yeux un des originaux signé de la main du Pontife et scellé de ses armes. Je ne crois pas que cette pièce ait jamais été publiée en entier; j'en offrirai un extrait. Le Saint Père va montrer à ses frères ses nouvelles blessures. Il n'a pas assemblé les cardi-

naux depuis le 16 mars; alors il pleuroit l'enlèvement de cinq cardinaux : on vient d'en arracher dix autres de la capitale, et cependant ils n'ont commis aucun délit. Telle est ici la servitude, que tout ce que l'on pourroit refuser de faire volontairement, est arraché immédiatement par la violence et les armes. Le Pape cite la réponse qu'il a ordonné d'adresser à M. Lefebvre. Benoît XIV, dans les guerres d'Espagne, sut n'être ni confédéré ni ennemi. Voilà le fruit des peines souffertes pour aller porter le saint chrême à Napoléon! Charlemagne n'est rappelé par Napoléon que pour être calomnié; car les dix siècles de possession de Rome sont mis en évidence (1). Il est défendu, sous peine de mort, aux imprimeurs de rien publier sur les affaires. Monsignor Cavalchini, personne de la plus stricte probité, a été chassé de Rome en peu d'heures. En pensant au départ des cardinaux, la blessure s'est rouverte (*vulnus recruduit*). On dit qu'on n'insulte pas le Pontife en insultant le souverain : le Pontife et le souverain ne sont-ils pas un même homme? Qui osera dire qu'en attaquant le roi d'Italie on n'attaqueroit pas l'empereur des Français? Mais si les cieux et la terre tomboient, la parole de la divine promesse ne tomberoit pas.

(1) Ah! si Pie VII avoit connu le document de Charlemagne relatif au Pape Adrien, Pie VII qui étoit si versé dans la connoissance des antiquités ecclésiastiques, et qui lisoit si couramment les écritures de ces premiers temps, quelle force n'auroit-il pas trouvée dans ces témoignages de déférence, de respect et de vraie tendresse! Alors quel spectacle imposant, l'universalité du peuple des Francs unissoit ses hommages à ceux du souverain! En 1808, il n'y a plus en France qu'un seul homme, et cet homme devant qui l'universalité du peuple doit se taire, va devenir un persécuteur de Rome.

Le Pape proteste ensuite de la manière la plus solennelle à lui possible, contre toutes ces violences. Il sacrifiera sa vie pour le salut de son peuple. Il le presse contre son cœur et lui imprime un saint baiser. Quant à l'empereur, il est conjuré, dans le Seigneur, d'éloigner le mal de la maison d'Israël, de se soustraire aux conseils des perfides, qui sous prétexte d'étendre sa majesté royale, l'entraînent à l'éternelle perdition. Qu'il suive donc des conseils meilleurs qui consolent l'Église, et qui le sauvent lui-même! Le prince des apôtres est supplié de rendre le calme à la mer agitée par les tempêtes. « Dieu est dans le circuit de son peuple » depuis cet instant jusqu'au siècle. » (*Ps.* CXXIV, 2.)

Un décret daté du 6 juin nomma Joseph Bonaparte, roi d'Espagne. Le 23 commença le premier siége de Saragosse, et il arriva à Rome des députés espagnols chargés de féliciter secrètement le Pape sur sa résistance. Le 14 juillet, Joachim Murat fut nommé roi de Naples. Bientôt on enjoignit à Sa Sainteté de le reconnoître comme tel, sans délais, et de l'envoyer complimenter.

En ce moment, le Pape ordonna de publier un décret de la congrégation des rites, qui déclaroit *vénérable* la reine Clotilde. « Il semble, dit M. Picot (1), que la Providence ait voulu honorer d'une manière éclatante, même aux yeux des hommes, ceux qu'elle éprouvoit par les plus grandes tribulations. » On a publié à Paris, en 1806, l'*Eloge historique* de cette auguste sœur des rois Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, et de Madame Elisabeth.

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle*, tom. II, pag. 487.

Pie VII, qui savoit quelle profonde vénération la reine Clotilde avoit témoignée à Pie VI, cédoit autant à sa propre opinion, qu'aux vœux de toute l'Italie, en ordonnant d'introduire la cause de la béatification de cette sainte princesse.

Cette même année, le siége de Baltimore fut érigé en métropole, parce que le nombre des catholiques s'y étoit augmenté. Monsignor Jean Carroll en fut nommé archevêque.

CHAPITRE XXXIV.

CONSALVI APPROUVE HAUTEMENT LA CONDUITE DU CARDINAL PACCA. TENTATIVES DU ROI FERDINAND ET DES JÉSUITES POUR SAUVER LE PAPE. ON VIENT ARRÊTER LE CARDINAL PACCA. LE PAPE L'EMMÈNE DANS SES APPARTEMENS. NAPOLÉON REFUSE LES CIERGES BÉNITS DE LA CHANDELEUR. LES ÉTATS DU PAPE RÉUNIS A L'EMPIRE. PUBLICATION DU DÉCRET DE RÉUNION. PUBLICATION D'UNE BULLE D'EXCOMMUNICATION. RÉCIT DE L'ENLÈVEMENT DU PAPE.

Le cardinal Consalvi avoit pendant un temps continué de donner des soins à quelques affaires. Il étoit si aimé des employés de la secrétairerie d'État, qu'ils le consultoient souvent sur les réponses dont ils étoient chargés, et les cardinaux ses successeurs lui avoient témoigné une constante déférence. Mais quand après l'allocution du 11 juillet, il vit les choses arrivées à ce point d'irritation, d'attaques, d'accusations et d'hostilité absolue, il reconnut que les calculs de la plus souple intelligence, les *mezzo termine*, les ménagemens, les conseils autrefois les plus sages, les règles ordinaires de la vie politique n'auroient aucune puissance. Il approuva hautement la marche du cardinal Pacca, qui avoit consenti à être ministre, uniquement pour résister et mourir courageusement, sans écouter aucune conciliation avec un pouvoir qui ne vouloit que compromettre le Saint Père, et l'amener par des sacrifices successifs à la perte totale de sa considération et de sa liberté. Le car-

dinal Pacca nous a laissé des Mémoires simplement et noblement racontés : c'est lui qui va quelquefois fournir des matériaux à cette partie de notre récit.

Le Pape avoit fait notifier le 18 juin au cardinal Pacca qu'il étoit nommé pro-secrétaire d'État, et S. E. en exerçoit les fonctions. Dans les derniers jours d'août, un individu déguisé vint à Monte-Cavallo assurer qu'il étoit chargé d'avertir le Pape que, s'il vouloit se rendre secrètement à Fiumicino, il trouveroit sur le rivage de la mer une chaloupe pourvue de rameurs éprouvés, qui le conduiroit à bord d'une frégate anglaise expédiée de Palerme par le roi Ferdinand pour recevoir Sa Sainteté. Le Père D. Gaetano Angelini, procureur-général de la Compagnie de Jésus, étoit à bord de cette frégate, et il envoyoit à Rome, sous un déguisement, le T. R. Père Procida, mineur réformé, pour en prévenir le cardinal Pacca. La reine Caroline avoit fait meubler richement les chambres de cette frégate : on n'attendoit que le consentement du Pape. Le Père Procida, qui confioit cet important secret au cardinal, connoissoit les signaux convenus pour faire approcher la frégate et la chaloupe ; mais le Pape ne voulut pas consentir à prendre la fuite, et le cardinal le fortifia dans ce dessein : du reste, le Pape gardera profondément gravé dans son cœur le souvenir du procédé du P. D. Gaétano Angelini.

Cette Éminence gouvernoit avec calme, en attendant que la violence impériale portât le coup qu'elle méditoit, lorsque le 6 septembre, il se présenta, dans la secrétairerie même de Monte-Cavallo, un major nommé Muzio, qui signifia au cardinal

un ordre de départ, sous prétexte qu'il avoit publié une notification du Pape pouvant entraver des enrôlemens faits par les Français. Le cardinal Pacca déclara qu'il ne partiroit pas sans les ordres du Saint Père, et il lui annonça par un billet ce qui venoit d'arriver. A l'instant même le Pape accourut dans les appartemens de Son Eminence, qui rapporte ainsi le fait :

« Je m'avançai à sa rencontre, et je remarquai alors une chose dont j'avois entendu parler, mais que je n'avois pas encore observée (l'horripilation). Lorsqu'on est en colère, les cheveux se hérissent et la vue est offusquée. Il étoit dans cet état, l'excellent Pontife, et il ne me reconnut pas, quoique je fusse habillé en cardinal. Il cria à haute voix : *Qui êtes-vous? qui êtes-vous?* Je répondis : « Je suis le cardinal, » et je lui baisai la main. « Où est l'officier? » reprit le Pape. Je le lui montrai; il étoit là tout près, dans une attitude respectueuse. Alors le Pape, se tournant vers l'officier, lui ordonna de déclarer au général, qu'il étoit las de souffrir tant d'outrages et d'insultes d'un homme qui se disoit encore catholique; qu'il comprenoit bien où tendoient ces violences; qu'on vouloit lui ôter, un à un, tous ses ministres pour empêcher l'exercice de son devoir apostolique et des droits de la souveraineté temporelle; qu'il me commandoit à moi cardinal présent, de ne pas obéir aux prétendus ordres du général; qu'il me prescrivoit de le suivre dans ses appartemens pour que je fusse le compagnon de sa prison; il ajouta que si on vouloit exécuter le projet de m'arracher de ses côtés, le général devoit briser violemment les portes et faire pénétrer la force jusqu'à lui, et qu'on imputeroit au général les conséquences de cet excès inoui. Alors le Pape me prit par la main, et me dit : « Monsieur le cardinal, allons! » Et par le grand escalier, au milieu des serviteurs pontificaux qui l'applaudissoient, il retourna dans ses appartemens. »

Il paroît qu'après cette scène, le gouverneur impérial ne pensa plus qu'à s'emparer de la personne du Pape, pour l'éloigner de Rome.

Les ministres étrangers furent instruits de cette violence, par ordre du Saint Père. Quelques réponses offroient une expression d'intérêt peinée en partie, mais en général froide, telle que la réponse du ministre de Bavière; d'autres se bornoient à déclarer que ces événemens étoient rapidement portés à la connoissance de leur cour; l'Autriche témoignoit de l'affection; la Sardaigne, des sentimens de piété. M. le chevalier de Vargas ne cessoit pas de répondre avec un courage tout-à-fait généreux. Il est impossible de rendre compte des notes qui sortoient de la secrétairerie. Il y en eut une qui commençoit ainsi; « *Sono tali e tanti gli eccessi.* » C'est celle où l'on rapporte des impudicités commises dans une église d'Alatri par un sergent-major des nouvelles levées, nommé Nicolas-Cyprien Bottini.

La fin de l'année fut une longue suite de violations du droit des gens, de protestations et d'annonces de nouvelles colères. Le Pape avoit refusé de recevoir, à l'occasion des bonnes fêtes, le général Miollis et son état-major; il avoit refusé d'autoriser les réjouissances du carnaval. L'empereur, dirent les satyriques Romains, voudra commencer l'année avec le Pape d'une manière inusitée; ils avoient raison. Napoléon écrivit de Benavente, en Espagne, le 1er janvier, à M. de Champagny, la lettre suivante:

Benavente 1er janvier 1809.

« Monsieur de Champagny, le Pape est dans l'usage de donner des cierges aux différentes puissances; vous écrirez à mon agent à Rome que je n'en veux pas. *Le roi d'Espagne n'en veut pas non plus.* Écrivez à Naples et en Hollande pour qu'on

les refuse. Il ne faut pas en recevoir, parce qu'on a eu l'*insolence* de n'en pas donner l'année dernière. Voici comme j'entends que l'on se conduise à cet égard. Mon chargé d'affaires fera connoître que, le jour de la Chandeleur, je reçois des cierges bénits par mon curé ; que ce n'est ni la pourpre, ni la puissance qui donnent de la valeur à ces sortes de choses ; il peut y avoir en enfer des Papes et des curés, ainsi le cierge bénit par mon curé peut être une chose aussi sainte que celui du Pape. Je ne veux pas recevoir ceux que donne le Pape, et tous les princes de ma famille doivent en faire autant.

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

» NAPOLÉON. »

Cette volonté, traduite dans un style politique un peu plus français, fut adressée à M. Ortoli, agent consulaire à Rome, qui en donna connoissance avec les ménagemens qu'on pouvoit désirer.

Nous avons parlé du courage de M. de Vargas. Ce courage devoit être puni. Les ministres étrangers furent avertis le 23 juin que des soldats avoient arrêté M. de Vargas, ministre d'Espagne, et les prélats Guardoqui et Bardaxi, auditeurs de Rote espagnols, parce que, disoit-on, ils étoient ennemis du gouvernement français. Le lendemain, M. le général Miollis annonça un grand bal dans les appartemens du palais Doria qu'il occupoit depuis son entrée à Rome; tous les membres du corps diplomatique s'y rendirent, excepté le chevalier de Lebzeltern. Quelqu'un lui ayant demandé pourquoi il s'abstenoit d'aller à cette réunion, il répondit qu'il n'étoit pas dans la possibilité d'assister à cette réunion, tandis qu'un de ses collègues, l'ancien ministre d'Espagne, étoit si indignement traité. On assure que M. le chevalier Alberti, chargé d'affaires d'Italie, alla aussi chercher des explications chez

l'envoyé Autrichien, et qu'il tâcha de savoir de lui, s'il avoit agi ainsi, autorisé par sa cour, ou de son propre mouvement. Rien ne manqua à la belle action de M. de Lebzeltern ; il déclara sans compromettre sa cour, que son sentiment personnel l'avoit déterminé à montrer cet égard pour M. de Vargas, *outragé*, répétoit-il, malgré le caractère respectable dont il étoit revêtu.

Le trésorier-général avoit été prié par M. Ortoli de notifier le refus des cierges bénits. Le cardinal Pacca répondit tranquillement qu'il n'étoit pas possible que l'empereur eût pensé à de pareilles choses, au moment où il faisoit la guerre en Espagne ; que ce ne pouvoit être qu'une supposition d'un ministre sans tact, et qu'en conséquence il n'en entretiendroit pas même le Pape. La lettre de Bénavente ne donna donc pas une affliction de plus au Saint-Père.

Les affaires ecclésiastiques avec le reste de l'Europe suivoient leur cours autant qu'il étoit possible. Il y eut un consistoire le 26 mars, où l'on préconisa plusieurs évêques. M. de Pradt, que le Pape lui-même avoit sacré à Paris évêque de Poitiers, fut transféré à l'archevêché de Malines. Mais des maux graves devoient encore opprimer la ville de Rome. Le 17 mai, Napoléon rendit à son camp impérial de Vienne un décret qui réunissoit tous les États du Pape à l'empire français. La ville de Rome étoit déclarée ville impériale et *libre*. Les terres et domaines du Pape étoient augmentés jusqu'à concurrence d'un revenu net de deux millions. Une consulte devoit prendre possession des États pontificaux, pour que le régime *constitutionnel* pût y être organisé le 1er janvier 1810. Cette

consulte étoit placée dans la dépendance du ministre des finances.

Dans le mois de mai, le général Miollis avoit comme disparu de Rome pour aller à Mantoue, dont la défense lui étoit particulièrement confiée depuis long-temps, en visiter les fortifications, et préparer ses plans de résistance, s'il se voyoit contraint, par les chances de la guerre, à s'y renfermer pour la défendre. De cette ville il avoit demandé les ordres de l'empereur, qui s'étoit emparé de Vienne le 13 du même mois. Depuis, le général étoit revenu à Rome, où le général Lemarois l'avoit remplacé provisoirement. Miollis alloit publier le décret de réunion : on en parloit publiquement. Le Pape pensa qu'il devoit faire préparer un document pour annoncer à l'Europe catholique les nouveaux événemens que l'on pouvoit prévoir, le changement de gouvernement, et pour déclarer que les usurpateurs renonçoient à toute communion avec Rome. Déjà, en 1806, sur le bruit de menaces faites à Paris au cardinal Caprara, le cardinal Consalvi prescrivoit de rédiger une sorte de notification, et le Pape avoit chargé le père Fontana de donner à ce document une forme convenable, et de se trouver prêt à le remettre à Sa Sainteté, aussitôt qu'elle le demanderoit. A la fin de 1808, le Pape parla de cette bulle au même religieux, qui déclara avoir terminé le travail. Sa Sainteté l'examina, le communiqua au cardinal Pacca, l'approuva, et l'on en fit faire de nombreuses copies par les employés les plus discrets de la secrétairerie d'État. Toutes les copies de cette bulle étoient uniformes, sans cependant contenir ce qui pouvoit concerner le motif de la

notification. La cour romaine ignoroit si le changement de gouvernement précéderoit l'enlèvement du Pape, ou si l'enlèvement précéderoit le changement. On pensa donc qu'il falloit que les bulles fussent disposées en double, de manière qu'il y en eût de prètes pour chacune des circonstances différentes : le Pape les signa, les scella du sceau pontifical, et les mit en réserve.

Au mois de juin, le 9 soir, le Pape avoit été prévenu de l'imminence d'un danger. Alors le cardinal Pacca lui demanda si le changement de gouvernement une fois publié, il falloit faire afficher la bulle dans les endroits accoutumés. Le Pape lui répondit qu'on devoit suspendre cette publication jusqu'à ce qu'il eût lu, et lui-même, le décret impérial. Il donna pour raison que souvent on avoit fait courir de pareils bruits qui ne s'étoient pas confirmés; qu'on ne connoissoit pas le décret, les conditions, les restrictions qu'il pouvoit contenir; qu'ainsi il ne falloit pas tomber dans une contradiction qui, plus tard, seroit reprochée à la cour romaine. Le cardinal Pacca se flattoit encore de ne pas voir le général en venir à cette extrémité. Miollis, en tout ce qui ne concernoit pas cette question, étoit un homme réfléchi qui avoit montré de la modération : de lui-même il n'étoit pas persécuteur; il passoit pour exécuter avec ponctualité les ordres qu'il recevoit, de quelque manière, même indirecte, qu'ils fussent indiqués. La bulle d'excommunication, qu'il savoit prête, l'effrayoit; il avoit peu de troupes, et puis, comme on l'a supposé, je ne sais sur quel fondement, il écrivoit peut-être pour faire adoucir les ordres qu'il étoit condamné à exécuter.

Mais dans le commencement de la matinée de ce jour 10 juin, un billet annonça au cardinal Pacca que le gouvernement alloit être changé, et qu'on s'attendoit au plus à une simple protestation du Pape, sans bulle d'excommunication, protestation à laquelle on n'attacheroit pas plus d'importance qu'aux notes des cardinaux Consalvi, Casoni, Doria, Gabrielli et Pacca, et que, dans cette assurance, le général alloit publier un décret de l'empereur.

A deux heures avant midi, au bruit de l'artillerie du château Saint-Ange, le pavillon pontifical fut descendu, et on éleva le pavillon français. En même temps on publia à son de trompe, dans tous les quartiers de la ville, le décret qui ordonnoit la réunion à l'empire de ce qui restoit des États romains.

Le cardinal Pacca courut sur-le-champ auprès du Saint Père. En cet instant, tous deux se rencontrant dans la même pensée, se dirent à la fois l'un à l'autre ces paroles de Jésus-Christ : *Et consummatum est.* Le Pape ne paroissoit pas avoir perdu son courage ; il chercha même à soutenir celui de son ministre. Peu après arriva monsignor Tibère Pacca, neveu du cardinal ; il apporta un exemplaire du décret impérial, imprimé, que la Consulte avoit répandu dans la ville. Le cardinal le prit des mains de son neveu, et pria le Pape de venir avec lui près de la fenêtre, parce que les rideaux, fermés hermétiquement suivant l'usage de l'Italie dans cette saison, ne permettoient pas au jour d'entrer dans l'appartement. Le Pape se leva et suivit son Éminence.

Le cardinal voulut lire avec calme et réflexion,

puisque les opérations qu'on alloit ordonner devoient dépendre de cette lecture; mais cet effort ne lui fut pas possible. Ici nous allons traduire les propres paroles du cardinal :

« La juste indignation que j'éprouvois de l'attentat sacrilége que l'on commettoit alors ; la présence en face de moi, à une petite distance, de mon infortuné souverain, du Vicaire de Jésus-Christ, prêt à entendre de ma bouche la sentence de son détrônement ; les impostures, les calomnies qu'en parcourant de l'œil, je voyois d'avance dans le décret ; les continuels coups de canon qui annonçoient l'inique usurpation avec un triomphe insultant, m'émurent et m'obscurcirent tellement la vue, que je ne pus prononcer qu'à moitié, à travers les fréquentes interruptions et une respiration suffoquée, les principaux articles du décret. Puis observant attentivement le Pape, je m'aperçus, aux premières paroles, du trouble de son visage, et je vis des signes, non pas de crainte et d'abattement, mais d'une trop raisonnable indignation. Peu à peu il se remit, et il écouta la lecture avec beaucoup de tranquillité et de résignation. »

Le Pape alors se rapprocha de la table, y signa, sans rien dire, les copies d'une protestation en langue italienne, qu'on avoit aussi préparée, et qui fut affichée la nuit suivante. Le cardinal lui ayant ensuite demandé s'il falloit donner des ordres pour publier la bulle d'excommunication, le Pape, un peu incertain, répondit qu'il l'avoit relue exprès, et que les expressions qu'on y employoit contre le gouvernement français lui paroissoient très-fortes. Le cardinal répliqua que devant en venir à une extrémité aussi terrible et aussi éclatante que celle de la publication d'une bulle d'excommunication, il étoit nécessaire d'y présenter un tableau épouvantable, mais non exagéré, des injures, des violences du gouvernement impérial,

de manière que quiconque viendroit à la lire, pût dire que le Pape avoit encore trop tardé à élever la voix contre des excès aussi offensans et si multipliés. Le Saint Père reprit : — « Mais vous, que » feriez-vous ? — Moi, répondit le cardinal, après » qu'un si grand acte a menacé nos ennemis, après » qu'il a été espéré des populations, je le ferois. » Mais la demande de Votre Sainteté me met en » agitation. Élevez les yeux au ciel, très-Saint » Père, et puis donnez-moi vos ordres. Soyez sûr » que ce qui sortira de votre bouche, sera ce que » veut le ciel. » Alors le Saint Père éleva ses yeux au ciel ; et, après une courte pause, il dit : « Hé » bien, donnez cours à la bulle. » Il ajouta : « Qu'ils » prennent bien garde ceux qui exécuteront vos » ordres, surtout qu'ils ne soient pas découverts ! » ils seroient certainement condamnés à être fu- » sillés, et nous en serions inconsolable. » — « Saint Père, répondit le cardinal Pacca, je donnerai des instructions pour qu'on prenne toutes les précautions possibles, et qu'on ne se hasarde pas témérairement. Cependant je ne puis garantir qu'il n'arrivera pas quelque fâcheux événement. Dieu, s'il veut cette opération, saura bien la protéger, la favoriser. » Cette publication eut lieu peu d'heures après, d'une manière si extraordinaire, qu'elle plongea dans la stupeur le général et toute la ville de Rome (1).

(1) Il résulte d'un passage des Mémoires du cardinal Pacca, que la bulle *Quum memorandâ*, quoiqu'on l'ait attribuée au cardinal di Piétro, qui seulement l'a revue, est l'ouvrage du Père François Fontana, général des Barnabites, nommé cardinal le 22 juillet 1816, et décédé le 19 mars 1822.

Ainsi, dans la nuit du 10 au 11 juin, la bulle fut affichée *ne' i luoghi soliti, e trà questi, nelle tre basiliche di San-Pietro, di Santa-Maria-Maggiore e di San-Giovanni.* (Voyez la Bulle à la fin du 3[e] vol.) Ce fut un nommé Mengacci qui posa les premières affiches; plus tard, il fut très-libéralement récompensé d'un tel courage. La police n'avoit encore rien découvert, lorsque le matin du même jour, un Romain, qui parcouroit la ville de très-bonne heure, vit cette affiche sur les murs de l'église Saint-Marc, près du palais de Venise. Il alla l'arracher, et la porta au général Miollis, qui, avant de la communiquer au président de la Consulte, Saliceti, l'envoya sur-le-champ par un courrier à l'empereur Napoléon.

Le Pape, après cet acte de vigueur, s'enferma avec plus de précautions que jamais dans son palais, dont les portes étoient occupées par sa garde suisse. Dans la bulle d'excommunication, qui s'appelle la bulle *Quum memorandâ,* Napoléon n'étoit pas nommé directement, mais il y étoit compris comme un des fauteurs de toutes les spoliations qu'avoit éprouvées le Saint Siége. Dès ce moment, des deux côtés, on continua de s'observer avec anxiété. Dans le palais on craignoit à tout instant qu'on ne vînt arrêter le Pape : le général Miollis craignoit que Sa Sainteté ne sortît revêtue de ses habits pontificaux, pour tenter une révolution en sa faveur. Mais empressons-nous de terminer ce funeste récit. La nuit du 5 ou 6 juillet 1809, des mécontens romains furent réunis; on prépara un assaut pour s'emparer du palais habité par le Pape. Le principal guide qu'on enrôla, fut un nommé Francesco Bossola, ancien

portefaix (*facchino*) du palais, et qui en avoit été chassé pour vol.

Dans la suite de cette histoire, on verra comment fut donné l'ordre qu'exécuta le général Radet, depuis peu arrivé de Toscane à Rome, en vertu d'une lettre directe de Napoléon. Radet lui-même n'a pas laissé ignorer les détails et la cause de cet enlèvement; le cardinal Pacca les a joints à ses *Mémoires*, en en réfutant quelques assertions.

Miollis avoit fait appeler le général Radet le 4 juillet, et entrant dans une explication de la position des Français, il lui avoit montré son inquiétude des suites que pouvoit avoir la fermentation générale qui se manifestoit sous les caractères les plus alarmans, et qui compromettoit, disoit-il, au dernier degré, le sort des troupes en Italie. Il avoit déclaré surtout, que déjà tous les moyens de sévérité pour rétablir le calme étoient épuisés; qu'il ne lui en restoit plus d'autre que d'éloigner le Pape, de Rome; que l'empereur faisant la guerre sur le Danube, ne pouvoit pas envoyer de troupes en Italie, et que lui, général-gouverneur, étoit déterminé à faire enlever le Pape. Il annonçoit au général Radet qu'il étoit choisi pour consommer cette importante opération.

Ce général fit observer au gouverneur Miollis qu'un acte de cette nature ne se faisoit pas sans des ordres supérieurs par écrit, sans de mûres réflexions, et surtout sans troupes. Le gouverneur répondit que le soir même on prépareroit des ordres et des troupes, et qu'il falloit s'occuper des dispositions convenables, de manière à éviter jusqu'au soupçon. Radet se retira fortement ému de se voir chargé de cette entreprise. Il s'enferma pour com-

biner ce qu'il pouvoit opposer à l'effet qu'elle devoit produire. Des ordres lui ayant été annoncés, et se voyant, déclare-t-il dans sa narration, soumis à la cruelle alternative ou *de franchir les droits les plus sacrés,* ou de violer ses sermens par la désobéissance, oppressé par un sentiment de répugnance mêlé de crainte, plus il cherchoit les moyens d'éluder ces embarras, et moins son imagination le servoit. Sa seule espérance reposoit sur le défaut de troupes, qui l'auroit dispensé d'exécuter les ordres.

Le soir, le gouverneur alla lui-même annoncer à Radet qu'il arrivoit des troupes napolitaines, qu'il falloit donc qu'il s'occupât de son *plan d'opérations,* et qu'il fît ses préparatifs pour la nuit suivante. Radet exposa de nouvelles observations au général, qui, après avoir retracé le danger de la position des troupes, la nécessité d'arrêter, par *un coup de foudre,* le torrent du désordre et l'effusion du sang, finit par lui dire que, comme militaires, ils étoient tous deux essentiellement obéissans, passifs, et responsables sur leur tête de la non exécution des ordres suprêmes qui leur étoient donnés. Radet crut n'avoir rien à répondre; il pensa *que l'honneur et ses sermens lui dictoient son devoir,* et il se décida à exécuter le mandat qu'il recevroit par écrit, dès que la troupe seroit entrée à Rome.

Il arriva dans la nuit un bataillon de recrues napolitaines, expédié par le ministère du roi Joachim : ce corps comptoit à peine huit cents hommes, dont une partie n'étoit pas armée. Radet averti fit le plan de ses opérations; il imagina un prétexte *adaptable à un aussi grand objet,* pour n'avoir personne à mettre dans la confidence, et pour faire agir à

leur insu tous les instrumens dont il avoit besoin. Ayant communiqué ce plan au gouverneur-général Miollis, celui-ci l'approuva verbalement, et surtout fit observer combien la réussite étoit importante. Le 5 juillet, à la pointe du jour, Radet arrêta les dispositions matérielles nécessaires, et parvint à les soustraire aux yeux du public par de petites patrouilles croisées et des mesures de police. Il retint tout le jour les troupes aux casernes pour donner plus de sécurité dans Rome et dans le palais Quirinal. A neuf heures du soir, il fit venir, l'un après l'autre, les chefs militaires, et il leur donna ses ordres. A dix heures, tout étoit réuni sur la place des Saints-Apôtres et à la caserne de la *Pilotta*, non loin de Monte-Cavallo, où alloit être le *centre de ses opérations*. On conserve le plus que l'on peut les expressions *stratégiques* du général Radet. Alors il se rendit à la *Pilotta*, où il s'assura de l'exécution de ses ordres ; de là il *marcha* sur l'église des *Saints-Apôtres*, où il fit *ses dispositions militaires*. Le colonel Siry, commandant de la place, et le colonel Coste commandant la gendarmerie, l'accompagnèrent ensuite chez lui, où il devoit se reposer jusqu'à l'heure convenable. Le gouverneur y attendoit le général Radet. Celui-ci demanda et reçut l'ordre écrit d'arrêter le cardinal Pacca, et, en cas d'opposition de la part du Pape, d'arrêter aussi Sa Sainteté elle-même, et de les conduire immédiatement en poste à Florence.

A la lecture de cet ordre, qui n'étoit que conditionnel, Radet fit des observations qui le préoccupèrent un instant : mais il n'étoit plus temps, dit-il, le gouverneur venoit de sortir; onze heures

sonnoient et tout se trouvoit *organisé et prêt à agir.* Il descendit alors à la *Pilotta* et aux Saints-Apôtres, où lui-même il fit placer ses patrouilles, ses gardes, ses postes et *ses détachemens d'opérations.* Pendant ce temps-là, le gouverneur général, pour maintenir les transtévérins, faisoit occuper les ponts du Tibre et le château Saint-Ange, par le petit détachement napolitain aux ordres du général Pignatelli Cerchiara. Chaque chef des détachemens qui devoient concourir à l'ensemble de l'entreprise, étoit prévenu de l'instant du signal convenu *pour l'escalade.* Une heure après minuit que frapperoit l'horloge même du Quirinal, étoit le moment fixé pour agir spontanément : mais un incident retarda l'exécution. Le général apprit qu'un des officiers de la garde du Pape étoit en vedette sur la tour saillante près de la grande porte d'entrée du Quirinal, et que chaque nuit on prenoit cette mesure de surveillance qui cessoit à la pointe du jour. Alors on changea les instructions pour le moment. Le général subdivisa ses postes des environs de la fontaine de Trévi ; il envoya garder les portes des églises principales environnantes, pour empêcher de sonner le tocsin ; il guetta la rentrée de l'officier en sentinelle sur la tour, et à deux heures trente-cinq minutes il donna le signal.

Nous allons un moment entendre le cardinal Pacca :

« Il nous sembla le soir du 5 juillet, au Quirinal, que différens piquets de cavalerie avoient occupé les rues qui, des diverses parties de Rome, conduisent à cette résidence. Des troupes furent encore placées sur les ponts, pour empêcher toute communication intérieure, et vers sept heures d'Italie (trois heures du matin), un corps d'infanterie vint à marches

forcées, mais en grand silence, des quartiers voisins, et ferma toutes les issues autour du palais. Alors les sbirres, au lever de l'aurore, la gendarmerie qui accompagnoit la troupe, et quelques sujets rebelles, donnèrent l'assaut au Quirinal. Après avoir passé une journée pleine d'angoisses et de travaux, après avoir veillé toute la nuit jusqu'à six heures et demie d'Italie environ (vers deux heures et demie après minuit), voyant pointer les premiers rayons du jour, n'entendant aucune rumeur sur la place et dans les rues voisines, croyant le danger passé pour cette nuit, je m'étois retiré dans mon appartement pour prendre quelques heures de repos, et à peine j'étois couché, que mon valet de chambre accourut pour m'annoncer que les Français étoient dans le palais. »

En effet, Radet avoit vu ses *lignes d'opérations* obéir à son signal; un détachement de trente hommes escaladoit les murs du jardin près de la grande porte, derrière le mur *de la Panetterie,* pour garder les issues de cette cour et les passages du souterrain, à l'angle de la chapelle; un autre détachement de vingt-cinq hommes gardoit la petite porte dans la rue qui descend au *Lavatojo.* Le colonel Siry avec un détachement de cinquante hommes, montoit par la fenêtre d'une chambre inhabitée, dans le centre des bâtimens attenant au Quirinal, où logeoit la plus grande partie des gens au service de Sa Sainteté. De son côté, Radet, à la tête de quarante hommes, se proposoit de monter par l'extrémité du toit de *la Daterie* sur la tour, pour de là pénétrer dans les apartemens; mais les échelles ayant cassé, il chercha à entrer par la grande porte du palais. Le gouverneur ayant appris ce contre-temps, vint, *en capote,* pour aider le général de ses conseils: voyant que celui-ci prenoit des mesures qui devoient réussir, il se retira dans

un kiosque voisin, dépendant des jardins du palais Colonna.

Le colonel Siry étoit parvenu à pénétrer dans la grande cour du palais. Radet, qui se trouvoit en dehors, entendit des rumeurs qui partoient du corps-de-garde suisse intérieur. On crioit: *All' armi, traditori!* L'horloge sonna trois heures, et la cloche de la chapelle fut mise en branle. Radet cherchoit les moyens d'enfoncer la *porticella,* lorsque le colonel Siry, qui avoit pénétré dans la cour, vint faire ouvrir la grande porte. Le général réunit alors toutes les troupes qu'il put rassembler, se mit à leur tête et marcha droit à un groupe de monde qui, dans l'angle à droite du fond de la cour, sembloit disposé à faire résistance. Ce groupe dispersé, Radet monta dans les appartemens, dans la salle du trône, dite des *Sanctifications.* Il trouva la garde suisse de Sa Sainteté, forte de quarante hommes y compris le capitaine, tous armés et en bon ordre, dans le fond de la pièce. Entré avec sa troupe, il somma ces soldats de mettre bas les armes. Ils ne firent aucune résistance, parce qu'ils en avoient reçu l'ordre. Radet s'avance, jette la vue à gauche, et il aperçoit, au bout d'un corridor assez étroit, une chambre où, dit-il, il y avoit de la lumière et du monde debout. Il dirigea ses pas vers cette pièce, et il y trouva le Pape entouré de sa cour. Nous entendrons ici le témoignage de Radet :

« Que tout autre se mette dans cette position, et à moins d'avoir perdu tout sentiment moral et humain, il jugera de l'état pénible de ma situation. Je n'avois pas encore d'ordre de m'emparer de la personne du Pape. Un saint respect pour cette tête sacrée, doublement couronnée (Radet écrivoit ce récit au mois d'août 1814, et il l'a mis au net le 12 septembre de la

même année), remplissoit tout mon être et toutes mes facultés intellectuelles. Me trouvant devant elle, suivi d'une troupe armée, un mouvement oppressif et spontané se fit sentir dans tous mes membres. Je n'avois pas prévu cet incident, et je ne savois comment me tirer de là. Que faire? Que dire? Par où commencer? Voilà le difficile de ma *mission!* Ma troupe entroit avec moi; la présence du Saint Père, de son sacré collége, et le lieu saint où je me trouvois, exigeoient le respect et la décence. Je me retournai; je commandai que l'on reconduisît et que l'on plaçât en ordre la troupe dans la salle du trône, et que des patrouilles en fussent détachées pour le maintien de l'ordre dans le palais. Fort embarrassé du parti à prendre, pour ne compromettre ni le succès, ni le gouverneur, ni moi-même, je profitai du mouvement rétrograde de ma troupe, pour envoyer en toute hâte le maréchal-des-logis de gendarmerie, Cardini, prévenir le gouverneur-général que j'étois en présence du Pape sans avoir pu parvenir jusqu'au cardinal Pacca que je ne connoissois pas, et demander les ordres du gouverneur. Je prolongeai le mouvement de ma troupe; je ne laissai avec elle qu'un petit nombre d'officiers; je fis entrer le surplus près de moi, ainsi que les sous-officiers de gendarmerie. Ils entrèrent avec la plus grande honnêteté, le chapeau à la main, et s'inclinant devant le Pape, à mesure que chacun alloit prendre place pour former la haie devant l'entrée intérieure. Toute cette ordonnance dura cinq minutes environ, lorsqu'arriva le maréchal-des-logis Cardini, qui me rendit en secret l'ordre du gouverneur d'arrêter le Pape avec le cardinal Pacca, et de les conduire incontinent hors de Rome. Tout sévère que me parut cet ordre, il me fallut obéir. »

Il est absolument nécessaire, à présent, d'entendre le cardinal Pacca, témoin oculaire :

« Mon valet de chambre m'ayant annoncé que les Français étoient dans le palais, je me lève en grande hâte et je cours aux fenêtres; je vois beaucoup de gens armés, et tenant des torches allumées, courir à travers les jardins, cherchant les portes pour s'introduire dans les appartemens; d'autres descendoient, en se suivant, le long des murailles où étoient ap-

pliquées des échelles : d'autres personnes armées occupoient la cour de la *Panetterie*. En même temps, une autre troupe d'hommes armés montoit, par le moyen d'échelles, jusqu'à l'habitation des serviteurs du Pape, qui correspond à la rue par laquelle on va à la *Porta Pia*. Ils brisèrent les fenêtres à coup de hache, entrèrent et coururent ouvrir la porte qui est sur la place, pour faire entrer dans la grande cour un nombre de soldats assez considérable. J'envoyai sur-le-champ Jean Tibère Pacca, mon neveu, réveiller le Saint Père, comme il avoit été convenu entre nous, dans le cas où, la nuit, il arriveroit quelque événement extraordinaire ; et peu de temps après, en robe de chambre, j'y courus moi-même. Le Pape se leva avec une grande sérénité d'esprit, se couvrit de sa robe, de sa *mozzetta*, et vint dans la pièce où il avoit coutume de donner audience. Nous nous rassemblâmes là, le cardinal Despuig, moi, quelques prélats de ceux qui demeuroient dans le palais, quelques rédacteurs et employés de la secrétairerie d'Etat.

» Cependant les assaillans, à coups de hache, jetèrent à bas les portes de l'appartement (Radet n'a pas fait mention de cette circonstance), et ils arrivèrent jusqu'à la porte de la chambre où nous étions avec le Saint Père (1). Nous la fîmes ouvrir, pour éviter de plus grands désordres et des événemens fâcheux. De son siège, le Pape vint se placer au-devant de la table, et presqu'au milieu de la chambre ; nous deux, cardinaux, nous étions aux deux côtés de Sa Sainteté, l'un à droite et l'autre à gauche. Les prélats, les employés nous faisoient aile. La porte ayant été ouverte, celui qui entra le premier fut le général Radet, le directeur et l'exécuteur de l'opération, suivi de quelques officiers, pour la plupart de la gendarmerie, et de deux ou trois rebelles romains, qui avoient conduit et dirigé les soldats dans l'escalade donnée au palais.

» Radet se mit en face du Saint-Père ; et les autres firent aile à Radet. Pendant quelques minutes, il régna un profond

(1) Le cardinal Pacca oublie de dire ici que le Saint Père commandoit en ce moment qu'on lui apportât l'anneau que Pie VI avoit au doigt quand il mourut, l'anneau donné (voyez tom. 1, pag. 71) par la reine Clotilde, récemment déclarée *vénérable*. Pie VII mit gaiement cet anneau à son doigt, et paroissoit l'y contempler avec plaisir.

silence. Nous nous regardions les uns les autres, tout étourdis, sans proférer une parole et sans quitter la situation où nous étions placés.

» Finalement le général Radet, avec la figure toute pâle et la voix tremblante, peinant à trouver ses paroles, dit au Pape qu'il avoit une commission désagréable et pénible, mais qu'ayant fait serment de fidélité et d'obéissance à l'empereur, il ne pouvoit se dispenser d'exécuter son ordre; qu'en conséquence, au nom de l'empereur, il devoit lui intimer de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'Etat, et que si Sa Sainteté le refusoit, il avoit ordre de la conduire au général Miollis, qui auroit indiqué le lieu de sa destination.

» Le Pape, sans se troubler, répondit à peu près en ces termes: « Si vous avez cru devoir exécuter de tels ordres de l'empereur, parce que vous lui avez fait serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint Siége auquel nous sommes lié par tant de sermens! Nous ne pouvons ni céder (1), ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le domaine temporel appartient à l'Eglise, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra jamais cela de nous. Après tout ce que nous avions fait pour lui, nous ne nous attendions pas à ce traitement. » — « Saint Père, dit alors le général Radet, je sais que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. » — « *Plus que vous ne savez*, » repartit le Pape d'un ton très-animé. Il continua ainsi: « Et devons-nous partir seul? » Le général reprit: « Votre Sainteté peut conduire avec elle son ministre, le cardinal Pacca. » Moi, qui étois aux côtés du Pape, je dis subitement: Quels ordres me donne le Saint Père? Dois-je avoir l'honneur de l'accompagner? » Le Pape m'ayant répondu, Oui, je demandai la permission d'entrer dans la chambre attenante, où, suivi de deux officiers de gendarmerie qui feignoient de regarder les cham-

(1) Voici les propres paroles du Pape, très-bien entendues par un autre témoin oculaire: *Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous ne voulons pas.* On voit dans notre histoire de France, qu'il y eut des circonstances dans lesquelles nos parlemens refusant d'enregistrer des édits, s'exprimoient ainsi: *Nec volumus, nec possumus, nec debemus.* »

bres, je me revêtis de mes habits de cardinal, avec le *rocchetto* et la *mozzetta*, croyant que je devois accompagner Sa Sainteté dans le palais Doria, où logeoit le général Miollis. Pendant que je m'habillois, le Pape fit de sa propre main la note des personnes dont il désiroit être accompagné, et il eut une conversation avec le général Radet (1). Entre autres choses on me rapporta que, tandis que le Pape arrangeoit quelques objets dans sa chambre, Radet lui dit : « Que Votre Sainteté ne craigne pas! on ne touchera à rien ; » et que le Pape lui répondit : « Celui qui ne fait aucun cas de sa propre vie, attache encore moins de prix aux choses de ce monde. » Radet auroit voulu que le Pape eût pris des habits qui ne le fissent pas tant reconnoître ; mais il n'eut pas le courage de le lui dire. A mon retour dans la chambre du Pape, je trouvai qu'ils l'avoient déjà forcé de partir, ne donnant pas le temps aux *camerieri*, dits *adjudans de chambre*, de mettre dans une valise un peu de linge pour changer dans le voyage. Je rejoignis Sa Sainteté dans l'appartement. Alors tous deux, environnés de gendarmes, de sbirres, de sujets rebelles, marchant d'une manière incommode sur les débris des portes jetées à terre, nous descendîmes les escaliers. Nous traversâmes la grande cour, dans laquelle étoit encore de la troupe française et le reste des sbirres. On arriva à la principale porte de Monte-Cavallo, où se trouva prête la voiture du général Radet (c'étoit une de ces voitures qu'on appelle *bastardelles*). Sur la place étoient rangées en bataille beaucoup de troupes napolitaines, arrivées depuis peu. Le Pape les bénit ainsi que la ville de Rome. Ils firent entrer d'abord le Pape, puis ils voulurent que je montasse après; on avoit fait clouer les persiennes du côté où étoit assis le Pape. Alors un gendarme ferma à clef les deux portières, et après que le général et un certain Cardini,

(1) Le général Radet m'a parlé lui-même de cette conversation. J'en ai fait connoître les détails au Pape, qui a répondu qu'ils étoient vrais. Le Pape désira entrer dans sa chambre, Radet le suivit. Entre les deux portes qui séparoient le salon d'audience, de la chambre du Pape, il y avoit un espace de peu de longueur, où Radet, sûr de ne pas être vu de sa troupe, saisit spontanément la main du Pape et la baisa. En arrangeant quelques objets, Pie VII, ému vivement, eut besoin de s'asseoir. Radet lui soutint la tête d'un air respectueux et empressé.

Toscan, maréchal-des-logis, se furent placés sur le siége, ils donnèrent ordre que l'on partît. Jusqu'à la grande porte, nous avions été suivis par quelques prélats, des rédacteurs, des employés de la secrétairerie d'Etat, et plusieurs de nos domestiques, tous demi-morts d'effroi. Il ne leur fut permis ni de nous accompagner, ni même de s'approcher de la voiture. Au lieu de prendre le chemin du palais Doria, on suivit la direction de *Porta Pia*. Avant d'arriver, on tourna à cette voie qui conduit à la *Porta Salara*. Hors de cette porte, on fit le tour des murailles de la ville jusqu'à *la Porte du Peuple*, qui étoit fermée comme toutes les autres portes de la ville. En longeant les murailles, nous avions rencontré des piquets de cavalerie sabre en main, et le général Radet donnoit ses ordres aux commandans d'un air triomphant, comme s'il avoit remporté une grande victoire.

» Hors de *la Porte du Peuple* se trouvèrent des chevaux de poste, et, pendant qu'on les atteloit, le Pape reprocha doucement au général le mensonge qu'il lui avoit fait, en lui disant qu'il le conduisoit chez le général Miollis ; et il se plaignit de la manière violente dont on le faisoit partir de Rome, sans suite, dépourvu de tout, et avec les seuls habits qu'il portoit sur lui. Le général répondit que dans peu de temps Sa Sainteté seroit rejointe par sa suite, dont il avoit donné la liste à *Monte-Cavallo*, et qu'elle apporteroit tous les objets nécessaires, et il expédia à l'instant un gendarme à cheval au général Miollis, pour l'inviter à accélérer le départ de cette suite. Puis il me dit qu'il étoit fort content que l'exécution de sa commission eût été faite pacifiquement, sans qu'il y eût un seul blessé ; et je lui répondis : « Mais, est-ce que nous étions dans une forteresse où nous pussions faire résistance? » — « Je sais, reprit-il, que Votre Eminence avoit donné l'ordre que personne ne résistât, et qu'elle avoit défendu à beaucoup de monde de rôder, avec un fusil, près de *Monte-Cavallo*. »

» Peu après, le Pape me demanda si j'avois emporté avec moi quelqu'argent. Je lui dis : « Votre Sainteté a vu que j'ai été arrêté dans son appartement, et il ne m'a pas été permis de retourner dans le mien. » Alors nous tirâmes nos bourses, et, malgré l'affliction et la douleur où nous étions plongés de nous voir arrachés de Rome et de son bon peuple, nous ne pûmes nous empêcher de rire, quand nous trouvâmes dans la

bourse du Pape un *popetto* (vingt bajoques, ou vingt-deux sous de France), et, dans la mienne, trois *grossi* (quinze bajoques, un peu plus de seize sons), Ainsi le souverain Pontife et son ministre entreprenoient le voyage *à l'apostolique,* et suivant les paroles de Notre-Seigneur aux Apôtres : Vous ne porterez rien en chemin, *neque panem* (nous n'avions aucune provision), *neque duas tunicas* (nous n'avions pas d'autres habits que ceux dont nous étions vêtus, et en même temps fort incommodes, puisque le Pape étoit en *mozzetta* et *stola*, et moi en *mantelletta, rocchetto* et *mozzetta*, sans une seule chemise pour changer), *neque pecuniam* (avec seulement trente-cinq bajoques). Le Pape fit voir *le papetto* au général Radet, en lui disant : « De toute notre principauté, voilà donc ce que nous possédons ! »

» En commençant le voyage, je fus tourmenté d'une pensée que je reconnus bien être injurieuse au bon Pie VII, mais qui alors me troubla fortement; je craignois que le Pape, pénétré d'horreur pour l'action sacrilége et si exécrable que l'on commettoit alors, et prévoyant de funestes conséquences pour l'Eglise, ne se repentît des vigoureuses opérations que l'on avoit faites, et dans sa pensée intime ne m'accusât de l'y avoir encouragé.

» Je sortis promptement d'inquiétude, parce que le Pape, avec le sourire sur les lèvres et un air de vraie complaisance, me dit : « Cardinal, nous avons bien fait de publier la bulle d'excommunication le 10 juin ; autrement, comment ferions-nous aujourd'hui ? »

« Ces paroles me rassérénèrent et me donnèrent une nouvelle force pour résister aux angoisses et aux peines d'esprit et de corps que je prévoyois devoir souffrir dans ce violent et désastreux voyage.

» La nuit suivante, on afficha dans Rome, par mes ordres, au nom du Pape, une notification qui peut être regardée comme un adieu d'un père tendre se séparant de ses enfans chéris. »

Nous en rapporterons quelques passages :

« Dans la douleur où nous nous trouvons, nous ressentons » une consolation suave, de voir que nous éprouvons ce que » Notre-Seigneur annonça à saint Pierre, en lui disant : « *Vous* » *serez dans l'âge sénile, lorsque vous étendrez vos mains, et*

» *qu'un autre vous liera et vous portera là où vous ne voudrez*
» *pas aller.* »

» Nous abandonnons nos mains sacerdotales à la force qui » nous lie, pour nous porter ailleurs, et nous déclarons les au- » teurs de ce fait responsables envers Dieu de toutes les con- » séquences de cet attentat. De notre côté, nous désirons seu- » lement, nous conseillons, nous ordonnons que nos fidèles » sujets, que nos ouailles particulières de Rome, que notre » troupeau universel de l'Eglise catholique, imitent ar- » demment les fidèles du premier siècle, dans la circonstance » dans laquelle saint Pierre étoit resserré en prison, et où » l'Eglise ne cessoit jamais de prier Dieu pour lui.

» Successeur, bien qu'indigne, de ce glorieux apôtre, nous » vivons dans la confiance que tous nos enfans si chers ren- » dront ce pieux et dernier devoir à leur père commun; et » nous, en récompense, nous leur donnons avec la plus grande » effusion de cœur, la bénédiction apostolique.

» De notre palais du Quirinal, le 6 juillet de l'an 1809, de » notre Pontificat le dixième.

» PIUS PP. VII. »

En même temps différens partisans du Pape eurent la hardiesse d'afficher, en assez grand nombre, de larges carrés de papier, sur lesquels on lisoit en gros caractères ces vers du Dante :

VEGGIO.........
E NEL VICARIO SUO CRISTO ESSER CATTO,
VEGGIOLO UN' ALTRA VOLTA ESSER DERISO,
VEGGIO RINNOVELLAR L'ACETO E'L FIELE.

(*Purg. chant XX.*)

Les membres de la Consulte firent arracher ces papiers partout où on les trouva.

CHAPITRE XXXV.

SUITE DU RÉCIT DE L'ENLÈVEMENT DU PAPE. IL ARRIVE A LA CHARTREUSE DE FLORENCE. ON LE FAIT PARTIR POUR ALEXANDRIE.

On a pu remarquer que le compte rendu par le général Radet porte avec lui un caractère de vérité qu'il faut reconnoître. En le citant, je lui ai conservé avec soin cette couleur de police militaire, ce ton de sévérité, d'obéissance ponctuelle, mêlé d'aveux, de complaisances et de sentimens de respect auxquels on doit souvent applaudir. On trouve, en opposition, dans le récit du cardinal, une empreinte d'érudition biblique, une gaîté douce, une plaisanterie délicate, une colère sainte. D'ailleurs les révélations si simples, si naïves et si honnêtes du cardinal Pacca, en expliquant plusieurs circonstances mal vues par Radet, confirment le fond des faits. Entre ces deux rapports, le lecteur voit aisément le vrai, et nous ne pouvons mieux faire que de suivre pour guides les informations laissées par deux personnes qui ont joué un rôle si différent dans ces scènes terribles.

Radet, quand il est arrivé au point où il dit que sa voiture sortit de Rome par la porte *Salara* pour gagner *la porte du Peuple*, n'oublie aucune circonstance pour prouver qu'il a cherché, autant qu'il pouvoit, à se montrer agréable au Pape. Pendant

qu'on dételoit, il s'étudia à distraire Sa Sainteté, comme s'il eût été possible de lui faire oublier son affreuse situation. Le général lui ayant dit qu'il avoit fait préparer des provisions pour lui et pour Son Éminence, le Pape répondit : « Nous sommes bien, Notre-Seigneur a autrement souffert. » Le général raconte dans le plus grand détail l'arrivée à la poste de la Storta, le séjour de quelques heures à Radicofani, divers accidens qui retardèrent le voyage, la demande qu'il fit au Pape de permettre qu'il *l'accompagnât lors de son retour à Rome*, la nécessité où il se vit de faire arrêter la marche, pour que le Pape pût donner sa bénédiction à une foule d'habitans des villes et des villages qui se précipitoient autour de la voiture, et qui montoient sur les roues, quand elle étoit arrêtée, et jusque sur les chevaux prêts à partir. Radet est le seul qui nous révèle cette sublime recommandation du Pape qui disoit à la foule : « *Courage et prière.* » Enfin il relate la remise de la personne du Saint Père entre les mains du lieutenant-colonel de gendarmerie Lecrosnier, qui étoit venu le recevoir à la Chartreuse de Florence.

Radet finit ainsi son récit :

« Telle fut ma conduite dans ce grand événement. J'en appelle au témoignage du général Miollis et à celui de mes *collaborateurs*, et des personnes qui ont vu les faits. J'en appelle surtout au cardinal Pacca et au Saint Père. La *mission* dont j'ai été chargé étoit de nature à fixer l'attention du monde entier par son importance et par son objet. Les circonstances en ont pu être dénaturées ; je viens de les rétablir dans leur plus exacte vérité, en ce qui concerne la part que j'y ai prise. Obligé par mon état d'exécuter les ordres qui m'étoient donnés par l'autrorité supérieure, j'ai fait tout pour en adoucir la rigueur, lorsqu'il m'étoit impossible d'en suspendre ou d'en

arrêter les effets. *Ce grand devoir* que j'avois à remplir m'imposoit la double obligation de concilier le respect le plus profond, les soins les plus étendus, la circonspection la plus délicate, avec un ministère rigoureux, et je n'ai rien négligé pour y parvenir. Si le Saint Père n'a point effacé de son souvenir les principales circonstances de ces cruels momens, Sa Sainteté se rappellera également la conduite que j'ai observée, et les marques d'intérêt qu'elle a bien voulu m'accorder en différentes occasions. Les précautions ont été sévères; mais qu'on se rappelle combien le danger étoit imminent! Que l'on réfléchisse surtout à l'immense responsabilité qui pesoit sur ma tête et à la certitude que j'avois d'être jugé moins par la sagesse de mes mesures que par leur succès!

» Depuis dix-sept ans que je suis officier-général de gendarmerie, mon caractère est trop connu en France, en Italie et en Allemagne, par les missions et les organisations dont j'ai été chargé, pour que je ne cherche pas à conserver intacte la réputation que j'y ai acquise par trente-cinq ans effectifs de bons services et onze campagnes.

» Mon honneur est l'héritage le plus précieux que je puisse transmettre à ma nombreuse famille. Je le lui remettrai, j'ose le dire, dans toute son intégrité; elle, et tous mes amis dont j'ai l'avantage d'être bien connu, savent déjà que, si j'ai dû prendre un rôle dans le triste événement dont je viens de donner une relation fidèle, ce n'a point été par le choix de ma volonté, mais par le hasard de ma position. »

Nous n'avons altéré en rien le rapport du général Radet; voilà comment il raconte l'événement. Le cardinal, prisonnier dans la voiture du général, ne pouvoit rapporter le voyage de la même manière.

« Environ à huit heures italiennes (quatre heures du matin), on partit de Rome (1) pour la Toscane, en changeant

(1) Ce récit du cardinal Pacca a été publié : je n'en crois pas moins devoir donner ici cette traduction nouvelle, parce qu'elle diffère en plusieurs points de celle qu'on peut connoître.

de chevaux aux premières postes. On remarquoit sur la figure du peu de personnes que l'on rencontroit, la stupeur, la tristesse que leur causoit ce spectacle. A Monterosi, sur les portes des maisons, il y avoit beaucoup de femmes qui, ayant reconnu le Saint Père dans un carrosse entouré de gendarmes, le sabre nu, et le voyant transporté comme un captif, imitèrent la tendre compassion des femmes de Jérusalem (Saint Luc, chap. xxiii, v. 27), commencèrent à se battre la poitrine, à pleurer et à crier, en tendant les bras vers la voiture : « Ils nous enlèvent le Saint Père ! » Nous fûmes émus à ce spectacle, et le pire fut que le général Radet, craignant que la vue du Pape ainsi emmené, ne pût exciter quelque tumulte dans les lieux plus peuplés, pria Sa Sainteté de baisser les rideaux de la voiture, afin que les *populations* ne s'aperçussent pas de son passage. Le Saint Père y consentit avec beaucoup de résignation, et l'on continua ainsi le voyage, renfermés dans la voiture, presque sans air, dans les heures les plus brûlantes du soleil de juillet en Italie. A midi, le Pape montra le désir de prendre quelque nourriture, et le général Radet fit arrêter à la maison de poste, dans un lieu presque désert, sur la montagne de Viterbe. Là, dans une chambre seule, où il se trouva à peine une table vieille, disjointe, couverte d'une nappe dégoûtante, l'unique table qui fût dans toute la maison, le Pape s'assit et mangea un œuf. Sur-le-champ on continua le voyage si pénible dans la terrible chaleur. Vers le soir, le Pape eut soif, et comme il n'y avoit dans la campagne où nous nous trouvions aucune maison où l'on pût s'adresser, le maréchal des-logis Cardini recueillit, dans une bouteille, de l'eau qui couloit sur le chemin, et la donna au Saint Père qui la trouva fort bonne (1). Dans différens pays que nous parcourûmes, personne ne s'aperçut que cette voiture renfermât le Pape, et à Bolséna il arriva un fait curieux. Pendant qu'on changeoit de chevaux, un certain père, nommé Cozza, franciscain, s'approcha du général Radet, et, comme il ignoroit qui étoit dans la voiture, d'où l'on entendoit tout, il se fit connoître au général pour une personne qui avoit été avec lui en correspondance épistolaire, et lui avoit recommandé un

(1) Le cardinal, qui cite avec tant de grâce et de sagacité, n'a pas pensé ici à ce passage.... *De torrente in viâ bibet.* (Ps. cix. v. 7.)

avocat demeurant à Rome, dont je ne me rappelle plus le nom. Le général Radet se trouva fort embarrassé pour lui répondre, et le Pape se tournant vers moi, me dit : « *Oh! che frate briccone!* » Oh! quel coquin de moine!

» Après dix-neuf heures du voyage le plus fatigant pour le Pape, qui me disoit souvent qu'il souffroit beaucoup, on arriva vers trois heures de nuit italiennes (c'est-à-dire une heure avant minuit), sur la montagne de Radicofani, et l'on descendit dans sa mesquine auberge. Nous n'avions pas d'habits à changer; il fallut garder ceux que nous avions tout baignés de transpiration, et à l'air froid qui domine là, même dans l'été, ils se séchèrent sur nous. Rien n'étoit préparé dans l'auberge. On assigna au Saint Père une petite chambre, et à moi la chambre contiguë, avec des gendarmes aux portes. Dans mon habit de cardinal, en *mozzetta* et en *rocchetto*, tel que je me trouvai, j'aidai la servante à faire le lit de Sa Sainteté et à préparer la table pour le souper, qui fut très-frugal. Le Saint Père, que je servois, daigna m'admettre à sa table. Pendant le souper, comme j'avois fait pendant tout le jour de ce voyage, je tâchai de soutenir l'esprit du Pape, et d'être ce ministre fidèle qui, selon les paroles de l'Esprit saint, semblable au froid de la neige pendant la saison de la moisson, tient en repos l'esprit de son maître, *Sicut frigus nivis, in die messis, ita legatus fidelis ei qui misit eum, animum ipsius requiescere facit.* (Prov. cap. xxv, v. 13.) Malgré les funestes et lugubres idées sur l'avenir, qui se présentoient à mon imagination, le Seigneur me conserva la gaîté d'esprit et ma naturelle inclination à la plaisanterie, de manière que le soir même, à peine arrivés à Radicofani, le général Radet me remercia en me disant qu'il avoit entendu souvent le Pape rire de mes discours. Ce qui redoubloit mon courage en ces horribles circonstances, étoit la pensée que j'avois été choisi par la Providence pour être le *Simon de Cyrène* de l'excellent Pontife persécuté. Après le souper, le Saint Père, habillé comme il étoit, se coucha sur un mauvais lit, dur, et je me retirai dans la chambre qu'on m'avoit assignée. Alors je fus obsédé de l'idée douloureuse que je venois de laisser seul, malade, sans nulle assistance, dans un pays étranger et au milieu d'une campagne, mon souverain, le chef visible de l'Eglise. Je me couchai aussi, avec mes habits de cardinal, sur un dur mate-

las, et ainsi se termina le 6 juillet, jour mémorable dans ma vie, et qui répandit dans l'ame de tous les bons catholiques l'amertume et la douleur.

» Le Pape d'ailleurs ne faisoit point de signe, ne proféroit point de parole qui indiquât un repentir des pas courageux faits contre Napoléon et le gouvernement français; mais il développoit une énergie et une force d'ame qui m'émerveilloient (1). Il parla toujours, avec une dignité de souverain, au général Radet, quelquefois même sur un ton de colère et de sévérité qui ne lui étoit pas naturel : aussi dus-je modestement le prier de se modérer et de reprendre son caractère de mansuétude et de douceur.

» Actuellement, revenons à la narration du voyage. Comme il y avoit lieu de le prévoir, le sommeil de cette nuit ne fut ni long ni tranquille. A peine vit-on le jour, que je courus à la chambre voisine où étoit le Pape. Il avoit eu un petit accès de fièvre, avec différens mouvemens de bile qui l'avoient un peu soulagé. Cette matinée, je dus beaucoup souffrir. Le général Radet recevoit des ordres très-pressans de transporter le Pape le soir même à la Chartreuse de Florence, et il vouloit partir après le déjeûner.

» Le Saint Père, au contraire, disoit résolument, et non pas sans vivacité, qu'il n'entendoit point sortir de là, jusqu'à ce qu'il eût vu arriver ses domestiques et les autres personnes qui avoient eu la permission de le suivre, alléguant qu'il se trouvoit absolument dépourvu de tout, et dans la crainte que, si nous poursuivions le voyage pendant plusieurs jours, ils n'eussent pas pu nous rejoindre. J'eus le bonheur d'en parler doucement au général Radet, lequel étoit combattu entre les instructions qu'il avoit reçues d'accélérer le voyage, et le désir de ne pas désobliger, de ne pas affliger le Saint Père.

» Heureusement, et à la grande satisfaction du Pape, quelques heures après midi, arrivèrent à Radicofani les deux voi-

(1) Le cardinal Pacca se montre quelquefois plus sévère en jugeant Pie VII; mais ce sont les actes de courage dans les grandes souffrances qui dénotent le vrai caractère, et non pas ces *laisser aller* mal réglés auxquels l'esprit le plus énergique s'abandonne quelquefois dans des positions de fatigue, de prostration de forces, de solitude, et d'ennui de la vie.

tures parties le jour précédent de Rome, avec une portion de la suite destinée pour Sa Sainteté. C'étoient monsignor Doria, maître de chambre; monsignor Pacca, Giovanni Soglia, chapelain secret; le chirurgien Ceccarini; l'aide de chambre Joseph Moiraghi; le cuisinier et le palefrenier. Entre les vingt-deux et vingt-trois heures d'Italie (six et sept heures du soir), le 7 juillet, nous partîmes de Radicofani. A peu de distance, il se trouva beaucoup de peuple à qui il n'avoit pas été permis de s'approcher de l'auberge. Le général Radet fit arrêter la voiture, et permit que tous s'approchassent pour recevoir la bénédiction du Pape. Plusieurs eurent aussi la permission de lui baiser la main. On ne peut exprimer la ferveur et la dévotion de ce bon peuple; elles excitoient vraiment la tendresse.

» J'en dois dire autant de toutes les populations de la Toscane au milieu desquelles nous avons passé. On voyagea toute la nuit, et le 8, vers l'aube du jour, nous arrivâmes aux portes de Sienne. Nous trouvâmes les chevaux de poste hors de la ville, avec une forte escorte de gendarmes.

» Le général Radet ne dissimula pas au Pape qu'il avoit dû prendre ces précautions par crainte de quelque tumulte du peuple de Sienne à son passage, et il lui dit que plusieurs jours auparavant il y avoit eu du mécontentement dans cette ville à l'arrivée de monsignor le patriarche *Fenaja*, vice-gérent de Rome, conduit prisonnier par des gendarmes. On continua le voyage jusqu'à Poggibonsi, où le général Radet voulut nous faire reposer dans les heures les plus chaudes du jour. Arrivés à la porte de l'auberge, le Pape et moi nous dûmes rester vingt minutes environ dans la voiture, sans pouvoir descendre, parce que l'officier de gendarmerie, qui gardoit la clef, étoit resté en arrière avec la voiture de suite. Dans l'auberge, le général Radet introduisit différentes personnes, presque toutes des femmes, pour baiser le pied et la main du Pape.

» Après un repos de quelques heures, on repartit à trois heures après midi pour Florence, au milieu d'un peuple immense qui s'étoit amassé, en demandant à haute voix, avec des signes extraordinaires de ferveur, la bénédiction apostolique. Mais à peu de distance de l'auberge, par l'inadvertance et l'impéritie des postillons qui, en courant très-vite, comme l'ordonnoit Radet, ne firent pas attention à un lieu très-élevé et y laissèrent passer une des roues, la voiture versa avec une

grande impétuosité. La roue se rompit, la caisse roula au milieu du chemin, le Saint Père engagé dessous, et moi sur lui. Nous restâmes peu de temps dans cette situation. Une foule innombrable de peuple criant : *Santo Padre ! Saint Père !* releva en un moment la caisse, pendant qu'un gendarme ouvroit les portières qui étoient encore fermées à clef. Leurs camarades, la pâleur sur le front et le sabre à la main, cherchoient à éloigner le peuple qui, enflammé de colère, crioit contre eux : *Cani ! cani ! Chiens ! chiens !* »

Le général, mal affermi sur son siége, fut lancé à une assez grande distance, dans une sorte de fondrière, remplie d'animaux immondes. Il se releva du milieu de ces saletés, tout en injuriant les postillons, et il accourut près de la voiture brisée. Le Pape sortit d'un côté, sur les bras du peuple qui s'amassa en foule auprès de lui : les uns se prosternoient la face à terre, d'autres lui baisoient les pieds, ceux-ci touchoient respectueusement ses habits, et tous désespérés lui demandoient s'il avoit souffert dans sa chute.

Le Saint Père, le sourire sur les lèvres, les remercioit tous de leurs empressemens respectueux, et leur parloit, comme en plaisantant, de ce qui venoit d'arriver. Le cardinal Pacca, d'un autre côté, craignant que cette multitude en fureur n'en vînt aux mains avec le petit nombre de gendarmes, et ne commît quelque attaque qui pût lui devenir fatale, s'élança au milieu de la foule, criant à haute voix que, par la grâce du ciel, il n'étoit arrivé rien de mal, et qu'ils se retirassent calmes et tranquilles. Quand on eut apaisé le tumulte qui avoit effrayé le général Radet et les gendarmes plus que le Pape lui-même, le Saint Père monta avec le cardinal dans une misérable voiture qui avoit amené mon-

signor Doria, et l'on continua le voyage. Partout où l'on passoit, ces bons Toscans demandoient, avec des cris et des pleurs, la bénédiction ; et, malgré les gendarmes qui les repoussoient, de leurs sabres, ils s'approchoient de la voiture pour baiser les mains du Saint Père, qui étoit forcé de les tendre en dehors, et ils manifestoient leur douleur de le voir en cet état, ce qui formoit pour tous un spectacle attendrissant.

A une heure de nuit on arriva à la Chartreuse de Florence. Le Pape fut reçu à la porte par M. Lecrosnier, colonel de gendarmerie, et un M. Piamonti, commissaire de police, qui avoit été nommé précédemment à cet emploi par la reine d'Étrurie, comme un homme sur lequel elle pouvoit compter, et qui déjà servoit un autre maître. On ne permit d'approcher qu'au seul prieur de la Chartreuse; il complimenta le Saint Père. L'entrée fut interdite à toute autre personne, et même aux religieux du couvent. Les gendarmes conduisirent le Pape dans l'appartement qui lui étoit destiné, le même où, dix ans auparavant, on avoit retenu en otage l'infortuné Pie VI. Quand le cardinal Pacca entra dans cette chambre, il sentit se réveiller en lui les anciens sentimens de vénération, de gratitude et de grand attachement qu'il avoit éprouvés pour ce Pontife, son illustre bienfaiteur. Il s'approcha du lit préparé pour le Saint Père, le même qui avoit servi à son antécesseur; et alors, transporté par son imagination agitée, il lui sembla être présent à l'acte atroce et inhumain des commissaires du Directoire, lorsqu'ils levèrent violemment les couvertures pour observer si ce vieillard étoit vraiment dans l'état d'épuisement

et de débilité de forces, qui, selon les médecins qu'ils avoient consultés, le mettoit dans l'impossibilité d'entreprendre un voyage sans le danger d'une prochaine mort. Le cardinal se tourna alors vers le Pape, et il le vit sur un canapé, triste et abattu de tant de fatigues et de douleurs.

Peu de temps après l'arrivée du Saint Père, il vint à la Chartreuse un seigneur de la cour d'Elisa Baciocchi Bonaparte, gouvernante-génerale de Toscane, pour le complimenter, et lui faire des offres de service. Le Pape étoit tellement accablé et harassé, que, sans presque lever la tête, il prononça quelques paroles qui ne furent pas entendues. Alors le cardinal s'avança, et au nom de Sa Sainteté, il pria ce seigneur de faire des remercîmens à la princesse, et de l'assurer que si cela étoit nécessaire, le Pape accepteroit ses offres. Bientôt on fit comprendre aux prisonniers qu'ils pouvoient se reposer tranquillement, cette nuit et le jour suivant, qui étoit un dimanche, parce qu'il n'y avoit aucun ordre de prochain départ. Avec cette douce espérance ils se retirèrent, après un souper très-splendide, dans les appartemens qui leur étoient assignés, désireux de prendre quelque repos, et de retrouver le sommeil perdu pendant les trois nuits précédentes. Mais il y avoit à peine deux heures qu'ils étoient couchés, lorsque, dans le plus fort du sommeil, on vint réveiller le cardinal pour lui dire qu'il étoit arrivé de Florence, de la part de la gouvernante-générale Elisa, un colonel qui avoit voulu absolument qu'on se levât, et qu'on fît lever le Saint Père; qu'il avoit amené un carrosse pour transporter le Pape, sans vouloir

dire où il seroit conduit, et sans même lui accorder le temps de célébrer ou d'entendre la messe.

« Je fus étourdi à cette nouvelle, continue le cardinal Pacca, et agité de mille pensées. Je me levai à la hâte, et, me rendant à l'appartement du Saint Père, je rencontrai l'officier qui y étoit venu (il s'appeloit Mariotti), et des gendarmes. Ils me confirmèrent ce qui m'avoit été dit, et ils ajoutèrent, de plus, que je ne devois pas accompagner Sa Sainteté, mais que je la rejoindrois à Alexandrie, où me conduiroit par Bologne un officier de gendarmerie. L'intimation de cette séparation me fit pronostiquer sur-le-champ ce qui arriva par la suite. Mais ce pronostic m'affligeoit moins que l'idée d'abandonner le Pape dans les mains de militaires inconnus, sans savoir s'ils laisseroient en sa compagnie ou à sa suite, quelque personne qui pût lui donner assistance. Alors je passai dans l'appartement du Saint Père; je le trouvai singulièrement abattu. Sa figure étoit comme d'une couleur verte, avec tous les signes d'un homme plongé dans la plus profonde douleur. Aussitôt qu'il me vit, il me dit : « Nous nous apercevons que ceux-ci, avec toutes ces fatigues, cherchent à nous faire mourir; et nous prévoyons que nous ne pourrons pas long-temps soutenir une telle vie. »

» Je cherchai à le consoler comme je pouvois, quoique j'eusse besoin moi-même d'un consolateur, et je lui annonçai qu'on m'avoit intimé la séparation de sa personne sacrée. Il me parut que, dans sa bonté, Sa Sainteté en fut grandement affligée. Je ne pus pas ajouter d'autres paroles, parce que Mariotti survint, et que le Saint Père fut contraint de partir. Je l'accompagnai jusqu'à son carrosse, et, vivement ému, je retournai à ma chambre. »

On avoit donné l'ordre de faire partir le Pape pour Alexandrie; il eut à peine le temps de demander un Bréviaire au prieur de la Chartreuse. Avec le Saint Père partirent monsignor Doria, maître de chambre, monsignor Soglia, Joseph Moiraghi, camérier, et l'officier Mariotti, qui, du

reste, ne tarda pas à montrer des égards pour son prisonnier.

Cependant à Rome, le général Miollis, après avoir fait arrêter un des sbirres qui avoient commis des vols dans le palais pontifical, voyant que son entreprise réussissoit complètement, avoit dit en français à ses officiers, qui étoient entourés des galériens et des sbirres, complices de cet attentat : « Maintenant, messieurs, renvoyez cette canaille. »

Tel fut le premier remercîment qu'obtinrent tous ces misérables, qui venoient de commettre, sans danger, une action si abominable. Voilà comme le traître est souvent payé de ses lâches services !

CHAPITRE XXXVI.

LETTRES DE MIOLLIS A L'EMPEREUR SUR L'ENLÈVEMENT DU PAPE. LE PAPE EST CONDUIT A GRENOBLE. LA GARNISON DE SARAGOSSE. LE PAPE EST CONDUIT A AVIGNON, PUIS A NICE ET A SAVONE.

Le général Miollis avoit écrit à l'empereur Napoléon, le même jour, 6 juillet :

Sire,

« Votre Majesté m'a confié le soin de maintenir la tranquillité dans ses Etats de Rome : j'ai atteint l'unique moyen d'y parvenir ; j'ai ordonné l'arrestation du cardinal Pacca. Le Pape s'y est opposé par *des barricades* et une *défense* qui l'ont entraîné lui-même avec le cardinal. Le général Radet, qui en étoit chargé, n'a pu pénétrer qu'en abattant les portes et les murs du Quirinal, que l'ancien gouvernement avoit transformé en forteresse, d'où il bravoit tous les ordres de Votre Majesté. Tous les obstacles ont été renversés par les bonnes dispositions du général qui *les* conduit sous escorte à la Chartreuse de Florence, où il prendra les ordres de Son Altesse Impériale madame la grande-duchesse, que j'ai eu l'honneur de prévenir quelques heures auparavant. Le Pape s'est environné, dans sa dernière chambre, de *tous* ses cardinaux, prélats, qu'il a rendus solidaires de son système d'opposition. Malgré la force qu'il a fallu employer, tous les égards possibles ont été ménagés. J'ai ordonné qu'on prît soin du palais et de tous ceux qui y étoient renfermés. Je fais partir dans deux voitures quatre des principaux prélats qui *lui* étoient attachés, avec son chirurgien et ses domestiques. *Le calme et la sécurité règnent dans la ville.*

» Je suis de Votre Majesté le très-humble et très-obéissant serviteur et sujet.

» MIOLLIS. »

Le lendemain, 7 juillet, il lui adressa cette autre lettre :

SIRE,

« Le Pape a prononcé lui-même son éloignement de Rome. Lorsque le général Radet, parvenu à son dernier *retranchement,* lui a demandé s'il ne porteroit plus atteinte à l'autorité temporelle, il répondit qu'il la soutiendroit en lui jusqu'à la dernière goutte de son sang. Les détachemens, par lesquels j'ai dû faire forcer le Quirinal, essayoient d'y pénétrer. La cloche *qui devoit servir de signal* à celles de la ville fut vivement agitée, mais arrêtée promptement par les coups redoublés qui abattoient les obstacles, et de nul effet, parce que les sons se sont confondus avec ceux de l'*Angelus.* La veille au soir, un inspecteur de police s'étoit présenté chez le curé *De' Monti,* pour des états qui s'adressoient ordinairement au gouverneur. Le ministre de l'Église les refusa, en disant que le Pape l'avoit défendu. Il se fit en même temps un rassemblement tumultueux, où l'on disoit : « Mort aux excommuniés ! » Le curé s'est évadé. Hier, la journée fut on ne peut pas plus tranquille ; un très-grand nombre de personnes se fit inscrire parmi les gardes civiques. Les membres du tribunal du Capitole reprirent leurs fonctions. La voiture du Pape fut rencontrée à deux postes en deçà d'Aquapendente ; il ne fut observé nulle part, excepté à une poste où il s'étoit arrêté pour se rafraîchir. Je lui ai envoyé ses équipages et ceux qu'il a désignés, excepté le confesseur fanatique et faiseur de miracles. Je crois qu'il convient aussi de le séparer du cardinal Pacca. Le Saint Père n'a pas voulu quitter ses habits pontificaux. Montant en voiture, il donna sa bénédiction aux troupes, qui lui rendirent les honneurs dus au chef de l'Eglise. Je soumets à Votre Majesté la circulaire de monseigneur l'évêque de Città della Pieve, digne de son ministère.

» Je suis de Votre Majesté le très-humble et très-fidèle sujet.

» MIOLLIS. »

Le voyage du Pape jusqu'à Alexandrie dura sept jours, du 9 au 15 juillet. Un matin, dans les premières journées, des paysans s'étoient rassemblés autour de la voiture et demandoient la bénédiction : le commandant se vit obligé de s'arrêter et de permettre au Saint Père de les bénir. Immédiatement après cette courte et touchante action, le Pape supplia l'un de ceux qui étoient encore à genoux, de lui apporter un peu d'eau fraîche : la foule se leva à la fois; les uns coururent aux chevaux pour les arrêter, les autres se mirent en avant des gendarmes, un grand nombre se précipita dans les cabanes, proférant des cris d'empressement et de joie. On offrit à Sa Sainteté toutes sortes de rafraîchissemens. Il fallut en prendre de toutes les mains qui en présentèrent, ou au moins toucher tout ce qu'on n'acceptoit pas. Les femmes forçoient les hommes de leur céder la place. Chacun crioit : « Moi, moi, très-Saint Père, encore moi! » — « De tous! » répondoit notre pieux Pontife, le visage baigné de larmes. En jetant dans la voiture les plus beaux fruits, un des paysans, par ces deux seuls mots énergiques et terribles (*Vuole? dica!*) proposa au Pape de repousser les soldats et de le délivrer; le Pape, avec un véritable accent de tendresse, de supplications et de prière, demanda qu'on ne fît aucun acte de résistance, et il se livra de nouveau à son gardien, qui se remit en route dans la direction de Gênes. Un peu plus loin le Pape se trouva séparé de ses bagages et accablé par la chaleur; il demanda à emprunter une chemise quelconque. Un paysan lui en offrit une sur-le-champ; puis, en baisant avec transport la main qui le bénissoit, il détacha de la manche du Pape

une épingle qu'il emporta, comme un riche gage de ce prêt.

Arrivé à trois milles de Gênes, près d'une maison de campagne appelée *Castagna*, appartenant, disoit-on, à la famille Spinola, le commandant ordonna de s'arrêter, quoiqu'il ne fût que midi. Quelque temps après arriva un autre commandant de gendarmerie, nommé Boisard, destiné à remplacer M. Mariotti. Avec lui vinrent deux litières. On plaça dans l'une le Pape, dans l'autre monsignor Doria; le reste de la suite eut ordre de marcher à pied. On s'approcha ainsi du rivage de la mer; là, on monta à bord d'une felouque, on rama pendant plusieurs heures, et l'on se trouva de l'autre côté de Gênes, à Saint-Pierre d'Aréna, vers l'aube du jour. Alors on s'engagea dans la route de la Bocchetta, de Novi, pour arriver à Alexandrie, où le Pape fut déposé dans la casa Castellani, dont les possesseurs prodiguèrent à un hôte si illustre les soins les plus délicats. Une sorte de fièvre nerveuse convulsive dont Pie VII avoit été attaqué depuis son arrestation, commençoit à diminuer. Après trois jours le douloureux cortége fut dirigé sur la route de Mondovi. Dans cette ville l'empressement du peuple prit un caractère plus prononcé : des ordres religieux vinrent processionnellement au-devant du Pontife et l'escortèrent. Les Piémontais comptoient les gendarmes d'un coup d'œil, puis sembloient proposer, sous toutes les formes de signes et de langage, d'opérer la délivrance de S. S. Je vais emprunter ici des expressions d'une relation de M. Moiraghi, principal aide de chambre du Pape : « Plus nous approchions de la France, plus » l'enthousiasme augmentoit. » Au premier vil-

lage français, les autorités voisines, sous prétexte de veiller au bon ordre, cherchoient à s'approcher plus près du Saint Père, et c'étoit pour couvrir sa main de baisers, le consoler et le plaindre. Pie VII disoit : « Dieu pourroit-il nous ordonner de paroî- » tre insensible à ces marques d'affection ? » Il les agréoit avec dignité et modestie. A Grenoble on sut, de bonne heure, que le Pape venoit séjourner dans cette ville. Il alloit s'y passer une de ces scènes historiques qui frappent l'esprit des peuples. Là les deux seules résistances que Napoléon trouvât sur le continent, le Saint Siége et l'Espagne, devoient en quelque sorte se rencontrer. La valeureuse garnison de Saragosse étoit prisonnière de guerre dans Grenoble. On annonce l'arrivée du Pape. Cette garnison toute entière demande à aller au-devant de lui. Au moment où le carrosse du Saint Père parut, elle tomba tout à coup à genoux, comme un seul homme. M. de Genoude, qui a été témoin de cette scène, me l'a racontée lui-même. Le Pape pencha presque tout son corps en avant, et d'un air de joie, de bonheur et de vive tendresse, il étendit sur ces héros basanés par les fatigues, une immense bénédiction. Toute la ville de Grenoble avoit suivi le mouvement des Espagnols. M. Gérard, conseiller de préfecture, faisant fonction de préfet, reçut le Pape avec un sentiment de respect, mais il sépara de lui le cardinal Pacca, qui avoit rejoint le cortège depuis quelques jours. Le lendemain, M. Gérard ayant dit à Sa Sainteté que des voitures étoient prêtes, si elle vouloit sortir pour se promener, elle répondit : « Si ces voitures » doivent nous reconduire à Rome, nous y mon- » terons pour refaire le voyage ; mais dans l'état de

» prisonnier où nous sommes, nous n'avons pas à » sortir pour nous promener. »

La foule de paysans religieux qui demandoient la bénédiction du Pape étoit telle, qu'il fallut choisir un lieu assez spacieux dans un jardin où l'on admettoit de temps en temps les personnes qui venoient saluer le Saint Père. L'évêque seul fut exclus sous mille prétextes : ou le Pape étoit malade, ou le prélat s'étoit présenté trop tard. En ce moment, arrivèrent des grands-vicaires du cardinal Fesch : ils apportoient au Pape des offres en tout genre, et des traites pour plus de cent mille francs. Il fut très-sensible à cet acte de respect si courageux. Le 30 juillet, M. Gérard étoit invité à un banquet; il donna cependant au Pape la permission d'aller au jardin : mais la veille, il s'étoit manifesté quelques signes d'insubordination dans le peuple, les mêmes visiteurs vouloient revenir plusieurs fois; l'audience duroit quelques heures et le temps ne suffisoit pas. Par prudence, le Pape ne voulut pas se présenter au jardin le jour où M. Gérard étoit absent. Il y eu alors une sorte d'émeute. Tout à coup arriva l'ordre du départ pour Valence. Le Pape n'eut pas la permission d'y visiter le monument élevé à Pie VI. De là on devoit gagner Avignon. Il est impossible de comprendre comment le colonel Boisard eut l'idée de faire entrer le Pape dans cette ville en plein jour. Elle avoit appartenu au Saint Siége : on sait par quelles circonstances elle fut réunie à la France au commencement de la révolution ; il n'en restoit pas moins dans tout le Comtat un sentiment d'attachement pour le Pontife. Dans le temps on a cru que M. Boisard ignoroit une telle situation ; cela

est difficile à imaginer : et comment aucun préfet, aucune autorité, et aucun habitant du pays ne l'avoient-ils pas prévenu ? On peut dire que la ville toute entière, sans distinction d'âge et de sexe, accourut autour de la voiture arrêtée sur une place. Cette multitude saluoit avec des cris de joie : quelques dames et quelques personnes du premier rang achetèrent à prix d'or la faculté de parvenir jusqu'auprès des portières. Boisard commanda aux soldats d'écarter tous ces importuns. Les soldats, en trop petit nombre, ne pouvoient faire usage de leurs armes. Le commandant, apprenant que la population accouroit par la route de Carpentras, et que de tous les rivages du Rhône languedocien, les villages se précipitoient en torrens comme à une croisade, ordonna de fermer les portes de la ville. Déjà il s'étoit établi des pourparlers entre la suite du Pape et la multitude. Un homme, d'un aspect noble et vêtu élégamment, s'approcha de M. Moiraghi, et lui dit : « Monsieur, est-il vrai que le Pape a excommunié Napoléon ? » — « Monsieur, reprit Moiraghi, je ne puis vous répondre. » — « C'est assez ajouta l'interlocuteur, c'est assez pour moi. »

Le colonel Boisard parvint enfin à rompre la foule : il tenoit à la main des pistolets chargés dont il se seroit bien gardé de faire usage. Il enjoignit aux postillons de partir, et il fit sortir le Pape de la ville. A Aix, il y eut des scènes semblables. La Provence entière donna les mêmes signes de piété. On approchoit de Nice, et l'on disoit que le Saint Père alloit être conduit à Savone. La ville de Nice fit des préparatifs de fête pour accueillir le Pape. Quand il fut près du pont du Var, il descendit de

voiture pour le traverser à pied. De l'autre côté, un spectacle extraordinaire frappa ses regards; ce n'étoit plus comme en France la confusion des états, le forgeron avec son marteau sur les épaules, le vigneron avec sa pioche, tous les rangs jetés çà et là, pêle-mêle. Ici tout avoit été prévu; les situations se trouvoient distinctes, chaque condition prenoit son rang; les ecclésiastiques à part étoient vêtus de leurs habits sacerdotaux, les nobles portoient leurs décorations; dix mille personnes attendoient à genoux sans proférer une parole. Le Pontife, devenu si fort devant un si éclatant hommage, avança seul, en retenant ses gardes en arrière, d'un signe qui ne fut peut-être pas exempt de quelque orgueil, et *il poursuivit son pélerinage entre les persécutions de la terre et les consolations du ciel* (1).

En face du pont il vit la religieuse reine d'Étrurie agenouillée entre ses deux enfans. Il falloit toujours que l'Espagne se trouvât une des premières pour solliciter des bénédictions. « Quel temps différent! » dit la reine. — « Tout n'est pas amertume, répondit le Saint Père; nous ne sommes, ô ma fille, ni à Florence ni à Rome; mais voyez ce peuple; écoutez actuellement ces transports. » Le Pape remonta en voiture. Les rues de la ville de Nice avoient été semées de fleurs. Pendant le temps du séjour du Pape, elle fut illuminée tous les soirs. Boisard comprenant bien qu'il ne conduisoit pas en ce moment un prisonnier d'état obscur, lui laissa la liberté de voir les ecclésiastiques, et les habitans qui se présentèrent. La nuit on chantoit en musi-

(1) *De civ. Dei.* lib 18, cap. 51.

que des hymnes sacrés autour de la maison du Pape. Le commandant se préparoit à suivre une route moins fréquentée à travers les montagnes : une dame eut l'ingénieuse idée d'envoyer illuminer la route pour le soir, et de faire attacher des lampions à tous les arbres. Cet exemple donné fut suivi le long de la corniche du Ponent, par ordre de toutes les personnes pieuses et même des autorités municipales.

Le Saint Père fut reçu à Savone dans la maison du chef de la famille Santon, et il y passa quatre jours. Le cinquième jour, l'évêque de la ville eut ordre de sortir de l'évêché pour que les appartemens fussent à la disposition du Pape et de sa suite. On n'assigna au Saint Père, pour son usage, qu'une chambre, et une petite antichambre : du reste on le laissoit faire inviter qui il vouloit à une table somptueuse ; le comte Salmatoris, maître des cérémonies, venoit tous les jours demander ce que le Pape *désiroit prescrire.* On attribua en même temps cent louis par mois à chaque domestique du Pape, et l'on permettoit que le directeur de la poste apportât les lettres à l'adresse de Sa Sainteté.

CHAPITRE XXXVII.

BATAILLE DE WAGRAM. LETTRE DE M. DE CHABROL A M. LE DUC DE BASSANO. NAPOLÉON DICTE LE PLAN D'UN MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES AVEC LE SAINT SIÉGE, ET DEMANDE LA LISTE DE TOUTES LES EXCOMMUNICATIONS PRONONCÉES PAR LES PAPES. ENTRETIEN DE NAPOLÉON AVEC M. ÉMERY, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE SAINT-SULPICE. L'ANNEAU DU PÊCHEUR EST SAISI A ROME. DISSOLUTION DU MARIAGE AVEC JOSÉPHINE. MARIAGE DE NAPOLÉON AVEC MARIE-LOUISE. TREIZE CARDINAUX EXILÉS. M. DE LEBZELTERN A SAVONE. MORT DU CARDINAL CAPRARA.

Napoléon avoit gagné la bataille de Wagram le 6 juillet, pendant qu'on enlevoit S. S. Le 14 octobre, la paix avoit été signée à Schœnbrun entre l'Autriche et la France.

M. de Chabrol, préfet du département de Montenotte, voyoit souvent le Pape, et le 21 octobre il écrivit à M. le duc de Bassano, qui lui avoit adressé une dépêche remplie de sentimens de bienveillance pour le Saint Père (sous l'Empire, on retrouve toujours le duc de Bassano, dans les actions nobles et généreuses) :

« J'ai parlé de la paix qui venoit d'être conclue. Sa Sainteté en a témoigné sa satisfaction, et a demandé si on connoissoit quelques-unes de ses conditions. J'ai répondu que non, mais que les journaux avoient parlé un moment d'une union entre les trois empereurs, qui devoit assurer pour long-temps le repos de la chrétienté. Le Pape m'a dit qu'il l'espéroit, et que du moins le retour prochain de Sa Majesté ne lui laissoit pressentir aucune guerre nouvelle dans le Nord; qu'il devoit penser qu'après le retour il seroit question de l'arrangement

des affaires de l'Église. Je lui ai dit que j'étois persuadé que Sa Sainteté contribueroit à en faire disparoître les obstacles, et qu'alors cette décision pourroit être plus prompte. Il a répondu : « Nous avons attendu jusqu'ici avec patience, nous pouvons attendre encore quelque temps; nous avons tenté pour cet arrangement tous les moyens qui sont en notre pouvoir. » Je lui ai demandé si, dans ces moyens, il faisoit entrer des communications directes avec Sa Majesté. Il a répondu que, depuis deux ans, il n'avoit pas écrit directement; que l'ayant fait à cette époque, et n'ayant pas reçu de réponse, il avoit pris le parti de remettre des notes officielles, parce qu'alors il étoit sûr d'en obtenir. J'ai demandé si, dans ces dernières circonstances, il ne lui étoit pas venu l'idée de les renouveler. Il m'a dit que non; qu'il auroit fallu pour cela dépêcher un courrier; qu'il auroit pu, à la vérité, remettre ses lettres aux préfets ou aux maires, mais qu'il ne l'avoit pas fait. Je lui ai dit que j'étois persuadé que, comme chef spirituel de l'Eglise, il auroit toujours trouvé accès auprès de Sa Majesté; que l'on voyoit clairement que l'intention de l'empereur étoit de séparer totalement le spirituel du temporel, et qu'il étoit impossible qu'il pût revenir à cet égard; mais que le temporel ne pouvoit être un obstacle absolu à la paix de l'Église.

» Il m'a dit : « Nous avons juré de défendre le temporel *usque ad effusionem sanguinis,* et n'ayant d'autres armes que les spirituelles, nous avons dû en user comme nos prédécesseurs. Aucun d'eux n'a été réduit au même point que nous. Il est survenu quelquefois des querelles; Clément VII en a souffert, mais elles ont été arrangées en peu de mois, et voici plusieurs années que tout ceci dure. On a dispersé tout le sacré collége; on nous a enlevé de notre palais; ces violences ne sont pas tolérables, et il faudroit une réparation au Saint Siége. Si Sa Majesté ne peut se relâcher sur rien, à coup sûr les choses resteront long-temps dans cet état; long-temps, c'est trop dire, parce que nous sommes vieux. Notre successeur pourra peut-être les arranger; nous lui laisserons ce soin. » J'ai observé que les biens temporels ne pouvoient être liés aux intérêts de l'Eglise, et que par ce sacrifice même, qui dépendoit non de lui, mais des circonstances de l'Europe, il pouvoit en assurer la paix. Là-dessus il m'a dit qu'il étoit instruit par

l'expérience, et qu'il savoit trop bien que *les sacrifices ne comptoient pour rien*; que les premiers auroient dû assurer le repos, s'il avoit été possible; qu'aujourd'hui il voyoit trop bien, par ce qui se passoit, qu'on en vouloit à la religion; que, ne pouvant l'attaquer de front, parce que c'étoit un peu trop difficile, on la prenoit par le flanc; que les curés étoient partout réduits à la plus modique pension, que les cures et les évêchés étoient trop vastes pour un seul homme; que jamais les prêtres du paganisme n'avoient été si dépendans; que du Pape même on vouloit faire *le Pape des Français*; qu'au milieu de toutes ces entreprises, il n'y avoit que Dieu qui pût sauver son Église. »

D'autres entretiens avec le Pape, rapportés par M. de Chabrol, annoncent, dans cet administrateur, un sens droit, un profond respect pour la personne du Pontife, et la scrupuleuse fidélité des relations qu'il adressoit au gouvernement. Il paroît que ce préfet étoit chargé de savoir ce que le Pape feroit s'il retournoit à Rome. Le Pape répondit qu'il feroit tout ce qu'il avoit fait auparavant. On voit encore que M. de Chabrol avoit des conversations fort détaillées avec monsignor Georges Doria, qui continuoit de montrer un grand attachement à son maître.

Toutes ces circonstances préoccupoient Napoléon, qui étoit arrivé à Fontainebleau le 26 octobre. En novembre, il y fit venir un des chefs les plus habiles des relations extérieures, et il lui dicta lui-même une foule de données sur lesquelles il falloit composer un mémoire explicatif de l'état des affaires du Saint Siége. Cette dictée très-importante manifeste assez quelle étoit à cet égard l'épouvante de son esprit. Il y est question de tout ce que nous avons rapporté plus haut, des entretiens de l'empereur avec le Pape sur la déclaration

de 1682, sur les rapports de M. Portalis, sur la lettre de Louis XIV, relative à la rétractation. (Napoléon ne paroissoit pas encore avoir bien appris cette affaire, et la pensée de M. de Coupigny régnoit toujours.) On remarque cette phrase : « Le » style de la dissertation historique qu'il faut faire, » doit être plutôt celui de l'ouvrage d'un homme » d'affaires que d'un homme de lettres. »

Un autre passage est ainsi conçu (il ne faut pas oublier que c'est Napoléon qui dicte) : « En me résumant, *je propose à V. M.* d'envoyer au sénat un projet de sénatus-consulte qui détermine la réunion des États romains à l'empire, et de mettre à la disposition du ministre des cultes un établissement convenable pour l'habitation du Saint Père. » Après la dictée, on recommanda de faire une liste de toutes les excommunications prononcées par le Saint Siége, depuis les temps les plus anciens.

Ici nous rapporterons un entretien important qui eut lieu entre Napoléon et M. Émery, supérieur-général de Saint-Sulpice ; ce dernier avoit publié *les nouveaux opuscules de l'abbé Fleury*. Il y avoit ajouté plusieurs pieux écrits de la main de cet auteur illustre, et entr'autres une pièce très-intéressante, sur ce qui s'étoit passé dans l'année 1682, et sur le sens qu'on devoit attacher, d'après Bossuet lui-même, au quatrième article de la déclaration concernant l'infaillibilité du Pape. Ce petit ouvrage plut beaucoup aux étrangers, et fut très-recherché à Rome; mais ce livre, qui attiroit à M. Émery tant d'éloges hors de sa patrie, lui suscitoit de grandes persécutions en France. On l'accusa auprès de Fouché d'être ultramontain.

L'empereur ne tarda pas à être informé de ces accusations. On en parla dans le conseil d'État. M. de Fontanes prit hautement la défense du théologien, et soutint que M. Émery étoit un homme sage et très-modéré, et qu'il s'applaudissoit d'avoir un pareil homme dans l'Université. Néanmoins les préventions de l'empereur subsistoient toujours. Il ne falloit pas avoir un défenseur du Pape à Paris, quand M. Alquier avoit été chargé de l'attaquer à Rome. Napoléon parla de cet incident à M. le cardinal Fesch, qui, ne pouvant dissiper toutes ces préventions, conseilla de faire venir M. Émery à Fontainebleau où la cour devoit encore rester, afin que l'empereur pût avoir avec lui quelques explications. L'empereur y consentit. M. Émery est surpris d'une invitation dont on ne lui avoit pas indiqué l'objet. Il assemble son conseil, et lui dit : « L'empereur me mande à Fontainebleau : je ne sais pas ce qu'il veut me dire. Peut-être désire-t-il me consulter sur les démêlés avec le Pape ? peut-être va-t-il supprimer la compagnie ? Ainsi il faut beaucoup prier pour moi, afin que Dieu m'inspire des réponses convenables. »

M. Émery attendit trois jours avant d'avoir une audience. Il passa une grande partie de ce temps dans la chapelle du château, priant pour les princes de la branche de Valois, qui l'avoient fait bâtir; et pour lesquels, disoit-il, il y avoit bien longtemps qu'on ne faisoit de prières. Il se proposoit aussi de dire la vérité à Bonaparte sur ses querelles avec le Pape, et il préparoit ainsi son petit discours : « Je suis sur le bord de ma tombe, aucun intérêt humain ne peut agir sur moi, mais le seul intérêt de Votre Majesté m'oblige à lui déclarer

qu'il est très-important pour elle de se réconcilier avec le Pape, et qu'autrement elle est exposée à de grands malheurs. » Le moment de l'audience étant enfin arrivé, M. le cardinal Fesch alla prendre M. Émery, l'introduisit dans le cabinet de l'empereur, puis se retira. Napoléon commença par parler des *opuscules :* « J'ai lu votre livre, le voilà sur ma table. Il est vrai qu'il y a dans la préface quelque point qui n'est pas *franc du collier,* mais en somme, il n'y a pas de quoi *fouetter un chat,* » et il prit M. Émery par l'oreille : c'étoit une gentillesse qu'il se permettoit quelquefois vis-à-vis de ceux dont il étoit content. Il se l'étoit permise avec le prince primat; ce dernier s'en plaignit plus tard à M. Emery, qui lui répondit : « Monseigneur, j'ai reçu la même faveur que Votre Altesse; je n'osois pas m'en vanter, mais à présent que je la partage avec un si grand seigneur que vous, je vais le dire à tout le monde. » Napoléon ne cessa ensuite de parler de ses démêlés avec le Pape, et déclara qu'il respectoit sa puissance spirituelle, mais que, quant à sa puissance temporelle, elle ne venoit pas de Jésus-Christ, mais de Charlemagne, et que lui, qui étoit empereur comme Charles, vouloit ôter au Pape cette puissance temporelle, pour qu'il lui restât plus de temps à donner aux affaires spirituelles. M. Emery, attaqué sur un autre terrain, objecta que Charlemagne d'abord n'avoit pas donné au Pape toutes ses possessions temporelles, qui étoient très-considérables dès le cinquième siècle, et qu'au moins l'empereur ne devoit pas toucher à ces premiers biens temporels. M. Émery alloit continuer. Napoléon, qui n'étoit pas très-instruit de l'histoire ecclésiastique, et qui

paroissoit ignorer ce point, ne répondit rien à cet égard; mais, adoucissant la voix, il s'empressa d'ajouter, sans suivre sa première idée, que le Pape étoit un très-brave homme, malheureusement environné de cardinaux encroûtés d'ultramontanisme, qui lui donnoient de mauvais conseils. M. Alquier avoit accusé les moines, Napoléon accusoit les cardinaux. « Voyez-vous, reprit Napoléon, si je pouvois m'entretenir un quart-d'heure avec le Pape, j'accommoderois tous nos différends! —Hé bien! puisque Votre Majesté veut tout accommoder, pourquoi ne laisse-t-elle pas venir le Pape à Fontainebleau? —C'est ce que j'ai dessein de faire.—Mais, dans quel état le ferez-vous venir? s'il traverse la France comme un captif, un tel voyage fera beaucoup de tort à Votre Majesté; car vous pouvez compter qu'il sera environné de la vénération des fidèles.—Je n'entends pas le faire arriver comme un captif; je veux qu'on lui rende les mêmes honneurs, que quand il est venu me sacrer. Avec cela il est bien surprenant que vous, qui avez appris, toute votre vie, la théologie, vous et tous les évêques de France, vous ne trouviez aucun moyen canonique pour *m'arranger* avec le Pape. Quant à moi, si j'avois seulement étudié la théologie pendant six mois, j'aurois bientôt débrouillé toutes choses, parce que (il porta le doigt sur son front) Dieu m'a donné l'intelligence; je ne parlerois pas latin si bien que le Pape : mon latin seroit un latin *commun* (1), mais bientôt j'au-

(1) Quoique j'aie promis de ne rien changer au style et aux paroles de Bonaparte, pour l'honneur du titre impérial, je ne répète pas la propre expression de Napoléon qui se permettoit souvent des locutions familières.

rois éclairci toutes les difficultés. » En ce moment, M. Émery fit un signe qui vouloit dire : « Vous êtes bien heureux de vous croire en état de savoir toute la théologie en six mois, tandis que je ne la sais pas, moi qui l'ai étudiée toute ma vie. »

L'entretien duroit encore, quand trois rois, le roi de Bavière, le roi de Wurtemberg et le roi de Hollande se présentèrent à l'audience. On les annonçoit à haute voix, et avec beaucoup de solennité ; l'empereur répondit sèchement : « Qu'ils attendent ! » Il est tout naturel de se croire le droit de faire attendre des rois qu'on a nommés soi-même. M. Émery, voyant qu'il n'étoit pas congédié, reprit la parole et dit : « Sire, puisque vous avez daigné lire les opuscules de Fleury, je vous prie d'accepter quelques additions que j'y ai faites, et qui sont le complément de l'ouvrage. » L'empereur les reçut et les mit sur sa table. Le but de M. Émery, en les lui offrant, étoit d'obtenir qu'il lût deux beaux témoignages de Bossuet et de Fénelon en faveur de l'Église Romaine, témoignages qui formoient une partie de ce supplément, et qu'ainsi il apprît à la respecter davantage. La conversation finit dans de très-bons termes. Quelques jours après, les *additions* furent saisies par la police, et mises au pilon. Cependant il parut, dès ce moment, qu'il étoit entré dans l'esprit de l'empereur un sentiment d'estime et de vénération pour M. Émery.

Le 1er janvier 1810, la police de Rome ordonna de s'emparer des écrits existant dans les archives des tribunaux et congrégations ecclésiastiques. Les papiers de la *Pénitencerie* furent transportés dans les bureaux de la *Daterie,* et les differens employés

reçurent ordre de se disposer à partir. Le 5, on apposa les scellés sur les effets appartenant au Saint Siége. On saisit les sceaux pontificaux, et notamment *l'anneau du pêcheur* qui avoit été remis à monsignor de Gregorio, délégué du Pape, afin qu'il pût expédier les bulles, les brefs, etc. De tous les cardinaux, il ne restoit à Rome que le cardinal Casoni. On a vu dans une lettre du général Miollis, que l'évêque de Città della Pieve avoit envoyé une lettre favorable aux doctrines du nouveau gouvernement. M. Radet se crut obligé de le remercier au nom de la police dont il étoit alors le chef, et il lui écrivit : « Si le Saint Père » est le vicaire de Jésus-Christ, le grand Napoléon » est celui de Dieu ; il veut que nous sachions res- » pecter le culte et les ministres des autels. Nous » remplirons un tel devoir avec assurance et avec » joie, parce qu'il est gravé dans les consciences, » et nous ne souffrirons jamais que l'on trouble le » gouvernement temporel de notre glorieux sou- » verain. »

Le même général, qui étoit détenteur de l'anneau du pêcheur, fit dire alors publiquement que, s'il y avoit quelqu'acte qui eût besoin de l'empreinte de cet anneau, il la feroit apposer sur-le-champ. En effet, des actes non revêtus encore de cette formalité, la reçurent en présence du général. Le ministre de Bavière fut un de ceux qui, les premiers, sollicitèrent cette singulière faveur.

Le 7 février, un sénatus-consulte réunit à l'empire les États de Rome. On enleva bientôt le prélat de Gregorio. Le général Miollis lui ayant fait dire que c'étoit une *sottise* de vouloir persister dans une obstination inutile pour les intérêts du Pape,

l'intrépide et spirituel prélat répondit : « *Stulti sumus propter Deum.* »

Napoléon avoit agréé le travail commandé sur la réunion de Rome à l'empire, mais on lui faisoit attendre la liste des excommunications. Il la redemanda comme indifféremment ; M. de Champagny la lui présenta. Il y en avoit eu quatre-vingt-cinq depuis celle de saint Anastase, en 398, contre un gouverneur de Lybie. La dernière, *Quum memorandâ,* affichée à Rome le 10 juin 1809, n'étoit pas mentionnée. On ne faisoit pas remarquer dans cette énumération qu'il y avoit eu des interdictions, sollicitées par l'opinion publique, en Europe, contre d'affreux scélérats, entr'autres contre le cruel Barnabò Visconti et beaucoup d'autres ; on citoit sans réflexion l'excommunication prononcée par Célestin III en 1194, contre Léopold, duc d'Autriche, et l'empereur Henri VI, parce qu'ils avoient arrêté traîtreusement Richard, roi d'Angleterre, qui, comme croisé, étoit sous la protection du Saint Siége et du droit des gens. Dans la liste, Napoléon put lire la sentence prononcée, en 1211, par Innocent III, contre Othon IV, qui avoit violé le serment de son sacre, et envahi les terres de l'Église. On n'avoit pas non plus fait observer qu'alors, quand on signoit un traité, il étoit dit que celle des puissances contractantes qui se parjureroit, encourroit, de droit, une excommunication pontificale, et s'y soumettoit d'avance. Un article formel du traité de Cambray, signé le 20 décembre 1508, entre le Pape, l'empereur, le roi de France, le roi d'Aragon, le roi de Hongrie, le duc de Savoie et les maisons d'Este et de Gonzague, prouve que les censures ecclésiastiques et l'interdit, les moni-

toires et l'excommunication, étoient des armes reconnues, consenties par toutes les puissances laïques de l'Europe, et qu'elles savoient invoquer dans leur intérêt temporel. (*Italie*, p. 223.)

Mais revenons à Rome. L'aide-de-camp du général Miollis partit tout à coup pour Paris avec la tiare que Napoléon avoit envoyée en présent au Pape, et les autres ornemens pontificaux de Sa Sainteté : on disoit que l'intention de l'empereur étoit de les remettre au Saint Père.

Napoléon avoit demandé la main d'une archiduchesse d'Autriche, après avoir fait délibérer son conseil sur d'autres alliances. Il s'agissoit de faire casser le mariage avec Joséphine. J'abrégerai les détails, parce que tous les faits ne concernent pas directement l'histoire de Pie VII. A cause de plusieurs nullités antérieures, le mariage de Napoléon avec Joséphine avoit été célébré en face de l'Église, avant la cérémonie du sacre. Joséphine refusoit d'assister au couronnement, si on ne lui accordoit pas la demande qu'elle faisoit d'être unie de nouveau à Napoléon. Il craignoit que l'absence de l'impératrice ne déconcertât le cérémonial où elle devoit jouer un grand rôle. Aussi il se vit forcé de satisfaire Joséphine, et consentit à ce que le mariage fût béni, mais dans le plus grand secret; le cardinal Fesch seul devoit être et avoit été présent. Cette réhabilitation auroit encore été nulle, si l'on n'avoit pas obtenu la dispense de la présence du propre prêtre et de deux ou trois témoins exigés par le Concile de Trente. Pour parer à cet inconvénient, le cardinal Fesch ayant été trouver Pie VII dans son logement aux Tuileries, lui avoit dit, sans rien spécifier : « Très-Saint Père, Votre Sain-

teté comprend que dans ma place de grand-aumônier, je puis avoir besoin de pouvoirs étendus. » —Je vous donne tous mes pouvoirs, avoit repris le Pape, à qui on exposoit d'ailleurs qu'il étoit bien, de toutes manières, que le mariage fût réhabilité, puisque l'autorité pontificale alloit prononcer, dans le fait, des oraisons qui établissoient que Joséphine étoit l'épouse de Napoléon. Muni de ces facultés générales, le cardinal Fesch avoit procédé à la célébration du mariage, et croyoit le réhabiliter validement : en tout cela, le cardinal Fesch agit avec la plus religieuse sincérité.

Quand il fut question du divorce, l'archevêque de Vienne demandoit à l'empereur François Ier que le mariage fût cassé à Paris, par l'autorité de l'Ordinaire ; on créa donc une officialité qui n'existoit pas auparavant, ou plutôt on en créa trois : une diocésaine, une seconde métropolitaine, une troisième primatiale, où le mariage pourroit être successivement porté. On avoit créé ces différens degrés de juridiction contentieuse, pour éviter *le recours au Pape,* que Napoléon *déclinoit* positivement ; le mariage ne fut cependant porté qu'aux premières officialités, où il ne manqua pas d'être cassé. L'officialité diocésaine le cassa, parce qu'il n'avoit pas été fait avec la présence du propre prêtre et des témoins, conditions essentielles pour la validité, et dont on ne put lui produire de dispense. On ne parloit pas des facultés demandées au Pape. Il paroît néanmoins que Pie VII avoit bien compris qu'il s'agissoit de dispenses relatives au mariage de Napoléon ; car, comme on s'entretenoit plus tard devant Sa Sainteté du projet que l'empereur avoit de divorcer, elle dit : « Comment

l'empereur peut-il penser à faire casser son mariage avec Joséphine, puisque nous avons accordé toutes les dispenses nécessaires pour le réhabiliter?» Quoi qu'il en soit, il est évident que si on ne produisit pas à l'officialité des preuves certaines de dispense, elle se trouva en droit de déclarer nulle la réhabilitation. Le mariage porté à l'officialité métropolitaine fut cassé, parce qu'il avoit été fait sans consentement intérieur de Napoléon. Je m'arrête; l'histoire a enregistré des attaques violentes contre Louis XII et Henri IV, qui, dans de semblables poursuites, auroient, dit-on, mérité des reproches (1); l'ensemble de telles circonstances est toujours mystérieux et mal connu : je me garderai bien aussi de rapporter d'autres suppositions injurieuses dont on accuse Napoléon; elles ne peuvent être légèrement accueillies. Enfin, une commission ecclésiastique, instituée par l'empereur, déclara les deux officialités compétentes, et l'on pensa à procéder au nouveau mariage. Dans le public, on répandit que M. Émery avoit approuvé la décision de la commission, *sauf le recours au Pape.* Cependant il ne paroît pas certain que ce théologien eût des idées bien fixes sur cette com-

(1) Ici je suis conduit à observer que le divorce de Louis XII nous donna la Bretagne, et plaça une nation de plus dans une nation. Le divorce de Henri IV à qui nous devions déjà la Navarre, nous valut une influence en Italie, soutenue par la Toscane, et par cette influence, qui menaçoit, en notre nom, le marquisat de Saluces, ancien fief de la France, nous a amenés à conserver la Bresse, le Bugey et le pays de Gex, échangés définitivement par les ducs de Savoie contre ce marquisat. Le divorce de Napoléon, complètement stérile, ne donna rien, ni à lui, ni à la France. Au total, ces poursuites de divorces sont des actes que la politique essaie d'excuser, et dont la morale ordonne de ne pas abuser.

pétence. En faisant à cet égard de profondes recherches dans l'histoire de l'Église, il trouvoit que la dissolution du mariage des souverains de droit et de fait, avoit été portée immédiatement au tribunal des Papes, sur les instances des reines qui n'y consentoient pas et se croyoient lésées, ce qui n'avoit pas de rapport avec la situation de Joséphine, lésée, sans doute, mais consentante. Quelles qu'aient été les opinions de M. Émery, il avoit déplu, et il se vit éloigné de son séminaire ; mais Napoléon sera bientôt disposé à lui rendre ses bonnes grâces, au moins pour quelques instans.

Le 2 avril, l'empereur épousa l'archiduchesse Marie-Louise. Les cardinaux résidant à Paris où ils avoient tous été appelés, et auxquels leur santé permettoit de sortir, se trouvoient au nombre de vingt-six ; ils assistèrent tous à la cérémonie du mariage civil à Saint-Cloud, le 1er avril. Mais il n'en fut pas ainsi à la cérémonie religieuse, le 2, dans la salle du Louvre. M. de Pradt, qui a été bien informé, rapporte le fait en ces termes :

« Ici je demande à faire connoître ce que j'ai vu et entendu. Peut-être qu'après l'avoir lu, le lecteur ne me saura pas mauvais gré de lui avoir exposé ce qui va suivre : Pendant toute la cérémonie de son mariage, je me trouvai placé, par le devoir de mes fonctions, auprès de Napoléon, et je ne l'ai pas quitté un instant. Il s'étoit occupé de tous les détails des ornemens de la chapelle, qui d'abord l'avoit favorablement frappé, et qu'il finit par trouver dépourvue du caractère imposant qui convient aux lieux religieux (1). Il venoit de parcourir des yeux la foule dorée que l'élite de l'Europe, dans ses intérêts ou dans sa curiosité, avoit fournie à la décoration des

(1) Il dit à M. de Fontanes, le lendemain : « Dans cette salle du Louvre, il n'y avoit pas de quoi mettre assez de religion. »

galeries, lorsque tout à coup ses regards s'arrêtant sur les banquettes destinées aux cardinaux : « Où sont les cardinaux? me dit-il. » — « Les voilà, » répondis-je. Ils étoient au nombre de treize. « Hé! je n'en vois pas, continua-t-il; ils ne sont pas ici. — Un grand nombre s'y trouve, répliquai-je ; le temps a été mauvais ce matin; il y a parmi eux des vieillards, et d'ailleurs, l'entrée de la chapelle est difficile à trouver. » — « Ah! les sots! » dit-il d'un air irrité. — Et le moment d'après, reportant ses regards vers le même lieu : « Mais non, dit-il, ils n'y sont point. Ah! les sots! » répéta-t-il d'une voix courroucée, en lançant de ce côté un regard foudroyant, accompagné d'un mouvement de tête où se peignoit l'annonce de la vengeance. Je jugeai qu'il se formoit un gros orage. Au moment où Napoléon revenoit de l'autel, après avoir donné l'anneau à sa nouvelle épouse, lorsqu'il fut remis dans son fauteuil, s'adressant à moi, il me dit : « J'ai donné un anneau à ma femme; elle ne m'en a pas donné de son côté : pourquoi cela? » Je répondis par une explication. Il passa un instant dans cette espèce de rêverie qui lui étoit familière, lorsqu'il n'avoit pas reçu satisfaction sur une question, et, au bout d'une minute, il me dit : « J'ai donné un anneau à l'impératrice, parce que la femme est l'esclave de l'homme. Regardez chez les Romains, les esclaves portent tous un anneau. »

Le gros orage n'éclata pas le jour même, ni le lendemain; mais le 5, M. Bigot de Préameneu, successeur de M. Portalis, écrivit à M. de Champagny : « D'après la conduite que douze cardinaux (le ministre se trompoit; il avoit oublié dans sa liste le cardinal la Somaglia) ont tenue à l'occasion du mariage de l'empereur, ces cardinaux ne seront plus admis à la cour; » et ces derniers ne reçurent plus aucune invitation de M. de Champagny. Les Eminences proscrites étoient les cardinaux Mattéi, Pignatelli, di Piétro, Saluzzo, Brancadoro, Galeffi, Opizzoni, Litta, Scotti, Gabrielli, Consalvi et Louis Ruffo, auxquels il falloit ajouter le cardinal la Somaglia.

Napoléon, plus que pontife en cette occasion, déclara que ces treize cardinaux quitteroient la pourpre et ne pourroient s'habiller qu'en noir. Ils assurèrent qu'ils s'étoient abstenus de paroître à la cérémonie par ce seul motif, que le Pape n'étoit pas intervenu à la dissolution du premier mariage. On les exila dans cet ordre : Mattéi et Pignatelli à Rhétel, la Somaglia et Scotti à Mézières, Saluzzo et Galeffi à Sedan, puis à Charleville, Brancadoro et Consalvi à Reims, Louis Ruffo et Litta à Saint-Quentin, di Piétro, Opizzoni et Gabrielli à Saumur.

Mais nous devons éprouver une vive impatience de savoir ce qui se passe à Savone. Un grand nombre de cardinaux souffroient en France pour la cause de Pie VII ; et lui-même que faisoit-il, ainsi abandonné à ses vives douleurs?

M. le comte de Metternich étoit à Paris ; il avoit demandé à l'empereur, dans un moment de bonnes dispositions, la permission d'envoyer à Savone un agent autrichien, chargé de voir le Pape et de régler avec lui quelques affaires religieuses relatives au diocèse de Vienne, et à d'autres parties des États héréditaires. M. de Champagny devoit prévenir de ce voyage M. le général César Berthier, commandant à Savone, en le priant de donner toutes facilités pour que l'agent remplît sa mission. Mais la lettre d'avis portoit la date du 25 mai, et déjà, le 15, l'agent étoit arrivé à Savone. Vouloit-on que le général, se trouvant sans ordres, apportât quelque obstacle à la mission ? Il n'en fut pas ainsi ; le général craignit de désobliger une cour si étroitement unie à l'empereur, et il accorda ce qu'on lui demandoit. Quel étoit cet agent? Nous

voyons ici avec plaisir reparoître un personnage qui mérite une profonde estime; c'est le noble et judicieux chevalier de Lebzeltern, qui refusoit les invitations de Miollis, le lendemain du jour où l'on avoit outragé le ministre d'Espagne, M. de Vargas. Nous devons désirer de connoître les sentimens du Pape, ses chagrins, ses émotions, ces confidences secrètes qu'on ne fait pas à des ennemis; nous laisserons M. de Lebzeltern communiquer tant d'importans détails à M. le comte de Metternich, en date du 16 mai. Les anciens historiens, dans ma position, auroient composé et inventé une lettre de l'envoyé d'Autriche. Je vais donner ici la lettre originale, telle qu'elle fut écrite en français par l'envoyé lui-même (1).

Monsieur le Comte,

« Mon audience chez le Saint Père dura une heure, hier au soir, et je ne me trompai pas dans ma persuasion, qu'il éprouvoit en me voyant une émotion dont je reçus les témoignages les plus flatteurs et les moins équivoques. J'eus lieu de m'applaudir d'avoir insisté à lui demander une audience par la voie de monsignor Doria. — Il me seroit difficile de soumettre à Votre Excellence un résultat de quelque valeur, à la suite d'un entretien où des expressions de bonté de sa part, de reconnoissance de la mienne, et la récapitulation de plusieurs faits antérieurs dont nous renouvelâmes réciproquement le souvenir, durent précéder tout autre discours; aussi me bornerai-je ici à rapporter à Votre Excellence quelques fragmens

(1) M. de Lebzeltern, né à Lisbonne pendant que son père y résidoit comme ministre d'Autriche, y avoit appris le portugais, l'espagnol et le français. Il savoit si peu l'allemand qu'un jour, à Vienne, ayant à rendre compte d'une affaire politique à l'empereur François II, et s'étant un peu embarassé dans son rapport en allemand, l'empereur lui dit avec bonté : « Mais, chevalier, parlez français, » vous serez plus à votre aise, et je vous entendrai mieux. »

les plus essentiels de cette conversation. Le Pape, fidèle à son attachement envers notre cour, me témoigna combien il étoit sensible à l'attention de Sa Majesté et aux protestations d'intérêt que je lui transmis au nom de mon auguste maître. Surpris de la complaisance de l'empereur Napoléon à consentir à mon envoi près de lui, frappé de mes assurances que ce souverain s'y étoit prêté avec facilité et de la meilleure grâce, qu'il ne s'opposoit pas à ce que l'accès, près du chef de l'Eglise, fût libre, et que les fidèles lui adressassent leur recours, il en ressentit un moment de plaisir réel, dont Sa Majesté l'empereur Napoléon a été l'unique objet. Il parut s'intéresser vivement à des détails que dans le cours de l'entretien il excitoit, et que je lui donnois sur le mariage, lequel offroit le plus sûr garant d'une paix stable. Le Pape parut oublier un moment ses griefs, ses chagrins, et prendre une part réelle et sincère à cet événement. (Ce que le Pape va dire est exprimé ici en italien, mais je le rapporterai en français.) « Veuille le ciel que » cet événement imprévu consolide la paix continentale! » Nous désirons, plus que personne, que l'empereur Napoléon » soit heureux ; c'est un prince qui réunit tant d'éminentes » qualités! Veuille le ciel qu'il reconnoisse ses vrais intérêts : » il a dans ses mains, s'il se rapproche de l'Eglise, les moyens » de faire tout le bien de la religion, d'attirer à soi et à sa » race la bénédiction des peuples et de la postérité, et de laisser un nom glorieux sous tous les aspects. » Bientôt après, des souvenirs et des réflexions amères sur sa situation traversèrent ces élans de son cœur délivré, avec cette candeur qui lui est caractéristique. Son isolement et plusieurs autres sujets désagréables furent ramenés par lui sur le tapis. Le discours que je viens de rapporter m'a confirmé dans l'opinion que je n'ai jamais abandonnée, et que j'eus le loisir d'asseoir sur des bases fondées, à la suite des mes observations pendant un séjour de sept à huit ans à Rome : c'est que le Pape a ressenti toujours la plus grande *partialité* pour l'empereur personnellement. Combien de preuves n'en ai-je pas eues! et je l'avoue, combien de fois, à une époque bien différente, sous tous les rapports, du grand moment actuel, n'ai-je pas relevé que cette *partialité* se manifestoit bien plus sensiblement avec Napoléon que pour notre souverain! Il a fallu toutes les amertumes dont le Pape a été abreuvé, pour l'obliger à adopter un

système qui, au fond, répugnoit évidemment à son cœur. Lorsque je parlai au Saint Père des embarras de nos évêques, des dangers imminens qui menaçoient l'Eglise et le Saint Siége, s'il ne tâchoit de sortir de l'état d'inactivité et de nullité où il se trouvoit, il me répondit : « Nous les avons bien » pressentis ; c'est la seule pensée qui nous occupe. Cette in- » terruption de toutes relations avec les clergés étrangers, la » difficulté de nos communications avec les évêques français » même, sont le sujet de notre plus profond chagrin. Quoi- » que détenu ici, sans correspondance libre, sans nouvelles, » excepté les nouvelles très-vagues que nous puisons dans quel- » ques feuilles détachées du *Moniteur*, que le général a la com- » plaisance de nous envoyer, nous avons bien jugé quels de- » voient être les embarras des évêques : aussi n'avons-nous pas » cessé de nous plaindre à ce dernier de notre situation sous ce » rapport : c'est un vrai schisme établi par le fait. Nous ne de- » mandons rien pour nous à l'empereur, nous n'avons plus » rien à perdre. Nous avons tout sacrifié à nos devoirs. Nous » sommes vieux, sans besoins ; quelle considération person- » nelle pourroit donc nous détourner du sentier que nos de- » voirs et notre conscience nous ont prescrit, ou nous faire dé- » sirer la moindre chose pour nous ? Nous ne voulons pas de » pension, nous ne voulons pas d'honneurs ; les aumônes des » fidèles nous suffiront. Il y a eu d'autres Papes plus pauvres » que nous, et nous ne pensons à rien au-delà de l'enceinte » étroite où vous nous voyez ; mais nous désirons ardemment » que nos communications soient rétablies avec les évêques et » les fidèles. Il nous suffit que les recours de ces derniers nous » parviennent librement, et que nous ayons les moyens d'exer- » cer nos fonctions. Nous n'avons cessé de le dire au général » Berthier : Qu'on ne nous laisse pas seul (nous le sommes tel- » lement, que nous avons dû ériger en secrétaire un domesti- » que dont le *caractère* étoit lisible) ! Qu'on ne nous empê- » che pas de remplir notre ministère spirituel par défaut » absolu des individus nécessaires, et parce que l'accès des fi- » dèles près de nous n'est pas libre ! Nous avons fait ce qui dé- » pendoit de nous, ayant expédié *tout seul* au-delà de cinq » cents dispenses, et venant de tous nos moyens au secours des » évêques de l'empire français, dont les instances nous sont » parvenues. Mais outre que les forces physiques nous man-

» quent, il y a des matières qui ont besoin d'être exami-
» nées, discutées; il y a des formules à observer, bizarres
» même, et néanmoins nécessaires, *auxquelles nous n'entendons*
» *rien.* »

Je lui témoignai ne pouvoir douter que l'empereur Napoléon consentiroit, si le Pape en prononçoit le désir, à ce qu'il eût près de lui quelques individus capables de le soulager dans une tâche aussi laborieuse. Je lui exposai qu'il auroit mieux fait peut-être de rompre le silence, d'agir, de manifester à l'empereur ses vœux. Le Pape répondit : « Il sait notre isole-
» ment parfait; nos plaintes et nos instances réitérées, adres-
» sées au préfet et au général, doivent lui être connues. » Je sentis bien pourquoi il ne répondoit pas à mon idée dans son étendue; le moment n'est pas venu de toucher certains sujets. Accélérer les questions, ou les brusquer avant que les dispositions du Saint Père acquièrent un degré de maturité, ne seroit pas le moyen d'amener un résultat avantageux. « Vous
» ne vous figurez pas, ajouta le Pape, la consolation que
» nous éprouvons, en vous voyant porteur d'affaires relati-
» ves à votre clergé! Voilà le premier canal qui s'ouvre devant
» nous. »

» Je saisis l'occasion pour lui représenter que c'étoit une preuve que l'empereur, loin de s'opposer à ce qu'il remplît les devoirs de son ministère, lui en laissoit toute la liberté, et je profitai de la disposition heureuse du Saint Père pour le prier de donner la plus grande latitude aux grâces que nos évêques en demandoient. Il me promit de faire tout ce qui dépendroit de lui, et répéta que les évêques de la chrétienté trouveroient toujours en leur chef spirituel, un père tendre et indulgent.

» Parmi les sujets de chagrin qui frappent profondément le Saint Père, outre les principaux énoncés ci-dessus, la détention aux Fénestrelles du cardinal Pacca et de son neveu lui tient fort à cœur. « On doit, me dit-il, lui avoir rendu de mau-
» vais services près de Sa Majesté, dont il ne peut s'être attiré
» le mécontentement personnel. Il étoit notre sécrétaire d'Etat
» à une époque malheureuse, et il en est l'innocente victime.
» Mais ce ne peut être un tort au yeux de l'empereur, ajouta-
» t-il; vous savez, ainsi que tout le monde, que nous écri-
» vions nous-même nos protestations; que pour ne compro-
» mettre personne, nous nous étions exclusivement chargé de

» notre défense : il falloit bien pour la forme, que le sécrétaire » d'Etat y prêtât son nom. »

» Les autres motifs de peine du Pape sont l'appel et le séjour à Paris de ses cardinaux et de ses ministres, la déportation de plusieurs évêques qui avoient suivi ses instructions littéralement, et enfin le chagrin de n'avoir pu obtenir que monsignor Ménocchio, son confesseur, monsignor Dévoti, secrétaire des brefs, monsignor Testa, secrétaire des lettres aux princes, et puis quelques copistes, lui fussent envoyés.

» Le Pape ne prononça pas un mot relatif à son temporel et à sa souveraineté de Rome, excepté indirectement dans l'expression suivante: « Quand les opinions sont fondées sur la » voix de la conscience et le sentiment des propres devoirs, » elles deviennent *irrémovibles* (M. Alquier avoit entendu » cette même expression de la bouche du Pape), et il n'y a » pas de force physique au monde qui puisse, à la longue, » lutter contre une force morale de cette nature. Ce que nous » avons prononcé sur les tristes événemens qui nous sont arri- » vés dans notre Siége a été dicté par de tels sentimens, et ne » peut conséquemment souffrir une variation, toutes les fois « que nous devrons nous expliquer. »

» J'ai trouvé le Pape un peu vieilli, mais bien portant, calme, serein à son ordinaire, et ne mettant pas la moindre aigreur dans ses propos, même lorsqu'il a abordé les sujets qui doivent lui être le plus sensibles. Il m'a paru également ferme dans ses opinions; il y en a sur lesquelles assurément il ne reviendra jamais et ne peut revenir : toute tentative à cet égard, et l'imprudence de toucher certaines questions, ne produiroient en tout temps d'autre résultat que d'exciter de longues discussions théologiques, sur lesquelles on a déjà épuisé de part et d'autre ce qu'il y avoit à dire; et, après bien des répétitions, chacun restera avec son opinion et la suivra de même. Ce cas est applicable à notre cour, comme à celle de France. Pourvu que le Pape tolère plusieurs maximes (M. de Lebzeltern fait une allusion indirecte aux vues de Joseph II), et que les souverains exécutent ce qu'ils jugent de l'intérêt de leurs États, que gagneroit-on à exiger la reconnoissance formelle de ces principes que le Saint Père ne peut prononcer? Ils acquièrent tous les jours plus de va-

leur par leur exercice constant, et bien davantage lorsqu'ils ne sont pas mis en discussion.

» En général, que Votre Excellence me permette cependant de ne former aucun jugement encore sur les dispositions où se trouve le Saint Père. Je n'ai fait que sonder le terrain. J'ai même évité, dans cette première entrevue, de lui opposer des réflexions sur plusieurs sujets, et ce ne sera que lorsqu'il aura tout-à-fait soulagé son cœur d'un poids qu'une longue contrainte a augmenté, que je pourrai reconnoître sa manière de penser, et agir en conséquence. Plusieurs nuances toutefois n'échapperont pas à l'esprit pénétrant et observateur de Votre Excellence, qui ne paroissent pas défavorables à nos vues.

» Si l'empereur Napoléon jugeoit digne de sa générosité de faire délivrer le cardinal et monsignor Pacca, et d'user de quelques complaisances individuelles de ce genre, je suis certain qu'elles causeroient une profonde impression sur le cœur et l'esprit du Saint Père, ayant observé combien il a déjà été sensible, à ce que Sa Majesté ait facilité mon envoi près de lui. Je n'ai jamais vu une personne plus aisée à toucher par des prévenances, que Sa Sainteté; cela provient des qualités de son cœur, et, pendant ma longue gestion à Rome, j'ai toujours mis en œuvre ce moyen avec un plein succès.

» Le Pape se loue infiniment des procédés et des égards de M. le préfet et de M. le comte Berthier envers lui. Il a jusqu'ici refusé constamment de sortir de l'hôtel de l'Evêché qu'il habite, et il borne ses promenades à sa chambre et à un petit jardin. L'affluence du monde que la dévotion amène journellement à ses pieds ne diminue pas. Le préfet, comte de Chabrol, et le général de leur côté, sont très-satisfaits de l'extrême circonspection du Pape et de ses bontés à leur égard. Votre Excellence connoît, je me flatte, la franchise de mon caractère et de mon langage. Je regarde comme un strict devoir, envers mon chef, de lui expliquer ouvertement, et en toute occasion, l'étendue de mes pensées, persuadé que la vérité ne peut déplaire aux ames douées de noblesse et d'élévation. C'est sur cette base que mes rapports à Votre Excellence seront toujours rédigés...... »

Un second rapport, du 18 mai, contient une foule d'autres détails. Le Pape promit de s'occu-

per directement et promptement des affaires du clergé d'Autriche. Le 21, Sa Sainteté remit à M. de Lebzeltern un bref adressé au comte de Metternich, en réponse à une lettre que ce dernier lui avoit écrite. Cette pièce est très-remarquable : le Pape y renouvelle les assurances de sa constance à repousser l'injustice ; il indique néanmoins qu'il agréera une médiation sur des bases dignes de lui, et quand on aura fait cesser son état *désolant* et *isolé*. Ce bref, si honorable, est sans doute un des papiers les plus importans qu'ait à conserver la maison de Metternich. L'expression qui peint la situation, est empreinte d'un caractère de tendresse, de reconnoissance, de confiance douce, mais où se retrouve la gravité du Pontife ; il est malheureux, il est attendri, mais il est toujours grand, et le vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

A Rome, on proposoit le serment aux évêques de l'État. L'évêque de Tivoli prêta ce serment ; mais les évêques d'Amélia, d'Aquapendente, de Cività Castellana, d'Assise, de Nocéra, de Foligno, de Sezze et Terracine, Sutri et Népi, Todi, Orviéto et Narni, s'y refusèrent. On n'osoit pas le demander aux curés de Rome, tous décidés à refuser.

Le 21 juillet, le cardinal Caprara mourut à Paris. Le Pape n'étoit plus content de sa conduite, et le 26 août de l'année précédente, peu de temps après son arrivée à Savone, il lui avoit adressé une lettre qui n'étoit parvenue qu'après de longs retards ; on y lisoit ces mots à la suite d'une énumération de toutes les injures faites à l'Église :

« Pesez ces faits vous-même dans les balances du sanctuaire, et non dans celles de la prudence humaine. Si Sa Majesté aime

la paix, qu'elle restitue à nous notre Siége, nos ministres; au Siége apostolique ses Etats qui forment le patrimoine de saint Pierre, et non le nôtre; aux fidèles l'inviolable droit de la libre communication avec leur père et pasteur suprême dont les prive notre captivité; qu'il laisse revenir sur notre sein les cardinaux; qu'il rende les évêques à leurs troupeaux, et alors sera rétablie l'harmonie désirée. Cependant, au milieu des désastres de notre horrible situation, nous ne cessons de prier Dieu, qui tient dans ses mains le cœur des hommes, pour celui-là même qui est l'auteur de tant de maux, et nous croirons toutes nos douleurs abondamment compensées, s'il plaît au Tout-Puissant de nous le faire voir *retourné à de meilleurs conseils*. Si d'après les jugemens cachés de Dieu, cela ne doit pas arriver, nous déplorerons hautement dans notre cœur, tous les maux qui pourront naître, et que justement on ne pourra nous imputer. »

Cette pièce, où l'on remarque quelque chose de la majesté du style des Pères, a cela de particulier et de très-habile, que le Pape, en déclarant qu'il prie pour l'empereur, atténue en quelque sorte, et sans foiblesse, le coup qui a pu être porté par la bulle d'excommunication.

L'empereur avoit cherché à susciter un parti qui eût tâché d'engager le Pape à céder; cette fois, on ne put pas réussir. La question du mariage avoit partagé le sacré collége en cardinaux qu'on vouloit à tout prix éloigner du Pape, et en cardinaux qu'il ne verroit peut-être pas auprès de lui avec plaisir. De part et d'autre, chacun restoit sur le terrain qu'il paroissoit avoir pris à cœur de défendre.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

